Lettres sur le Ponthieu

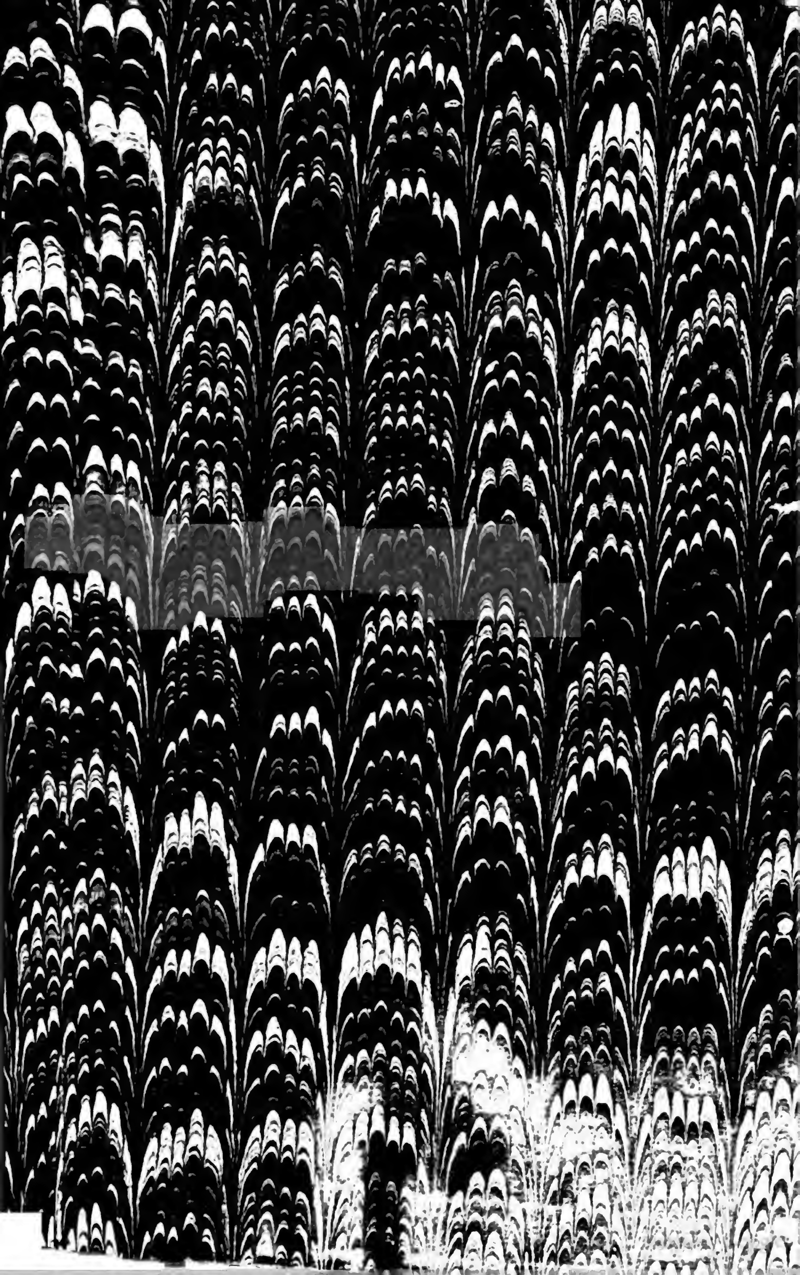
René Belleval (marquis de)

Digitized by Google



Ex-libris
Le Proux

Digitized by Google





Ex-libris
Le Proux

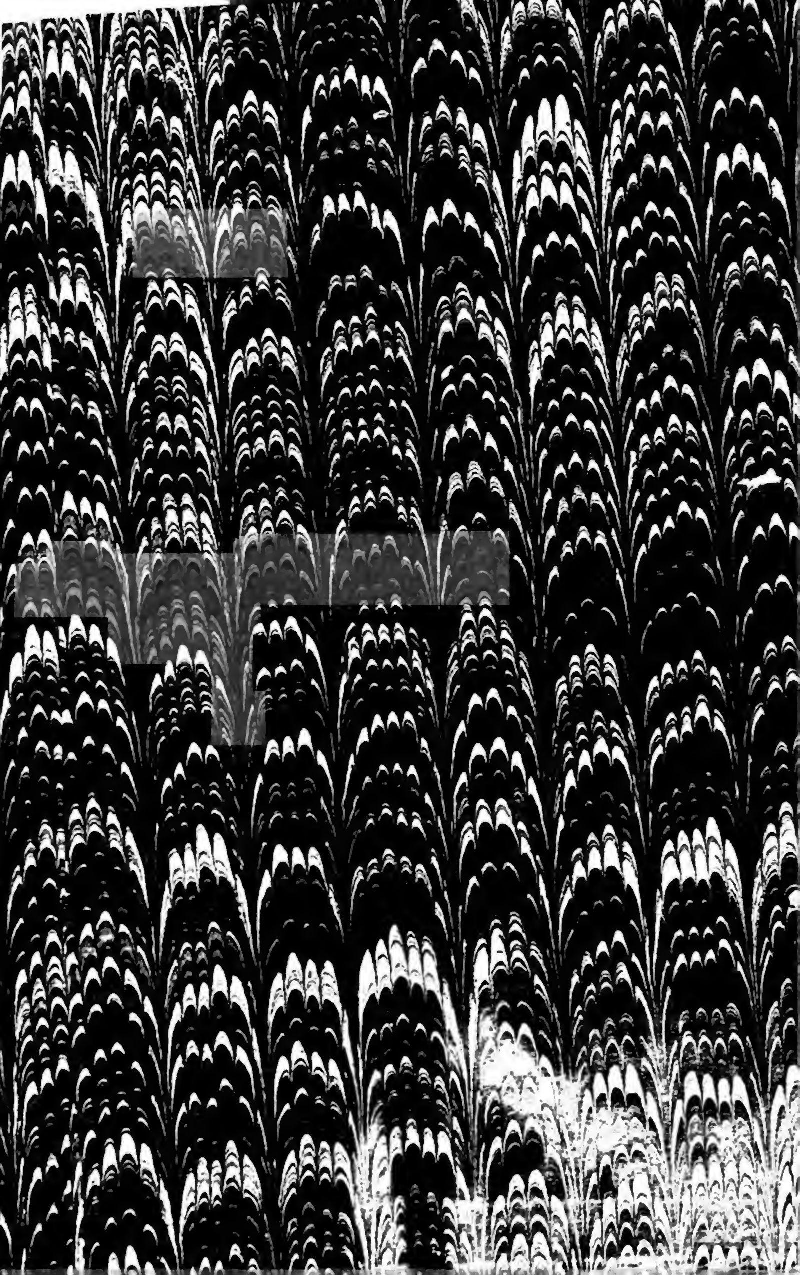
Digitized by Google





Ex-libris
Le Proux

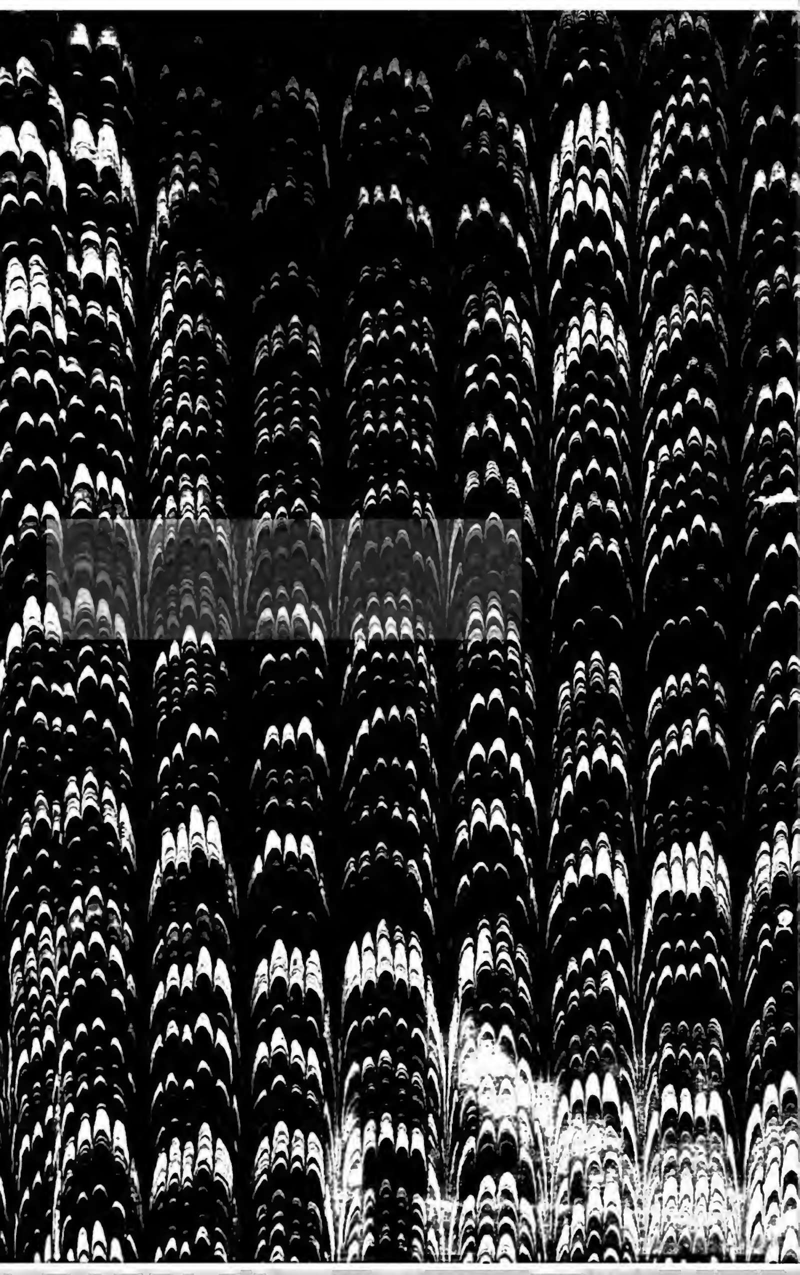
Digitized by Google





Ex-libris
Le Proux

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRES

SUR

LE PONTHIEU

Digitized by Google

ÉVREUX, IMP. A. HÉRISSEY.

Digitized by Google

LETTRES

SUR

LE PONTHIEU

PAR

RENÉ DE BELLEVAL

(2e ÉDITION, CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE)



PARIS

CHEZ AUGUSTE AUBRY

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS

RUE SÉGUIER, 18

M. DCCC. LXXII

Digitized by Google

DC
611
.P805
B44
1872

Digitized by Google

r 8:+4755-190

LETTRE I

LES CAPITAINES D'ABBEVILLE

Il fut un temps, Monsieur, où tout homme qui se sentait l'aptitude d'écrire l'histoire, abordait résolûment sinon le récit d'une grande période, au moins celui d'un règne. Je n'en veux d'autres preuves que la quantité d'histoires de France publiées depuis un siècle seulement. Si ce système avait l'avantage de présenter des faits importants sous des aspects bien différents et d'en éclairer toutes les faces, en revanche il avait l'immense inconvénient de ne présenter jamais que les mêmes faits. On a beau faire, l'histoire générale est toujours l'histoire générale : elle a fait son temps, et

Digitized by Google

le vent souffle heureusement du côté de la décentralisation historique. Vous avez pu constater comme moi la tendance bien marquée vers l'étude du détail.

Chacun de nos départements compte une ou plusieurs sociétés savantes, un ou plusieurs érudits dont le principal but est d'attirer la lumière de la publicité jusque dans les plus secrets replis des annales locales C'est une sage pensée, qui mérite l'attention et l'éloge. Il n'est pas une ville, pas un village, pas un hameau qui n'ait son passé et qui ne puisse par conséquent apporter sa pierre au vaste édifice de notre histoire nationale. N'est-ce pas à l'aide des cartes particulières et détaillées que l'on est arrivé à faire la carte la plus parfaite de notre pays? Pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'histoire? Peut-être dans des monographies d'un intérêt purement local en apparence, trouverait-on la solution de problèmes d'un intérêt général pour la France. Je n'ai pas la prétention de faire école ni d'ouvrir par l'exemple une voie nouvelle. Le chemin est tracé, Dieu merci, et je n'ai plus qu'à suivre ceux qui m'y ont précédé. Pour vous donc je vais étudier les usages et l'histoire de notre commune terre natale. J'interrogerai les monuments que nos aïeux ont élevés et que leurs descendants n'ont pas pensé ou n'ont pu réussir à détruire : je remuerai la poussière entassée par les siècles, j'évoquerai les ombres d'un passé qui ne fut ni sans enseignements ni sans gloire, et j'aurai atteint le

Digitized by Google

but que je me propose si je réussis à vous intéresser.

Ce n'est pas un plan tracé à l'avance qui me guide dans le choix de mon sujet; c'est le hasard, et ce sera toujours lui qui sera mon maître. Aujourd'hui je vous parle des capitaines d'Abbeville parce que ce mot s'est rencontré sous ma plume.

Dès le premier pas je me heurte contre une erreur accréditée par quelques écrivains. On a cru parfois, en effet, que capitaine et gouverneur d'une ville étaient deux termes différents, s'appliquant indistinctement aux mêmes fonctions. Il n'en est rien. L'histoire d'Abbeville le prouve, et l'histoire d'Abbeville, sur cette matière, est celle de toutes les autres villes du royaume. Je vous montrerai bientôt que le sénéchal et le gouverneur n'étaient qu'un seul et même personnage, et qu'on n'aurait jamais pu le confondre avec le capitaine, si l'on s'était donné la peine d'approfondir le sujet. Qu'entendait-on au moyen âge par le sénéchal ? Un officier royal, institué pour présider les assises de la sénéchaussée, pour administrer les domaines du roi et les finances de la province, et dont l'autorité s'étendait jusque sur la noblesse quand elle était convoquée pour le ban ou l'arrière-ban, car, dans ce cas, le droit de la commander rentrait dans ses attributions. Le sénéchal surveillait dans l'échevinage le maintien des droits du roi. La sénéchaussée de Ponthieu avait été érigée en justice royale

Digitized by Google

par Charles V, en 1369. Par suite de cette ordonnance, le sénéchal, avec un tribunal composé des pairs, connaissait des procès mus dans le comté, même pour les cas privilégiés, des crimes de lèse-majesté divine et humaine, de la fabrication de fausse monnaie : ses jugements ne pouvaient être révisés que par le parlement de Paris. Le ressort de la sénéchaussée s'étendait sur les cinq bailliages qui composaient le Ponthieu. En un mot, le sénéchal était l'homme du roi, son représentant, le premier magistrat du pays. Il y eut des sénéchaux jusqu'à la fin de la monarchie. Leur prééminence et leur autorité nominale ne cessèrent d'exister, mais il en fut tout autrement de leur autorité réelle qui alla toujours en déclinant. Dans les dernières années du XVIIIe siècle, la charge de sénéchal était plutôt honorée par celui qui la remplissait qu'elle n'honorait celui qui en était revêtu, et si, en Ponthieu, elle fut possédée désormais par une des familles les plus considérables de la province, celle de Monchy, c'est parce qu'elle y demeura à titre héréditaire, comme récompense accordée par le roi à de grands services rendus.

L'institution des sénéchaux, ou des baillis, dont les prérogatives et les fonctions furent analogues dans l'origine, remonte aux premiers temps de la monarchie. Celle des capitaines des villes est due à Philippe le Long et date de 1316. Les termes de l'ordonnance établissent entre les deux pouvoirs une ligne de démarcation absolue. Il y est dit, en

Digitized by Google

effet, que les capitaines commanderont la garnison et veilleront au maintien de la tranquillité publique. Ils sont établis concurremment avec les sénéchaux et les baillis : leur autorité, exclusivement militaire, ne dépasse pas les murailles de la ville ; elle sert surtout à tempérer le pouvoir excessif du sénéchal, en retirant de son obéissance la force armée, les milices communales. Est-il rien de plus clairement défini par cette séparation des pouvoirs? Comprenez-vous maintenant que l'on pût être capitaine sans être sénéchal, et réciproquement, et qu'enfin, comme je vous en fournirai des exemples, dans les temps critiques le roi nommât capitaine de la ville le sénéchal, quand celui-ci se trouvait être un chevalier de renom? Alors le sénéchal était vice-roi. Quand, au contraire, il avait le capitaine à ses côtés, il lui fallait se renfermer dans les attributions civiles, et recouvrir son armure de la robe du magistrat.

Dans l'origine, l'élection des capitaines appartenait au corps municipal, comme les maîtres des archers, des arbalétriers et de l'artillerie de la ville. Il n'y avait de différence que dans la durée des fonctions, subordonnées, pour les derniers, à celles du mayeur, c'est-à-dire renouvelées chaque année. Le capitaine, lui, pouvait mourir revêtu de sa charge, de même qu'il était passible d'une révocation : le même pouvoir qui l'avait fait pouvait le défaire. Ses gages lui étaient comptés par les argentiers municipaux et c'était à eux qu'il

Digitized by Google

en donnait quittance. Les payements s'effectuaient en quatre termes égaux. Rien n'était plus juste, tant que le capitaine fut choisi parmi les bourgeois de la ville et élu par ses concitoyens dont il avait la confiance. Mais, quand le roi se fut attribué la nomination du capitaine, il dut paraître pénible aux villes d'être obligées de solder ceux qui leur étaient imposés par le souverain, presque toujours contre leur gré. Ce n'était plus dès lors qu'une nouvelle forme de l'impôt, et le roi profitait de cette circonstance pour gratifier, sans bourse délier, des personnages qu'il voulait s'attacher ou dont les services méritaient une récompense honorifique et pécuniaire. Les gages des capitaines de ville étaient encore de 400 livres au XIVe siècle : le 26 juillet 1394, lors de la nomination de Perceval d'Esneval, ils furent réduits à 160 livres, et il ne paraît pas qu'on les ait augmentés ni diminués depuis.

Depuis 1316 jusqu'en 1382, c'est-à-dire pendant une période de soixante-six ans, le corps municipal d'Abbeville eut la nomination du capitaine de la ville. Je vous en fournirai deux preuves. Le 3 novembre 1378 Robert Faffelin, bourgeois et capitaine, ayant été insulté dans l'exercice de ses fonctions par Hue de Biencourt, clerc assermenté du sénéchal, le mayeur prit fait et cause pour Robert et fit arrêter Hue de Biencourt. Jean de Nielles, sénéchal de Ponthieu, fit relâcher, le lendemain même, son officier, et voulut contraindre

Digitized by Google

la municipalité à sévir contre le capitaine. Celle-ci résista, et l'affaire, déférée au parlement, fut renvoyée par lui devant le conseil du roi. Il résulte de là que le capitaine était un bourgeois, nommé par la ville, absolument indépendant du sénéchal, qui ne pouvait le molester comme il l'aurait voulu. Robert Faffelin fut le dernier bourgeois investi des fonctions électives de capitaine : en 1382, Suriau d'Équennes, chevalier, le remplaça. La ville voulut pourtant tenter de faire revivre les anciens usages, et elle profita pour cela des troubles qui remuaient profondément le pays et du besoin qu'avaient les Anglo-Bourguignons de se ménager des alliances et un appui dans le Ponthieu si sincèrement dévoué à la cause nationale personnifiée dans celui qui devait être Charles VII. Le 23 septembre 1423, une députation se rendit à Bernay, auprès du duc de Bedford, pour solliciter de lui, entre autres choses, que la nomination du capitaine fût rendue au corps municipal, comme cela avait lieu jadis. Il est vraisemblable que le régent fit droit à cette requête, car, dès le 12 juillet 1424, Nicolas Journe, mayeur d'Abbeville, était en possession du titre et des fonctions de capitaine qu'il conserva jusqu'au 24 novembre 1429. Cette dernière velléité d'indépendance n'eut donc qu'une bien courte durée. Il est curieux de constater que Nicolas Journe demeura possesseur du titre de capitaine jusqu'à sa mort arrivée en 1449. Dans la plupart des actes qui le concernent, dans deux circonstances solen-

Digitized by Google

nelles notamment, il prenait la qualification, mais il n'avait plus l'autorité. Était-ce tolérance du prince ou craignait-il de s'aliéner la bourgeoisie en révoquant le chef de l'une de ses plus puissantes et plus riches familles ? C'est ce que je n'ai pu découvrir, et l'on en est réduit à des conjectures pour expliquer ce fait anormal de l'existence, dans la même ville, de deux personnages, revêtus du même titre, sans en partager les fonctions. Quoi qu'il en soit, dès 1429 l'office de capitaine avait fait retour entre les mains du comte de Ponthieu, et il n'en devait plus sortir.

Peut-être avez-vous remarqué, Monsieur, que Nicolas Journe était à la fois mayeur et capitaine. Robert Faffelin, capitaine en 1378, avait été mayeur en 1377. S'il était permis de tirer une conclusion de ce double fait, on pourrait dire qu'en cas de vacance de la charge de capitaine, elle était exercée par le mayeur avec lequel le sénéchal avait alors à compter.

Le capitaine était reçu à l'échevinage; il y prêtait serment entre les mains du mayeur, et en présence des échevins et des mayeurs de bannière. Il promettait de s'acquitter bien et loyalement de ses fonctions, comme ses prédécesseurs l'avaient fait : il promettait enfin, et ceci est plus curieux, de ne choisir son lieutenant que parmi les bourgeois de la ville. Mais, sur ce dernier chapitre, les capitaines nommés par le roi ne tardèrent pas à se relâcher, et se montrèrent peu scrupuleux à tenir leurs ser-

Digitized by Google

ments. Cette clause devait les gêner, car leur lieutenant, l'homme des bourgeois et de la ville, était une sorte de surveillant imposé par le mayeur, un contre-poids gênant pour leur autorité dont il devait entraver plutôt que seconder l'exercice : aussi trouvèrent-ils moyen de l'éluder. Ils conservèrent le lieutenant de la bourgeoisie, mais ils en nommèrent un autre, et le moment arriva bientôt où ils voulurent avoir la nomination aux deux offices. En 1460, Gauvain de Gribauval, lieutenant du capitaine et nommé par lui, présenta au mayeur une requête pour que Jean de Saint-Remy, dit le Galois, lui fût adjoint. Le corps municipal refusa, sous le spécieux prétexte que Saint-Remy n'appartenait pas à la bourgeoisie, et il fit choix de Jean de Limeu, ce qui n'empêcha pas Jean de Saint-Remy d'exercer les fonctions de la charge dont Jean de Limeu ne fut que le titulaire.

Il résulta de ces abus que la ville perdit peu à peu son droit de nommer à l'une des deux lieutenances, et que le capitaine finit par confier ces postes à des hommes de son choix et appartenant comme lui au corps de la noblesse. Je vous citerai pour exemple l'année 1542, où les deux lieutenants étaient Jean d'Offignies, écuyer, seigneur de Boccasselin, et Jacques Abraham, écuyer, seigneur de Millencourt, et l'année 1560 avec Étienne de Lagrené, écuyer, seigneur de Belletre et Antoine de Bournonville, écuyer, seigneur de Coulonvillers. Lorsque le gouvernement fut débarrassé de

Digitized by Google

tous soucis et de toute entrave, lorsqu'il se sentit assez fort pour porter la réforme dans les diverses branches de l'administration, l'abus du pouvoir des capitaines de ville ne put lui échapper, et de même qu'il nommait les capitaines il se réserva le droit de nommer leurs lieutenants ; il est seulement difficile de préciser l'époque de ce changement qui vengea tardivement les municipalités. Ce ne fut à coup sûr que postérieurement au 26 juillet 1582, car on trouve à cette date, dans les registres aux délibérations de Montreuil-sur-Mer, une lettre de Henri III à M. des Essars de Meigneux, capitaine de Montreuil, par laquelle le roi lui enjoint de révoquer son lieutenant et de le remplacer par un autre. Il est évident que si la nomination du lieutenant avait appartenu au roi, il se fût borné à destituer cet officier sans charger M. des Essars de le faire.

J'ai défini les fonctions et les prérogatives du capitaine. Il est facile d'en tirer une conclusion relativement à la considération dont il était entouré. Dans la hiérarchie, le premier rang appartenait au sénéchal, le second à son lieutenant, le troisième au mayeur. Le capitaine n'avait que la quatrième place. Il dépendait de lui d'intervertir moralement cet ordre invariable, par sa naissance, par ses qualités personnelles ou le degré d'estime dans lequel il était tenu par ses concitoyens. Nicolas Journe, capitaine d'Abbeville, qui l'avait oublié en prétendant, le jour de la mi-carême 1432, tirer le

Digitized by Google

premier le geai des arbalétriers, eut la mortification de se voir préférer les trois magistrats susmentionnés. Nos aïeux n'entendaient pas raillerie sur le chapitre des préséances. En 1448, Nicolas Journe fut soumis à la taille, mais par un sentiment de vengeance politique, à cause des marques d'attachement qu'il avait jadis prodiguées aux Anglais et aux Bourguignons, adversaires du roi Charles VII.

Il me reste à compléter cette esquisse par le tableau des capitaines d'Abbeville, depuis le moment où le roi s'attribua le droit de les nommer jusqu'à l'époque où sa volonté souveraine supprima le titre et la charge. Le premier fut Suriau d'Équennes, chevalier, en 1382. Après lui vient Perceval d'Esneval qui réunit les deux charges de sénéchal de Ponthieu et de capitaine d'Abbeville, depuis le 10 mars 1397 jusqu'au 23 novembre 1402. Philippe d'Auxy, chambellan du roi, fut capitaine d'Abbeville du 23 décembre 1402 au 20 mai 1413 : Philippe d'Harcourt du 25 mai 1413 au 24 août 1414 : Jacques d'Harcourt, son frère, du 26 août 1414 au 15 mars 1416; il avait été fait prisonnier à Azincourt, et lors de son retour à Abbeville, au mois de janvier 1416, la ville lui fit présent de 360 livres pour l'aider à payer sa rançon. Son successeur fut Pierre d'Ailly, dit Sarrazin, sénéchal de Ponthieu, qui remplit ces fonctions depuis le 24 mars 1416 jusqu'au 24 avril 1418. Jean de Caumaisnil, écuyer, aussi sénéchal et capitaine en 1420, fit place à une

Digitized by Google

créature du roi d'Angleterre, Jean de Berghes, sire de Cohen, installé par Henri V lors de son passage par Abbeville. Pierre de Fénin nous a conservé le récit du guet-apens dans lequel il faillit perdre la vie : son administration, marquée par un si tragique événement, fut d'ailleurs de bien courte durée. Jean Blondel, sénéchal, le remplaça en 1422, et fut à son tour remplacé par Nicolas Journe, bourgeois, nommé par le duc de Bedford ; Nicolas eut pour successeur Colart de Brimeu, chevalier. Celui-ci prêta solennellement serment au grand échevinage, le 24 novembre 1429, et mourut en charge, le 29 juillet 1442. Le 24 septembre suivant, Jean, sire et ber d'Auxy, désigné pour le remplacer, dut, quoique sénéchal, prêter son serment particulier comme capitaine. Il était grand maître des arbalétriers, et il faut remarquer que le 1er mai 1465 Jean d'Estouteville hérita à la fois de ses fonctions de grand maître et de capitaine d'Abbeville. Jean présenta le même jour les lettres patentes du roi qui lui octroyaient la seconde de ces deux dignités : mais il ne fit que passer, et le duc de Bourgogne, en devenant de nouveau maître du Ponthieu, réintégra le sire d'Auxy qui remplit les fonctions de sa charge jusqu'en 1473. Après lui on trouve par ordre chronologique, et sans interruption, Philippe de Crèvecœur, maréchal de France, depuis le mois de mars 1476 jusqu'au mois d'août 1477 ; Guillaume Picart, seigneur d'Estellant et de Bos-Achard, conseiller et chambellan du roi, du 16 septembre 1477

Digitized by Google

au 23 avril 1483 ; Jean de Soissons-Moreuil, conseiller et chambellan du roi, du 23 avril 1483 jusqu'au mois de décembre suivant ; Philippe de Crèvecœur du 18 décembre 1483 à 1494; Jean de Bruges-la-Gruthuze, prince de Steenhuyse, du 21 mai 1494 au 12 août 1512; Jean de Haucourt fit les fonctions de capitaine par intérim depuis le 15 août 1512 jusqu'au 25 août 1513, jour de l'installation de Jean II de Bruges-la-Gruthuze qui eut pour successeur son fils, Louis, de 1514 à 1528. Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, installé le 8 novembre 1528, se démit le 8 novembre 1531 en faveur de Jean de Haucourt, seigneur de Huppy, qui se démit à son tour, le 12 octobre 1537, pour Quentin Gourlé, seigneur d'Azincourt, remplacé en 1545 par Flour d'Ardres, baron de Crésecques, capitaine jusqu'en 1555. Jean de Lamiré, seigneur de Blérencourt, capitaine pendant un an, fut le premier qui se qualifia « capitaine et gouverneur pour le roi des ville et château d'Abbeville ». Ce titre fut porté après lui par tous ses successeurs, François du Breuil en 1556, Louis de Lannoy, seigneur de Morvillers, de 1557 à 1562, Antoine de Clévet, seigneur de Montfort, du 30 décembre 1562 au 30 décembre 1572. André de Bourbon-Vendôme, du 30 décembre 1572 au 3 octobre 1582, et enfin, M. de Roncherolles, seigneur de Hucqueville, le dernier titulaire de la charge de capitaine d'Abbeville. Cet office fut supprimé par le duc de Mayenne, au mois de mai 1592, pour se concilier les bonnes

Digitized by Google

grâces de la municipalité d'Abbeville. Henri IV confirma cette disposition en 1594. M. de Roncherolles fut indemnisé par la charge de sénéchal de Ponthieu à titre héréditaire qu'il transmit à ses descendants. Le sénéchal devint donc le premier magistrat civil et militaire du Ponthieu.

Digitized by Google

LETTRE II

LES MONTMORENCY

DU PONTHIEU

Parmi les écrivains qui se sont occupés du Ponthieu et parmi ceux qui l'habitent, il en est bien peu qui sachent que l'illustre famille des Montmorency y a compté de nombreux représentants. Peu de provinces, Monsieur, furent aussi riches en noblesse que la basse Picardie. A celle qui en était originaire vinrent se joindre, au xv[e] siècle, des cadets de grandes maisons qui, devenus possesseurs de seigneuries ou de fiefs, par alliance ou par héritage, se fixèrent définitivement dans le

Digitized by Google

pays. Telles furent les circonstances auxquelles on dut l'établissement en Ponthieu des Créquy, des Bourbon-Vendôme, des Rubempré et des Montmorency. Déshéritées, pour la plupart, des hautes dignités qui étaient le partage de leurs aînées, ces branches cadettes se contentèrent de prendre rang dans la noblesse du pays et s'assimilèrent aux autres familles parmi lesquelles elles choisirent exclusivement désormais leurs alliances. Elles édifièrent à Abbeville des hôtels qui portent encore leurs noms et partagèrent leur temps entre cette ville et leurs manoirs seigneuriaux, très-modestes et tout à fait indignes de la qualification de châteaux. Je n'ai pas à vous expliquer ici les motifs pour lesquels les Créquy, les Bourbon-Vendôme et les Rubempré furent abandonnés par leurs aînés : quant aux Montmorency, la cause en est facile à deviner, et il ne faut pas la chercher ailleurs que dans leur religion. Ils étaient, en effet, tous convertis au calvinisme et avaient affecté de s'allier, surtout pendant un certain laps de temps, aux familles les plus gravement compromises par l'exaltation de leurs sentiments religieux. Ce fut seulement à partir de leur conversion que la fortune commença à leur sourire; mais il était trop tard, et le chef des Montmorency du Ponthieu n'eut même pas la consolation d'avoir des enfants auxquels il pût laisser le titre et la position dignes de son nom, qu'il avait eu l'heureuse chance de conquérir.

Digitized by Google

Bien que, longtemps avant cette époque, les Montmorency n'aient vécu que dans la sphère la plus modeste, comme de simples gentilshommes de province, leur nom et leur glorieux blason ne laissèrent pas que d'exciter la jalousie de ceux qui, leurs supérieurs en richesses et en honneurs, ne pouvaient prétendre à la longue suite d'aïeux dont Bouchard Ier, baron de Montmorency en 958, fut le chef, au glorieux passé qui identifie l'histoire de cette grande race à celle de la France et de ses rois. L'envie, en province surtout, vous le savez, Monsieur, a de nombreuses racines et croît dans les terrains les plus difficiles. L'origine des Montmorency du Ponthieu fut donc contestée de la manière la plus vive, et les généalogistes du pays, peu hospitaliers pour ces déshérités qui venaient chercher auprès d'eux un asile, ne leur épargnèrent ni les injures ni les soupçons les plus flétrissants. L'histoire de ce rameau dédaigné et systématiquement décrié d'un si grand arbre nous a tenté, car c'est à peine si elle a été esquissée par le Père Anselme et par du Chesne, historiens consciencieux qui ont dit tout ce qu'ils savaient, mais qui, évidemment, n'ont été que très-superficiellement instruits sur l'existence des Montmorency du Ponthieu.

Voici ce que l'on écrivait en 1702 sur l'origine des Montmorency, à propos de la mort récente du chef du rameau de Gueschard : « De bien habils gens croient qu'ils descendent d'un ecclésiastique

Digitized by Google

du nom de François d'Aumale, seigneur de la Courtaubois, qui entretenoit la femme d'un seigneur de Bours, et qui donna sa terre de la Courtaubois à un enfant qu'il crut lui appartenir et qui s'appela de Montmorenci comme cela se devoit. D'autres ont écrit qu'ils descendent d'un ecclésiastique *in sacris*, d'autres disent que c'étoit un capucin retiré en Angleterre où il renonça à la catholicité et se maria ; cette action estoit le héroïsme parmi les religionnaires, mais à présent une monstruosité. »

Quel que fut le choix fait par « les habils gens » dans cette double et incroyable hypothèse, il est certain que toutes deux contiennent autant de mensonges que de mots, et l'on a peine à comprendre comment de pareilles infamies pouvaient avoir cours, ainsi que l'atteste l'écrivain, parmi la noblesse alliée ou amie de ceux que l'on attaquait ainsi. Le bon sens, à défaut de tout autre sentiment plus honorable, en aurait dû faire justice, et il suffisait d'ouvrir l'histoire pour donner aux calomniateurs officieux le plus éclatant démenti. Plus d'un siècle s'est écoulé depuis que les « habils gens » du Ponthieu portaient sur leurs contemporains d'aussi téméraires jugements. Ils sont morts et ont emporté avec eux le secret de leurs pensées Les Montmorency les ont précédés dans la tombe : l'oubli a étendu son voile sur tout cela. Pourquoi donc remuer toute cette poussière et dans quel but ? C'est parce qu'il n'est jamais

Digitized by Google

trop tard pour assurer le triomphe de la vérité. Nous touchons d'ailleurs au jour, trop prochain, où ce beau nom de Montmorency va disparaître pour appartenir tout entier à l'histoire. Les convoitises s'enflamment, et c'est à grand peine que les derniers représentants de l'une des plus illustres races de l'Europe parviennent à défendre leur nom, leurs titres, leur blason contre d'injustes et illégitimes tentatives. Tout ce qui touche aujourd'hui donc à cette matière est de l'actualité, ou que l'on parle du présent ou que l'on parle du passé.

Jacques, seigneur et baron de Montmorency, Écouen, Damville, Conflans et Vitry, conseiller et chambellan du roi et du duc de Bourgogne, chef de nom et d'armes de sa maison, avait épousé, le 1er octobre 1399, Philippe de Melun, dame de Croisille et de Courrières. De cette union étaient issus quatre fils : le puîné, Philippe, apanagé des terres de Croisilles et de Courrières, et marié trois fois, n'eut de fils que de son premier mariage avec Marguerite de Bours, fille unique et héritière des biens de cette noble famille. Par ce mariage Philippe était devenu possesseur des seigneuries de Bours, Houplines, Amongies, Molimont et Russignies, et il avait acquis, le 16 mai 1438, de Philippe de Waencourt, celles de Waencourt, Guénappe et Hennivel. Son fils puîné, Hugues, eut en partage Bours et Courrières et adopta pour brisure, ainsi

Digitized by Google

que le voulaient les usages de l'époque, un croissant d'argent au centre de la croix de gueules de ses armes. Tous ses descendants conservèrent leur écusson ainsi modifié. La seconde femme de Hugues, Jossine de Saint-Omer, lui avait donné trois fils : le premier, Jean, seigneur de Courrières, Ourgues, Mesnil-sur-Rielle et le Quesnoy, chevalier de la Toison d'Or, conseiller et chambellan de Philippe II, roi d'Espagne, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, grand bailli d'Alost et capitaine de la Motte-au-Bois, n'eut qu'un fils, mort en bas âge avant lui ; le second, Nicolas, fut l'auteur de la branche, divisée elle-même en trois rameaux, qui se fixa en Ponthieu. Telle est l'origine réelle et authentique de ces Montmorency, que les généalogistes d'Abbeville affirmaient être issus du bâtard d'un prêtre.

La seule difficulté qui se présente ici est d'établir auquel des deux, de Hugues de Montmorency ou de Nicolas, son fils, il faut rapporter l'établissement en Ponthieu. Ce point est environné de ténèbres, et toute l'affaire se résume dans la question suivante : Hugues habitait-il Abbeville, ou ne séjournait-il qu'accidentellement dans cette ville, quand il mourut en 1513 ? Quoi qu'il en soit, il fut enterré dans l'église des Minimes, à côté des Rambures, fondateurs de ce couvent, des Boubers et d'autres personnages appartenant aux meilleures familles du pays, qui tenaient à honneur d'y choisir leur sépulture. Sa veuve se hâta de se remarier avec Jean de Flandres, seigneur de Drinkam, bien

Digitized by Google

qu'elle ne fût plus jeune, et suivit son nouvel époux, laissant à son fils le soin de poursuivre le procès intenté pour les cierges fournis lors de l'inhumation de Hugues.

Ce fut donc sous ces orageux auspices que Nicolas de Montmorency fixa sa résidence dans un pays où tout lui était inconnu. Est-ce à son union avec Anne Rouault de Gamaches, fille d'Alophe Rouault de Gamaches et de Jacqueline de Soissons-Moreuil, en 1512, qu'il faut attribuer l'installation de son père à Abbeville, ou son mariage ne fut-il que la conséquence du séjour de son père en Ponthieu ? Je laisserai à d'autres le soin de porter ici la lumière, s'il est possible de le faire, et je me bornerai à constater que, dès 1512, la noblesse du Ponthieu comptait des Montmorency parmi ses membres.

Nicolas de Montmorency, qualifié seigneur de Bours et de Gueschard, fiefs situés le premier dans le Pas-de-Calais, canton de Heuchin, le second dans la Somme, canton de Crécy, avait fixé son choix sur Gueschard et s'y était fait construire un manoir seigneurial. Dès 1544, Nicolas avait cessé d'exister : le fait est prouvé par un procès que soutint la même année Anne Rouault, dite veuve, contre Louis, seigneur et baron d'Orbec, son beau-père et le second mari de sa mère, Jacqueline de Soissons-Moreuil. Nicolas avait eu d'elle Gabriel, Christophe, mort à Rome sans postérité, et Jacqueline qui devint l'une des demoiselles d'honneur

Digitized by Google

d'Éléonore d'Autriche, reine de France, et épousa Quentin Gourlé, dit de Gourlay, chevalier, seigneur d'Azincourt, Pendé et Wargnies.

Gabriel de Montmorency, écuyer, seigneur de Bours, Gueschard et Villeroy, n'était encore qualifié qu'écuyer quand sa mère plaidait contre le baron d'Orbec, en 1544 ; ce ne pouvait être à cause de son âge, comme l'écrit du Chesne, puisqu'il s'était écoulé trente-deux ans depuis le mariage de son père, et il aurait pu demeurer écuyer toute sa vie, comme tant d'autres gentilshommes, sans que sa noblesse en ressentît le moindre préjudice. Il n'était pas d'ailleurs encore de mode de porter le titre de chevalier, et vis-à-vis de la loi et des édits royaux tous les gentilshommes ne naissaient et n'étaient qu'écuyers. Du Chesne, qui avoue lui-même n'avoir eu aucune communication des titres de ces Montmorency, aurait pu s'épargner des frais inutiles, et dire que Gabriel ne fut dénommé chevalier que dans les actes passés par son fils. Il avait épousé Michelle de Bayencourt, fille de Pierre de Bayencourt, seigneur de Bouchavannes, gouverneur de Doullens, et de Jeanne de Calonne de Courtebonne. Il mourut vers 1547, puisque sa veuve se remaria le 22 juin 1548 avec François d'Aumale, seigneur du Quesnoy. De leur union étaient issus Jean de Montmorency, qui suit, Claude de Montmorency, page du roi Henri III, mort jeune et sans alliance, Antoinette de Montmorency, alliée d'abord à An-

Digitized by Google

toine de Sorel, chevalier, seigneur d'Ugny, puis à Titus de Saint-Simon, vicomte de Clastre, chevalier de l'ordre du roi, et enfin Anne de Montmorency, morte fille ou sans alliance connue.

Jean de Montmorency, chevalier, seigneur de Bours, Gueschard et Villeroy, avait été, dans sa jeunesse, page de l'empereur Charles-Quint. Son grand-oncle, Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, après avoir fait à la cour d'Espagne une si brillante fortune, l'y avait appelé pour lui tenir lieu du fils qu'il avait perdu. Mais il avait d'autres neveux, un surtout, Hugues Bournel, gouverneur de Bapaume [1], « duquel il avoit beaucoup de plaisirs et amitiez ». Hugues était non-seulement bon catholique, mais, comme Jean, imbu du fanatisme espagnol. Or, le seigneur de Courrières connaissait les tendances de la noblesse de Ponthieu et s'apercevait que son autre neveu se laissait aller aux idées nouvelles. Il ne deshérita pourtant pas Jean de Montmorency et lui assura au contraire, par un testament du 21 juillet 1573, « une rente héritière de cent livres de quarante gros sur la terre d'Allost au rachapt du denier seize, procédant des deniers de la vente du gavene de Douay, » plus « mille livres dudit pris de quarante gros pour une fois ». Mais le testateur mit à son legs certaines restrictions, telles que sa réversion sur la tête des

[1] Il était aussi gouverneur de Lille, Douai et Orchies.

Digitized by Google

deux sœurs de Jean, dans le cas où il embrasserait la religion prétendue réformée. La prévision du mourant devait se réaliser en effet, et son legs se réduisit pour Jean à une jouissance de courte durée, car il se fit huguenot et fit instruire ses enfants dans le calvinisme, qui les privait déjà d'une fortune et devait leur coûter bien plus cher encore. Est-ce au même motif qu'il faut attribuer la perte du procès qu'il soutint contre Josias de Lameth, son cousin, à propos de la succession d'Antoine de Bayencourt, seigneur de Bouchavannes, son oncle maternel ? Antoine de Bayencourt avait laissé les seigneuries de Quincy, Courson et Vez, à Josias de Lameth, son neveu et son filleul; Jean de Montmorency attaqua le testament et porta l'affaire devant le parlement qui, par un arrêt du 4 juin 1599, le débouta de ses prétentions et consacra la validité de l'acte suprême fait par le sieur de Bouchavannes. On ignore l'époque de la mort de Jean de Montmorency, mais on sait, sans pouvoir préciser à quelle date, qu'il avait épousé Bernarde Gaillard, fille de Michel Gaillard, chevalier, seigneur de Longjumeau, Chailly et Faillet, et de Louise de Sains, et petite-fille de Michel Gaillard, chevalier, seigneur de Longjumeau, panetier ordinaire du roi, et de Souveraine d'Angoulême, fille légitimée de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, père du roi François Ier, dont Mme de Montmorency se trouvait par conséquent être la petite-nièce.

Du mariage de Jean de Montmorency naquirent

Digitized by Google

quatorze enfants, tous calvinistes comme leur père : 1° Daniel, qui entra de bonne heure au service et devint lieutenant de la compagnie d'ordonnance du vicomte de Turenne; il fut tué au siége de Chartres en 1591, à l'âge de 24 ans et sans alliance; 2° Josias, que la mort de Daniel fit l'aîné et dont je m'occuperai plus loin; 3° Gédéon, mort jeune; 4° Benjamin, chef du rameau d'Esquancourt, dont je rapporterai l'histoire après celle de la branche aînée; 5° Jean, seigneur de Flesselles, allié à Madeleine de Boutillac, puis à Madeleine des Champs de Vaux, et sans enfants de l'une ni de l'autre; 6° Georges, connu sous le nom de M. de Crécy, d'un fief qu'il possédait. Il s'expatria et servit en qualité de capitaine dans l'armée hollandaise ; de Laura Affaitady, sa femme, fille de Cosme Affaitady, baron de Ghistelles, et de Marguerite de Herstal, il n'eut que deux filles, Agnès, dame de Bleswed et de Crétembourg, alliée au comte de Coupigny, et une autre qui entra en religion et se retira au couvent des Cordelières d'Abbeville; 7° Pierre, auteur du rameau d'Acquest et de la Cour-au-Bois ; 8° Anne, seigneur du Hamel, tué en duel dans les circonstances suivantes : Le 3 février 1611, accompagné de ses frères, MM. de Crécy et d'Acquest, et du baron de Ghistelles, beau-frère de Crécy, il était allé visiter à Nouvion M. de Lamiré [1], gentil-

[1] André de Lamiré, chevalier, baron et seigneur de Nouvion, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Digitized by Google

homme de la chambre du roi, qui venait de faire bâtir un château dans sa seigneurie de Nouvion. Tous les Montmorency dînèrent chez lui, et, après le repas, voulurent aller chez Mme de Verneuil [1], dont Anne de Montmorency, ou plutôt M. du Hamel, comme on l'appelait, était épris et qu'il voulait épouser. M. de Lamiré les accompagna. Une discussion très-vive s'étant élevée en chemin entre M. du Hamel et M. de Lamiré, on mit l'épée à la main : l'issue du combat fut fatale au premier, qui tomba grièvement blessé et mourut un mois après. M. de Lamiré, qui avait à la cour de puissants protecteurs, obtint que l'on étoufferait l'affaire; il reçut des lettres de rémission et les Montmorency, quoi qu'ils fissent, durent s'en contenter pour n'être pas plus difficiles que le roi et la justice. Vous lirez en appendice à la suite de cette lettre plusieurs extraits de la curieuse enquête faite sur ce duel et ses tristes conséquences. L'importance de ce document m'empêche de l'intercaler dans mon récit dont il entraverait l'allure; 9° l'aînée des filles, Hippolyte, fit un grand mariage, au-dessus de toute espérance, en épousant Pierre de Melun, prince d'Épinoy : bien qu'elle eût eu de lui cinq fils et

---

[1] Anne des Essars, deuxième fille et onzième enfant de Charles des Essars, seigneur de Meigneux, gouverneur de Montreuil, et de Jeanne de Joigny. Elle était alors veuve de Lisander de Baradat, vicomte de Verneuil, capitaine au régiment de Navarre et gouverneur de Château-Thierry, dont elle avait un fils.

Digitized by Google

deux filles, et qu'elle ne fût plus jeune quand elle le perdit, elle se remaria avec François de la Fontaine, chevalier, seigneur d'Ognon. Celui-ci était moins âgé qu'elle, mais le nom de Montmorency l'avait ébloui, tandis qu'Hippolyte, de son côté, flattée d'être recherchée par un jeune homme, n'avait pas réfléchi qu'il y avait loin de la princesse d'Épinoy à Mme de la Fontaine. Son père et sa mère, qui vivaient encore, étaient d'un avis contraire au sien, et ils se réunirent aux enfants de son premier mariage pour obtenir la nullité du second. Jean de Montmorency disait que cette union n'était pas valable, ayant été consacrée en secret et sans l'accomplissement de toutes les formalités requises; c'était du moins un motif. Celui qu'alléguait le prince d'Épinoy était absurde; il déclarait qu'une aussi modeste alliance faisait tort à la mémoire de son père, et rien de plus. L'affaire, instruite par le bailli d'Amiens, fut portée par M. de la Fontaine devant le parlement, qui lui donna gain de cause, le 22 janvier 1610. Hippolyte mourut six ans après, en juin 1616, et fut enterrée dans l'église des Capucins d'Abbeville : « Elle a esté fort ambitieuse». — Telle fut l'unique oraison funèbre qu'elle obtint de ses contemporains. — Ses sœurs puînées, Élisabeth et Michelle, moins favorisées qu'elle, avaient épousé, la première Jean de Belloy, seigneur de Pont-de-Metz, et la seconde Oudart de Fontaines, seigneur d'Étrejust, gentilshommes d'aussi ancienne mais de moins illustre noblesse que le prince d'É-

Digitized by Google

pinoy. Jacqueline et Louise moururent à marier, ainsi que Souveraine, dont l'unique patrimoine était le nom singulier de sa bisaïeule maternelle, Souveraine d'Angoulême.

Le fils aîné de Jean de Montmorency s'appelait Josias et fut seigneur de Bours, Gueschard, Villeroy et le Hamel : il ne survécut que peu d'années à son père, avec lequel il habitait à Abbeville, sur la paroisse de Saint-Gilles, pendant tout le temps que lui laissait son service de capitaine au régiment des gardes. Sa première femme, Marie de Grouches, fille de Henri de Grouches, seigneur de Griboval, et de Claude Girard, ne lui avait donné qu'un fils; de la seconde, Louise Hotman, il avait eu deux filles, Louise et Marie, et quand il mourut, le 20 juillet 1616, Louise était enceinte d'un fils, François, né posthume, et mort jeune. Jean de Montmorency, issu du premier mariage, avait servi dès l'âge de 14 ans dans la compagnie de son père. Sa belle-mère, veuve de Catherin d'Aumale, seigneur de Nampsel, quand elle avait épousé Josias de Montmorency, voulait que sa fille, Louise d'Aumale, devînt la femme de Jean de Montmorency aussitôt qu'il aurait été soustrait par sa majorité à la tutelle de ses oncles, Benjamin de Montmorency, seigneur d'Esquancourt, et Oudart de Fontaines, seigneur d'Étrejust. Au moment où l'union projetée allait se conclure, Jean se noya dans la Somme, et les biens qu'il tenait de son père passèrent à son oncle Benjamin. Ainsi s'éteignit la branche aînée des Montmorency du Ponthieu.

Digitized by Google

Benjamin de Montmorency, quatrième fils de Jean, seigneur de Bours, et de Bernarde Gaillard de Longjumeau, avait été apanagé, du vivant de ses frères, de la seigneurie d'Esquancourt. Leur mort successive et la fin tragique de son neveu réunirent entre ses mains les seigneuries de Bours, de Gueschard et la pairie de Villeroy. Cela lui permit de faire bonne figure en Ponthieu, et il eut aussi à Abbeville un hôtel qui prit de lui le nom d'hôtel de Montmorency : il était situé dans la rue du Puits-de-Fer, aujourd'hui rue du Saint-Sépulcre, où il porte le numéro 4. Marié deux fois, à Claude d'Averhoult, dame d'Olizy, puis à Marie Le Prévost, fille de Jean, seigneur de Neufville et d'Estrebœuf, et de Marie de Pendé, de la première il avait eu Daniel de Montmorency et Madeleine, femme d'Isaac Le Fournier, seigneur de Neufville, calviniste exalté, de la famille duquel j'aurai occasion de parler tout à l'heure, et de la seconde, Marie, alliée le 14 août 1633 à Charles du Bois, chevalier, seigneur de La Fresnaye.

Ambitieux et peu scrupuleux sur les moyens de parvenir, Daniel de Montmorency ne se contenta point de l'assurance qu'il serait, après son père, marquis d'Esquancourt, seigneur de Bours, Gueschard, Villeroy, Tilloy, Bétonvilliers, Olizy et Crécy : il choisit une femme dans la famille des Le Fournier et épousa la sœur de son beau-frère, Marthe Le Fournier de Neufville, dans l'espoir que

Digitized by Google

son père, calviniste sincère, lui saurait gré de s'allier à une maison qui avait tant fait pour la religion ; c'est ce qui eut lieu effectivement. A peine Daniel était-il l'époux de Marthe et avait-il obtenu de ses parents les donations qu'il convoitait, qu'il jeta le masque et se convertit avec grand fracas au catholicisme. Marthe Le Fournier était digne de le comprendre. Il n'avait pas eu de peine à lui démontrer que la ruine était au bout de la route suivie par leurs parents à tous deux, et qu'un changement de religion était la seule clé capable de leur ouvrir la porte des honneurs et de la fortune : il paraît certain qu'ils étaient d'accord avant le mariage. Repoussés avec indignation par leurs familles, Daniel et sa femme eurent pour se consoler les compliments et les caresses de la cour et des princes. M. le duc d'Orléans et Mlle de Montpensier se rappelèrent à propos et seulement alors qu'il y avait quelques liens de parenté entre eux et les nouveaux convertis, et les traitèrent de cousins. Mais Daniel n'avait pas rompu si violemment avec les traditions paternelles pour de stériles honneurs : il était brave et possédait des talents militaires qui ne demandaient qu'à se faire jour ; il embrassa avec ardeur la carrière des armes, source de toutes les grandeurs de ses aïeux, et y entra poussé par le souffle de faveur éphémère que son abjuration avait fait naître. Il débuta comme enseigne de la compagnie des gendarmes de Soyecourt, puis il devint capitaine au régiment de

Digitized by Google

Montdejeu, lors de sa formation, le 3 février 1630, et servit sous le maréchal de La Force en Languedoc, en 1632, et l'année suivante en Allemagne, où son régiment défendit Coblentz pendant quatorze jours. A la tête d'une compagnie de chevau-légers du régiment de La Ferté, il soutint un blocus de 13 mois dans Hermenstein en 1637 et 1638; il assista à la bataille de Rocroy, au siége et à la prise de Thionville et de Sirck en 1643, au combat près de Lérida où les Français furent battus en 1644, au combat de Liorens et à la prise de Balagnier en 1645, aux deux siéges de Lérida en 1646 et 1647, au siége et à la prise d'Ypres, à la bataille de Lens, à la prise de Furnes en 1648, au siége de Cambrai, à celui de Condé en 1649, au secours de Guise et à la prise de Réthel.

Pendant vingt ans enfin Daniel de Montmorency avait eu la bonne fortune de figurer dans tous les grands faits de guerre de son temps. La part distinguée qu'il y avait prise lui valut, le 2 avril 1652, le brevet de mestre de camp de cavalerie et celui de maréchal de camp, le 15 du même mois. En cette nouvelle qualité, il contribua en 1653 et 1654 à la prise de Réthel, de Mouzon et du Quesnoy et à la levée du siége d'Arras. Créé lieutenant général le 16 juin 1655, il commanda en 1658 l'aile droite de la seconde ligne à la bataille des Dunes et servit au siége et à la prise de Dunkerque, de Berghes, de Gravelines, de Menin, d'Oudenarde et d'Ypres. Depuis moins de dix ans Daniel avait perdu sa

Digitized by Google

femme, Marthe Le Fournier, morte le 13 avril 1650, et enterrée à Rétonvillers, près de Roye-en-Santerre. Il se remaria peu après à Marie de Warluzel, veuve de M. de Saint-Souplis, seigneur de Sorel, et n'en eut pas d'enfants, pas plus que de sa troisième femme, une Tiercelin de Brosse. Marthe Le Fournier ne lui avait donné qu'un fils avec lequel il produisit ses preuves de noblesse devant l'intendant d'Amiens, en 1666.

Benjamin-Alexandre-César de Montmorency, comte de Bours, marquis d'Olizy et d'Esquancourt, seigneur de Gueschard, aussi heureux que son père, sut porter dignement le poids d'une lourde succession. Ses commencements furent difficiles, et il remplit pendant vingt ans les fonctions de capitaine de chevau-légers au régiment de Clérembault; mais, quand il mourut, le 21 avril 1702, sans enfants de Jeanne-Madeleine de Laval, sa femme, il était lieutenant de roi à Arras et officier général. En lui prenait fin le rameau d'Esquancourt, la plus riche des trois branches habituées en Ponthieu, et sa fortune, considérable pour l'époque, à défaut d'héritiers directs, tombait entre les mains de collatéraux. Deux héritiers se présentèrent, parents tous deux du comte de Bours et au même degré; c'était Jean Le Fournier, fils d'Isaac Le Fournier, baron de Neufville, et de Madeleine de Montmorency, et Guillaume-Nicolas du Bois, chevalier, seigneur de Belhostel, fils de Charles du Bois, seigneur de La

Digitized by Google

Fresnaye, et de Marie de Montmorency. Un procès s'ensuivit entre les deux cousins : l'issue fut bien différente de celle que l'on attendait. En effet, Madeleine de Montmorency, mère de Jean Le Fournier, était la propre sœur de Daniel de Montmorency, père du comte de Bours ; tandis que Marie de Montmorency, mère de M. du Bois, était née de Benjamin de Montmorency et de sa seconde femme, Marie Le Prevost ; elle n'était donc que demi-sœur de Daniel de Montmorency et les droits de ses enfants devaient être primés par ceux des enfants de Madeleine. Il en fut tout autrement. Jean Le Fournier était protestant comme toute sa famille : son père et son frère aîné, lors de la révocation de l'édit de Nantes, avaient quitté la France pour rester fidèles à leur religion ; mais ils avaient commis la faute de prendre du service dans le corps d'armée du maréchal de Schomberg, et Jean porta la peine d'un méfait duquel il ne s'était pas rendu coupable. On lui préféra M. du Bois, bon catholique et protégé par le modèle des courtisans, par le marquis de Dangeau. En recueillant, le 5 mars 1706, la succession de Benjamin de Montmorency, il s'appropria en outre ses titres et se fit appeler le comte de Bours. Jean Le Fournier abjura le calvinisme, mais il était trop tard, et le nouveau comte de Bours garda ses biens et son titre.

Ce fut une étrange destinée que celle de la famille Le Fournier : elle se lie intimement à celle

Digitized by Google

des Montmorency, et vous me saurez peut-être gré d'en esquisser ici les principaux traits. Pendant le temps de leur trop courte splendeur, à la fin du XVIe siècle, les Le Fournier avaient produit une généalogie remontant jusqu'à Guillaume Le Fournier, conseiller au parlement de Paris, en 1440, et présentant des alliances pendant trois générations avec les Corbie, les Boucher d'Orçay et les Cambron. Le public n'avait rien dit alors; mais, quand les Le Fournier furent malheureux et persécutés, il éleva la voix, et prétendit qu'au lieu d'être fils de François Le Fournier, conseiller au parlement, et d'une demoiselle de Vaudetar, Maurant Le Fournier était né d'un pêcheur de Cayeux; que ce « beau garçon », très-adroit à tous les exercices du corps, étant élevé par un sien parent, curé de Saint-Valery, avait été enrôlé par les huguenots du capitaine Cocqueville, s'était fait calviniste, et, devenu capitaine renommé à son tour, avait été tué en 1597, à la reprise d'Amiens, au moment où il venait d'être nommé gouverneur de Dieppe. Quoi qu'il en soit, Maurant, qui n'avait pas d'enfants de Marie Vitaut, sa femme, avait fait la fortune de son frère puîné, Hugues. Celui-ci, ayant acheté des d'Aoust la terre de Neufville-sous-Saint-Ricquier, s'en était qualifié baron, puis était devenu chevalier de l'Ordre et gouverneur d'Abbeville. Il était à Paris à l'époque du massacre de la Saint-Barthélemy, et, déjà blessé de six coups d'épée, il n'avait dû la vie qu'à la pitié de M. de Tavannes.

Digitized by Google

Ce terrible souvenir n'avait laissé aucune trace dans l'esprit de Hugues Le Fournier, et ne l'avait pas empêché d'élever ses enfants dans la même religion qu'il professait. Ceux-ci étaient au nombre de trois, qui tous trois avaient pris alliance dans la famille de Montmorency : Isaac, baron de Neufville, avait épousé Madeleine de Montmorency-Bours : Marthe avait épousé Daniel de Montmorency, marquis d'Esquancourt, et Judith, Pierre de Montmorency, baron d'Acquest. Isaac, qualifié baron de Neufville, avait eu deux fils, Charles et René : Charles, baron de Neufville, vicomte de Saint-Acheul, seigneur de Heuzecourt, Onneux, Coulonvillers, Genvillers, la Motte-Buleux et Montigny-les-Jongleurs, allié à une demoiselle de Boubers-Bernatre, mourut en avril 1672, à la fleur de l'âge, au moment où le gouvernement de la province entamait contre lui des poursuites à cause du prêche établi par lui à Neufville, ainsi que l'article 7 de l'édit de Nantes lui en reconnaissait le droit. On prétendit que les souffrances morales qu'il avait éprouvées et la persécution qu'on lui avait fait subir, avaient altéré sa santé et abrégé ses jours : sa mort même donna prétexte à de nouvelles accusations contre les siens. On l'avait enterré avec quelque pompe; plusieurs gentilshommes huguenots s'étaient réunis pour cette circonstance. MM. de Montmorency d'Acquest, de Boubers, Beauvisage et Van-Robais portèrent les coins du drap mortuaire sur lequel étaient placés les insignes militaires du dé-

Digitized by Google

funt. Le lieutenant général de Picardie informa contre René Le Fournier, frère puîné et héritier de Charles ; mais celui-ci, harcelé et poussé à bout, quitta la France à la révocation de l'édit de Nantes, avec son fils aîné Isaac, et se réfugia en Hollande où il prit du service contre son pays sous les ordres du maréchal de Schomberg. Sa femme, demoiselle de Wllart, était restée en Picardie avec son fils puîné, Jean, qui se faisait appeler le marquis de Neufville, et ses deux sœurs. On ne leur épargna aucune humiliation. Jean, qui avait épousé une demoiselle Hervey, et que l'on savait peu fervent pour le calvinisme, et disposé à changer de religion, fut condamné comme faux noble, le 10 novembre 1698, en même temps que sa mère, par l'intendant Bignon, chargé de la recherche des usurpateurs de noblesse, et, comme tels, obligés à payer tous deux 2,200 livres d'amende. C'est alors, qu'injustement dépouillé de ses titres, Jean se vit enlever l'héritage des Montmorency d'Esquancourt qui lui appartenait légitimement. Sa tardive conversion n'eut pas le pouvoir de changer les faits accomplis. Son père et son frère étaient morts à l'étranger ; ses sœurs, qui avaient refusé de suivre son exemple, avaient été enfermées dans la maison des Nouvelles Catholiques de Paris et transférées depuis peu au château de Saumur. Jean, resté seul, sans enfants, traîna une existence misérable, mourut pauvre et fut le dernier de sa race.

Telle eût été la destinée réservée à la branche des

Digitized by Google

Montmorency d'Acquest et de la Cour-au-Bois, si son chef n'avait su, comme celui de la branche d'Esquancourt, choisir l'heure favorable. Vous n'avez pas oublié, Monsieur, que Jean de Montmorency seigneur de Bours, avait eu quatorze enfants de Bernarde Gaillard de Longjumeau, sa femme. Le septième, Pierre de Montmorency, avait été apanagé des fiefs d'Acquest et de Villeroy. Il avait donné de bonne heure un sérieux gage à la religion réformée en s'alliant à Judith Le Fournier de Neufville, fille de Hugues Le Fournier, capitaine d'Abbeville. D'elle il n'avait eu que deux fils, Daniel et Jean, seigneurs de Villeroy et du Plouy-Domqueur ; ce dernier habitait en 1666 la Hollande, où il s'était fixé par son mariage avec Élisabeth de Cuyck-Miérop, fille de l'intendant de ce pays. N'ayant eu d'elle qu'une fille, Élisabeth, morte en 1650, quand sa femme mourut il se remaria, malgré son grand âge, en août 1674, avec Jeanne de Pas de Feuquières, veuve de Louis d'Aumale, et qui avait une fille de son premier mariage. Il lui survécut aussi, mais de bien peu, car Jeanne mourut en 1694 et lui en 1698 à l'âge de 90 ans, au Plouy-Domqueur qu'il habitait depuis son retour de Hollande. La fille de Jeanne de Pas était alors mariée à un M. de Pontgibault ; bien qu'il eût des neveux de son nom à pourvoir, Jean les déshérita complétement et institua Mme de Pontgibault sa légataire universelle. Les enfants de son frère Daniel n'étaient cependant pas riches : c'étaient les plus pauvres

Digitized by Google

des Montmorency dont j'ai entrepris d'esquisser l'histoire.

En épousant Marthe de Wllart, sa parente par les Le Fournier, Daniel de Montmorency, seigneur d'Acquest, avait fait un mariage de religion bien plus que d'intérêt. Marthe ne lui avait apporté en effet que la seigneurie de Cour-au-Bois, située sur les territoires de Mons et de Boubers, et consistant en un manoir de 5 journaux, 10 journaux de bois, 90 journaux de terre, un champart, un dîmage, un don et 80 livres de censives, le tout d'un revenu de 617 livres 10 sols, et le fief de la prévôté de Boubers, composé seulement de 42 livres de censives. C'était bien peu pour les dix enfants qui lui étaient nés de Marthe de Wllart. Le seul avantage procuré par cet apport était une maison fort modeste à Boubers qu'il habita avec sa nombreuse famille et où il mourut âgé de 82 ans, en 1688. Comme tous ses parents, comme les Le Fournier, les Rambures, les Boubers et tant d'autres, il avait été inquiété sans cesse pour l'exercice de sa religion; mais, lors de la révocation de l'édit de Nantes, alors qu'il fallait abjurer ou s'exiler, le vieillard ne put se décider à quitter le pays où il avait vécu de si longues années, et il ne fit pas de difficulté de rentrer dans le giron de la religion catholique. Une pension de 3,000 livres fut sa récompense personnelle; une pension semblable fut accordée par le roi à ses filles, le 13 avril 1687, et ses fils, que son

Digitized by Google

exemple avait entraînés, trouvaient ouverte la carrière militaire et par elle d'honorables moyens de subsistance dans le présent : l'avenir leur appartenait.

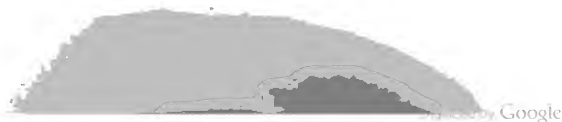
L'aîné des fils, nommé Daniel comme son père, et dont je parlerai plus loin, prit pour sa part Acquest et la Cour-au-Bois; le second, Amaury-Louis, servit d'abord comme page dans la grande écurie du roi, puis il entra dans la première compagnie des mousquetaires en 1685 et s'en retira en 1714 avec le grade de sous-brigadier. Il avait épousé dans l'église Saint-Sulpice de Paris, le 25 novembre 1699, Étiennette Le Normand, de laquelle il eut d'abord une fille, Marie-Louise, née en 1700 et morte en 1701, puis un fils, Anne-Louis-Henri, né le 22 juillet 1704, capitaine au régiment de Bourbon, et mort sans postérité. Le troisième fils de Daniel, Pierre de Montmorency, avait reçu en apanage le petit fief du Hamel dont il porta le nom, et qui était situé à Boubers; il fut tué à Mayence à l'âge de dix-huit ans, en 1689, étant capitaine au régiment d'Orléans. La première des sept filles, Antoinette-Geneviève, mourut jeune en 1681; la seconde, Judith, mademoiselle de la Cour-au-Bois, épousa le 8 février 1700 Alexandre Le Ver, seigneur de la Vassourie, sénéchal du comté de Saint-Pol, capitaine de dragons, écuyer de la comtesse de Soissons, et mourut sans enfants, le 24 novembre 1716; la troisième, Cathe-

Digitized by Google

rine, mademoiselle de Villeroy, n'eut pas d'enfants de son mari, Nicolas de Fontaines-la-Neuville, colonel d'infanterie, qu'elle avait épousé le 10 septembre 1697, étant âgée de 38 ans et lui de 29 ans; Charlotte, la quatrième, n'en eut pas non plus de Charles de Lamiré, chevalier, seigneur de La Retz, son mari; Marthe, la cinquième fille, âgée de 55 ans, fut d'abord alliée le 12 février 1707 à Pierre de Lagrenée, seigneur de la Mothe, âgé de 45 ans, puis à Guillaume-Nicolas du Bois de Belhostel, dit le comte de Bours; elle était riche, car ce fut à son mari que l'on délivra la succession du dernier Montmorency d'Esquancourt: Marie, sixième fille de Daniel, mariée le 25 avril 1705 à Nicolas Manessier, seigneur de Selincourt, capitaine au régiment du roi, infanterie, âgé de 25 ans, mourut en novembre 1706 à l'âge de 45 ans, en couches de son premier enfant; elle fut inhumée dans l'église de Saint-Éloy, d'Abbeville; quant à Madeleine, dite mademoiselle de Gourlay, la dernière de toutes, elle devint la femme du marquis de La Rue, qui habitait à Romescamp, canton de Formerie (Oise), avec les huit enfants issus de son premier mariage. Vous voyez, Monsieur, que si Mlles de Montmorency ne se mariaient pas jeunes, il se trouvait pourtant des gentilshommes moins âgés qu'elles, pour lesquels le prestige de ce grand nom paraissait une compensation suffisante du ridicule d'unions aussi disproportionnées.

Digitized by Google

Daniel de Montmorency, seigneur d'Acquest et de la Cour-au-Bois, fils aîné de Daniel, résidait aussi dans sa maison seigneuriale à Boubers en Vimeu. Après avoir été longtemps capitaine de carabiniers, il devint mestre de camp de cavalerie et mourut à Montauban, au mois de novembre 1708. Sa première femme, Marie de Lesca d'Abesse, veuve d'un gentilhomme béarnais, lui avait donné deux fils; de la seconde, Charlotte Le Ver, qu'il avait épousée le 30 octobre 1699, il n'eut pas d'enfants. Le puîné de ses fils, Charles de Montmorency, colonel réformé à la suite du régiment de Bourbon, infanterie, et premier gentilhomme de la chambre de Charles de Bourbon, comte de Charolais, mourut sans alliance en 1757. Son frère aîné, Joseph-Alexandre de Montmorency, dit le comte de Montmorency-Bours, vendit sa seigneurie de la Cour-au-Bois à M. Bourrée, et son fief de la prévôté de Boubers à M. Gaffé, lieutenant de la maréchaussée. Aucun intérêt ne l'attachant plus à la France, il passa à l'étranger, prit du service en Pologne et devint successivement sous-lieutenant des chevaliers-gardes du roi Auguste, maréchal de camp des armées saxonnes, puis enfin lieutenant général. Son union avec la comtesse de Pocei, veuve du grand maréchal de Pologne, étant demeurée stérile, il mourut sans enfants dans ce pays, le 13 mars 1759. Il fut le dernier de sa branche, et avec lui le nom de Montmorency disparut du Ponthieu pour jamais.



ENQUÊTE

SUR LES CIRCONSTANCES QUI ONT PRÉCÉDÉ LA MORT D'ANNE DE MONTMORENCY, SEIGNEUR DU HAMEL

Mon intention, Monsieur, n'est pas de publier dans son entier cette pièce remplie de détails précieux ; j'en extrairai seulement les passages les plus intéressants, et cela suffira encore pour composer une curieuse étude des mœurs de nos pères.

La querelle de MM. de Nouvion et du Hamel, suivie de leur combat, avait eu lieu le 3 février 1611 M. du Hamel étant mort un mois après environ, sa famille se porta partie civile et intenta un procès criminel à M. de Nouvion. Les magistrats d'Abbeville ordonnèrent une enquête qui, commencée le 6 avril 1611, ne fut terminée que le 26 du même mois. Les témoins entendus étaient au nombre de quatorze, savoir : François de Buigny, écuyer, seigneur de Cornehotte et de Merliers ; Maître Albin Parmentier, Jean Bellard, Oudart de Brestel, écuyer, seigneur de Bonnelles ; Nicolas Lourdel, Maître Jean Boistel, docteur en médecine ; Louis Obin, maître chirurgien ; Mathieu Millon, Philippe Millon, Maximilien Le Boucher, Jean de La Braielle, Jean Brocquevieille, Pierre de Machy et Charles Four-

Digitized by Google

drinier. Le résultat de l'enquête ayant été de démontrer l'innocence de M. de Lamiré de Nouvion, l'affaire n'eut pas d'autres suites.

Maître Albin Parmentier fit la déposition suivante :

« Il ne peut rien dire du dit débat, faict, à ce qu'il a entendu dire, joignant la forêt de Cressy; mais a entendu dire que le deffunt sieur du Hamel a esté la cause et l'origine dicelluy, ayant premièrement et grandement intéressé le dict sieur de Nouvion et mis le premier la main à l'espée, estant derrière le dict sieur de Nouvion qui n'eust gardon de luy; et de faict il en eust esté frappé par le dict sieur du Hamel si le sieur de Bachimont, son frère, ne se fut escrié ayant apperceu le dict sieur du Hamel prest à frapper le dict sieur de Nouvion de son espée, qui fut cause que le dict sieur de Nouvion tira aussy son espée pour se mettre en deffense : disant, luy qui parle, que le jour précédant que ceste querelle arriva, il estoit party du village de Buires-au-Bois, lieu de sa résidence, et se vint au villaige de Nouvion pour quelques affaires qu'il avoit avecq le dict sieur de Bachimont [1], et cestoit le lendemain de la Chandeleur dernier. Auquel lieu de Nouvion survindrent sur le soir le dict feu sieur du Hamel avecq ses frères, les sieurs d'Acquest et de Cressy, assistez du baron de Ghistelles,

---

[1] Simon de Lamiré, chevalier, seigneur de Bachimont,

Digitized by Google

qui furent receus fort gratieusement par le dict sieur de Nouvion et souppèrent tous ensemble, leur ayant faict le dict sieur de Nouvion la meilleure chère qu'il peut; et se souvient, luy qui dépose, que le long du soupper ne fut parlé que de choses joïeuses et récréatifves, sans aulcune apparence de noise ou querelle; et après soupper se mirent à dansser au son des violons quy là estoient; et, le lendemain matin, après avoir desjeuné tous ensamble de mesme façon qu'ils avoient souppé le soir précédent, proposèrent tous ensemble d'aller voir la vicomtesse de Verneuil, et principalement à l'occasion du dict feu sieur du Hamel; et de faict le dict sieur de Nouvion le fit monter sur un des meilleurs chevaulx de son estable, et ainsy sen partirent joïeusement pour aller au lieu où ils avoient désigné. Toutefois les sieurs de Cressy et d'Acquest partirent quelque peu paravant les aultres quy estoient les dicts sieurs de Nouvion, du Hamel, Bachimont et Ghistelles, lesquels s'arrestèrent encore quelque temps aulx damoiselles quy estoient chez ledict sieur de Nouvion, et quelque temps après suivirent les aultres; se souvenant, luy qui dépose, que lors le dict sieur de Nouvion estoit monté sur un cheval de fort petite valleur. Ne peut dire aultre chose de ce quy arriva par après entre les dessus dicts, sinon que les dicts sieurs de Nouvion et de Bachimont estant retournez au soir au dict lieu de Nouvion, ou luy qui parle estoit encore, il entendit que le dict sieur de

Digitized by Google

Nouvion dict au soupper qu'il estoit marry du coup qu'avoit receu le dict feu sieur du Hamel, et qu'il souhaitoit fort d'avoir receu le dict coup au lieu d'iceluy, mais qu'il avoit esté grandement intéressé par le dict sieur du Hamel ayant tiré l'espée sans occasion contre luy; adjoustant que les serviteurs des dicts sieurs d'Acquest, Cressy et aultres estoient demourez au logis du dict sieur de Nouvion, attendant leurs maistres qui debvoient là retourner soupper; et de faict les dicts serviteurs souppèrent tous chez le dict sieur de Nouvion où leur fut faict bonne chère, sans qu'il leur fut monstré aulcun mauvais semblant. »

Déposition de Nicolas Lourdel : « ..... A entendu dire du serviteur du sieur de Cressy, frère du dict feu sieur du Hamel, la façon que le débat estoit arrivé parce qu'il luy raconta deulx jours après tout au long..... Et comme les dicts sieurs de Nouvion et du Hamel sortirent de la forest de Cressy, sur quelques parolles quy furent tenues entre eulx du faict arrivé entre monsieur de Rambures et le sieur de Saint-Martin, voiant le dict sieur de Nouvion que le sieur du Hamel s'eschauffoit en ses parolles, luy pria ne passer plus oultre, et faire pose à ceste matière : Et neantmoins le dict sieur du Hamel, continuant, dict au dict sieur de Nouvion quy luy mectoit le marché en la main, et cela dict se retira derrière le dict sieur de Nouvion d'environ deulx portées de pistolet, et comme le dict sieur de Nouvion marchoit devant sans

Digitized by Google

prendre garde à ce que faisoit le dict feu sieur du Hamel, iceluy sieur du Hamel, sans dire mot, tira l'espée du fourreau et picquant le cheval s'en alla droict vers le sieur de Nouvion pour le frapper parderrière de son espée; ce que voyant, le sieur de Bachimont commença à sescrier contre le dict sieur du Hamel. — Ha! du Hamel, que veux-tu faire! — Et à l'instant courut le dict sieur de Bachimont pour empescher le dict feu sieur du Hamel d'effectuer son dessein et se mectre entre luy et le sieur de Nouvion, lequel, a la parolle du dict sieur de Bachimont, sestoit retourné vers le dict sieur du Hamel et tiré son espée du fourreau pour se deffendre; et comme le dict sieur de Bachimont joignit le dict sieur du Hamel, leurs chevaulx sestans ombragez se retirèrent l'un de l'autre, à l'instant le dict sieur de Nouvion donna un coup de son espée sur la teste du dict sieur du Hamel; qu'estant faict, le dict sieur du Hamel se retira et s'en alla droict au village de Machiel chez la dicte vicomtesse de Verneuil.....— dict encore, luy quy dépose, que un jour ou deulx après, estant le dict sieur de Cressy au dict lieu de Neufville, et sceu que luy déposant avoit esté depuis le débat chez le dict sieur de Nouvion, il luy demanda, estant dans lescurie, ce que disoit le sieur de Nouvion et ce qu'il faisoit, et luy ayant respondu que le sieur de Nouvion estoit fort marry de ce quy s'estoit passé..... il dit que son frère du Hamel estoit un homme qui avoit la teste seiche au possible et

Digitized by Google

qu'il ne pouvoit conserver un bon amy quand il l'avoit..... que la plaie qu'avoit receu le dict sieur du Hamel estoit fort peu de chose et qu'il en seroit bientôt guary. »

Déposition de Maximilien Le Boucher : « ... a dict que comme il estoit chez le sieur de Bours, à Gueschard, trois ou quatre jours après que le dict débat fut faict, devisant avecq le dict feu sieur du Hamel, il luy raconta comme il estoit arrivé et luy dict qu'il avoit esté pour le subject d'une espée qu'avoit gaigné le sieur de Saint-Martin [1] sur le sieur de Rambures [2]..... qu'estant monté sur un cheval que lui avoit baillé le sieur de Nouvion et quil ne pouvoit bonnement dompter, l'ayant picqué contre le dict sieur de Nouvion et voiant que le dict sieur venoit vers luy, il meist l'espée parderrière du costé qu'il luy sembloit que tournoit le dict sieur de Nouvion, mais n'ayant peu faire de son cheval comme il désiroit, il n'auroit peu évitter un coup d'espée que luy tira le dict sieur de Nouvion dont il fut attaint de la poincte à la teste : lequel estant faict ils se départirent aussytost l'un de l'aultre, et fut reconduit luy blessé quelque espace de temps par le sieur de Bachimont;

---

[1] Théseus de Belloy, chevalier, seigneur de Saint-Martin, échanson du roi, gouverneur du Crotoy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine au régiment de Navarre.

[2] Charles de Rambures, chevalier, seigneur dudit lieu, Dompierre et Hornoy, chevalier des ordres du roi, maréchal de camp, gouverneur de Doullens et du Crotoy.

Digitized by Google

quand au sieur de Nouvion, il s'en retourna en sa maison. »

Déposition de Jean de la Braielle : « ..... ayant pansé et médicamenté le sieur du Hamel pour sa blessure, il a entendu d'iceluy que la querelle estoit arrivée sur le subject d'une espée qu'il disoit avoir esté gaignée par le sieur de Belloy sur le sieur de Rambures, et que comme le dict sieur de Nouvion disoit que le sieur de Rambures n'avoit laissé tomber son espée sur le pavé dans la ville de Paris, et luy, au contraire sestant fort eschauffé..... qu'ayant tiré un coup d'estocq contre le sieur de Nouvion, et voulu à l'instant faire tourner son cheval, qu'il ne peut faire, il receut un coup d'estramasson du dict sieur de Nouvion qui luy porta sur la teste..... »

Déposition de Jean Brocquevieille : « ..... que ceste querelle estoit survenue à l'occasion que les dicts sieurs de Nouvion et du Hamel, cheminant ensemble, estoient tombez sur le subject d'une espée qu'avoit eu le sieur de Belloy du sieur de Rambures; et sur ce que le sieur de Nouvion deffendoit le sieur de Rambures, le sieur du Hamel n'aiant pris cela de bonne part, auroit dict comme en colère que le sieur de Rambures ne luy plaisoit pas, et qu'il n'avoit que faire d'entreprendre avec luy la deffense de sa cause; ce qu'aiant veu le sieur de Nouvion, il auroit prié le sieur du Hamel de ne plus parler de cela et de changer de propos, ce qu'il auroit néantmoins voulu faire, et s'estant en-

Digitized by Google

core eschauffé davantage auroit en la fin mis la main à l'espée en disant qu'il avoit une espée pour soustenir la querelle et venger le sieur de Belloy qui estoit son camarade..... »

Déposition de maître Jean Boistel, docteur en médecine : « ..... au commencement du caresme dernier il fut mandé par le sieur de Bours, père du dict deffunct sieur du Hamel, pour venir veoir iceluy qui lors estoit au lict mallade au villaige de Gueschard en son logis, ce qu'il feist; et estant là arrivé, ayant trouvé la dame de Bours et s'enquit à icelle de la disposition du dict sieur du Hamel, son fils, elle luy dict qu'il s'estoit bien porté quinze ou seize jours après qu'il avoit receu le dict coup, ayant cheminé, faict exercice de corps, au surplus qu'il n'avoit tenu aulcun régime de vivre, ains avoit faict des exercices violents, principallement à danser, avoir beu et mangé par excès plusieurs fois; ce que luy ayant dict, elle le conduit dans la chambre où le dict sieur du Hamel estoit au lict; duquel luy déposant ayant touché le poux, il le trouva avecq une fiebvre ardente, mal disposé et accompaigné de fort mauvais symptomes; et s'estant mis le dict sieur du Hamel hors du lict pour prendre un pot de chambre, il remarqua qu'il trainoit une jambe, indice d'une future paralisie; car ayant dict au sieur du Hamel qu'il mania autrement ceste jambe qu'il ne faisoit, il luy fit responce qu'il ne pouvoit et quelle estoit comme engourdie : puis, estant iceluy remis dans le lict, luy

Digitized by Google

quy dépose visita la plaie du dict sieur qu'il avoit sur la partie antérieure de la teste et du costé gauche; en quoy faisant, il recongnu que le coup n'avoit touché sinon le péricrane, nayant aulcunement offencé le crane, qui luy a faict juger que ce coup n'a esté de luy seul cause suffisante de la mort du dict sieur du Hamel, et que s'il eut tenu bon régime de vivre, bien se garder et pansser par chirurgiens experts, qu'il eut recouvert facilement sa santé. »

LETTRE III

—

MESSIEURS DE VENDOME

—

Le président de Boëncourt, dont le nom vous est bien connu, Monsieur[1], passera à la postérité pour avoir rencontré aux eaux de Forges la marquise du Deffand[2]. Dans un siècle, l'on saura encore qu'il portait, quoique magistrat, un habit écarlate galonné d'or, pendant l'été, et qu'à ce manque de

---

[1] Il s'appelait Louis-Joseph Gaillard, chevalier, seigneur de Boëncourt, Framicourt-le-Grand et Morival, président au présidial et mayeur commandant d'Abbeville.

[2] Lettres de la marquise du Deffand, publiées par M. de Lescure, tome Ier.

Digitized by Google

goût, cachet indélébile de la province, il joignai celui de se targuer d'illustres parentés et d'amitiés haut placées dans l'échelle sociale. Il avait à Abbeville, son hôtel, comme tous les gentilshommes considérables par leur naissance ou par leurs emplois, et il y faisait certes meilleure figure qu'à Forges devant la duchesse de Picquigny ou devant la marquise du Deffand, qui se raillait de lui, et ne le tolérait que pour la gentillesse et la simplicité de Mme la Présidente[1]. L'hôtel de Boëncourt, situé dans la Grande-Rue-Notre-Dame, où il porte encore le n° 35, avait abrité de bien plus grands personnages que M. le président au présidial, et l'on aurait peut-être bien étonné M. de Boëncourt en lui disant que les premiers possesseurs de la maison où il étalait sa grandeur de fraîche date, avaient du sang de nos rois dans leurs veines. — L'hôtel de Boëncourt s'appelait alors hôtel de Vendôme, et M. de Boëncourt y avait succédé, par droit de conquête, à une branche légitimée de la maison de Bourbon.

Bien qu'Abbeville comptât au XVIe siècle, parmi ses habitants, des gentilshommes de grande race, il y en avait un qui les effaçait tous et dont le nom sonnait même plus haut que Montmorency et Melun : c'était M. de Vendôme. On le traitait un peu comme un prince, et il n'en était pas un qui n'eût changé volontiers ses emblèmes héraldiques contre son

---

[1] Angélique d'Auberville.

Digitized by Google

écusson, malgré le filet d'argent mis en barre qui le traversait diagonalement en se croisant avec la cotice de gueules chargée de trois lionceaux, brisure adoptée par les comtes de La Marche de la maison de Bourbon, puis par les comtes de Vendôme qui en étaient issus[1]. Cela dura à peine un demi-siècle, puis vint la décadence. La roue de la fortune avait tourné, et les derniers Vendôme, descendus au rang de petits gentilshommes campagnards, en étaient arrivés à renier le nom de leur père à cause de l'illégitimité de sa naissance, à répudier leur blason et à se réclamer d'une famille qui ne leur touchait en rien. Le temps avait marché, les opinions s'étaient modifiées sur bien des choses et le moment approchait où la qualification de bâtard, jusqu'alors sans conséquence, allait devenir un déshonneur et une injure. Malgré ou plutôt à cause de cette excessive susceptibilité, MM. de Vendôme, qui ne voulaient plus être Bourbons, s'éteignirent dans une telle obscurité, que leurs contemporains ne savaient même pas si leurs enfants existaient, et lorsqu'ils habitaient auprès d'Abbeville, on croyait qu'ils avaient quitté la province.

Robert de France, comte de Clermont, sixième fils de saint Louis et de Marguerite de Provence, né en 1256, était mort le 7 février 1317, laissant

---

[1] Cette branche de Bourbon-Vendôme portait : *De France, au bâton de gueules en bande chargé de trois lionceaux d'argent, au filet d'argent en barre brochant sur le tout.*

Digitized by Google

de Béatrix de Bourgogne, sa femme, plusieurs enfants, dont l'aîné fut Louis I, duc de Bourbon, mort en janvier 1341. De son union avec Marie de Hainaut étaient issus neuf enfants : le troisième fils a donné naissance à la branche des comtes de La Marche. Il se qualifiait Jacques de Bourbon, comte de La Marche et de Ponthieu, seigneur de Montagu en Combrailles, de Condé et de Carency, connétable de France. Il couronna noblement son existence chevaleresque en mourant à Lyon, le 6 avril 1361, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Brignais. De Jeanne de Chastillon-Saint-Pol, dame de Leuze, Condé et Carency, il avait eu trois fils : Pierre, l'aîné, mort comme son père et pour la même cause; Jean, devenu l'aîné par le décès de son frère, et Jacques, auteur de la branche des seigneurs de Préaux. Jean de Bourbon, comte de La Marche, lieutenant général pour le roi en Limousin, mort le 11 juin 1393, avait épousé, le 28 septembre 1364, Catherine de Vendôme, fille de Jean VI, comte de Vendôme, et de Jeanne de Ponthieu. Catherine n'avait qu'un frère, Bouchard VII, mort sans postérité moins de dix ans après le mariage de sa sœur, et cet événement inattendu en avait fait une riche héritière. Elle apportait alors à son époux les comtés de Castres et de Vendôme, et les seigneuries de Lezignem, Bréhencourt, Épernon, du Teil, Romalart, Cailly, Clacy et Quillebeuf. Elle donna le jour à six enfants : 1° Jacques, comte de La Marche, allié d'a-

Digitized by Google

bord à Béatrix de Navarre, dont Éléonore, duchesse de Nemours, femme de Bernard d'Armagnac, puis à Jeanne II, reine de Naples et de Sicile, de laquelle il n'eut pas de postérité; 2° Louis, comte de Vendôme, qui suit; 3° Jean, auteur des seigneurs de Carency. — Louis de Bourbon, comte de Vendôme et de Chartres, grand chambellan et grand maître de France, gouverneur de Picardie, Champagne et Brie, se maria deux fois : de sa première femme, Blanche de Roucy, il n'eut pas de postérité; la deuxième, Jeanne de Laval, lui donna seulement un fils, Jean, et une fille, Gabrielle, morte sans alliance. Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, mort à Lavardin le 6 janvier 1477, avait eu d'Isabelle de Beauvau huit enfants, tige des ducs de Vendôme, des ducs de Bourbon, des princes de Condé, des princes de la Roche-sur-Yon et des ducs de Montpensier. Jean avait eu en outre deux fils illégitimes, l'un de Philippote de Gournay, « son amie », selon l'expression consacrée, charmante et pudique, dont il est à regretter que l'usage se soit perdu; ce fut Jacques, dont nous nous occuperons plus loin; l'autre enfant, né de Guionne Peignée dite de Vieuville, et nommé Louis comme son aïeul paternel, se fit prêtre et eut des commencements bien modestes, si l'on songe au sang dont il était issu. En 1481, il n'était encore que licencié ès lois et chantre de l'église collégiale de Vendôme. Créé prieur d'Épernon et conseiller clerc au parlement de Paris, le 18 février 1483, il fut nommé évêque

Digitized by Google

d'Avranches le 17 septembre 1485, avec une pension de 400 livres. Il mourut à Tours le 21 octobre 1510.

Jacques, bâtard de Vendôme, ainsi qu'on l'appelait dans sa jeunesse, fut encore plus heureux que son demi-frère, l'évêque d'Avranches; il dissimula sous des titres sonores la tache originelle et se fit une large et belle place dans le monde. Le couronnement de l'édifice fut des lettres de légitimation accordées par François Ier, en décembre 1518. Il se nomma désormais Jacques de Bourbon-Vendôme, chevalier, baron de Ligny, seigneur de Bonneval, Vançay, Heux en Ternois, La Vaquerie et Vierge. Les rois Louis XII et François Ier, qui l'estimaient, l'avaient successivement et comme à l'envi décoré des titres de chambellan, gouverneur du Valois et Vendômois, capitaine d'Arques, de Vermandois et de Valois. En 1512, Louis XII lui avait donné 400 livres de pension, et François Ier, en 1520, les parc et château de Villers-Cotterets et 1,250 livres de rente sur les greniers à sel du duché de Valois. Jacques mourut le 1er octobre 1524 et fut enterré dans l'abbaye de Longpont, près de Soissons. Sa femme fut l'y rejoindre quelques années après : elle était déjà veuve de François de Crèvecœur quand M. de Vendôme l'avait épousée, le 9 décembre 1505, et elle se remaria en troisièmes noces avec Perceval de Chepoix, vicomte de Cluny, l'un des plus grands seigneurs du Beauvoisis. Il paraîtrait que, de ses trois alliances, la

Digitized by Google

deuxième l'avait flattée davantage, ou que le souvenir de Jacques de Bourbon avait survécu et fait tort au vicomte de Cluny. Toujours est-il qu'elle voulut reposer dans la mort à côté de Jacques, et se fit enterrer à Longpont sous le même tombeau que lui. Cette veuve originale, et que, malgré toute la bonne volonté possible, l'on ne peut déclarer inconsolable, était Jeanne de Rubempré, et appartenait à l'une des plus illustres maisons de la Picardie. C'est à cette alliance qu'il faut rapporter l'établissement des Bourbon-Vendôme à Abbeville, où la famille de Rubempré possédait sur la place Saint-Pierre un hôtel, qui, en 1710, était devenu une auberge à l'enseigne de la *Ville-de-Calais*. Il fut, avec les autres biens des Rubempré, le partage du fils puîné de Jacques de Bourbon, tandis que l'aîné, Claude, acheta ou fit bâtir l'hôtel auquel il donna son nom, et dont il a été question plus haut.

Sept enfants naquirent de Jacques de Bourbon-Vendôme et de Jeanne de Rubempré. Ce furent : 1° Claude, qui suivra ; 2° André, qui, quoiqu'il signât toujours du nom de Bourbon, fut plus connu sous celui de Rubempré, et joua un rôle considérable dans les affaires de son temps. Il se distingua à la bataille de Cerisoles, en 1544, et cette journée fut sa première étape dans la voie des honneurs auxquels sa naissance l'obligeait à prétendre. On le trouve en effet, en 1544, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du duc d'Enghien. En 1557, il porta la cornette blanche à la bataille de Saint-

Digitized by Google

Denis, et en 1559 il était de nouveau lieutenant dans la compagnie de M. d'Estrées. L'avancement, on le voit, n'était pas rapide, et cela fait l'éloge du prince, qui ne dédaignait pas de laisser ses parents dans des positions subalternes, servir sous les meilleurs officiers pour y apprendre le métier de la guerre. M. de Rubempré eut donc le temps de mettre en pratique, bon gré mal gré, la maxime fort sage qui dit que pour savoir commander il faut savoir obéir. La bataille de Dreux, le 19 décembre 1562, mit fin à ce temps d'épreuves. Sa conduite dans cette journée méritait une récompense qui ne se fit pas attendre. Le 11 janvier suivant, Charles IX lui donnait enfin le commandement de 50 lances de ses ordonnances et le collier de son ordre, que l'on n'appelait pas encore le *collier à toutes bêtes*. En 1573, le gouverneur et lieutenant général des ville et château d'Abbeville, Antoine de Clévet, seigneur de Montfort, ayant résigné ses fonctions, peut-être sous une inspiration venue de Paris, André de Bourbon fut agréé par le roi pour le remplacer, et prêta serment en cette nouvelle qualité entre les mains du garde des sceaux. La noblesse de Ponthieu, chose surprenante, ratifia le choix du prince en députant André aux états généraux à Blois, en 1576. M. de Rubempré mourut peu après. Il avait épousé en premières noces Anne de Bensserade [1], dame de Rieux,

[1] Fille de Louis de Bensserade, écuyer, seigneur d'Argoules, et de Marguerite de Boufflers.

Digitized by Google

et n'avait eu d'elle qu'un fils, Jean de Bourbon, mort jeune au château de Cagny; sa deuxième femme, Anne de Roncherolles, mariée le 18 septembre 1560, lui donna six enfants : Charles de Bourbon-Vendôme, seigneur de Rubempré, gouverneur de Rue, mort sans alliance en 1595; Louis, seigneur de Rubempré et de Grainville, mort également sans alliance, à l'âge de 24 ans, en 1598; Marguerite, dame de Rubempré par la mort de ses frères, alliée le 27 novembre 1595 à Jean de Monchy, seigneur de Montcavrel; Madeleine, femme de Jean, seigneur de Gonnelieu; Jeanne, abbesse de Saint-Étienne de Reims, et Marguerite, religieuse à l'abbaye du Trésor en Vexin. Les biens d'André passèrent donc dans la branche aînée de la maison de Monchy, qu'ils enrichirent, en même temps que l'influence de cette belle alliance faisait obtenir au marquis de Montcavrel, en 1633, le collier des ordres du roi, la plus éminente et la plus enviable de toutes les distinctions accordées par l'ancienne monarchie [1].

Il faut revenir aux autres enfants de Jacques de Bourbon-Vendôme. Ils étaient sept, vous ai-je dit : Claude, André, Jean, abbé de Cuivy, mort le 9 novembre 1571, Catherine, femme de Jean

[1] Jean de Monchy, marquis de Montcavrel, chevalier des ordres du roi, fut encore gouverneur d'Ardres et d'Étaples, et mourut en octobre 1638. Il était le chef de la noble maison de Monchy, qui a joué un grand rôle en Ponthieu et en Vimeu, et qui s'éteignit au siècle dernier dans toutes ses branches.

Digitized by Google

d'Estrées, seigneur de Cœuvres, grand maître de l'artillerie de France ; Jeanne, abbesse de Saint-Étienne de Reims, et enfin Madeleine, qui, d'abord religieuse à Notre-Dame de Soissons, succéda à sa sœur à l'abbaye de Saint-Étienne, et mourut le 25 août 1588.

L'histoire est à peu près muette sur Claude de Bourbon-Vendôme. Il semble que, laissant à son frère les hasards et les aventures de la vie des camps et de la cour, il ait gardé pour lui la paisible existence du gentilhomme de province, et respirât à l'aise dans l'atmosphère calme de la petite ville qu'il avait choisie pour patrie. M. de Vendôme ne fut jamais que chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre et gouverneur de Doullens ; mais il était puissamment riche, et il avait en propre et de son chef les seigneuries de Ligny, Fortel, Authie, Cambron et Béhen, de nombreux fiefs au Quesnoy, à Wailly, à Hères et à Waben. Sa femme, Antoinette de Bours[1], vicomtesse de Lambercourt, lui avait apporté les seigneuries de Lambercourt, de Saint-Michel, d'Onival et de Friaucourt, autrement dit la plus grosse part de l'héritage de son père, Claude de Bours, qui n'avait que deux filles. Lambercourt avait été pour un temps la résidence de cette famille ; elle y avait sa sépulture et un châ-

[1] Elle était fille aînée de Claude de Bours et de Jeanne de Vaudricourt. Elle et sa sœur puînée furent les dernières de cette ancienne maison, qui portait : *D'or à la croix ancrée de gueules.*

teau où M. de Vendôme venait fréquemment, partageant son temps entre sa nouvelle habitation et son hôtel d'Abbeville. Les habitants de Lambercourt montrent encore l'emplacement du château qu'ils disent avoir été détruit à l'époque de la Révolution. Était-ce bien celui de M. de Vendôme? Quoi qu'il en soit, Claude de Bourbon et Antoinette de Bours ont laissé dans ce petit et assez pittoresque village, placé au fond de l'étroite et verdoyante vallée de la Trie, des traces de leur passage que les révolutionnaires ont respectées. Faisant le plus noble usage de leur grande fortune, ils rebâtirent en 1584 l'église de Lambercourt et avaient édifié cinq ans auparavant une chapelle destinée à abriter leur sépulture et celle de leurs descendants. Celle-ci n'eut pas un meilleur sort que le château, et fut démolie par les intelligents patriotes comme un vestige de ce fantôme de féodalité qui les poursuivait partout. Les Rambures et les La Roche-Fontenilles, possesseurs de la seigneurie de Lambercourt après les Vendôme, reposèrent sous les mêmes dalles funéraires qui, comme toutes les pierres de l'édifice, furent dispersées et profanées, et dont on n'a retrouvé aucune trace. — Ce ne fut pas tout : M. et Mme de Vendôme reconstruisirent en 1574, à leurs frais, leur paroisse à Abbeville, l'église de Notre-Dame du Chastel, qui tombait en ruines, et s'y réservèrent une chapelle sépulcrale. L'année suivante ils y fondèrent un office perpétuel moyennant une rente de 133 livres et des gratifications au clergé.

Digitized by Google

A peine la chapelle de Lambercourt était-elle terminée qu'Antoinette de Bours mourut à Abbeville, le 7 janvier 1585, et fut enterrée à Lambercourt auprès de ses aïeux : elle s'était mariée le 20 juin 1542. Trois enfants étaient nés de cette union, un fils et deux filles. Ces dernières avaient été mariées du vivant de leur mère et avaient contracté deux bonnes alliances, Claude, le 24 juin 1571, avec Jean de Rambures, comte de Dammartin, et Anne avec Claude de Créquy-Hémont, le 21 septembre 1584. Elles n'apportaient à leurs maris que peu de biens, mais un bel écusson pour leur arbre généalogique, ces fleurs de lis qui brillent d'un tel éclat que l'œil le moins exercé les découvre aussitôt entre mille autres emblèmes. M. de Vendôme aimait ses filles et surtout les petits-enfants qu'elles lui avaient donnés. Ce sentiment, si naturel, perce dans plusieurs documents émanés de lui. Il avait pourtant une préférence marquée pour Mme de Créquy, car il voulut, en la mariant, lui faire des avantages qui éveillèrent la jalousie de Mme de Rambures, et cette dernière, lors de la signature du contrat à Lambercourt, le 21 septembre 1584, déposa une protestation en règle contre les projets de son père.

Mais le véritable objet des préférences de M. de Vendôme était son fils. Antoine de Bourbon-Vendôme, vicomte de Lambercourt, apanagé de la seigneurie de Ligny, dont il avait d'abord porté le nom, avait commencé par servir en qualité de guidon, dans la compagnie du comte de Chaulnes,

en 1568. M. de Vendôme se démit en sa faveur du gouvernement de Doullens, vers 1580 ; mais le vicomte de Lambercourt n'en jouit pas longtemps, car il fut tué en duel à Paris, en 1584 : il n'était pas encore marié. La douleur de M. de Vendôme fut immense : il l'épanche dans divers actes où il appelle Antoine « notre très-cher fils, très-digne chevalier », et ne prononce son nom qu'avec un pieux et tendre respect. On remarque notamment cette formule de regret dans le second testament qu'il fit alors, rendu d'autant plus nécessaire que Mmes de Créquy et de Rambures ne paraissaient pas s'aimer tendrement. Il était prudent de prendre à l'avance des dispositions pour éviter des querelles de famille et de scandaleux procès.

Après avoir fait choix de ses deux gendres, MM. de Rambures et de Créquy-Hémont, pour ses exécuteurs testamentaires, M. de Vendôme, selon l'usage général alors, commence par quelques pieuses fondations : il donne aux églises de Notre-Dame du Chastel, de Lambercourt, de Friaucourt et de Ligny, 20 écus pour son service : il constitue une rente de 100 livres à Notre-Dame du Chastel et à Lambercourt pour deux services annuels, et « un hault obit » par mois dans la seconde des deux églises. Il veut qu'à son inhumation il y ait 50 pauvres, 25 vêtus de drap noir et 25 vêtus de drap blanc, tenant chacun une torche à la main ; il veut que tous ses serviteurs les accompagnent, revêtus chacun du costume distinctif de leurs fonctions, et qu'on leur

Digitized by Google

alloue pour cela une année de leurs gages. Il donne au couvent de Saint-Claire de Hesdin 15 écus, à l'Hôtel-Dieu, aux cordeliers et aux minimes d'Abbeville 6 écus, aux religieuses de Saint-Dominique et de Saint-François 4 écus. Passant ensuite à ce qui devait composer l'héritage de son fils bien-aimé, Claude laisse à Mme de Rambures, sa fille aînée, tous les biens qui venaient de son père, et, quoiqu'il ne le dise pas, une partie de ceux que sa femme, Antoinette de Bours, lui avait apportés. Le principal fief des Bours, Lambercourt, fut en effet l'apanage de la maison de Rambures. Il détache de suite de ce gros lot la seigneurie d'Authie en faveur de Geoffroy de Rambures, fils puîné de sa fille, et il exprime en outre le désir que celle de Ligny-sur-Canche, dont il le qualifie déjà seigneur en parlant de lui, lui soit attribuée également, ce qui eut lieu. — Mme de Créquy n'a que la moitié de Cambron et de Béhen, et encore à certaines charges et conditions; mais, en rapprochant cette réserve de la protestation de Mme de Rambures contre les avantages faits à sa sœur lors de son mariage, il est impossible de ne pas admettre que ces avantages durent être réels et importants. Le reste de tous les biens, tant en meubles qu'en terre, devait être partagé par moitié entre les deux sœurs. Le testament en donnait l'exemple en leur distribuant les vases de la chapelle de leur père. Mme de Rambures avait le calice, les burettes, une boîte et une paix d'argent, et Mme de Créquy une grande croix, un bénitier et

deux chandeliers. — Le testament est daté du 15 septembre 1586. Par un codicille du 8 février 1591, écrit aussitôt après la mort de MM. de Rambures et de Créquy, ses gendres, M. de Vendôme nomme pour les remplacer Charles de Rambures, son petit-fils, âgé de 19 ans, et François Rumet, seigneur de Beaucorroy et de Buscamp, licencié en droit, maïeur d'Abbeville, son ami. — Il mourut enfin en 1595, et fut enterré comme il l'avait expressément demandé, sous un beau mausolée, dans sa chapelle de l'église Notre-Dame du Chastel, à Abbeville.

Il était presque de mode dans cette famille d'avoir des enfants naturels. M. de Vendôme ne dégénéra pas sous ce rapport, et d'une demoiselle de Courcelles il avait eu un fils nommé Jacques de Bourbon-Vendôme. C'est à lui et à son souvenir que s'applique un mémoire secret dont Claude de Bourbon parle dans son testament, et dont il recommande l'accomplissement à ses exécuteurs testamentaires. Malgré cela, il est certain que ce fils ne remplaçait pas dans son affection celui qu'il avait perdu et dont il ne cessa de pleurer la mort. La meilleure preuve en est qu'il ne fit aucune démarche pour obtenir la légitimation de Jacques, ce qui lui aurait été d'autant plus facile que sa mère appartenait à une noble maison. Jacques reçut de son père la terre de Lévigny et de sa mère celle de Courcelles, et il se maria deux fois, avec Marie de Bommy, puis avec Louise de Gouy. Il mourut en

Digitized by Google

1632 laissant six enfants, peu fortunés comme vous pouvez le penser. L'aîné, François-Claude de Bourbon-Vendôme, seigneur de Lévigny, major de la ville de Doullens, dont son cousin, Charles de Rambures, était gouverneur, épousa Louise de Belleval et mourut sans enfants en 1658 : ses frères se partagèrent sa succession le 25 novembre de la même année. Le second, François, seigneur de Brétencourt, se fit une triste destinée et sembla se complaire à s'abaisser de plus en plus. Après avoir été capitaine d'infanterie au régiment de Saint-Preuil, en 1641, il épousa, le 18 février 1649, Jacqueline Tillette d'Achery et se fixa à Caumartin; où sa femme avait une maison et 300 livres de rente : bientôt lui naquit un fils qui disparut et dont on n'a pu trouver la trace. Sa femme étant morte, François se remaria avec sa servante, de laquelle il eut deux filles, l'une femme d'un sieur des Lyons, qui habitait à Machy, l'autre alliée à M. de Fortel des Essarts, et deux fils sur le sort desquels planait également un mystère que l'on ne put jamais éclaircir. Les contemporains croyaient qu'ils étaient allés prendre du service chez les Espagnols, mais ils n'avançaient cette hypothèse qu'à l'état de supposition gratuite et sans aucune preuve. En un mot, ils voulaient paraître savoir et ne savaient rien.

François, qui était connu sous le nom de M. de Brétencourt, loin de revendiquer avec orgueil, comme son frère aîné, le nom de Bourbon-Vendôme

Digitized by Google

et l'écusson de leur père, s'attacha à renier son origine et sa famille, et cette rupture avec les siens fut peut-être la cause de sa vie obscure et misérable : il ne prit que le nom de Vendôme et adopta des armoiries *de gueules coupé d'argent au lion de l'un en l'autre, à la bordure de sable*, rappelant, à quelques légères différences près, celles de la maison de Vendôme. Il le fallait d'ailleurs pour venir en aide au système qu'il tentait d'édifier et de faire accepter par l'intendant d'Amiens, lorsque celui-ci, en exécution des ordonnances royales, lui signifia en 1667 de justifier sa noblesse. Il produisit donc à l'appui de sa prétention des titres tendant à prouver sa descendance directe et légitime de Jean de Vendôme, seigneur de Treffontaine et Vindehent, et de Marguerite d'Ongnies, sa femme, vivant en 1529, et qu'il disait être ses bisaïeuls. Cette indigne supercherie fut découverte par le procureur du roi qui conclut, le 1er août, au rejet des pièces comme visiblement falsifiées. Malgré cela, l'intendant, on ignore pour quel motif ou sous quelle influence, les accepta le surlendemain, et reconnut François pour un membre légitime de la famille de Vendôme. Les enfants de François ne profitèrent pas, comme on l'a vu, de cette action déshonorante, et ce dut être le plus cruel châtiment de ce fils qui avait osé renier son père et fouler aux pieds les sentiments de la nature pour cacher le vice de sa naissance.

Le troisième fils de Jacques de Bourbon-Ven-

Digitized by Google

dôme et de Louise de Gouy, Charles, fut lieutenant de cavalerie en 1644 : c'est tout ce que l'on sait de lui. Quant à ses trois sœurs, Marguerite épousa Jean de Monchy, seigneur de Lamberval, et mourut avant 1658; Marie-Gabrielle mourut jeune en 1629, et enfin Antoinette épousa la même année Alexandre de Touzin, chevau-léger de la garde du roi et lieutenant au gouvernement d'Ardres, dont elle était veuve en 1658.

LETTRE IV

—

LES MARÉCHAUX HÉRÉDITAIRES

DU PONTHIEU

Vous n'ignorez pas, Monsieur, que certaines provinces, la Bourgogne, la Champagne, la Flandre, le Dauphiné, pour n'en citer que quelques-unes, ont eu, au moyen âge, leurs maréchaux; mais ce que vous ignorez à coup sûr, c'est que le Ponthieu, lui aussi, a eu les siens. Il ne faut pas s'y tromper : le Ponthieu n'était pas seulement une fraction de la Picardie; il n'était pas à la province ce que le hameau est à la commune; c'était un grand fief, un apanage souverain dont l'administration n'était

Digitized by Google

justiciable que du roi, et il ne faut pas en chercher une meilleure preuve ailleurs que dans la longue rivalité qui a toujours divisé et qui divise encore, dit-on, la capitale du Ponthieu et celle de la Picardie. Il fallait bien que le Ponthieu eût un sénéchal ou un bailli pour représenter le pouvoir, l'influence et les intérêts de la couronne; mais rien ne justifiait le luxe d'un maréchal.

Vous n'attendez pas de moi, Monsieur, que je m'étende sur l'étymologie du mot maréchal, et que je développe les diverses phases subies par cette dignité avant de se constituer comme elle l'est aujourd'hui. Au chiffre près des titulaires, le maréchal de France est encore ce qu'il était au XIVe siècle, l'officier chargé, après le souverain, de la direction des forces militaires du royaume. Dans les grands fiefs de la couronne, les maréchaux avaient des fonctions analogues à celles du maréchal de France : ils commandaient le contingent féodal sous la direction suprême des possesseurs de ces grands fiefs. Partout le titre de maréchal était d'abord accompagné d'un pouvoir réel, de fonctions définies; il avait son but et son utilité évidente; il était aussi personnel et servait à récompenser le mérite et les services rendus. En Ponthieu, il en était tout autrement : la dignité du maréchal était honorifique et n'entraînait aucune autre conséquence pour celui qui en était revêtu; on était maréchal comme on était comte, et la comparaison est d'autant plus

Digitized by Google

exacte que dans l'un et l'autre cas c'est la terre, le fief, qui est le point de départ de la qualité et sa raison d'être.

Le village de Laviers, jadis baigné par la Somme, est situé dans une position pittoresque qui a inspiré des poëtes. On l'appelait *Latverum*, en 881, à l'époque où les Normands y franchirent le fleuve pour se répandre dans le Ponthieu. De vertes prairies s'étendent aujourd'hui à la place même que foulait le chef barbare; des troupeaux paissent le sable autrefois labouré par les navires qui arrivaient à Abbeville. A peine reconnaîtra-t-on bientôt l'emplacement que recouvraient chaque jour les eaux grises de la Manche, et ce souvenir ira rejoindre dans l'oubli celui des soldats du roi Garamond. On surprendrait bien les rustiques habitants de Laviers, si l'on évoquait devant eux le passé de leur village, passé qui ne fut ni sans importance ni sans enseignements. Laviers était en effet une des pairies de Ponthieu, et bien que parmi elles Villers-sur-Authie revendiquât fièrement la première place [1], celle-ci aurait dû appartenir à Laviers, qui ne s'en prévalut jamais, car il y avait en Ponthieu vingt et un pairs, et il n'y avait qu'un seul maréchal.

La seigneurie de Laviers était donc l'une des vingt et une pairies, et son seigneur avait, à ce

---

[1] Le seigneur de Villers-sur-Authie s'intitulait premier pair du comté de Ponthieu.

Digitized by Google

titre, les mêmes droits et les mêmes devoirs que ses collègues, les autres pairs. Il avait sur son fief toute justice vicomtière; il devait un seul hommage, quarante jours de stage à Abbeville, dix livres de relief, le quint denier en vente, quarante sols de chambellage, et il assistait aux assises du Ponthieu présidées par le sénéchal. Mais ce n'était pas tout : à sa terre était attaché le titre honorifique de maréchal héréditaire, « hérédital », selon quelques anciens titres, du comté de Ponthieu. L'histoire locale, aussi bien que l'histoire générale, est encore pleine d'insondables mystères : si l'on en a expliqué quelques-uns, il en reste encore bien davantage que l'on ne parviendra jamais à éclaircir. De ce nombre est le motif et l'origine de la dignité appliquée à la possession de la pairie de Laviers. Cet accroissement de dignité fut-il destiné, dans le principe, à récompenser un seigneur de Laviers, ou fut-il attaché à la terre elle-même sans se préoccuper de celui qui en deviendrait possesseur? Je pencherais plus volontiers pour la seconde hypothèse, car le titre était maréchal héréditaire; or, qui peut se flatter d'établir l'hérédité dans la possession d'un fief? Les familles disparaissent ou se renouvellent, la terre seule ne change jamais. Il est donc admissible que la volonté du créateur de cette charge ait été d'en décorer la pairie de Laviers, sans chercher à prévoir entre les mains de qui elle viendrait à passer par la suite des temps.

L'on ne saurait se flatter que l'existence de ce

Digitized by Google

fait constituât une anomalie particulière au Ponthieu : il partageait seulement ce privilége du fief créant la dignité avec d'autres provinces. Au XIVe siècle, par exemple, Guillaume d'Angerville avait une « mareschaucïé » héréditaire assise sur un fief qu'il possédait et en vertu duquel il s'intitulait maréchal de Normandie. La comtesse de Flandre donnait aussi, en 1282, à Baudoin de Bailleul une seigneurie à la possession de laquelle était attaché le titre de maréchal de Flandre. Quoi qu'il en soit, c'était une situation peu commune, et on peut la donner comme un des plus curieux exemples des bizarreries du système féodal.

Je n'ai pas la prétention, Monsieur, d'avoir découvert la maréchalerie héréditaire du Ponthieu. D'autres écrivains en ont parlé, mais peu ou mal, et je ne désire qu'en dire plus qu'eux et que redresser leurs erreurs. L'un d'eux, par exemple, a écrit que la charge de maréchal et celle de sénéchal de Ponthieu étaient identiques, et un autre que l'officier royal, connu sous le nom de maréchal jusqu'au XVe siècle, avait alors échangé son titre contre celui de sénéchal. Rien n'est moins exact que cette double allégation : elle repose sur des appréciations personnelles, mais il serait impossible de les étayer d'aucune preuve. Si sénéchal et maréchal avaient été synonymes, il faudrait admettre du moins qu'en changeant de nom la charge aurait elle-même subi d'importantes modifications qui en auraient profondément altéré le caractère primitif.

Digitized by Google

Les maréchaux étaient héréditaires, et ce ne fut qu'à partir du XVII[e] siècle que la charge de sénéchal se localisa dans la puissante famille de Roncherolles, et ensuite dans la non moins puissante famille de Monchy-Visme. — Il est incontestable que les sénéchaux étaient des officiers nommés par le roi et facilement révocables, comme l'histoire du Ponthieu en fournit maints exemples. Or, comment le roi aurait-il pu les nommer et les révoquer si la seule possession de Laviers avait suffi pour les établir dans leur office. Eût-il été sage ou politique de laisser aux hasards de l'hérédité un gouvernement aussi important, presque une vice-royauté? Le contraire est si vrai que les fonctions de sénéchal ne devinrent héréditaires en Ponthieu qu'alors qu'elles furent presque annihilées, quand le sénéchal, tout en restant un personnage dans son pays, ne fut plus qu'un instrument, qu'un commis de l'État. Si l'on ouvre enfin la liste complète et officielle des sénéchaux de Ponthieu, on y trouvera qu'ils existaient avec ce titre avant que les maréchaux fussent connus, et on n'y trouvera ensuite aucun des possesseurs de Laviers.

Il est donc établi que le sénéchal et le maréchal étaient et furent toujours deux personnages entièrement distincts. L'un était le représentant du roi : c'est tout dire et définir en un mot l'étendue et la nature de ses fonctions. L'autre était un gentilhomme de distinction, comme tous les pairs du Ponthieu, qui tenait directement son fief du comte

ou du roi, quand le Ponthieu fut réuni à la couronne, et qui assistait le sénéchal avec les autres pairs, quand celui-ci présidait les assises : il n'avait d'existence publique, politique, de prérogatives que comme pair, et pas autrement. En tant que maréchal héréditaire de Ponthieu, son rôle se bornait peut-être, dans une époque reculée, à une certaine prééminence morale sur la noblesse; mais cela est fort douteux. Cette charge, dont le nom sonne si bien, n'était en résumé qu'une titulature, une phrase sonore, une distinction honorifique.

Vous savez maintenant ce qu'était le maréchal héréditaire du Ponthieu : il vous reste à connaître les personnages et les familles qui portèrent et qui possédèrent cette remarquable qualification. — Quand on retrace l'histoire des villages et de leurs premiers possesseurs, l'on se trouve aussitôt en face d'une première et sérieuse difficulté : il s'agit de savoir si l'homme a reçu son nom de la terre ou s'il lui a imposé le sien. La question, pour Laviers, ne saurait devenir matière à controverse, ni soulever un doute. Le village existait dès 881. Laviers s'appelait *Latverum*, d'où l'on a fait Laviers, alors que les noms patronymiques n'étaient pas encore formés. Il est donc évident que les premiers seigneurs de Laviers adoptèrent le nom de leur fief. Telle est l'origine de la famille de Laviers, que l'on voit figurer dans les plus anciens titres, et qui ne survécut pas au XIIIe siècle.

Les documents nous font malheureusement défaut

Digitized by Google

pour établir d'une manière suivie la filiation des premiers seigneurs de Laviers. Quelques-uns subsistent et servent de jalons pour constater que pendant une période d'un siècle la famille de Laviers conserva son fief patronymique. Guy de Laviers, chevalier, en 1160, est le premier possesseur de la seigneurie qui nous occupe. Après lui on trouve Robert de Laviers, chevalier, en 1178, et se disant alors neveu d'Enguerran de Fontaines, sénéchal de Ponthieu. Vous voyez donc qu'il y avait des sénéchaux en Ponthieu avant que les maréchaux n'existassent, et qu'il est par conséquent inexact d'alléguer que les maréchaux ont précédé les sénéchaux. Hugues de Laviers, en 1217, est suivi par Robert de Laviers, chevalier, seigneur dudit lieu[1], à cause duquel il se reconnaît, en 1257, vassal direct et immédiat de Jeanne, comtesse de Ponthieu et reine de Castille : dès 1257 donc, s'il n'est pas question encore de la maréchalerie héréditaire, du moins la pairie est-elle constituée. Jean de Laviers, fils et héritier de Robert, n'eut que des filles, et après lui la pairie passa forcément entre d'autres mains. Jean de Limeu, écuyer, la posséda en 1293 : à quel titre? par achat ou par alliance avec l'une des filles de Jean de Laviers? cette dernière hypothèse doit être la meilleure. Quoi qu'il en soit, dès 1311, Laviers avait encore changé de maître, et c'était alors Jean de Vini, et ensuite son fils, Raoul de Vini, mort avant 1349. A la suite d'un procès fait à la mémoire de Raoul de Vini, pour cause de forfaiture,

Digitized by Google

Laviers fut confisqué et vendu. Confisqué de nouveau il fut vendu pour la seconde fois, le 13 avril 1349, par le comte de Ponthieu aux chartreux d'Abbeville, qui le revendirent dans le cours de la même année à Guillaume d'Oisencourt, écuyer. Guillaume ne laissa qu'une fille, Isabelle, qui apporta la pairie de Laviers à son mari Jean de Pelletot, chevalier, dès 1379. A cette époque, le fief de Laviers était entièrement constitué. Jean se qualifiait maréchal héréditaire du Ponthieu. Il fut imité par son fils, Robert de Pelletot, grand maître des eaux et forêts en Picardie. Cette famille était normande. Colart de Pelletot, fils de Robert, était seigneur de Laviers en 1415. On croit qu'il périt à la bataille d'Azincourt, sans alliance : quoi qu'il en soit, dès 1416, Raoul Le Sage était seigneur de Laviers. Ce personnage ayant contribué à donner le plus grand relief à la seigneurie de Laviers et à la charge de maréchal héréditaire du Ponthieu, il ne sera pas hors de propos de s'étendre sur lui et d'esquisser sa biographie. Quoiqu'il n'appartînt pas par sa naissance à notre pays, il y conquit le droit de cité par le rôle qu'il y joua, par l'influence qu'il y exerça, et plus encore par ses possessions territoriales.

Raoul Le Sage, dont les ancêtres nous sont inconnus, était sorti d'une humble extraction : il fut le fils de ses œuvres. A des qualités morales qui justifient les emplois dont il fut revêtu, il joignit la chance d'être né dans une époque difficile et le

Digitized by Google

talent d'avoir su en profiter. Raoul Le Sage était normand. C'est en Normandie qu'était située la seigneurie de Saint-Pierre qu'il affectionnait par-dessus toutes les autres, puisque dans tous ses actes il n'omit jamais de s'en qualifier seigneur, puisque cette qualification se retrouve même sur la légende du sceau dont il fait usage : c'est en Normandie, dans le pays d'Auge, qu'était sa baronnie de Roncheville ; c'est dans la même province que l'on rencontre pendant tout le XVe siècle des personnages portant le même nom et, ce qui est plus significatif, les mêmes armes que lui, entre autres, Nicolas Le Sage, avocat du roi à Coutances en 1448, lieutenant du bailli du Cotentin en 1457, et Jean Le Sage, écuyer, garde des obligations de la vicomté de Carentan, en 1481.

Vous savez qu'au moyen âge les armoiries n'ont jamais constitué une preuve de noblesse : ces emblèmes appartenaient aussi bien aux bourgeois qu'aux gentilshommes : le timbre et le cimier seuls servaient à distinguer l'écu des nobles de celui des roturiers. Si Jean Le Sage se qualifiait écuyer, c'est-à-dire noble en 1481, peut-être devait-il cet avantage au souvenir de son parent ; mais il est certain que Raoul Le Sage ne portait aucune qualification nobiliaire dans les commencements de sa fortune, commencements bien modestes, comme vous allez en juger.

En 1402, Raoul Le Sage habitait Coutances, que j'ai tout lieu de supposer avoir été sa ville natale :

Digitized by Google

il était licencié en décret et bachelier en lois, c'est-à-dire apprenti magistrat. L'évêque de Coutances le protégeait et ce fut à sa recommandation que Charles VI le nomma élu, pour le diocèse de Coutances, sur le fait de l'aide que les prélats français avaient autorisé le gouvernement à lever pendant trois années sur le clergé du royaume. Les lettres patentes qui règlent sa nouvelle situation et fixent ses gages à cinquante livres tournois, sont datées du 26 septembre 1402. Telle est la première mention du futur maréchal de Ponthieu qui soit faite dans les documents contemporains. Il est à croire que Raoul s'était distingué dans l'exercice de ses fonctions, ou que le bon vouloir de l'évêque de Coutances ne s'était pas démenti, car, le 20 juin 1409, Raoul, déjà conseiller du roi et maître des requêtes en service extraordinaire, était classé parmi les maîtres des requêtes en service ordinaire, c'est-à-dire ayant des fonctions définies et un traitement fixe. Un an après, le 10 octobre 1410, nouvelle récompense, 300 francs d'or, somme considérable pour l'époque, à prendre sur les aides.

C'est en 1413 que Raoul Le Sage fait son apparition pour la première fois en Ponthieu, en qualité de chancelier du duc de Touraine. Le 3 décembre, il arrive à Abbeville, suivi de Jacques Testart, son secrétaire, et il loge à l'hôtel de la Couronne. Le même jour, le corps municipal, le traitant en personnage de distinction, lui offre un présent de volailles et de vin. Après cette prise de possession,

Digitized by Google

Raoul fut s'installer au château de Hélicourt, appartenant à son maître, et en fit sa principale résidence pendant les années 1415 et 1416. Il y vécut paisiblement, avec « madame la chancelière », sa femme, dont le nom nous est inconnu, mais à laquelle la municipalité d'Abbeville supposait une grande influence sur l'esprit de son mari, puisque le 15 novembre 1416 elle lui fit un riche présent de six tasses de vermeil gravées, pesant 12 marcs 6 onces et demi, et de six tasses d'argent gravées, pesant 12 marcs 2 onces, quatre estrelins et une maille; le tout enfermé dans deux écrins en cuir. La ville en fut pour 211 francs 13 sous; ce devait être de l'argent bien placé, d'ailleurs, et le prix d'une importante faveur. Ce fut pendant ce long séjour en Ponthieu que Raoul Le Sage devint possesseur de la pairie de Laviers. On en trouve la preuve dans une ordonnance sur le fait des gens d'armes, du 23 septembre 1416, dans le préambule de laquelle il prend les titres de seigneur de Laviers et de « mareschal héréditai de Ponthieu ». Il les prendra désormais partout, en y ajoutant les qualifications de chevalier et de vicomte de Roncheville, grand fief du pays d'Auge, relevant directement du roi, et de « grande et belle revenue ». L'argent est venu avec les honneurs : Raoul est noble; sur son sceau est un écu *d'argent à une aigle au vol abaissé de sable, brisé d'une cotice de même*; les possessions territoriales s'accumulent, l'escarcelle se remplit.

Digitized by Google

Six ans se sont écoulés, le duc de Touraine est mort. De grands événements se sont accomplis en Ponthieu : la bataille de Mons-en-Vimeu y a fondé la domination anglaise. Il y a bien encore un roi de France au nom duquel tout se fait, mais ce n'est plus qu'un jouet entre les mains des étrangers et des Bourguignons.

Quoiqu'il parût évident à tout homme clairvoyant que l'avenir ferait justice de cette monstrueuse domination, l'heure était venue pour les ambitieux, pour les gens avides du pouvoir à tout prix. Raoul Le Sage, qui devait au roi de France son titre de conseiller, n'hésita pas à accepter les mêmes fonctions du duc de Bedford d'abord, puis du roi d'Angleterre. Il lui fallut dès lors dire un éternel adieu à ses beaux loisirs, à sa somptueuse retraite de Hélicourt et aborder résolûment la nouvelle existence qu'il avait embrassée. Devenu Anglais de cœur, reniant son origine et son pays, le maréchal de Ponthieu ne marchanda pas son dévouement. C'était une rude vie que celle des conseillers de la couronne, et Raoul, ayant des talents, devait être moins épargné que tout autre. On en jugera par le rapide exposé de ses itinéraires à travers les provinces récemment conquises et où il s'agissait de lutter contre les derniers efforts des partisans de Charles VII.

Au mois de décembre 1421 Raoul employa vingt-deux jours pour se rendre de Paris à Vernon et de là à Rouen, avec les conseillers du duc de Bedford,

Digitized by Google

et il toucha 66 livres 13 sols 4 deniers pour frais de déplacement, en outre de ses appointements fixes de conseiller qui se montaient à mille livres tournois. En février 1423, il était à Vernon, auprès du régent : au mois d'avril suivant il assistait à Rouen aux séances de l'échiquier. Chargé, au mois de juin, d'inspecter les fortifications de Honfleur, il emploie le mois de juillet à lever les aides dans toute la Normandie. Chevauchant depuis le 17 juillet jusqu'au 12 septembre de Rouen à Montivilliers où était le régent, et de là à Paris, il est rappelé à Abbeville à cause du siége du Crotoy et y séjourne jusqu'au milieu du mois d'octobre, époque de la capitulation conditionnelle de Jacques d'Harcourt. Le 7 novembre il part de Rouen, avec Walter Hungerford, conseiller comme lui, pour aller à Saint-Lô s'aboucher avec le duc de Bretagne et un mois entier se passe à cette besogne. Peut-être Raoul fit-il usage, dans cette circonstance, du cheval « robe poil rouge », acheté 59 livres 8 sols parisis par la ville d'Abbeville, pour lui être offert en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus pendant que l'on renversait avec les murs du Crotoy le dernier rempart, dans le nord de la France, de la monarchie légitime. Du 10 juillet au 28 août 1424 le régent l'appelle de Rouen à Vernon et de là l'expédie en Ponthieu prendre possession, pour l'Angleterre, d'Abbeville, de Rue, du Crotoy et des dernières conquêtes. Le 1er septembre il va à Harfleur choisir l'emplacement du château que les Anglais

Digitized by Google

veulent y édifier, et il rentre le 9 à Rouen. Reparti le 13 pour assister à Paris au conseil des « gens des trois estas des pays de France et Normandie », il n'en revient que le 9 novembre.

Tant de zèle méritait d'autres récompenses que des indemnités de voyages, même largement payées. Le château de Gamaches venait d'être arraché à son possesseur légitime Jean Rouault, chevalier. Le régent en fit don à Raoul Le Sage. Le fait est prouvé par deux quittances dans lesquelles Raoul déclare quitter « nostre chastel de Gamaches » pour le service du roi. Outre l'attrait de la nouveauté, Gamaches avait tout ce qui pouvait flatter l'amour-propre d'un parvenu. C'était l'une des plus imposantes forteresses du Vimeu, placée dans une riante position. Le nouveau noble aimait sans doute à étaler ses grandeurs de fraîche date dans ce cadre vraiment féodal. Il y passa donc tout le mois de décembre 1424, et le quitta pendant deux jours, le 1er et le 2 janvier 1425, afin d'assister à Rouen à une séance du conseil du roi, et du 14 janvier au 1er février pour s'employer avec plusieurs autres à réconcilier les ducs de Glocestre et de Brabant. — Nous retrouvons encore Raoul dans son château de Gamaches en 1428, et c'est de là qu'il part le 21 mars pour Paris où le retiennent pendant soixante-treize jours de « grosses besognes touchant le roy et le royaume ». Il retourne à Gamaches et le quitte encore le 8 novembre pour aller à Rouen et à Mantes avec l'abbé du mont Saint-Michel, le premier pré-

Digitized by Google

sident du parlement et plusieurs autres. L'objet de ce nouveau déplacement de quatorze jours était « le voiage que faisoit à Chartres monsieur le régent pour occasion du siége d'Orléans». Nouveau voyage, pour le même motif, du 10 février au 24 avril 1429. Du 28 juin au 9 juillet Raoul va visiter de nouveau les fortifications de Honfleur. Il se hâta de revenir ensuite à Gamaches, mais un nouvel ordre du régent vint l'y chercher, et du 16 juillet au 16 août il va cinq fois de Gamaches à Dieppe, à Rouen, à Caudebec et à Harfleur. Avec le cardinal d'Angleterre il part le 3 septembre, et visite Rouen, Caudebec, Montivilliers, Harfleur et Honfleur. Le gouvernement, pendant ces diverses expéditions, lui allouait six livres par jour, mais seulement à compter de Rouen où était, paraît-il, son domicile officiel.

Sur ces entrefaites Raoul avait encore une fois changé de résidence. Il n'est désormais plus question de Gamaches et c'est à Honfleur qu'il a son « hostel ». Il y séjournera cinq ans, jusqu'en 1435 ; c'est de là qu'il partira pour ses longs et fréquents voyages : c'est aussi là qu'il reviendra. Pendant les trois dernières années de sa vie, de 1435 à 1438, il s'était établi à Valognes et il y mourut.

Plus Raoul avançait en âge et plus étaient grands les efforts et les sacrifices que réclamaient de lui ses maîtres exigeants. Il n'avait plus de repos. Les affaires devenaient de plus en plus compliquées. Les Anglais avaient bâti sur le sable : leur édifice,

Digitized by Google

que ne cimentait pas l'amour des populations, chancelait sur sa base; le sol de la patrie se dérobait sous les pieds des envahisseurs. Le 16 mars 1430, le roi d'Angleterre confirme Raoul dans le grade de membre de son grand conseil, et les voyages du maréchal de Ponthieu recommencent. Du 20 février au 5 juin, Raoul va à Rouen et à Calais; du 30 août au 15 octobre, il séjourne à Rouen; on l'y retrouve encore du 1er janvier au 4 février 1431, et du 12 mars au 8 avril. Il part de Valognes le 4 août 1432 et n'y revient que le 7 novembre, après avoir employé tout ce temps à Rouen et à Paris. Depuis le 18 février jusqu'au 3 novembre 1433, il accompagne le régent à Rouen, à Calais et à Londres. Le 20 août 1434, il va de Valognes à Rouen, et, mandé par une lettre close du duc de Bedford, il y retourne encore le 9 août, avec l'abbé du mont Saint-Michel. Mais comme le pays n'est pas sûr, comme la guerre est allumée de toutes parts, Raoul ne voyage plus qu'avec une escorte de 64 archers commandés par trois écuyers anglais. De retour à Valognes le 6 novembre, il est encore appelé à Rouen le 20 mars 1435, et il y reste jusqu'au 13 juin. Après avoir assisté aux conférences d'Arras, depuis le mois de juillet jusqu'au 6 septembre, en qualité de l'un des ambassadeurs du roi d'Angleterre, Raoul fut encore mandé à Rouen pour les séances du grand conseil, du 25 août au 30 septembre 1436, du 5 juin au 25 août 1437.

Raoul Le Sage mourut enfin au commencement

Digitized by Google

de 1438. Sa femme, dont le nom est inconnu, ne lui avait pas donné « d'hoirs masles », ainsi que l'atteste une lettre close adressée le 10 septembre 1438 à la chambre des comptes du roi d'Angleterre, siégeant à Rouen, relativement à la prise de possession par le roi de la baronnie de Roncheville. Les fiefs de Raoul en Ponthieu subirent aussitôt un sort analogue. Gamaches faisait retour à son possesseur légitime, et Laviers, confisqué par Charles VII, devenait le partage de Jean, sire et ber d'Auxy, grand maître des arbalétriers et sénéchal de Ponthieu. Mais Raoul avait fait un testament dans lequel il exprimait le vœu que Laviers fût vendu et que les deux tiers du prix fussent partagés, pour de pieuses fondations, entre l'église de Coutances et celle de Saint-Vulfran d'Abbeville. On n'en avait tenu aucun compte, lorsqu'en 1451 Raoul Flesque, se disant héritier de Raoul Le Sage, réclama la seigneurie de Laviers et parvint à s'en faire donner la saisine. On songea alors, pour mieux déjouer ses prétentions, à s'en référer à la lettre du testament de Raoul, et le moment parut opportun pour en exécuter les clauses. Laviers, retiré à Raoul Flesque après une très-courte possession, fut, par lettres royales du 21 mars 1451, vendu à Jean de Belleval, écuyer, seigneur de Belleval-en-Vimeu, de Montfarville, de Thibouville et de Fontaine-la-Sorel. Celui-ci, en présence de Hugues Malicorne, élu en Ponthieu; de Pierre Gaude, avocat du roi; de David Descamps et de Jean Sorle, l'un mayeur,

Digitized by Google

l'autre échevin de Rue, céda Laviers le 7 novembre 1480, moyennant 4,000 écus d'or, à Louis XI, qui voulait en gratifier la chapelle du Saint-Esprit de Rue Cette nouvelle vente ne comprenait que la seigneurie effective et les revenus. La chapelle du Saint-Esprit recevait du roi la seigneurie de Laviers, mais un article formel de l'acte de cession passé entre la couronne et Jean de Belleval réservait pour Jean la maréchalerie héréditaire du Ponthieu, à charge par lui de la tenir en arrière-fief de la chapelle. Peu après la même époque, le chapitre de Saint-Vulfran obtenait qu'on détachât en sa faveur un fief de 10 livres de champart et de 30 livres de censives. Voici comment la seigneurie de Laviers fut dès lors définitivement constituée : la chapelle de Rue avait un tiers et les droits de principal seigneur; le chapitre de Saint-Vulfran avait le second fief avec le titre de coseigneur, et enfin Jean de Belleval avait un arrière-fief, mouvant de Rue, qui lui attribuait le titre de maréchal héréditaire du Ponthieu, sans qu'il lui fût permis pour cela de se qualifier seigneur de Laviers. Les choses demeurèrent dans cet état jusqu'en 1789.

Jean de Belleval mourut vers 1490 et fut remplacé par son fils, Jean de Belleval, écuyer, seigneur de Belleval-en-Vimeu, Aigneville, Morival, homme d'armes des ordonnances du roi et capitaine du château de Drugy. Jean, étant mort en 1539, eut pour successeur Paul de Belleval, écuyer, seigneur de Belleval et de Morival, décédé avant 1600;



Digitized by Google

après lui vint Paul de Belleval, écuyer, seigneur de Belleval et de la Neufville, mort vers 1639 : puis François de Belleval, marquis de Longuemort, mestre de camp d'un régiment de cavalerie allemande au service du roi d'Espagne, et gentilhomme de don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, mort en 1660. Le partage de sa succession entre ses deux fils eut pour résultat de faire tomber la maréchalerie héréditaire du Ponthieu et le fief à Laviers sur lequel elle était assise, dans le lot du puîné, Charles de Belleval appelé le chevalier de Bois-Robin, qui, n'ayant pas d'enfants, la vendit le 6 décembre 1699 à François-Joseph de Licques, chevalier, déjà possesseur du fief de Tofflet, situé dans la commune de Laviers. M. de Licques fut assassiné dans le bois de Laviers, le 30 mai 1709, et la maréchalerie de Ponthieu passa entre les mains de son fils, François-Joseph, marquis de Licques, mort le 9 décembre 1759; il laissait un fils, André-Marie, comte de Licques, décédé à Paris à l'âge de 35 ans et sans alliance, le 28 septembre 1765.

La situation était la même qu'en 1480 : l'église de Rue avait la principale seigneurie, le chapitre de Saint-Vulfran en occupait une partie, et le maréchal héréditaire avait un fief sans nom, relevant directement du seigneur de Laviers et en arrière-fief du roi. On aurait pu croire que le marquis de Licques ne tenait aucun compte des conventions passées entre Jean de Belleval, vendeur, et le roi Louis XI, acquéreur, le 7 novembre 1480, car il

Digitized by Google

se qualifiait seigneur haut justicier du grand et du petit Laviers; mais cela ne signifiait nullement qu'il fût devenu seigneur de Laviers, et ne portait aucune atteinte aux droits de l'église de Rue et du chapitre de Saint-Vulfran. J'en citerai pour exemple Hallencourt, dont M. Briet de Rainvillers était seigneur haut justicier, tandis que la seigneurie appartenait au comte de Verton.

Par la mort du comte de Licques, cette ancienne maison se trouvait éteinte. Il était engagé dans de grands procès dont les frais considérables auraient absorbé sa fortune. Il fallut aliéner certains fiefs, et entre autres celui de Laviers. La marquise de Licques, Marie-Gertrude Vaillant de Favières, le vendit le 17 janvier 1774 à Louis-René de Belleval, marquis de Bois-Robin, dont les prédécesseurs en ligne directe l'avaient possédé pendant plus de deux siècles. Il fut le dernier maréchal héréditaire du Ponthieu.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE V

—

SAINT-DELIS

MARQUIS D'HEUCOURT

Un généalogiste picard, qui, quoique prêtre, ne pratiquait guère la charité chrétienne, a énoncé les assertions les moins flatteuses sur l'origine de la famille de Saint-Delis, dont le chef, le marquis d'Heucourt, à l'époque à laquelle écrivait l'abbé ***, s'était exilé en Angleterre, où il avait été chercher la liberté de conscience que le grand roi refusait à ses sujets. Fidèle aux traditions de sa race et à la foi de ses pères, le marquis était un des principaux

Digitized by Google

chefs de la noblesse protestante en Picardie, et, tandis que la plupart de ses amis se convertissaient pour conserver leurs biens, il avait préféré les amertumes de l'exil et la pauvreté à ce que les uns décoraient du nom de conversion et les autres flétrissaient du mot d'apostasie. L'abbé *** avait beau jeu : il s'attaquait à un absent et à un hérétique, et sa verve s'est donnée carrière. C'est donc dans les corporations des métiers d'Abbeville qu'il alla chercher les aïeux de celui qu'il appelait « seigneur de Heucourt, dont il se prétend marquis ». S'il faut l'en croire, l'auteur de cette famille, si haut placée en Picardie aux XVIe et XVIIe siècles, si célèbre par les événements tragiques qui marquent son histoire pendant le cours de ces deux siècles, n'aurait été qu'un teinturier originaire de Pont-Remy. Venu pauvre à Abbeville pour y chercher fortune, et s'en étant fait une fort importante par le commerce, Jean aurait acheté successivement les fiefs du Merlier et de Saint-Déliès à Dreuil, et il aurait pris le nom de ce dernier au lieu du sien, que l'abbé *** ne révèle pas, mais qui n'aurait plus semblé au parvenu avoir une couleur assez aristocratique. Avec la richesse vinrent les dignités : le nouveau seigneur de Saint-Deliès fut quatre fois échevin, de 1425 à 1432, et mourut en 1433, après avoir encore consolidé sa position, déjà fort honorable, par un mariage avec une jeune fille appartenant à l'une des plus anciennes familles de bourgeoisie d'Abbeville, Marguerite de Beaurain.

Digitized by Google

Voilà pour la fable; voici maintenant pour l'histoire :

Jean de Saint-Delis, dit Wastard, écuyer, servait, le 27 octobre 1339, dans la compagnie de gens d'armes de Jacques de Fricamps; on ne peut, à la vérité, remonter plus haut que ce personnage; mais son existence, légitimement prouvée, constituait à sa maison la noblesse la plus estimée, puisque, à cause de lui, ses descendants auraient pu faire leurs preuves de cour et monter dans les carrosses du roi. Son fils Alexandre, écuyer comme lui, eut pour fils Jean de Saint-Delis, que l'abbé D... qualifie tantôt de pareur, tantôt de teinturier; c'est-à-dire que Jean, à l'exemple d'un grand nombre de gentilshommes, se fit affilier à la corporation des pareurs pour obtenir le droit de bourgeoisie, plus fécond alors en priviléges que la noblesse la mieux établie. Tous les auteurs qui ont traité cette matière s'accordent à reconnaître que la noblesse n'était nullement incompatible avec les dignités municipales, et ne l'eussent-ils pas fait, qu'à Abbeville seulement on en eût rencontré cent exemples, les plus anciennes familles chevaleresques de la province tenant à honneur d'avoir fourni des mayeurs et des échevins à la ville aimée de Charles V.

Jean de Saint-Delis, qui n'avait pas hésité à prêter de l'argent à la ville pour les siéges de Saint-Riquier et de Saint-Valery, fut récompensé de son

Digitized by Google

patriotisme : quatre fois échevin, en 1425, 1427, 1429 et 1432, il mourut en 1433 après avoir ouvert à son fils Jean le chemin des honneurs. Jean, membre comme son père de la corporation des pareurs, en devint mayeur de bannière en 1439 et mourut échevin en charge en 1440, laissant de son union avec Mahiotte Carue un fils, nommé Jean comme son père et son aïeul, et qui fut avocat. Son beau-père, Jean Vilain, fameux avocat du roi et bailli de Saint-Pierre, exerça sur sa destinée une visible influence, et l'exemple de son beau-frère le décida à se fixer à Amiens, bien qu'il n'eût pas moins de trois maisons à Abbeville, entre autres celle de la Treille-de-Fer en face de la Fontaine-le-Comte, et que son patrimoine fût tout entier situé dans le ressort de la sénéchaussée de Ponthieu. Nul n'est prophète en son pays, dit-on familièrement; rien n'est plus vrai, du moins en ce qui concerne Jean de Saint-Delis. S'il n'était que bourgeois à Abbeville, à Amiens il fut reconnu pour bon gentilhomme et admis sans contestation dans les rangs de la classe privilégiée qui le députa, en compagnie d'Artus de Longueval, aux états généraux tenus à Tours en 1485. Jean concentra toutes ses espérances sur son fils aîné, Antoine, qui devint mayeur d'Amiens en 1503, et l'année suivante lieutenant général du bailliage. Ce fut en cette qualité qu'il retourna à Abbeville pour écouter les plaintes que les pareurs lui adressèrent contre toute la ville par l'organe de Jean Ballen, leur

Digitized by Google

mayeur de bannière. Les griefs de la corporation devaient être considérables, puisqu'il ne fallut pas moins de cinq jours au petit-fils de leur ancien collègue pour en écouter le récit. Antoine, dans l'exercice de ses fonctions, voyageait aux frais de l'État; peu soucieux de ménager les deniers du roi, il ne s'était même pas logé dans une de ses trois maisons : il était descendu à l'auberge de l'Aigle-d'Or avec « un gros train »; aussi la dépense s'éleva-t-elle à sept écus d'or. Ce ne fut pourtant qu'en 1530 qu'il rompit les derniers liens qui l'attachaient à la capitale du Ponthieu, en vendant à Mathieu Deslaviers les maisons qu'il possédait à Abbeville.

Grand veneur, quoique magistrat, Antoine de Saint-Delis entretenait un équipage de chasse considérable, et s'occupait plus volontiers de chiens que de l'étude ou de l'application des lois. Les cahiers de la prévôté du Vimeu avaient été déposés chez lui. Lorsqu'il s'agit de les utiliser pour la rédaction de la coutume d'Amiens, on les réclama au lieutenant général, qui eût été bien embarrassé pour les représenter. Il lui fallut enfin déclarer que ses lévriers les avaient mangés. On inséra ce détail dans le procès-verbal et ce fut la seule vengeance que l'on tira d'Antoine pour une aussi coupable négligence.

Antoine était l'aîné de dix-neuf enfants, et en cette qualité il fut le seul héritier des biens de son père, qui se composaient de la seigneurie de Heu-

Digitized by Google

court, de celle de Havernast, et des fiefs de Merlier, de Saint-Delis et de la Chapelle, situés sur le territoire de Dreuil. Les autres enfants vécurent dans l'obscurité, à l'exception de Pierre, le cadet, devenu gouverneur de Saumur, à qui un riche mariage apporta les terres de Bernapré et de Courcelles en Ponthieu et en Amiénois. Les filles contractèrent en général de bonnes unions, et quatre d'entre elles choisirent leurs époux dans les maisons de Soissons-Moreuil, de Fontaines, de Lannoy et de Conty. Mais, de tous ce fut Antoine qui fit le choix le plus heureux. Sa femme, Marie de May, fille unique et riche héritière, lui procura à la fois un considérable accroissement de fortune et des alliances avec les familles les plus considérables du Ponthieu. Elle était, de son chef, vicomtesse de Valbonnement, l'une des pairies du Ponthieu, située dans la paroisse de Coulonvillers, et comprenant un domaine de plus de 200 journaux de terre, et dame d'Allonville et de Saint-Gratien auprès d'Amiens. D'eux naquirent seulement cinq enfants, dont deux fils; l'aîné de ceux-ci allait inaugurer avec un terrible éclat la période de désastres dans lesquels devait s'engloutir la fortune, les honneurs et jusqu'au nom même de ses descendants.

Bien que le protestantisme fît déjà de grands progrès en Picardie et y rencontrât, principalement dans la noblesse, un grand nombre d'adhérents, il est certain qu'Antoine de Saint-Delis était resté catholique; sa femme l'était également, et leurs

Digitized by Google

enfants avaient été élevés dans la même religion que professaient leurs parents. Pierre de Saint-Delis, fils d'Antoine, fut en effet l'un des signataires de la Sainte-Ligue au château d'Applaincourt, le 13 février 1577. Le XVIe siècle devait voir renaître les terribles jours des XIVe et XVe siècles, avec cette seule différence qu'au lieu de combattre pour la foi politique, on allait s'égorger pour la foi religieuse. Le fanatisme allait jeter dans les deux camps des frères, des parents; il est même remarquable que, dans une famille noble, composée de deux ou de plusieurs branches, il y avait toujours la branche huguenote que les autres tenaient à une grande distance jusqu'au jour où leurs représentants se rapprochaient dans la fumée des batailles, combattant sous des étendards ennemis. Pour leurs parents catholiques, la branche protestante devait être une source précieuse de richesses; car, à l'heure des confiscations, c'étaient les plus proches parents des condamnés ou des bannis volontaires qui réclamaient les biens saisis ou abandonnés et se les partageaient sans pudeur. Si l'exilé était seul de son nom, il ne manquait pas de bons chefs de famille empressés de regarder leur arbre généalogique dans l'espérance d'y découvrir une alliance quelconque qui leur permît de prendre part à la curée.

Il résulte de documents authentiques que Robert de Saint-Delis, l'aîné des fils d'Antoine, avait été élevé dans la religion catholique, et que sa conver-

Digitized by Google

sion au calvinisme n'était qu'un moyen de parvenir; en d'autres termes, il avait apostasié, à l'âge où l'ambition s'éveille au cœur de l'homme et où commence réellement la vie. Si son changement de religion avait été le résultat d'un calcul, il faut convenir que ce calcul n'était pas mal fondé, puisque Robert ne tarda pas à devenir successivement capitaine de 1,000 hommes de pied au régiment de Picardie et de 200 chevau-légers, gouverneur d'Ivoy et du comté de Chiny, et enfin gouverneur d'Abbeville. On le trouve investi de ces fonctions en 1560, et il était alors âgé, puisque son fils unique Robert était déjà gentilhomme de la chambre du roi et capitaine de 50 hommes d'armes. Son père l'avait pris pour son lieutenant au gouvernement d'Abbeville, et tous deux avaient établi leur résidence dans le château bâti auprès du Pont-Rouge par Charles le Téméraire.

La réforme, qui comptait un si grand nombre de partisans dans le royaume, avait fait à Abbeville moins de progrès que partout ailleurs. Les magistrats témoignaient un zèle excessif pour le catholicisme, et le petit nombre de calvinistes que renfermait la ville n'avait trouvé d'autre lieu sûr que le château pour l'exercice de leur culte. M. d'Heucourt (ainsi que l'on appelait alors Robert de Saint-Delis) leur avait ouvert les portes de la forteresse que le roi lui avait confiée, et les assemblées s'y tenaient pendant la nuit. Jusque-là tout allait bien. Les calvinistes, ayant conscience de



Digitized by Google

leur infériorité et contenus par l'énergie d'un magistrat, Jean Macquet, qui se montrait décidé à ne reculer devant aucune extrémité pour assurer le triomphe de la bonne cause et pour maintenir la tranquillité dans la ville, restaient dans l'ombre et ne témoignaient aucune velléité d'agression. La responsabilité des désordres qui ensanglantèrent la paisible cité appartient tout entière à la garnison du château, presque exclusivement composée de protestants.

Le hasard seul n'avait pas présidé au choix de ces soldats, et il faut bien, quoi qu'il y ait, y voir la main d'Heucourt poursuivant un but coupable qu'une mort horrible ne devait pas lui permettre d'atteindre. On lui prêta, en effet, par la suite le projet d'introduire dans Abbeville les troupes du prince de Condé, chef du parti calviniste. La vérité est difficile à découvrir parmi les assertions contradictoires des historiens du Ponthieu. Il en est effectivement, excellents catholiques, qui n'hésitent pas à rejeter tout le blâme sur quelques magistrats d'Abbeville : Jean Macquet, lieutenant général civil ; le mayeur La Fresnoye, et les échevins Galiot de la Warde, Nicolas Rumet et Jean Sanson, en les accusant d'avoir provoqué et entretenu chez les habitants une extrême fermentation dont les suites n'étaient pas difficiles à deviner. Quoi qu'il en soit, c'est aux protestants qu'échut le premier tort.

Pendant la nuit du 21 septembre 1560, un certain nombre de soldats calvinistes, sortis du châ-

Digitized by Google

teau, se répandirent dans les rues alors désertes de la ville, où tout reposait, chantant des chansons agressives, frappant aux portes, lançant des pierres dans les vitres et insultant les catholiques. Ils ne se bornèrent pas à ces démonstrations, que l'on pouvait mettre sur le compte de l'ivresse : un bourgeois, attiré par le bruit, s'étant imprudemment aventuré au-devant de la troupe, fut frappé et blessé à la tête. S'exaltant par leur facile victoire, les soldats se portèrent bientôt aux derniers excès : ils décrochèrent un crucifix sur le pont de Talance et le jetèrent à l'eau. Ce fut seulement après cette inexcusable profanation qu'ils se décidèrent enfin à rentrer dans le château où le gouverneur était resté enfermé, insensible en apparence à tout ce que faisaient ses subordonnés.

L'exaspération des bourgeois, allumée par le tapage nocturne, fut portée à son comble par la découverte que l'on fit le lendemain du crucifix surnageant dans la rivière et accroché à une chaîne tendue au niveau de l'eau et barrant la Somme auprès du château. Sans doute un châtiment exemplaire devait être infligé aux auteurs du sacrilége. Le corps municipal, au lieu de rechercher les coupables, commit une grave imprudence en allant porter processionnellement le crucifix sur l'autel de l'église des Cordeliers, et en faisant réciter le lendemain des prières publiques, sorte d'amende honorable pour le crime des autres.

Le peuple, dont les cérémonies expiatoires n'a-

Digitized by Google

vaient fait que surexciter les passions déjà trop vives, devait naturellement se promettre de venger lui-même ses injures, et il se tint parole. Les occasions ne lui manquaient d'ailleurs pas. Soit que l'âge eût calmé chez Heucourt les ardeurs inconsidérées de la jeunesse, soit qu'il fût réellement homme de bien, comme les écrivains calvinistes contemporains, ou, ce qui a une bien autre portée, comme quelques catholiques s'accordent à le dépeindre, on assure qu'il s'abstint de toute démonstration personnelle de nature à faire croire à sa connivence avec les soldats. S'il ne les punit pas, il ne se mit pas du moins à leur tête : en pareil cas on pouvait lui savoir gré de sa neutralité.

Il n'en était pas de même de son fils, Robert de Saint-Delis, que l'histoire nous montre exagérant les défauts paternels et poussant jusqu'au fanatisme les sentiments religieux que lui, du moins, avait appris à connaître et à aimer dès sa plus tendre enfance. Dans le cas où, comme on l'a dit, Heucourt eût été sincère et de bonne foi, son fils pouvait lui susciter les plus graves embarras par ses incartades. Un jour, notamment, peu de temps après l'affaire du crucifix, il avait fait arrêter trois catholiques et s'apprêtait à les faire arquebuser dans l'enceinte du château. L'intervention de Heucourt, doublement autorisé par son titre de père et de commandant supérieur du château, sauva la vie à ces malheureux qui en furent quittes pour la

peur. On les relâcha en conséquence, mais ils parlèrent si bien que Jean Macquet, l'intraitable lieutenant général civil, se crut en droit d'user de représailles, et, quelques jours après, il fit arrêter plusieurs protestants. Il est probable qu'il ne déploya pas contre eux une bien grande rigueur et ne leur infligea qu'une détention plus ou moins prolongée; mais Robert de Saint-Delis, le fils, ne laissa pas sans réponse cet acte d'arbitraire. Un de ses soldats fut surpris jetant, pendant la nuit, des matières incendiaires dans plusieurs maisons de la ville. Ce furent justement deux catholiques ardents, les échevins Galiot de la Warde et Nicolas Rumet, qui s'emparèrent de cet homme, nommé Georges Dupontin, pendant qu'il accomplissait sa criminelle tentative. Résulta-t-il des révélations du coupable qu'il n'avait été que l'instrument d'un complot dont Robert de Saint-Delis était l'âme, ou ce bruit fut-il répandu à dessein par le corps municipal pour préparer la catastrophe du 6 juillet? On l'ignore; toujours est-il que Dupontin fut pendu.

L'historien du Ponthieu, M. Louandre, hésite à condamner Heucourt et son fils, et se demande s'il ne faut pas, dans ces écrits passionnés, faire la part de l'esprit de parti, et y découvrir la nécessité pour les magistrats d'Abbeville de justifier devant la postérité leur attitude en face des assassins de leur gouverneur. M. Louandre fait preuve de la même prudence, quand il énumère les diverses tentatives coupables attribuées à tort ou à raison à Heucourt,

Digitized by Google

telles que la rude correction infligée en pleine rue à deux cordeliers qui pensèrent mourir sur la place, et l'agression contre les bourgeois sortant de l'église de Saint-Paul et qui coûta la vie à quelques-uns d'entre eux, massacrés sur le seuil même du saint lieu. Si ces faits sont exacts, Heucourt les expia assez cruellement pour que l'histoire lui en accorde le pardon et n'en demande aucun compte à sa mémoire. Il n'est pas moins vrai de dire que l'on ne peut s'empêcher de laisser planer un terrible soupçon sur la conduite tenue par les magistrats municipaux dans les événements que l'on va raconter. Il est du moins certain que l'irritation du peuple était portée à son comble, qu'ils ne firent rien pour l'apaiser et ne prirent aucune mesure pour en prévenir les conséquences funestes.

Le 6 juillet 1562, une grande agitation se manifesta parmi les artisans. Des groupes se montrèrent en armes dans les rues, et se portèrent chez un apothicaire nommé Noël Dufriez, dont la maison fut forcée et mise au pillage tandis qu'il était lui-même accablé des plus mauvais traitements et courait risque de la vie. Le soulèvement prenait peu à peu de telles proportions que les magistrats, réunis à l'échevinage, s'en effrayèrent et se crurent forcés de renoncer à l'étouffer. Leur autorité était méconnue. Le gouverneur, prévenu de ce qui se passait et appelé par eux, sortit du château et, suivi seulement de vingt arquebusiers, entra dans la salle où les magistrats étaient rassemblés. Si ceux-ci avaient

Digitized by Google

été sincères, ils se seraient condamnés eux-mêmes et auraient rendu à la loyauté d'Heucourt un éclatant hommage. Etait-ce au contraire un piége dans lequel Heucourt aurait donné tête baissée, et ne l'aurait-on fait sortir de sa forteresse, par un message trompeur, que pour le livrer presque sans défense à la fureur populaire? L'histoire est pleine d'insondables mystères, et celui-ci en est un sur lequel aucun document, aucune version digne de foi n'a pu encore jeter le moindre jour. Quoi qu'il en soit, Heucourt était brave et trop confiant : sans songer qu'il allait se trouver seul au milieu d'une assemblée dont, il le savait, tous les membres lui étaient profondément hostiles, sans craindre d'affronter, à la tête d'une poignée de soldats, une populace en délire, il vint et commit l'imprudence de parler haut et ferme comme s'il eût déjà été le maître de la situation. Apostrophant l'un des échevins, Nicolas de Blottefière, gentilhomme comme lui, et dont il avait eu apparemment à se plaindre, il s'écria : « Te voilà, paillard ! Tu as tenu des propos dont je te ferai repentir! Comment oses-tu te représenter devant moi ? » Puis, se tournant vers les autres magistrats choqués d'un pareil langage, il leur reprocha d'être la cause première du désordre, de fomenter au sein des bourgeois l'esprit de rébellion et termina enfin sa courte harangue par ces paroles sévères : « Pour remédier aux maux qui nous affligent, il est indispensable d'en faire une prompte et exemplaire justice, et vous pouvez

Digitized by Google

compter sur moi pour vous aider à réprimer le désordre. »

Ces paroles étaient ambiguës et prêtaient à des interprétations de plusieurs sortes. Le peuple rassemblé sous les fenêtres et dans la chambre même qui précédait celle où l'on délibérait, crut y voir une menace et répondit au discours du gouverneur par des cris de mort et d'appel aux armes. Outré de colère et cédant à une impulsion inconsidérée, Heucourt s'élança à une fenêtre qu'il ouvrit et cria à ses arquebusiers de faire feu sur le peuple. Les magistrats s'étant interposés et ayant entamé des pourparlers avec les émeutiers, le gouverneur sortit de l'échevinage, l'épée à la main, suivi de son escorte, et réussit à percer la foule; mais comme il s'éloignait on l'entendit s'écrier qu'il reviendrait avant peu et qu'il saurait « châtier ces vilains ». Ce propos mit le feu aux poudres. La foule, qui n'avait fait qu'augmenter, se rua sur lui et il n'eut que le temps de se rejeter dans la cour de l'hôtel de ville dont il se hâta de refermer les portes. Sa précipitation avait été telle que plusieurs de ses soldats n'avaient pu le suivre et s'étaient refugiés dans l'église de Saint-André. Sans respect pour l'inviolabilité de cet asile, les mutins les y égorgèrent et leurs cris lamentables allèrent apprendre à Heucourt le sort qui lui était réservé. Les portes de l'hôtel de ville ne tinrent pas longtemps contre les efforts de cette populace en délire : un long cri de joie et un horrible tumulte apprirent à Heu-

Digitized by Google

court que rien ne le séparait plus de ses ennemis dont les flots pressés se répandaient dans les cours et dans les salles de l'édifice trop petites pour les contenir. Les magistrats, désormais impassibles ou impuissants, étaient restés dans la salle de leurs séances.

Auprès de l'échevinage, dont elle n'était séparée que par un groupe de trois ou quatre maisons, s'élevait alors la maison du Temple, devenue depuis une auberge à l'enseigne de la Fleur de lis d'or. Ce fut dans son grenier, qu'après avoir franchi successivement plusieurs toits voisins, Heucourt vint chercher un refuge. Ses ennemis, acharnés à sa poursuite, n'eurent pas de peine à l'y découvrir. Grièvement blessé de deux coups de pique, il en reçut aussitôt un troisième qui lui traversa la poitrine avec tant de force que le fer demeura engagé dans le plancher sur lequel Heucourt était littéralement cloué. La populace, qui était restée dans la rue, réclamait sa proie. Les meurtriers lui jetèrent par une fenêtre le cadavre du gouverneur que l'on dépouilla de ses vêtements et que l'on traîna dans les ruisseaux en l'accablant de coups et d'outrages.

Pendant ce temps, une autre troupe d'hommes armés courait au château et s'en emparait sans coup férir. Quatre soldats périrent, et le receveur des tailles, Hermel de la Rétis, huguenot et compromis peut-être dans les derniers événements, mais qui était malade et dans son lit, fut précipité

Digitized by Google

du haut d'une tour dans la rivière. Tandis que les assaillants mettaient tout au pillage, sans pouvoir découvrir les approvisionnements d'armes et de munitions que l'on accusait Heucourt d'avoir rassemblés pour réduire la ville, le fils du malheureux gouverneur, Robert de Saint-Delis, sachant qu'il n'avait nulle merci à attendre, réussit à sortir par une poterne dérobée, avec ses cousins Antoine et François de Canteleu, et un seul valet. Ils couraient dans la direction de Menchecourt, quand, du haut des remparts, les bourgeois vainqueurs remarquèrent ce groupe dont la fuite leur inspira des soupçons. Cent hommes s'élancèrent après les fugitifs. Robert de Saint-Delis tomba le premier. Les assassins, après l'avoir dépouillé, s'éloignèrent le croyant mort. Saint-Delis respirait encore et reprit connaissance. Ses plaintes ayant été entendues du faubourg qui était tout proche, quelques personnes, émues de pitié, le relevèrent et le transportèrent dans une auberge. Mais le bruit de cette espèce de résurrection s'étant promptement répandu, les assassins revinrent sur leurs pas, arrachèrent Saint-Delis du lit sur lequel on l'avait étendu et le jetèrent dans la rue où ils l'achevèrent à coups de bâtons et de pierres. Antoine et François de Canteleu avaient également succombé.

Quelques heures avaient suffi pour l'accomplissement de cette sanglante tragédie. Que faisait cependant le corps municipal? De l'échevinage, il s'était transporté dans l'hôtel qui lui faisait face

Digitized by Google

et qui appartenait à Antoine de Créquy, évêque d'Amiens, et il délibérait : c'est-à-dire qu'occupé à atténuer autant que possible auprès de la reine la cause et le résultat des troubles, il cherchait le moyen de rejeter toute la faute sur Heucourt. C'est à peine si l'on songeait à ce pauvre corps qui laissait des lambeaux sanglants à tous les pavés de la rue, et ce ne fut qu'après un certain temps, quand la populace fut lasse de ce hideux jouet, que les magistrats ordonnèrent aux minimes de le recueillir et de l'enterrer dans leur église. On a peine à s'expliquer la soumission des religieux et il est certain que pour prix des honneurs qu'ils rendirent au corps du huguenot en l'ensevelissant dans la chapelle des Rambures, fondateurs de leur maison, ils durent recevoir une forte somme d'argent. Avec Robert de Saint-Delis on fit moins de façons : lui, ses cousins les Canteleu et leur valet furent jetés dans la même fosse au cimetière de la Chapelle, sans qu'aucune épitaphe, aucune pierre sépulcrale rappelât à leurs descendants le lieu où ils reposaient.

Le lendemain, tout était rentré dans l'ordre. Les esprits avaient eu le temps de se calmer : on commençait à envisager les conséquences des événements accomplis, aussi jugea-t-on nécessaire d'envoyer à la cour deux magistrats chargés d'expliquer ce qui s'était passé et, au besoin, d'implorer la clémence royale. Catherine de Médicis fut d'abord très-irritée et s'écria en s'adressant à l'un des deux

Digitized by Google

envoyés : « C'est toi, mon roux, qui as tué mon gouverneur d'Abbeville; je te ferai pendre ! » Elle finit pourtant par s'apaiser et accorda aux bourgeois des lettres d'abolition que les magistrats rapportèrent triomphants.

Robert de Saint-Delis, fils du gouverneur, avait épousé Suzanne de Suzanne, dame de Hardois et de Seringes, qui appartenait, comme lui, à la religion prétendue réformée. La mort violente de son mari et de son beau-père était bien faite pour resserrer davantage les liens qui unissaient Mme d'Heucourt au calvinisme. Elle se dévoua dès lors à ses coreligionnaires malheureux et persécutés, et dans mille circonstances ceux-ci ressentirent les effets de son influence et de son bon vouloir. C'est ainsi que les protestants, très-nombreux à Amiens, ayant demandé et obtenu l'autorisation d'édifier un temple, Mme d'Heucourt offrit de le laisser construire sur un fief qu'elle possédait au faubourg de Hem, au mois de janvier 1564. Cette tolérance ne devait durer que peu d'années. Trente-six ans après, en 1600, le château d'Havernast, celle des résidences des Heucourt, qui était la plus rapprochée d'Amiens, s'ouvrait devant les huguenots privés de leur temple. Le fils unique de Robert de Saint-Delis, Pierre de Saint-Delis, était alors à l'âge d'homme et continuait les traditions de sa mère. Pour se conformer aux articles particuliers de l'édit de Nantes, et attendu que son fief de Hem était de haute, moyenne et basse justice, il avait cru se mettre à l'abri de

Digitized by Google

toute poursuite en déclarant au lieutenant général du bailliage d'Amiens son intention d'y faire célébrer l'exercice public de la religion pour lui, pour sa famille et pour les habitants d'Amiens. Après de longs délais ce magistrat avait formulé son opposition par arrêt du 10 septembre 1601. Heucourt, ne se tenant pas pour battu, en appela au conseil du roi dont la décision fut favorable à sa cause; mais le croirait-on? l'esprit de parti prima les volontés du souverain, et les catholiques eurent gain de cause, en dépit des conseillers de la couronne.

Trente-huit ans s'étaient écoulés. Pierre de Saint-Delis était mort et il avait eu pour successeur son fils unique, Robert de Saint-Delis, marquis d'Heucourt, vicomte de Valbonnement. Le marquis ne s'était pas vu refuser, à cause de sa religion, les dignités auxquelles semblait l'appeler sa haute naissance. Le roi lui avait confié le poste, important alors, de gouverneur de Corbie. Mais il fallait qu'aucune épreuve ne fût épargnée à cette famille sur laquelle s'acharnait le malheur. Heucourt fut accusé de « trahison, intelligences et pratiques » avec les Espagnols. Une ordonnance, datée d'Abbeville le 16 août 1638, le traduisit devant une commission investie de pouvoirs suprêmes. Le procès s'instruisit aussitôt, l'accusé ayant négligé de pourvoir à sa sûreté, ou n'ayant pu réussir à passer en Flandre dont peu de distance le séparait pourtant. Les chefs d'accusation étaient au nombre de trois. Un personnage inconnu s'était offert à prouver que Heu-

Digitized by Google

court avait livré Corbie aux Espagnols, et qu'il se proposait de leur livrer également Amiens et Doullens. A l'appui de son assertion, et comme unique preuve matérielle, le délateur produisait une lettre écrite par un valet du marquis au prince Thomas de Savoie, généralissime de l'armée espagnole. Les commissaires n'en demandèrent pas davantage et prononcèrent une sentence qui condamnait Heucourt, comme coupable de haute trahison, à avoir la tête tranchée et son valet à être rompu vif. L'arrêt fut exécuté le 11 septembre 1638, devant la citadelle d'Amiens. Il ne frappait pas seulement le coupable, mais il atteignait aussi sa postérité, par un raffinement fort en usage pour les crimes de haute trahison. Condamnés à payer de fortes amendes, les héritiers naturels du supplicié étaient en outre dépouillés de tous leurs biens confisqués au profit du roi et des pauvres. Ces héritiers, c'est-à-dire la marquise d'Heucourt, Madeleine Arnault, et ses deux fils mineurs, Louis et Henri-Robert, en appelèrent au Parlement de Paris, qui, plus clément ou moins prévenu que les commissaires, fit remise de la peine aux suppliants et ordonna leur envoi en possession de tous les biens du marquis d'Heucourt. Malgré cet arrêt, la confiscation avait été maintenue sur l'ordre formel du roi, mais ce prince, revenu à des sentiments plus cléments, confirma le jugement de son parlement et fit restituer tout, à l'exception d'une rente de 4,000 livres dont l'emploi est resté inconnu (23 mai 1641). Deux

Digitized by Google

ans après, le 4 juillet 1643, la reine mère, Anne d'Autriche, faisait remise pleine et entière à la marquise d'Heucourt, en maintenant seulement le chiffre des amendes.

Tandis qu'elle 'était tutrice de ses fils, la marquise d'Heucourt avait continué de résider dans la seigneurie patronymique des ancêtres de son mari. Dans l'intérêt de la religion et afin de procurer aux protestants d'Amiens un asile dans lequel ils pussent exercer leur culte librement et en paix, elle avait fait élection de domicile à Wargnies qui lui appartenait et qui était situé plus près d'Amiens qu'Havernast. Aux termes de l'édit de Nantes, cette déclaration emportait pour celui qui la faisait le droit de célébrer dans l'étendue de sa seigneurie les cérémonies de la religion. Sur ces entrefaites, le fils puîné de la marquise, Henri-Robert de Saint-Delis, chevalier, seigneur de Saint-Gratien, mourut le 11 novembre 1675, sans alliance. L'aîné, Louis, marquis d'Heucourt, allié à sa cousine Élisabeth Le Conte de Nonant, s'était fixé en Normandie, à Saucourt. Sa mère habitait Havernast. A Wargnies il n'y avait plus qu'une fille du marquis, âgée de huit à dix ans, et encore ne l'y conduisait-on que le dimanche. Cette irrégularité n'échappa point au lieutenant général du bailliage. Se fondant sur l'inexécution des édits, il interdit, par un arrêt du 10 juin 1680, toute assemblée religieuse dans la commune de Wargnies.

Bien que la marquise d'Heucourt fût fort âgée,

Digitized by Google

le temps ne lui avait enlevé ni la force morale ni la persévérance qui lui avaient valu autant de succès dans les premières années de son veuvage. Elle résolut de s'adresser encore au conseil du roi qui, déjà, dans des circonstances critiques avait été si favorable aux siens. L'affaire suivait son cours, quand la marquise mourut à la peine, en 1682. L'interdiction fut maintenue et ne fut jamais levée depuis.

La mort de sa mère rompit le dernier lien qui rattachait le marquis d'Heucourt au pays de ses ancêtres. Il ne quitta plus Saucourt qui lui venait de sa femme. Quoiqu'il fût designé comme l'un des calvinistes les plus fervents de sa province, il avait su, par sa modération, se concilier la faveur du gouvernement qui l'avait nommé commissaire du roi près du synode provincial réuni à Quevilly, au mois de septembre 1682. Appelé par ses fonctions à prendre la parole dès la première séance, il l'avait fait en termes de nature à satisfaire en même temps le roi et les députés auxquels il s'adressait. La révocation de l'édit de Nantes le trouva dans une situation relativement calme et heureuse, surtout en la comparant à celle de la plupart de ses coreligionnaires. L'édit du 18 octobre 1685 retentit comme un coup de foudre dans tout le royaume. Il fallait apostasier ou prendre le chemin de l'exil. Le marquis d'Heucourt sut trouver le moyen d'éviter les conséquences immédiates de l'ordonnance sans en venir à l'une ni à l'autre de ces extrémités, et ceci n'est pas la plus belle page de son histoire.

Digitized by Google

Laissant percer le dessein de se faire instruire dans la religion catholique pour arriver à une conversion tardive, il sut si bien en imposer que trois ans s'écoulèrent sans qu'il fût inquiété. Ce système ne lui procura pourtant pas la tranquillité intérieure. Sa femme, Élisabeth Le Conte de Nonant, et sa belle-sœur se séparèrent tout à fait de lui, et il faut que la confiance inspirée par les manœuvres d'Heucourt fut bien grande, puisque, tandis que l'une était enfermée à Port-Royal, puis au château de Guise, et l'autre à la Fère, il restait paisiblement chez lui.

Le temps s'écoulant pourtant sans amener aucun progrès dans la conversion du marquis, les persécutions commencèrent et il fut mis en demeure de se prononcer définitivement. C'est alors seulement, et contre l'attente générale, qu'il résolut, en 1688, de quitter la France. Il passa en Angleterre avec ses nombreux enfants. Sur la terre d'exil l'avaient déjà précédé bon nombre de ses compatriotes, entre autres le marquis de Ruvigny et son fils, qui se rendit célèbre sous le nom de comte de Galloway en combattant contre son pays, dans les rangs d'abord, puis à la tête de l'armée anglaise; Suzanne Roussel de Miannay et son fils aîné, Daniel de Boubers-Bernâtre, Fournier, baron de Neufville, Daniel de Brossart, sieur de Becquigny, etc.... Les chefs du parti huguenot en Ponthieu, les Montmorency de la Cour-au-Bois, les Rambures de Poireauville, les Houdetot de Grosmesnil, les de Licques des

Digitized by Google

Autheux, les d'Hervilly abjurèrent tous pour conserver leurs biens et leur rang.

Le marquis d'Heucourt était un des plus riches gentilshommes de Picardie. Il avait le château et la seigneurie d'Havernast, ceux de Heucourt, la vicomté et pairie de Valbonnement, le fief de Baillon et un beau fief à Frucourt ; ceux de Saint-Delis et du Merlier, les seigneuries de Saint-Gratien, d'Urville, de Villers-le-Vert, d'Ardois et de Wargnon. En Normandie il avait encore la seigneurie d'Aspremont et celle de Saucourt sur laquelle était édifié un château qu'il habitait, et où il retrouvait des souvenirs de sa propre famille. Moins de cent ans auparavant, Marie de Saint-Delis y était arrivée, le 18 octobre 1595, accompagnant son époux, Charles Le Conte de Nonant, seigneur de Saucourt et d'Aspremont. A ceux qui s'étonneraient des manœuvres et des tergiversations du marquis, on répondra que l'on ne quitte pas volontiers tant de biens pour aller mourir de faim chez nos voisins d'Angleterre : et ce fut précisément ce qui arriva au marquis d'Heucourt. Sa femme était prisonnière, il n'avait à s'occuper que de ses enfants, mais c'était déjà trop. Toute sa fortune fut mise immédiatement sous le séquestre. Comme elle était considérable, la succession fut chaudement disputée : elle devint enfin le partage de l'abbé de Feuquières par qui elle passa ensuite à la maison de Soyecourt. Daniel-François de Rambures-Poireauville, calviniste tout récemment converti, était l'un des plus

Digitized by Google

proches parents du marquis d'Heucourt, son aïeul, François de Rambures, ayant épousé, le 28 janvier 1605, Élisabeth Le Conte de Nonant, fille de Charles, seigneur d'Aspremont et de Saucourt, et de Marie de Saint-Delis; or, la marquise d'Heucourt était l'arrière-petite-fille, par Josias, son père, et Emmanuel, son aïeul, de Charles Le Conte de Nonant. Un double lien de parenté rattachait donc les Rambures aux Saint-Delis. On n'y eut aucun égard et les Rambures furent dépouillés au profit d'une famille déjà puissamment riche et qui avait de fermes appuis à la Cour. Ceci se passait vers 1710, et il est constaté qu'à cette époque le marquis d'Heucourt et tous ses enfants étaient morts en exil. La misère tue aussi sûrement qu'une balle.

Il n'y avait plus d'Heucourt. Le seul membre de la famille de Saint-Delis qui subsistât en Ponthieu était Jacques de Saint-Delis, écuyer, seigneur du Hamelet, qui demeurait à Abbeville en 1679. Il était catholique, et parent des marquis d'Heucourt à un degré assez rapproché, mais il était très-pauvre. Ses nombreux enfants eurent la plus triste destinée. Les fils, sans exception, se firent soldats, et l'on n'entendit plus parler d'eux. La condition des filles fut encore plus misérable. La première fut servante chez une dame Busnel, la seconde épousa un bouracanier, et la troisième, après avoir longtemps servi chez M. de Cumont, finit par épouser un boulanger d'Abbeville, nommé Henri Poiret, qui renonça à son état et devint concierge de la

Digitized by Google

prison royale du château de Ponthieu, à Abbeville.

On trouve encore dans le Nobiliaire de Saint-Allais [1] une famille de Saint-de-Lys (*sic*) qui prétendait se rattacher aux Saint-Delis-Heucourt par Adrien, fils puîné de Jean de Saint-Delis, seigneur de Heucourt et de Havernast, et de Marguerite Vilain, dame de Bernapré. Cette branche était représentée en 1816 par Charles-Louis-Joseph, comte de Saint-de-Lys, chambellan de l'empereur d'Autriche et capitaine de grenadiers à son service, fils de Charles-Nicolas-Antoine-Joseph, comte de Saint-de-Lys, lieutenant-colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, qui avait fait ses preuves de cour en 1789. Ceux-ci portaient les armes des Saint-Delis, avec quelques légères modifications, et avaient ridiculement défiguré leur nom de manière à lui enlever toute signification. Leur généalogie paraissait régulière et dressée sur des documents authentiques; mais Saint-Allais est, on le sait, sujet à caution : il fut le premier de ces généalogistes complaisants dont l'industrie a survécu aux plus rudes atteintes. Quoi qu'il en soit donc de l'origine de cette autre famille, elle a également cessé d'exister, et le nom de Saint-Delis n'appartient plus qu'à l'histoire.

---

[1] Tome VII, p. 408 et suiv.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE VI

LES PÉCHÉS MIGNONS

DE NOS PÈRES

Vous me demandez, Monsieur, un tableau de l'organisation judiciaire du Ponthieu pendant le moyen âge. Le sujet est trop vaste pour un aussi petit cadre; il faudrait un volume entier pour exposer l'ensemble des lois, des usages, et les anomalies d'un système qui avait ses bons mais ses mauvais côtés. La théorie doit être justifiée par l'exemple, et c'est là ce qui m'entraînerait loin, plus loin peut-être que vous ne le voudriez. A l'époque relativement barbare qui nous occupe, dans

Digitized by Google

ces temps de violence où l'exemple du crime venait souvent de haut, les délits de toutes natures étaient à l'ordre du jour, et la statistique criminelle d'alors, si on prenait la peine de l'établir, accuserait des chiffres plus éloquents que ceux d'aujourd'hui. La matière, d'ailleurs, n'est pas absolument neuve. Le savant historien du Ponthieu, M. Louandre, lui a consacré des pages éloquentes et instructives, auxquelles on ne saurait adresser qu'un seul reproche, celui de sacrifier les détails à l'ensemble. La forme du livre le voulait ainsi, mais c'est à cette circonstance que je devrai de pouvoir aborder de nouveau ce sujet, sans craindre de copier un devancier qui a rendu la tâche difficile à ses successeurs. Je vous renvoie donc, Monsieur, à la lecture attrayante du chapitre intitulé : Justice municipale; je vais le compléter par des exemples puisés aux sources les plus authentiques.

Je diviserai mon sujet en deux parties : les délits et les crimes. La connaissance en appartenait aux officiers municipaux, c'est-à-dire au maire et aux échevins. Ils possédaient toute justice, haute, moyenne et basse, c'est-à-dire le droit de juger et de punir tous les crimes, d'employer tous les moyens de répression, depuis la simple amende jusqu'à la peine capitale. Ces attributions, particulières aujourd'hui à un seul corps, ajoutaient une grande importance aux fonctions du mayeur, qui concentrait ainsi tous les pouvoirs entre ses mains.

L'office de juge, au moyen âge, ne constituait

Digitized by Google

pas une sinécure, car nos aïeux maniaient également vite et bien deux armes dangereuses, la parole et la dague. On parlait beaucoup, et l'on frappait souvent; mais on aimait à s'injurier à la façon des héros d'Homère, et il fallait que le mayeur fît constater dans ses registres l'injure qui avait entraîné la condamnation. C'est à cela que nous devons la connaissance d'un curieux répertoire de gros mots dont chacun était tarifé, comme un objet de commerce, par le juge qui, il faut l'avouer, témoignait d'une grande impartialité et n'avait aucun égard à la condition sociale des coupables. Le noble était justiciable des officiers municipaux, comme le vilain, dont il se faisait l'égal par son intempérance de langue, et qu'il surpassait quand il s'agissait de frapper. En 1400, Gillot le Potier, de Rouvroy, est mis à l'amende pour avoir appelé Maroie Hochedé « orde, putain, ribaude », et pour lui avoir reproché d'avoir plusieurs « ribaux » : toute vérité n'est pas bonne à dire. En 1408, Nicolas Blondin paye 60 sols, pour avoir publié que la femme de Jean de Quièvremont avait été trouvée couchée avec son valet. Jeanne de Senlis en paye autant, parce qu'elle avait qualifié Enguerran Magne de « tanneur et de meurtrier de petits enfants ». La même amende est infligée à Jean de Brestel, écuyer, seigneur de Chepy, qui avait appelé Hue de Franqueville « vilain paillart », en mettant la main à sa dague, mais sans la tirer du fourreau. Ici donc l'injure seule est punie, et le geste n'était

Digitized by Google

rappelé que pour mémoire. Le 22 mai 1458, Colart de la Warde, s'étant moqué d'Enguerran Le Potier, à cause de la robe qu'il portait et qu'il avait reçue de la ville, est condamné à 60 sols d'amende.

Jusqu'ici, les plaignants n'appartiennent qu'au peuple, à la bourgeoisie ou à la noblesse. S'agissait-il au contraire d'un magistrat, d'un officier municipal ou du premier de tous, le mayeur, la pénalité s'aggravait et devenait d'une excessive rigueur. Firmin Véron, avocat du roi en Ponthieu, accusé et convaincu d'avoir menacé d'une hache le lieutenant du sénéchal, et de lui avoir dit, en parlant de lui et du corps municipal, qu'ils étaient tous des assassins, partisans des Anglais, et que dans leurs cœurs étaient gravés les trois léopards des armes d'Angleterre, fut condamné, le 22 janvier 1406, à se présenter devant le mayeur et les échevins, et à leur faire amende honorable en ces termes, tête nue et à genoux : « Mes seigneurs, mû de colère, c'est à tort que je vous ai invectivés ainsi que les statuts de notre ville d'Abbeville, ce dont je me repens et pour lequel j'implore humblement votre indulgence, vous tenant toujours, vous et les autres de la loi et de la commune d'Abbeville, pour bons et fidèles sujets du roi. » Il dut, en outre, acquitter une amende de 100 livres. Il est bon de remarquer que, malgré cet humiliant châtiment, Firmin Véron conserva les fonctions qu'il occupait auparavant. Il y a donc une nuance bien sensible entre la gravité des injures, si elles s'adressent à

Digitized by Google

un simple particulier ou à un officier municipal. Jean Petit, qui avait accusé le mayeur de s'entendre avec le comte d'Harcourt pour livrer la ville aux Anglais, fut exposé au pilori le 30 juillet 1418, et il eut la langue percée par le bourreau. Pour avoir injurié les gens du guet, en 1411, Robert de Domqueur, écuyer, est jeté en prison. Au XV[e] siècle, le corps municipal d'Abbeville, rempli de son importance, s'assimilait sans vergogne à Dieu, à la Vierge et au Christ, puisqu'il empruntait sa pénalité aux ordonnances de saint Louis contre les blasphémateurs. Le bannissement était quelquefois prononcé en pareille matière, ainsi que la destruction de la maison du coupable. Malgré ce que cette pénalité avait d'excessif, on en trouve encore des exemples à une époque plus rapprochée de la nôtre. C'est ainsi que Jean de Maupin, pendant la dernière année de sa mairie, en 1594, condamna à l'amende honorable, à la fustigation, à la marque et au bannissement du royaume Jacques Lecat, maître fourbisseur, qui lui avait adressé une parole grossière. Ce mayeur était d'ailleurs un terrible homme, et il s'est rendu célèbre, comme vous le verrez plus loin, par la rigueur avec laquelle il poursuivit les assassins de Gilles de Sacquespée, son gendre.

Il y a des amendes pour tout, pour les choses les plus singulières et les moins prévues par notre législation moderne. Jean Hurtel, qui avait voulu battre les enfants de Jeanne Le Fèvre, est condamné

Digitized by Google

à payer 64 sols en 1403. En 1460, Tassinot Au-Costé paye 10 sols pour avoir tenté d'arracher le manteau de la femme de Simonet de La Mare. Firmin de Caours ayant, en 1382, « pissé et fait ordure » dans une des tours de la ville, expie, moyennant 16 sols, un délit contre lequel de charitables inscriptions mettent en garde nos contemporains.

On n'épargnait pas davantage les contrevenants aux édits sur le commerce. Les boulangers sont mis à l'amende, en 1408, pour des petits pains qui n'ont pas le poids, et en 1441 on fait payer trente-deux sols à ceux qui n'ont pas de pain blanc le dimanche. Le commerce du vin était frappé de certains droits : les nobles s'en mêlaient et s'étudient à frauder la ville. Jean de Ramburelles et Geoffroy du Moncel, écuyers, sont taxés à 20 sols, en 1408, pour avoir introduit du vin chez eux sans licence. En 1411, les seigneurs de Mareuil et de Visme, Charles de Crésecques, Jean de Brailly, Mmes de Poix, de Friaucourt et de Colembert sont mis à l'amende pour avoir vendu chez eux du vin au pot, sans vouloir acquitter l'impôt de deux deniers. Les abus furent poussés si loin qu'en 1413 le roi était obligé d'intervenir et d'interdire aux gentilshommes de se faire taverniers. De tout temps le commerce du vin a été lucratif, et la meilleure spéculation a toujours été et sera toujours celle qui a pour base l'exploitation d'une passion quelconque.

La police des étuves, où se trouvaient les femmes

Digitized by Google

de mauvaise vie, appartenait aussi au mayeur, et les désordres dont ces repaires étaient souvent le théâtre donnaient lieu à de fréquentes répressions. Mme de Savoie et Grison, « filles de joye », payent huit sols en 1408, pour s'être « égratigné l'une l'autre ». Jeanne de Ville, fille de joie, paye aussi pour avoir injurié ses compagnes, en 1411. Quand le désordre était plus considérable, la peine l'était également en proportion. En 1412, les étuves de la Fontaine Le Comte furent démolies à cause des excès qu'y commettaient les « fillettes » pensionnaires de la maison. Il n'est pas jusqu'aux simples contraventions que la vigilance du mayeur ne sût atteindre et punir. En 1408, cinq étuvières furent condamnées à vingt sols d'amende chacune pour avoir « tenu femme de joye en leur maison à l'heure défendue ». Citons encore, mais dans un autre ordre de faits, ces deux curieux traits de mœurs : Hugues d'Auxy, bâtard, condamné à soixante sols pour être parti d'une taverne sans avoir payé son écot, et, en 1470, Jean de Forceville condamné à vingt sols pour avoir injurié son valet et tiré sa dague pour l'en frapper. Jeannin Buteux, qui s'est borné à menacer Jean Dufour de son épée, le 9 décembre 1395, est également puni. L'intention n'était pas réputée pour le fait. Ils n'avaient pas dépassé la limite, si facilement franchissable, qui sépare le délit du crime, mais l'intention seule était punie.

Vous voyez, Monsieur, que la justice munici-

pale était bonne et prompte : elle était à tout et à tous, mais pourtant il y a des exemples de gens qui préféraient n'y avoir pas recours et se servaient à eux-mêmes de juges et d'exécuteurs. Un « cacheur de marée » ou marchand de poissons, avait été volé, disait-il, par des soldats qui tenaient garnison au château de Rambures dont Charles des Marets était alors capitaine : c'était en août 1432. Il passa un jour par Rambures pour aller à Abbeville et réussit à enlever un page de Charles des Marets dont la rançon devait lui servir d'indemnité. Le mayeur fut-il saisi de l'affaire par Charles des Marets ou par le marchand de poissons lui-même ? On l'ignore. Toujours est-il qu'il envoya un trompette à Rambures pour recommander au capitaine de ne plus « faires d'embûches » contre les gens de la ville, et il n'en fut rien de plus. Le marchand avait eu le bon esprit de faire l'application de la peine du talion, alors une des bases de la législation en matière criminelle : on l'avait volé, il l'avait rendu : justice était faite.

Si des délits simples ou contraventions nous passons aux crimes, la pénalité se diversifie et se complique davantage. Parmi les crimes réunis sous le nom générique de voies de fait, on comptait les coups, les blessures à sang courant, c'est-à-dire avec effusion de sang, les blessures entraînant la mort dans un plus ou moins long délai, et enfin l'homicide simple et immédiat. Les punitions consistaient dans le bannissement à temps ou à per-

Digitized by Google

pétuité, la confiscation des biens, la démolition de la maison, la mutilation d'un membre et enfin la mort. En 1408, Clément Hecquet, cordonnier, qui a donné des coups de plat d'épée à Henry Bazin, sergent de nuit, est mis à l'amende de quarante sols; s'il avait frappé avec le poing, il n'aurait payé que vingt sols ; si, au contraire, il l'avait blessé avec son épée ou avec un bâton, il eût été taxé à neuf livres et aurait pu avoir le poing coupé. Tel était le cas où, par exemple, se trouvait Alard Broutin, en 1389, pour avoir blessé Jean Laudée : il présenta son poing au mayeur et aux échevins, et on lui permit de le racheter pour neuf livres. Ce n'était pas, quant au prix du rachat, une règle invariable : neuf livres paraît au contraire avoir été le maximum de la peine : pour quarante sols ou même pour seize sols on en était souvent quitte. Lorsqu'on avait prononcé la démolition de la maison du coupable, celui-ci pouvait la racheter pour cent sols, car on avait pris en considération le préjudice porté à l'aspect de la ville par ces démolitions fréquemment répétées.

L'amende infligée pour le meurtre était variable et n'était que l'accessoire de la peine principale. A Feuquières en Vimeu, par exemple, on payait pour un homicide la même amende qu'à Saint-Valery pour une blessure à sang courant. S'il y avait bannissement, il était à temps ou à perpétuité et, dans ce dernier cas, la confiscation des biens du condamné était de rigueur. Dans beaucoup

Digitized by Google

d'occasions, le bannissement, même à temps, tenait lieu de la peine de mort : il la remplaçait toujours quand l'accusé avait le bon esprit de prendre la fuite et de se faire juger par contumace. Ainsi Enguerran Le Sellier disparaît après avoir tué Yvain de Frettemeule, écuyer : le 12 avril 1390 il est condamné par contumace au bannissement à perpétuité. Colart Coulars, chevalier, seigneur de Liercourt, est banni d'Abbeville, le 12 septembre 1403, pour avoir, en compagnie de Jean du Castelet et de Jean Varlet, assassiné Colart le Caucheteur, lieutenant du sénéchal de Ponthieu, entre Franleu et Oissencourt. Jean de Belleval, écuyer, seigneur du dit lieu, coupable de meurtre, est banni du royaume par sentence du mayeur d'Abbeville, que le roi Charles V confirme le 15 octobre 1384 ; ses biens, et notamment sa seigneurie de Belleval en Vimeu sont confisqués au profit du roi. Girard du Moulin est banni pour avoir tué, d'un coup de sa raquette de fer, Guillaume de Boufflers, écuyer, à la suite d'une querelle en jouant à la paume le 4 février 1432. On bannit de la ville et de sa banlieue Jean Loutrel, Jean de Caumont et Jean de Tilly, écuyers ; le bâtard de Liercourt est battu de verges et banni de la ville, le 5 juin 1479.

Vous aurez pu remarquer ici, Monsieur, une gradation sensible dans la pénalité, le bannissement hors de la ville, hors du comté de Ponthieu, et hors du royaume. Dans ce dernier cas l'autorité souveraine intervenait pour confirmer la peine

Digitized by Google

et l'étendre à tout le pays qui ne relevait plus de la juridiction du mayeur. Quand il s'agissait du comté, le sénéchal faisait l'office du souverain qu'il représentait. C'était pour la ville seule et pour sa banlieue que le mayeur prononçait en dernier ressort. Si le condamné à temps rompait son ban, la durée du bannissement était prolongée : si le bannissement était à perpétuité, le condamné était puni de mort. Dans certains cas, au contraire, la durée du bannissement pouvait être diminuée. Ainsi Jean Blottefière, écuyer, avait été banni à perpétuité du Ponthieu pour avoir tué, en 1352, le meunier du moulin du roi chez lequel il voulait entrer malgré lui. Quatorze ans après, en 1356, le sénéchal lui accorda sa grâce, sauf le droit des tiers, et après avoir pris l'avis du conseil du roi.

Considéré comme l'un des derniers degrés de pénalité, le bannissement était prononcé avec une solennité calculée pour imposer à la multitude. La sentence était proclamée par le mayeur, dans la cour de l'échevinage, pendant que les sergents de la vingtaine sonnaient toutes les cloches. On donnait ensuite au banni deux œufs et du pain, et on le conduisait, sous bonne escorte, jusqu'à la limite de la banlieue. Le bannissement s'appliquait encore au viol. En 1388 Jean de Flixecourt et Firmin du Quesnoy, écuyers, furent bannis de la ville pour avoir violé Jeannette Riaude. Avant le XIVe siècle on bannissait outre mer, et les annales du Ponthieu en offrent deux exemples. Valery Le Pessonnier,

Digitized by Google

après avoir mortellement blessé Jeannet Vaudine, fut banni en Terre-Sainte, et il jura sur les reliques des saints qu'il n'en reviendrait jamais. Pour un cas moins grave, pour quelques préjudices causés à l'abbaye de Saint-Riquier, Hugues Le Vicomte, chevalier, fut condamné, en 1295, à faire le voyage de Palestine et s'engagea à n'en pas revenir sans le consentement du roi.

Les registres de l'échevinage d'Abbeville témoignent, en matière criminelle, des plus étranges contradictions. Vous venez de voir que l'on bannissait pour un meurtre; les voleurs et les faux monnayeurs étaient pendus. S'il s'agissait d'une femme, on la brûlait ou on l'enterrait vivante. Maroie Piffons, femme de Wautier Héron, fut enterrée vivante, en 1296, pour avoir fait de la fausse monnaie. Le 6 février 1420, Jeanne Colette de Saint-Germain, native de La-Motte-Croix-au-Bailli, subit le même supplice, pour avoir commis un vol au préjudice d'Adenin de Biencourt, écuyer, capitaine du château d'Ault. Dans un très-grand nombre de cas, la miséricorde royale intervenait souvent mal à propos et accordait au coupable des lettres de rémission. Le Trésor des Chartes, aux Archives de l'Empire, en contient un recueil aussi varié qu'instructif pour les XIVe, XVe et XVIe siècles. Il n'est presque pas une ancienne famille du Ponthieu dont quelques membres n'aient joui du bénéfice de ces regrettables faveurs. S'il fallait les énumérer toutes, un volume y suffirait à peine; il ne

Digitized by Google

serait pas dépourvu d'intérêt et servirait à l'étude très-curieuse des mœurs de nos pères. Je ne citerai qu'une seule de ces pièces, accordée par le roi Henri II, en avril 1548, à Nicolas de Cacheleu, écuyer, seigneur de Maisoncelles, âgé de dix-sept ans, qui avait tué un des gentilshommes du seigneur de Rambures, chez lequel il servait en qualité de page.

A mesure que la barbarie disparaissait, la barbarie du châtiment disparaissait également. La pénalité, moins sévère pour les moindres crimes, était appliquée plus à propos, et la mort punissait l'homicide. En 1631, Charles le Blond, prêtre, est décapité à la Croix-du-Trahoir, à Paris, pour crime de rapt, d'inceste, de sacrilége, d'incendie et d'enlèvement d'une religieuse. Chacun sait la terrible fin de M. Le Roy de Valines, et les détails de cette horrible mais juste exécution sont encore trop présents à l'esprit de notre génération pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. — Quand le coupable n'était pas sous la main de la justice, on n'en procédait pas moins à l'exécution où le condamné était remplacé par un mannequin destiné à le représenter. En 1617, Pierre d'Aoust, seigneur de Roquemont, fut exécuté en effigie, pour avoir tué son frère utérin de cinquante-deux coups de poignard, et pour avoir fait de la fausse monnaie. François Tillette, écuyer, seigneur d'Achery et d'Acheux, lieutenant au régiment d'Artois, après avoir soupé chez Noël Baron, curé d'Acheux,

Digitized by Google

dans la nuit du 9 au 10 janvier 1688, l'étrangla et dévalisa ensuite sa maison. Il s'enfuit, fut condamné par contumace et décapité en effigie, à Amiens, le 23 juillet 1688. Son existence fut dès lors un véritable roman. Il entra dans un régiment de cavalerie et y servit longtemps, comme simple cavalier, sous le nom de Delcourt. En 1713, il fit demander des lettres de grâce au chancelier Voysin, qui les refusa. Enfin, après un laps de trente ans, quand la prescription l'eut mis à l'abri de toute recherche, M. d'Acheux revint à Acheux, épousa, le 29 novembre 1720, une demoiselle noble de Normandie, Suzanne Le Sueur de Volcomte, et réclama à ses frères la plus grosse part de l'héritage de leur père, car il était l'aîné. Un procès s'ensuivit, et le 9 février 1735, une sentence du bailliage d'Amiens déclara M. d'Acheux mort civilement. Il se constitua prisonnier, fut débouté de sa demande de purger sa contumace et mis enfin en liberté par arrêt du 7 septembre 1737. — L'expiation n'avait donc pas duré moins de quarante-neuf ans! — En 1686, M. de Domqueur, l'un des derniers représentants de cette noble maison, avait, avec son valet, arrêté et dévalisé un prêtre sur le chemin de Poix; poursuivi par des paysans de Vauvilliers, et sachant le sort qui l'attendait, il se tua d'un coup de pistolet; son cadavre fut traîné sur la claie et pendu par les pieds à Amiens; quant au valet, il fut roué vif. Moins d'un siècle auparavant, Abbeville avait été le théâtre d'une expiation analogue,

Digitized by Google

dont les circonstances méritent d'être rapportées à cause de l'émotion qu'elles excitèrent.

Gilles de Sacquespée, seigneur de Selincourt, s'était fixé à Abbeville, depuis son mariage avec la fille du fameux Jean de Maupin, plusieurs fois mayeur. En 1610, un jour, qu'en compagnie d'André de Lamiré, baron de Nouvion, son cousin germain, il regardait MM. de Calonne-Courtebonne, du Bosc d'Annebout et de Belloy-Landrethun jouer à la paume dans un tripot, ceux-ci crurent que Lamiré s'était raillé d'eux, et ils cherchèrent toutes les occasions de venger leur injure. Sacquespée les gênait car on le redoutait tellement à cause de sa force et de son adresse à manier l'épée qu'ils n'auraient osé, même à trois, l'attaquer en face, et celui-ci, qui connaissait leurs projets criminels contre son parent, ne le quittait plus. Décidés à en finir à tout prix, les trois gentilshommes du Boulonnais s'embusquèrent dans l'hôtel de l'Écu de Brabant, rue Saint-Gilles, et ayant vu passer les deux cousins, se jetèrent sur eux, assaillirent Sacquespée par derrière et le tuèrent immédiatement et d'autant plus facilement qu'il ne se défiait alors de rien et ne s'était pas mis sur ses gardes. Plusieurs bourgeois étant accourus au bruit, sauvèrent M. de Lamiré et mirent en fuite les assassins. Ceux-ci allèrent se réfugier dans l'hôtel du comte de Saint-Paul qui prit leur défense et essaya, mais inutilement, de tous les moyens pour apaiser M. de Maupin, beau-père de M. de Sacquespée.

Digitized by Google

Craignant alors pour la sûreté de ses amis, car sa maison n'était pas un lieu d'asile, le comte les fit échapper la nuit, en franchissant les remparts de la ville avec des échelles de corde. L'affaire, instruite avec passion, grâce à l'influence de M. de Maupin, marchait rapidement à son dénoûment. Les parents des coupables firent agir les plus grands personnages, la reine elle-même écrivit à Maupin : tout fut inutile : le sévère magistrat avait juré la perte de ceux qui avaient fait sa fille veuve. L'arrêt fut terrible. Les coupables, jugés par contumace, furent pendus en effigie, dégradés de noblesse, leurs maisons et leurs bois furent rasés, et, sur leurs biens confisqués, on prit douze mille livres pour les distribuer en aumônes. — Dans une circonstance analogue, le présidial d'Abbeville s'était montré moins sévère. Paul de Belleval, seigneur de Morival, Jacques de Belleval, seigneur de Berville, et Pierre de Belleval, son neveu, avaient tué à coups d'épée, en 1578, Antoine du Tertre, seigneur de Boursin. Ils avaient été aussitôt arrêtés, jetés en prison et l'on instruisit leur procès. Mais le fils et la veuve de la victime ayant consenti à recevoir le prix du sang, le présidial cessa toutes poursuites, et le 26 mai 1579 les trois coupables étaient remis en liberté, à la condition de payer une amende de 1,999 livres.

Il me reste, Monsieur, à vous parler du duel, car, dans son intéressante étude M. Louandre n'a pas même effleuré ce si curieux chapitre de l'histoire

Digitized by Google

des mœurs. Il a traité du duel judiciaire, celui que la législation et les usages consacraient, mais il a passé tout à fait sous silence le duel proprement dit, celui contre lequel la royauté n'a cessé de sévir et avec justice, car cette funeste habitude, à certaines époques de notre histoire, coûta à la noblesse plus de sang que bien des batailles rangées. La mode venait déjà de Paris où l'on se battait sans cesse, bien qu'en étant plus près du roi, auteur des édits, on se trouvât plus près du châtiment. Or, il n'était pas aussi facile à la justice d'atteindre les délinquants au fond des provinces. On tirait donc l'épée facilement en Ponthieu, car, dans l'espace de moins d'un siècle, on n'y compte pas moins de vingt-six rencontres meurtrières, de vingt-six gentilshommes tués, de vingt-six familles mises en deuil par le fatal point d'honneur. En faisant la part du peu d'étendue de la province et du petit nombre de familles nobles, le chiffre paraîtra considérable ; peut-être même n'est-il pas suffisant, car il est fort possible que d'autres faits du même genre aient échappé à mes recherches.

Il y avait le duel à deux et le duel à plusieurs, lorsque les témoins étaient obligés de se battre, et l'on eût dit alors presque une bataille rangée. De cette nature fut le duel qui eut lieu près de la porte d'Hocquet, à Abbeville, le 16 janvier 1577. Jacques de Belleval, seigneur de Rouvroy, gentilhomme du cardinal de Bourbon et grand ligueur, avait reçu une injure mortelle de Jean Carpentin,

Digitized by Google

seigneur de Berlettes, capitaine huguenot. Il le fit appeler et se trouva au rendez-vous avec François de Créquy, vicomte de Langle, et Gédéon d'Aigneville, écuyer, qui lui servaient de seconds. Jean Carpentin était assisté de Jean de Rambures, seigneur de Poireauville, son beau-frère, et de Jules-César de Gouy, son ami, tous deux huguenots comme lui. Le combat eut lieu dans les conditions suivantes, trois contre trois, Jacques de Belleval contre Jean Carpentin, François de Créquy contre Jules-César de Gouy, et Gédéon d'Aigneville contre Jean de Rambures, l'épée dans la main droite et la dague dans la main gauche. Jacques de Belleval et le vicomte de Langle tuèrent chacun leur adversaire, et Jean de Rambures blessa grièvement Gédéon d'Aigneville qui mourut quatorze jours après le combat.

C'est le seul exemple, en Ponthieu, d'un duel dans de semblables conditions. Quant aux autres, ils se succédèrent à intervalles rapprochés, et quelques-uns avec des particularités qu'il est bon de noter en passant. En 1582, Antoine de Belleval, seigneur d'Aigneville et de Camps-en-Amiénois, est tué en duel, mais sans que l'on connaisse le nom de son adversaire. Au mois d'octobre 1608, Charles de Rambures tue Henri de Melun, prince d'Épinoy. C'était une rencontre projetée de longue main. Henri IV, instruit de l'affaire, avait écrit, le 15 septembre précédent, à Rambures une lettre par laquelle il lui défendait ce combat. Rambures n'en

Digitized by Google

tint pas compte, et, après sa victoire, il fut obligé de fuir devant un ordre de l'arrêter et de saisir tous ses biens. Des lettres de rémission, en date du 26 mars 1609, lui permirent de reparaître en Ponthieu, au moment même où son frère, Geoffroy de Rambures, seigneur de Ligny-sur-Canche, était tué par son propre beau-frère, le seigneur de Mareuil, dans la maison et en présence de leur beau-père commun, Thibaut, baron de Mailly. En 1610, René de Fontaines, seigneur de Pellevert et de Nibas, est tué par Jacques de Pardieu, seigneur de Maucomble : le 3 février 1611, Anne de Montmorency, seigneur du Hamel, est blessé mortellement par André de Lamiré, baron de Nouvion, qui, bien en cour et dans son droit de défense, obtient des lettres de rémission malgré le nom et les efforts des Montmorency. Pierre Hermant, écuyer, est tué, en 1620, par son beau frère, Jean Le Sueur, seigneur de Valcayeu. Le 18 juin de la même année, Paul de Belleval, invité par le marquis de Gamaches, ainsi qu'un grand nombre de gentilshommes, à assister aux solennités de la Fête-Dieu à Gamaches, se prend de querelle à la procession, à propos de préséance, avec Nicolas Danzel, seigneur de Beaulieu : ils se battent le jour même et Nicolas Danzel est tué. Malgré les circonstances particulières qui aggravaient cette affaire, malgré l'espèce de profanation accomplie par les combattants en se querellant dans un saint lieu et en tirant l'épée dans un jour consacré à Dieu, Paul de Bel-

Digitized by Google

leval ne fut pas inquiété et il mourut paisiblement en 1632, sans que les héritiers de Nicolas Danzel aient rien pu obtenir contre lui. Bien plus, soixante ans plus tard, Marguerite Danzel, arrière-petite-fille de Nicolas, épousait Charles de Belleval, petit-fils du meurtrier de son aïeul.

En 1622, Nicolas Le Bel, seigneur de Wiameville, tue M. de Dompierre. Nicolas de Belleval, seigneur d'Himmeville, est tué, l'année suivante, par François de Frieucourt, seigneur de Tully. En 1626, Pierre de Fontaines, seigneur de Ramburelles, est tué, on ignore par qui. Flour de Fertin tue M. de Lamotte Landrethun, en 1630, et, peu de temps après, il tombe lui-même, à Rouen, sous les coups d'un adversaire inconnu. Hugues de Forceville, gentilhomme servant du roi, est tué en 1635 par Jacques de Fontaines, seigneur de La Neufville, son cousin. Jacques fut condamné à mort, exécuté en effigie et n'obtint des lettres de grâce et de réhabilitation, en 1637, qu'en payant 6,000 livres à la veuve et au fils de sa victime. Jean de Lamiré, seigneur de La Retz, est tué, en 1638, par M. de Moreuil-Caumesnil, gouverneur de Rue. En 1640, les gens de robe s'en mêlant aussi, on voit Pierre Le Boucher, seigneur du Castelet, licencié ès lois, succomber dans une rencontre avec M. Boulon, avocat du roi aux eaux et forêts. En 1643, M. des Groiseliers périt à Abbeville, où, la même année, César de Bacouel, vicomte de Saigneville, se fait tuer aussi, auprès de la porte d'Hoc-

Digitized by Google

quet. Contre l'ordinaire, le procès fut fait à la victime, qui fut dégradée de noblesse ainsi que sa postérité : mais ce jugement n'eut aucun effet sérieux, car les enfants héritèrent à la fois des biens et des titres de leur père. En 1646, Pierre Le Normant de Tronville, seigneur de Mérélessart, est tué par son beau-frère Nicolas de Fontaines, seigneur de La Neufville. L'année 1650 seule vit trois duels meurtriers, Georges de May, seigneur de Vieulaines, tué par M. de Cacheleu ; Claude de Monchy, baron de Visme, tué par André d'Aigneville, seigneur de Millancourt, et enfin François de Belleval qui tue un familier du cardinal Mazarin. Cette dernière affaire donna lieu à une procédure exceptionnelle : condamné à mort par contumace, décapité en effigie, François de Belleval s'enfuit en Flandres où il fit une brillante fortune militaire au service de l'Espagne, pendant que l'on confisquait ses biens et que l'on rasait son château de Belleval-en-Vimeu. En 1665, Jacques de Roussé, seigneur d'Escarbotin, est tué par M. de Tully-Blanchecourt, et enfin, en 1700, Nicolas de Fontaines, seigneur de Nibas, est tué par le cadet de Milly, Charles Le Fèvre, capitaine au régiment de la reine.

Le chapitre des duels avait ici sa raison d'être. Après avoir rétabli la juridiction des officiers municipaux et royaux en Ponthieu, j'ai exposé les délits et les crimes dont ils avaient la connaissance ; j'ai dit ceux qu'ils punissaient : ne fallait-il pas dire aussi ceux qu'ils ne punissaient pas ?

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE VII

—

TOISON-D'OR

ET SA FAMILLE

Oui, Monsieur, quoique le Ponthieu ne soit que le diminutif d'une province, il a eu ses grands hommes, ses notabilités, si la première expression vous paraît trop prétentieuse. Parmi les écrivains ou chroniqueurs qui y sont nés et qui, par leurs écrits ont contribué à sa glorification, je vous citerai Pierre Le Prêtre, abbé de Saint-Riquier, et surtout Jean Le Febvre, seigneur de Saint-Rémy, dit Toison-d'Or. La notoriété du premier est presque anonyme et toute de ouï dire, car ses œuvres sont

Digitized by Google

toujours restées enfouies dans la poussière des bibliothèques. Il n'en est pas de même du second, dont les mémoires ont eu deux fois les honneurs de l'impression. Quand je dis les honneurs, je devrais dire plutôt les malheurs. En effet, Le Laboureur qui a mis en lumière pour la première fois l'œuvre de notre compatriote, l'a fait d'une manière incomplète, en tronquant le texte qu'il avait entre les mains. M. Buchon, dont la version a sur celle de son prédécesseur l'avantage d'être plus complète, a eu peu de soin de conserver aux mémoires leur pureté, ou pour parler plus justement, leur incorrection primitive. S'il a adouci les expressions de ce que Jean Le Febvre appelle « son gros et rude langaige picard », au moins n'a-t-il pas contesté à l'écrivain la paternité de ses écrits, comme Mlle Dupont par exemple, laquelle, dans une notice fort incomplète sur la vie de notre chroniqueur, l'accuse de n'avoir été que le plagiaire de Monstrelet. Tout ceci constitue une série de questions intéressantes à élucider, mais ce n'est ni le lieu ni le moment de le faire. L'appréciation littéraire de l'œuvre de Saint-Rémy trouvera sa place naturelle en tête d'une nouvelle édition de sa chronique, de l'édition définitive dont elle est digne et que je publierai peut-être un jour.

Aujourd'hui, Monsieur, je veux entrer dans un autre ordre d'idées : ce n'est pas l'écrivain que je vais examiner, c'est l'homme, c'est sa famille, c'est la race de laquelle il était issu et la postérité à la-

Digitized by Google

quelle il donna naissance. La matière est neuve et il nous faudra frayer le chemin que nous allons suivre de compagnie.

Jean Le Febvre, chevalier, seigneur de Saint-Rémy, de la Vacquerie, d'Avesne et de Maurienne, conseiller et chancelier du duc de Bourgogne, premier roi d'armes de la Toison-d'Or, connu à la cour de son maître et de ses contemporains sous le surnom de Toison-d'Or, a pris soin d'énumérer, ainsi que je viens de le faire, ses titres et ses qualités dans le préambule de sa chronique. Ce « moult notable, sachant et discret homme » n'était pas né à Abbeville, comme le dit Olivier de la Marche, mais il vit le jour à Avesne en Ponthieu dont son père possédait la seigneurie et où il résidait probablement. Jean Le Febvre appartenait à une famille noble, ou, du moins, son père prenait-il dans tous ses actes la qualification significative alors d'écuyer. Ces diverses circonstances inspirèrent à quelques écrivains le désir de faire leur cour à la puissante famille de Le Febvre de Caumartin, aux dépens de la vérité, et ils y incorporèrent d'emblée Toison-d'Or dont le nom reçut une orthographe différente et dont les armes furent changées pour les besoins de la cause. Il est bon de remarquer en passant que tous ceux qui se sont occupés de Saint-Rémy, de sa vie privée ou de ses mémoires, l'ont fait avec aigreur et ignorance, pour le dénigrer systématiquement, comme Mlle Dupont, pour égarer l'esprit du public sur sa véritable origine, comme

Digitized by Google

l'a fait Blanchard, ou enfin pour publier son œuvre d'une manière incomplète ou inexacte, comme l'ont fait Le Laboureur et M. Buchon. N'imitons pas ces fâcheux précédents, Monsieur; restituons au Ponthieu un personnage éminent qui doit être une de ses gloires, et si cette lettre affecte moins les allures d'une étude littéraire et érudite que d'une aride généalogie, ne vous en plaignez pas trop, car le désir de plaire ou de briller est sacrifié au respect de la vérité. La vérité aussi est que ceux qui ont écrit sur notre héros n'ont jamais su de lui que le peu qu'il en a dit lui-même, qu'ils ont complétement ignoré les ancêtres de l'écrivain aussi bien que le nom et la destinée de ses descendants.

Dans son histoire des présidents à mortier du Parlement de Paris, Blanchard avance que Jean Le Febvre, premier roi d'armes de la Toison-d'Or, était fils de Huart Le Fèvre, chevalier, vivant en 1383, devenu président du parlement de Paris en 1413, et que de Jean naquit un autre Jean Le Fèvre, auteur des seigneurs de Caumartin. Autant de mots, autant d'erreurs, et malheureusement, il faut le dire, d'erreurs volontaires. — « Il ne suffit pas, — dit dom Caffiaux, — une respectable autorité, — de l'identité de nom, d'armoiries et le même pays pour prouver identité de famille, il faut encore identité de biens ». Or, si le Ponthieu a donné naissance aux deux familles de Le Fèvre de Caumartin et de Le Febvre de Saint-Rémy, c'est

Digitized by Google

le seul lien qui les rattache l'une à l'autre. Combien n'avons nous pas aujourd'hui, dans la même province, de familles nobles du nom de Lefebvre, Le Febvre, Le Fèvre et Lefébure, lesquelles, non-seulement n'ont entre elles aucune affinité, mais n'en réclament 'aucune ni avec les Caumartin ni avec les Saint-Rémy ? — L'orthographe du nom est donc différente, différentes aussi sont les armoiries, puisque les Caumartin portaient *burelé d'argent et d'azur*, et les Saint-Rémy *de gueules au sautoir d'argent accompagné de quatre aiglettes éployées de même*. Enfin, à aucune époque l'on ne remarque entre les deux maisons la communauté de biens que dom Caffiaux proclame nécessaire pour servir de base principale à la constatation d'identité des familles. Non-seulement, pour pousser la discussion jusqu'à ses dernières limites, elles n'ont pas possédé les mêmes seigneuries, même à différentes époques, comme le hasard aurait pu le vouloir, mais elles n'ont jamais eu de seigneuries voisines ou situées dans le même pays. Des quatre fiefs dont Toison-d'Or se qualifiait seigneur, le premier, Saint-Rémy-en-Campagne, qui, à l'exclusion du nom de Le Febvre, était destiné à constituer le seul nom patronymique de ses descendants, était situé en Normandie, dans la vicomté de Neufchâtel, à une lieue d'Eu, sur le chemin qui conduit de cette ville à Dieppe : la Vacquerie, en Artois, appartenait au bailliage de Hesdin ; Avesne était en Ponthieu, à quatre lieues

Digitized by Google

d'Abbeville, sur la rive gauche de l'Authie, et enfin Maurienne, faisant partie de l'ancien duché d'Aumale, se trouve dans le voisinage immédiat de la petite ville de ce nom.

Jean Le Febvre, dit *Le Galois*, écuyer, seigneur de Saint-Rémy, d'Avesne, de Blencourt près de Saint-Riquier et de Vincheneul, pairie mouvante de La Ferté, est le premier membre connu de la famille ou du moins forme le premier degré de sa filiation suivie : il fut le père de notre chroniqueur. Jean possédait de son chef les seigneuries d'Avesne, de Blencourt et de Vincheneul, et ce ne fut que postérieurement à 1419 qu'il devint propriétaire de celle de Saint-Rémy-en-Campagne, puisqu'elle appartenait encore, en août 1419, à Jean de Beaucamp, écuyer, qui servit à cette date un aveu et dénombrement à cause d'elle. Jean Le Febvre avait épousé Jeanne d'Anvin de Hardenthun, et cette alliance caractérise sa situation sociale en Ponthieu. Jeanne était fille de Guillaume d'Anvin de Hardenthun, écuyer du duc de Bourgogne et châtelain de la forêt de Crécy. Elle était issue d'une antique race chevaleresque du Boulonnais que des fonctions publiques et des alliances avaient habituée en Ponthieu. Serviteurs fidèles des ducs de Bourgogne, les d'Anvin de Hardenthun de la branche de Guisny leur avaient donné des preuves d'un sincère attachement. Robert de Hardenthun, oncle de Jeanne, avait été écuyer et grand panetier du duc de Bourgogne : il avait suivi l'aventureux comte de Nevers

Digitized by Google

en Hongrie et s'était fait tuer à la bataille de Nicopolis. Guillaume, père de Jeanne, et beau-père de Jean Le Febvre, était écuyer de ce même comte de Nevers devenu duc de Bourgogne : il n'est pas douteux que l'on ne doive chercher et trouver là l'origine de la fortune de Toison-d'Or, le motif qui le poussa à la cour de ces princes et qui l'y fit accueillir et prospérer. Cette considération, toute naturelle, a d'autant mieux échappé à ses biographes que personne ne connaissait le nom de son père ni celui de sa mère, et que d'ailleurs ces noms eussent-ils été connus de M. Buchon et de Mlle Dupont, ils ne leur en auraient pas appris davantage. Il faut être du Ponthieu, pour bien connaître le Ponthieu, ceux qui l'habitent et qui l'ont habité.

Il est donc certain, Monsieur, que Jean Le Febvre, seigneur de Saint-Rémy, a été le père de notre chroniqueur, et voici sur quoi je me fonde pour l'établir. Jean était possesseur des seigneuries d'Avesne, de Vincheneul et de Blencourt, et il acquit le fief de Saint-Rémy postérieurement à 1419. Or, le chroniqueur était seigneur de tous ces fiefs, dans l'un desquels même il naquit. Il ne pouvait les tenir que de son père. Jean Le Febvre, premier seigneur de Saint-Rémy, mourut en 1451. Le chroniqueur sert aussitôt son aveu pour Saint-Rémy et il est mis en possession paisible et régulière de cette seigneurie. Il venait donc d'hériter de Jean Ier qui, par conséquent, ne pouvait être que son père. Jean Ier portait le surnom peu com-

Digitized by Google

mun de *Galois*. Le fils du chroniqueur relève ce surnom et se fait appeler Le Galois de Saint-Rémy : n'est-ce pas en souvenir de son aïeul qu'il l'a pris, n'est-ce pas en souvenir de son père que Toison-d'Or le lui a donné ? Enfin Blencourt et Vincheneul se retrouvent entre les mains de ce deuxième Galois, de même qu'ils avaient été entre les mains du premier. En faut-il davantage pour établir que notre chroniqueur était le fils de Jean Le Febvre et de Jeanne de Hardenthun ? Jean mourut en 1451 puisque Toison-d'Or fait à cette époque le dénombrement de Saint-Rémy. En effet, la loi des fiefs n'accordait au vassal qu'un délai de quarante jours pour servir l'aveu de la seigneurie dont il était devenu possesseur par alliance, par acquisition ou par héritage.

Jean Le Febvre, chevalier, seigneur de Saint-Rémy, La Vacquerie, Avesne, Maurienne, Vincheneul, Blencourt et Heudelimont, conseiller et chancelier du duc de Bourgogne et premier roi d'armes de la Toison-d'Or, naquit à Avesne en Ponthieu et non pas à Abbeville, comme le dit Olivier de La Marche. On s'explique difficilement la double erreur dans laquelle est tombé La Marche qui supprime aussi le nom de Le Febvre pour ne laisser à notre chroniqueur que celui de Saint-Rémy. On se l'explique d'autant moins qu'il était contemporain de Toison-d'Or, que, comme lui, il était attaché à la maison de Bourgogne et qu'il le connut personnellement. Quant à Salazar, qui, dans son histoire

Digitized by Google

de l'ordre de la Toison-d'Or, énonce aussi que Jean Le Febvre était né à Abbeville, il lui était plus permis de se tromper puisqu'il écrivait quatre siècles après la mort de Toison-d'Or, et qu'il n'a pu en parler que sur ouï dire ou en empruntant à La Marche son renseignement erroné. L'erreur de La Marche provient sans doute de ce que Jean Le Febvre séjourna à Abbeville à plusieurs reprises, et qu'en 1466 il y reçut le comte de Charolais dans son hôtel. Au surplus, La Marche n'avait aucun intérêt à approfondir cette question insignifiante pour lui et pour ses contemporains.

Jean Le Febvre naquit à la fin du XIV[e] siècle, en 1394 ou en 1395. En parlant, dans ses mémoires, de Poton de Xaintrailles, il ajoute « qui fu mareschal de France ». Or, Xaintrailles mourut le 7 octobre 1461 et il était évidemment mort quand Toison-d'Or rédigeait sa chronique. Au chapitre relatif à la bataille d'Azincourt et en racontant le regret que Philippe le Bon, alors comte de Charolais, eut de ne pouvoir y assister, Jean Le Febvre déclare qu'il a encore entendu ce prince, « depuis qu'il avoit atteint l'âge de soixante-sept ans », rappeler ce souvenir douloureux pour lui. Né le 30 juin 1396, le duc de Bourgogne avait soixante-sept ans en 1463. Jean écrivit en conséquence ses mémoires après 1463 et avant 1468, année de sa mort : peut-être même la mort le surprit-elle avant l'achèvement de son œuvre, puisque des deux seuls manuscrits connus des mémoires, l'un s'arrête à 1435 et l'autre à 1436,

Digitized by Google

tandis que Jean avait annoncé dans le préambule qu'il s'étendait jusqu'à l'année 1460. Ainsi, c'est entre 1465 et 1468, de 1465 à 1468 si l'on veut, qu'il convient de fixer la rédaction des mémoires où l'auteur déclare qu'il est âgé de « soixante-sept ans ou environ ». Jean Le Febvre assistait à la bataille d'Azincourt en qualité d'officier d'armes, c'est-à-dire de poursuivant d'armes. Il fallait avoir vingt ans au moins pour obtenir ce grade et on ne pouvait l'échanger contre celui de héraut qu'après sept ans d'exercice. Devenu héraut d'armes, sous le nom de *héraut Charolais*, vers 1422, ce fut en 1429 que Jean Le Febvre fut créé premier roi d'armes de la Toison-d'Or, après les sept années réglementaires sans lesquelles le héraut ne pouvait prétendre aux nobles fonctions de roi d'armes. Poursuivant d'armes, à vingt ans, en 1415, héraut à vingt-sept ans en 1422, roi d'armes à trente-quatre ans, vers 1429, Jean Le Febvre mourut en 1468, après avoir, dit Georges Chastellain, son ami, rempli ses fonctions délicates et enviées pendant trente-six ans ou environ. Jean Le Febvre accusait soixante-sept ans ou à peu près vers 1465, c'est donc en 1394 ou 1395 qu'il faut définitivement placer la date de sa naissance.

Je vous ai déjà dit, Monsieur, que l'influence de son aïeul Guillaume de Hardenthun, et la position qu'il occupait à la cour de Bourgogne durent peser d'un grand poids dans la destinée de Jean Le Febvre. Les divers emplois d'office d'armes étaient alors fort

Digitized by Google

recherchés et ne se donnaient qu'à des gens « bien doctrinés et de bonne condition ». Poursuivant d'armes dès 1415, à l'âge de vingt ans, Jean Le Febvre se trouva mêlé aux Anglais victorieux et recueillit de leur propre bouche tous les détails de la bataille d'Azincourt. Fait roi d'armes du nouvel ordre de chevalerie crée par Philippe le Bon, en 1429, sous le nom de Toison-Or, et nommé en même temps chancelier du prince, il alla, en 1430, porter au duc de Bedford qui séjournait à Rouen, une lettre missive de son maître : en 1432 il fut remettre au seigneur d'Antoing le collier du nouvel ordre; en 1434 les membres de la famille de Brimeu le prirent pour arbitre dans un débat relatif au droit de porter ou de relever leurs nom et armes. Au mois de septembre 1435, le duc de Bourgogne le chargea d'une mission auprès du roi d'Angleterre relativement à une pacification générale. De 1440 jusqu'à la fin de sa longue carrière, Saint-Rémy assista à toutes les fêtes de la Toison-d'Or et présida à tous les pas d'armes si fréquents à la cour somptueuse de Philippe le Bon. Arbitre suprême en matière de blason, de joutes et de chevalerie, Toison-d'Or avait encore des connaissances plus élevées et de plus sérieuses aptitudes : c'était, et ses mémoires en font foi, c'était un homme d'un esprit éclairé. Philippe le Bon l'avait jugé ainsi, puisqu'il l'utilisa dans diverses négociations qui réclamaient d'autres facultés que la science généalogique et héraldique. C'est ainsi qu'en 1450, de mai à septembre, Saint-

Digitized by Google

Rémy fut envoyé en ambassade auprès du roi de France. En 1451 il alla à Rome, en la même qualité, puis à la cour d'Aragon, puis encore à celle de France. Employé, en 1456, à réconcilier le comte de Charolais avec son père, il sut s'acquitter de cette délicate mission de manière à satisfaire son maître et à se ménager l'estime du comte qui lui en donna des preuves dès qu'il eut posé la couronne ducale sur son front. Saint-Rémy fut député auprès de Charles VII en 1458 : revenu le 1er juin de son ambassade, il retourna le 21 août de la même année auprès du roi, à Vendôme. Il fut encore envoyé auprès de ce prince à Montbazon, en 1459, et il visita successivement les cours de Naples, de Sicile, d'Espagne, de Portugal, d'Allemagne et d'Écosse. Il assista, en 1467, à toutes les cérémonies des obsèques de Philippe le Bon et accompagna jusqu'à Dijon le corps du prince qui « avoit parfaite fiance et crédence en lui », et qui l'avait comblé de bienfaits.

En 1468, Saint-Rémy était malade et infirme de telle sorte qu'il ne pouvait « aller ni faire tels ou semblables voyaiges à pied, à cheval ni à charriot ». Il songea à se démettre de ses fonctions et à passer dans la retraite les jours qu'il lui restait à vivre, et qui étaient déjà comptés. Il alla pourtant encore porter à Philippe de Savoie les insignes de la Toison-d'Or; mais ce voyage devait être le dernier et ses fatigues contribuèrent sans doute à hâter sa fin. De retour à Bruges, où le duc de Bourgogne

Digitized by Google

était arrivé le 10 avril, il se sentit plus malade et fit demander au prince de le décharger de ses fonctions en faveur de Gilles Gobet, dit Fusil, héraut d'armes et son substitut. « Pour l'amour de son vieil serviteur, — dit Chastellain, — et pour l'honorer et le déporter désormais de peine et de travail », Charles procéda à la réception du nouveau roi d'armes le jour de la Pentecôte, dimanche 5 juin, et il arma chevalier Saint-Rémy le même jour. Le vieillard avait souhaité cet honneur « pour toutes récompenses et rétributions de ses labeurs ». Il n'en devait pas jouir longtemps, au reste, car il mourut à Bruges le jour du Saint-Sacrement, jeudi 16 juin 1468.

Parmi les péripéties de sa vie si active, Saint-Rémy trouva parfois le temps de revenir dans son pays natal. Il était d'abord élu en Ponthieu et il avait à Abbeville, dans la rue des Grandes-Écoles, un hôtel où il séjourna à la date du 3 juin 1437. Il changea plus tard cette maison contre une autre située auprès de la porte Comtesse et il eut l'honneur d'y recevoir le comte de Charolais, quand ce prince fit, le 2 mai 1466, sa première entrée dans Abbeville.

Saint-Rémy a laissé des mémoires sur les affaires de son temps. Ils ont été publiés deux fois seulement, d'une manière incomplète par Le Laboureur, et d'une manière inexacte par M. Buchon. Dans le préambule de ces mémoires, l'auteur annonce qu'ils commencent à 1407 et finissent à 1460. La mort

Digitized by Google

empêcha-t-elle Saint-Rémy de terminer son œuvre, ou le manuscrit original et complet a-t-il été égaré, c'est ce que l'on ignore. Jusqu'à présent, l'on n'a pu retrouver que deux manuscrits des mémoires. L'un, qui est conservé à la Bibliothèque Impériale, sous le nº 9,869, ancien fonds Colbert, ne va que jusqu'au 21 septembre 1435; le second, qui appartient à la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer, après avoir appartenu à Eustache de Croy, comte de Rœux et seigneur de Beaurain, mort en 1603, s'arrête au mois de mars 1436. Le Laboureur, en donnant les mémoires de Saint-Rémy jusqu'à la mort de Charles VI, jusqu'en 1422 seulement, dit qu'il les a puisés dans un manuscrit communiqué par M. de Hennedouche, seigneur de Rebecque, gouverneur de Le Gorgue et du pays de Laleu pour le Roi Catholique : ce personnage, qui portait les prénoms de Jean-Robert, mourut le 3 décembre 1679. Il n'est pas supposable que ce manuscrit fût le même que celui de la bibliothèque de Boulogne, car Le Laboureur n'aurait pas sans doute manqué de constater sa provenance et de copier la note lui donnant à tort Monstrelet pour auteur et pour possesseur Eustache de Croy. Il n'a pas pris soin, plus malheureusement encore, de dire s'il embrassait la période de cinquante-trois ans, de 1407 à 1460, dont Saint-Rémy s'était proposé de retracer l'histoire. Il a donc existé trois manuscrits des mémoires : deux sont connus, le troisième a disparu.

Digitized by Google

Saint-Rémy fut-il le plagiaire de Monstrelet? Mlle Dupont est le premier, le seul érudit qui ait formulé nettement cette accusation. M. Buchon, éditeur des mémoires de Saint-Rémy et de la chronique de Monstrelet, à qui par conséquent les deux textes devaient être familiers, si la même pensée lui a été suggérée par leur lecture n'en a du moins rien laissé paraître. Mlle Dupont divise la rédaction des mémoires en quatre périodes : de 1407 à 1411, le plagiat, dit-elle « est assez déguisé, quoique ce soient les mêmes faits rapportés quelquefois avec les mêmes phrases » ; de 1411 à 1422 « des chapitres entiers sont copiés ou textuellement ou avec peu de changements » ; j'ajouterai, moins sévère, moins prévenu ou plus juste, comme l'on voudra, que Saint-Rémy ne copie pourtant pas Monstrelet pour le fait le plus important de ce laps de temps, pour la bataille d'Azincourt dont les préliminaires sont retracés par Saint-Rémy avec une netteté, une précision et une abondance de détails inédits qui laissent bien loin en arrière le texte de Monstrelet. Depuis 1422 jusqu'à 1428, toujours d'après Mlle Dupont, le plagiat est moins sensible, et enfin, depuis 1428 jusqu'en 1436, Saint-Rémy est lui-même ; ce qu'il raconte, pour le fonds comme pour la forme, lui appartient en propre. L'argumentation de Mlle Dupont repose sur un fondement certes fort discutable : étant donnés dans les deux textes des chapitres identiques, étant donnés dans beaucoup d'autres endroits de grandes similitudes

Digitized by Google

de rédaction, le plagiaire fut celui des deux qui écrivit le dernier; ce fut donc Saint-Rémy, puisqu'il écrivit postérieurement à 1460, tandis que Monstrelet, sa tâche terminée, était mort en 1463. Ce n'est pas d'ailleurs qu'elle ne reconnaisse à Saint-Rémy des qualités qui lui sont particulières et qu'il n'aurait pas empruntées à Monstrelet en même temps que ses phrases. Il retranche des détails que donne Monstrelet, en ajoute d'autres que l'on ne peut trouver que dans ses mémoires. Moins diffus que Monstrelet, il supprime ou raccourcit les pièces justificatives dont Monstrelet, et c'est le grave reproche qu'on a le droit de lui faire, a surchargé et entravé ses récits. Enfin, si l'on remarque dans Saint-Rémy sa partialité en faveur des Bourguignons, partialité bien plus notable encore que celle de Monstrelet, a-t-on le droit, comme Mlle Dupont, de s'en étonner et d'en faire l'objet d'un blâme? Saint-Rémy ne devait-il pas beaucoup, tout même, au duc de Bourgogne? Vit-on jamais le chien mordre la main qui le nourrit?

Le bagage littéraire de Saint-Rémy ne se compose pas uniquement de ses mémoires. Il est l'auteur de la charmante chronique de Jacques de Lalain, l'une des plus curieuses études qui existent sur la société française au XVe siècle : ce n'est que tout récemment qu'on a restitué à Saint-Rémy la paternité de ce livre, aussi précieux par le fond que par la forme, et que l'on avait toujours faussement attribué à Georges Chastellain. Il a rédigé les

Digitized by Google

procès-verbaux des principaux chapitres de la Toison-d'Or tenus pendant qu'il en était roi d'armes. Ces procès-verbaux sont conservés dans le manuscrit n° 8417 de la bibliothèque impériale. On attribue aussi à Saint-Rémy, non sans quelque fondement, un traité des hérauts d'armes dont Du Cange cite un fragment dans son glossaire, et qui existe à la bibliothèque de la rue de Richelieu sous le n° 7905, 2, du fond Baluze. Le même volume contient encore un traité de blason dont Saint-Rémy se déclare l'auteur. Ces divers morceaux n'ont jamais été imprimés.

Jean Le Febvre de Saint-Rémy avait épousé Marguerite de Pierrecourt et il eut d'elle Jean, qui suit, Nicolas, mort sans postérité, et une fille dont le prénom est inconnu : elle s'allia à M. de Machy, seigneur de Prouville.

Jean Le Febvre, écuyer, seigneur de Saint-Rémy, Heudelimont, Guisny, La Vacquerie, Blencourt et Vincheneul, surnommé Le Galois et Toison-d'Or, figure dans tous les actes sous le nom de Saint-Rémy : celui de Le Febvre, à partir de lui, disparaît pour toujours de l'état civil de la famille, et cet usage, fort peu usité alors, a prévalu chez tous ses descendants. Jean était élu en Ponthieu, dès 1452, et il rechercha le poste de lieutenant du capitaine d'Abbeville : le 22 février 1461, le conseil de ville refusa de souscrire à sa demande en se fondant sur ce qu'il n'était pas bourgeois, et il donna avis de son refus au sénéchal de Ponthieu qui se

Digitized by Google

trouvait à Bruxelles. Le sénéchal intervint et, le 13 mars suivant, Saint-Rémy fut installé dans ses nouvelles fonctions. Il faut bien reconnaître ici l'influence de son père. — On ne comprend pas la difficulté qu'il faisait de se laisser agréger au corps de la bourgeoisie. La qualité de bourgeois, à Abbeville notamment, n'excluait aucunement la noblesse. « On trouve, — dit dom Caffiaux dans le discours préliminaire de son Trésor généalogique, — des titres où les personnes dont la noblesse est bien constatée, qui après avoir pris le titre d'écuyer ou de chevalier, ne prennent plus que celui de bourgeois. Il y a des états où toute autre qualification que celle de bourgeois est interdite dans les actes publics. Ces bourgeois en sont-ils moins nobles? Il y avait même alors des avantages considérables attachés à la bourgeoisie qui pouvaient tenter des gentilshommes. » A l'appui de ce que dit le savant bénédictin, ne voyons-nous pas Philippe de Queux, Firmin Le Flameng, Jean Malicorne, Claude Faffelin, Firmin de Cromont, Pierre Lenganeur, Jean et Pierre Roussel, bourgeois d'Abeville, tous anoblis de 1387 à 1391, conserver partout la qualification de bourgeois au lieu de celle d'écuyers à laquelle ils avaient droit, et cela tant qu'ils appartinrent à la magistrature municipale? Le 24 août 1459, on venait de renouveler cette antique loi de l'échevinage : « N'entrera pas dans l'échevinage et n'en occupera pas les places tout noble ou privilégié qui ne seroit pas reçu

Digitized by Google

bourgeois et qui se refuseroit à porter les charges que tous bourgeois supportent ».

Dans plusieurs circonstances, et notamment à l'occasion du refus qui lui avait été adressé, on remarque le surnom de Toison-d'Or attribué à Jean de Saint-Rémy, concurremment avec celui de Galois. Ce surnom de Toison-d'Or était pour lui comme un titre de gloire, et tel fut l'avis de ses descendants qui, en 1540, le portaient encore, en souvenir de la plus grande illustration de leur race. Sous ce même surnom, Galois de Saint-Rémy fut maintenu jusqu'à nouvel ordre dans ses fonctions de lieutenant du capitaine d'Abbeville, le 21 juillet 1477, après la mort de Charles le Téméraire sous les murs de Nancy. — Saint-Rémy avait épousé en premières noces Jacqueline d'Estouteville, et en secondes noces Nicole de Hardenthun. Il acquit avec elle, en 1472, d'Antoine de Hardenthun, gouverneur de Saint-Valery, son beau-frère, la seigneurie de Guisny, au bailliage de Hesdin, moyennant 115 livres 9 sols. Saint-Rémy était déjà avancé en âge quand il contracta une troisième union avec Anne Le Vasseur. Il mourut dans le cours de l'année 1500, laissant plusieurs enfants : du premier lit Philippe, son héritier et Marguerite, femme de Jacques de Gouy, seigneur d'Eguinegatte, et du deuxième lit Nicolas, auteur de la deuxième branche, Marie, femme de Jean de Saint-Arnould, seigneur de Tailly, et N... femme de N... de Saint-Souplix, écuyer.

Digitized by Google

Philippe de Saint-Rémy, écuyer, seigneur de Saint-Rémy, Blencourt, Vincheneul, et Heudelimont, épousa Anne de Pierrecourt. Possesseur, dès 1502, de l'héritage de son père, il était mort en 1540, après une existence obscure. Ses enfants furent Jean, et Hélène apanagée des fiefs de Blencourt et de Vincheneul qu'elle apporta à son mari Jean Quiéret, écuyer, seigneur du Caurroy. — Jean de Saint-Rémy, plus connu sous le nom de Galois de Saint-Rémy ou de Toison-d'Or, mourut sans enfants et peut-être sans alliance. Sa sœur étant décédée sans postérité, avant le 30 mai 1539, les héritiers du sang furent appelés à recueillir la succession. Ce fut Marie de Gouy, sa nièce et la fille de sa sœur Marguerite, qui eut la terre de Saint-Rémy-en-Campagne pour laquelle elle servit un dénombrement le 18 avril 1540. En rapprochant cette date de la loi qui régissait les fiefs et qui ordonnait d'en donner l'aveu dans les quarante jours de la possession par voie d'achat ou d'héritage, on arrive à connaître l'époque exacte du décès de Jean de Saint-Rémy, qui dut avoir lieu en mars 1540.

Le XVI[e] siècle devait voir s'éteindre la postérité de Toison-d'Or. La branche cadette ne survécut que quelques années à peine à la branche aînée. Elle avait eu pour chef Nicolas de Saint-Rémy, écuyer, fils puîné de Galois de Saint-Rémy et de Nicole de Hardenthun, sa deuxième femme, et par conséquent petit-fils de notre chroniqueur. La sei-

Digitized by Google

gneurie de Guisny, acquise par son père, lui avait été destinée et la mort de Galois l'en mit en possession dès 1501, ainsi que le témoigne le relief servi par lui à cette date. De Jeanne de Biencourt, sa femme, il avait eu Adrien, et Marguerite, alliée à Jean de Prouville, seigneur de Harponlieu. Adrien de Saint-Rémy, écuyer, seigneur de Guisny, Bouchon et Sourdis, fut élu en Ponthieu, et habitait à Abbeville, sur la place Saint-Pierre, dans une maison sur l'emplacement de laquelle fut édifié au XVIIIe siècle l'hôtel de Selincourt. Il était mort avant 1553. Sa femme, Marie de Belloy, ne lui avait donné qu'une seule fille : Catherine de Saint-Rémy, dame de Guisny, qui épousa Robert d'Ailly, chevalier, seigneur de Domqueur. Elle s'allia en deuxièmes noces à Jean de Calonne, baron d'Alembon, avec lequel elle vendit Guisny, en 1560, moyennant 800 livres. La dernière descendante de notre chroniqueur survécut près de vingt ans à son mari et mourut fort âgée dans les dernières années du XVIe siècle.

Digitized by Google



Digitized by Google

LETTRE VIII

—

LE COMTE DE GALLOWAY

Oui, Monsieur, le célèbre comte de Galloway était notre compatriote et il avait des biens considérables en Ponthieu, où sa succession éveilla tant de cupidités. La fortune surprenante de ce petit gentilhomme est un exemple de plus des jeux du destin qui se plaît à élever les humbles et à humilier les superbes. J'ai recueilli sur lui, sur sa famille, quelques notes; je vais les rassembler et elles éclairciront, je l'espère, cette question qui vous intéresse, me dites-vous, d'autant plus que vous l'avez moins étudiée.

Galloway n'était pas le nom de ce personnage

Digitized by Google

historique, puisqu'il était Français : il fut au surplus le seul de sa famille qui le porta. Selon l'usage, aussi bizarre que regrettable, pendant les deux derniers siècles, de prendre des noms de fief sous lesquels il était difficile, sinon impossible, de retrouver le nom patronymique, le père de Galloway s'appelait Ruvigny, à cause d'un petit fief qu'il avait à Behen, tandis que son véritable nom était Massue. On s'explique d'autant moins qu'il ait quitté le second pour adopter le premier, que d'abord il était chef de nom et d'armes, et qu'ensuite l'un rappelait en Ponthieu des souvenirs honorables tandis que l'autre n'y avait absolument aucune signification. On ne peut d'ailleurs lui faire un crime d'avoir agi comme tant d'autres le firent avant et après lui. Il faut vivre avec son temps. Quoi qu'il en soit, ces gentilshommes eurent l'heureuse chance de s'élever toujours. Partis d'assez bas, ils arrivèrent aussi haut qu'on le puisse désirer, et quand il mourut, le dernier de sa race, lord Galloway n'avait plus rien à envier à personne en fait de titres et de dignités.

Je n'ai jamais pu savoir jusqu'où les Ruvigny et les Galloway prétendaient faire remonter leur noblesse, mais de mes recherches il résulte que s'ils avaient voulu dépasser 1350, ils auraient été obligés de quitter le domaine de l'histoire pour entrer dans celui de la fable. Jean Massue, en picard Machue, qui vivait bourgeois d'Abbeville encore en 1390, est le premier avec lequel s'établit la filiation sui-

Digitized by Google

vie. S'il n'était réellement pas noble, il était bourgeois, et cela valait alors quelque chose : il pouvait du reste très-bien se faire que tout en se qualifiant seulement bourgeois il eût été néanmoins bon gentilhomme. Combien d'exemples n'en rencontrerions nous pas dans l'histoire d'Abbeville, alors que tant de nobles trouvaient plus d'avantages et de sécurité pour leur fortune et pour eux-mêmes à les abriter sous le beffroi de la commune, qu'à demeurer dans leurs manoirs, pour y courir les chances de la guerre quand l'ennemi envahissait le pays, ou pour y répondre aux fréquents appels du souverain?

Noble ou non, Jean Massue, à cause de sa bourgeoisie, était au-dessus du commun, car n'était pas bourgeois qui voulait : il fallait être nommé par le corps municipal, qui se montrait avare de cet honneur, et cela supposait toujours que le personnage admis à la bourgeoisie jouissait de quelque fortune. Jean Massue était appelé l'*aîné*, pour le distinguer de son fils que l'on avait surnommé le jeune ou le *josne*, ainsi que l'on disait alors. Je n'ai pu découvrir le nom de sa femme, mais il est supposable qu'elle appartenait, comme lui, à la bourgeoisie d'Abbeville. Le fils né de cette union, Jean Massue, dit le Jeune, qualifié bourgeois d'Abbeville, vivait encore en 1409, et d'Emmeline, sa femme, il avait eu un fils, nommé Jean comme lui. Ce troisième Jean Massue fut le premier qui prétendit à la noblesse ou qui voulut relever celle de ses ascendants. Toujours est-il qu'il prit le titre d'écuyer

Digitized by Google

et qu'il avait pour le soutenir une certaine fortune, car, en deux occasions, en 1407 et en 1441, on le voit prêter de l'argent à la ville. Il avait un fief à Cambron. Dès 1442 il était mort, sans doute, puisque l'on ne retrouve plus à Abbeville d'autre Massue que Jean, quatrième du nom, son fils, allié à Maroie de Canchy. D'eux est issu Nicolas Massue, écuyer, qui perdit son père en 1451 et vécut lui-même jusque vers l'an 1500. Le nom de sa femme est inconnu, et il eut d'elle un fils, Thierry, avec lequel nous commencerons à sortir des ténèbres.

Thierry Massue fut bien authentiquement gentilhomme, et se qualifia toujours écuyer. Il habitait à Abbeville, en 1515 et en 1524, avec sa femme nommée Péronne de Bellengreville et fille d'Eustache de Bellengreville, écuyer. Thierry eut trois fils, Nicolas, son principal héritier, Jean, dit l'aîné, père de Suzanne, femme de Jean Matiffas, écuyer, seigneur de la Salle, dont une fille alliée à Flour Le Vasseur, écuyer, seigneur d'Ouville; le troisième, Jean, dit le jeune, n'eut aussi qu'une fille, nommée Rachel, femme d'Antoine de l'Espine, écuyer, et mère de Daniel de l'Espine, écuyer, qui d'Hippolyte Délegorgue eut Marguerite, alliée à M. de Violaine, lieutenant général des armées du roi. Ces deux familles de Le Vasseur et de l'Espine furent les premières à revendiquer l'héritage de lord Galloway; cela ne leur servit à rien, et je vous en ferai connaître tout à l'heure bien d'autres à qui cela ne servit pas davantage.

Digitized by Google

Nicolas Massue se trouva donc, à un moment donné, le seul représentant mâle de sa famille. Il vivait en 1567. M. Le Fèvre de Caumartin, mort en 1803, avait mis en circulation une singulière tradition relative à Nicolas et à sa famille. Il prétendait que Daniel Massue, aïeul de lord Galloway, était un fils naturel de son ancêtre le garde des sceaux, ce magistrat si vertueux. Voici comment il établissait cette surprenante prétention. Jean Le Fèvre de Caumartin, général des finances en Picardie, réussissant bien dans ses affaires, avait acheté la seigneurie de Vitz-sur-Authie dès le début de sa fortune. Il y envoya son fils Louis qui était un jeune homme et qui, frappé de la beauté de la meunière, Hélène d'Ailly, la courtisa et en fit sa maîtresse. Hélène, qui appartenait à la religion réformée, devint enceinte. Le père, effrayé du scandale que cette aventure allait faire dans le pays, à cause de la complication de religion, et craignant qu'elle ne nuisît à l'avenir de son fils, à qui tout le monde reconnaissait beaucoup d'esprit, et sur qui il fondait de grandes espérances, envoya Louis à Paris et chercha un mari pour la meunière dont la famille menaçait de faire du bruit. Il finit par mettre la main sur Nicolas Massue, gentilhomme pauvre et peu scrupuleux, à qui ce mariage parut avantageux; et, il le fut, en effet, car M. de Caumartin ne négligea rien pour le récompenser de sa complaisance. L'enfant d'Hélène d'Ailly fut baptisé sous le nom de Nicolas Massue : il reçut le pré-

Digitized by Google

nom de Daniel et fut élevé dans la religion de sa mère.

Il n'est pas nécessaire, Monsieur, de faire ressortir toute l'invraisemblance de cette belle invention, non plus que d'une autre, recueillie par Conrart, et qui, supprimant tous les Massue, jusqu'à Daniel dont je vais parler, lui donnait pour père l'abbé des Alleux, frère du fameux Joachim de Bellengreville, grand prévôt de France : mais ce qu'il y eut de plus particulier, c'est que le marquis de Bellengreville, prétendant à cause de cette histoire à la succession de lord Galloway du chef des Fontaines et des Bellengreville, soit qu'il ne la connût qu'imparfaitement ou qu'elle ne servît pas suffisamment ses intérêts, en faisait circuler une nouvelle version à son usage; il disait que de Nicolas Massue était né Jacques, lequel, ayant épousé Mlle de Caumartin, fille d'Hélène d'Ailly et de Louis Le Fèvre de Caumartin, avait eu d'elle Daniel Massue. Ce qui achevait de le persuader, c'est que dans le contrat de mariage de Daniel Massue figuraient tous les Lefèvre Caumartin comme parents maternels. Il cherchait partout le contrat de Jacques Massue qu'il disait avoir été passé en 1580, mais il le chercha inutilement, ainsi que vous pouvez le croire. La vérité est que Nicolas Massue fut l'époux d'Hélène d'Ailly; mais celle-ci, loin d'être meunière, était fille d'Antoine d'Ailly, écuyer, seigneur de La Mairie et de Pierrepont, et de Charlotte de Famechon, et appartenait à l'illustre et ancienne maison

Digitized by Google

d'Ailly. Elle était de la religion réformée et y convertit son mari. La chose se fit si secrètement que personne ne s'en douta.

Nicolas demeurait à Abbeville, dans une des maisons qui lui venaient de Jean Massue, son quintaïeul, près du Pont de Talance, et il y vivait fort retiré. Dans l'enquête faite en 1579 pour dresser la liste des huguenots d'Abbeville, le curé, le receveur et les marguilliers de Saint-Vulfran-en-Chaussée déclarèrent que Nicolas et Jean, son frère, étaient fortement soupçonnés d'hérésie[1]. Leurs

---

[1] Voici le résultat de cette enquête et les noms des personnages accusés d'appartenir à la religion réformée. Ce document n'a jamais été publié, et c'est ce qui m'engage, Monsieur, à vous le communiquer : — Paroisse de Saint-Vulfran : Nicolas et Jean Massue, Claude d'Arrest, maître de la Croix-d'Or; Antoine Touzel, Firmin d'Escauffour et son fils, Quentin Vérité, Nicolas Le Roy et son frère, Jean Grégoire, Pregen et son frère, Adrien d'Offouel, receveur du sieur de Saint-Rémy; Pierre Froissart ; — paroisse de Notre-Dame de La Chapelle : Guillaume Chendrets, Louis Tillette ; — paroisse du Saint-Sépulcre : Nicolas Bouquet, Vitrier ; — paroisse de Sainte-Catherine : Louis Ballen, seigneur du Titre; François Le Grand, seigneur de Saucourt; — paroisse de Saint-Jacques : Jean Carpentier, Jacques Zabette, Cossart Sanson, Bourgeois, armurier; — paroisse de Saint-Nicolas : Jeanne Voisin, Jean L'Orfèvre, Nicolas Randon, Antoine de Belleval, écuyer; François Foucquart, receveur des tailles ; — paroisse de Saint-Éloy : le capitaine Carpentin, seigneur de Bray, le capitaine Carpentin, seigneur de Berlettes; le capitaine Carpentin, seigneur de Lugermont; leur mère, Marguerite de Boubers-Bernâtre; Jean Carpentin, doyen de Saint-Vulfran; Galois Carpentin, seigneur de Cumont, gouverneur de Saint-Riquier; Louis Carpentin, Simon Carpentin, contrôleur au grenier au sel ; Galyot Carpentin, Philippe de La Rue, procureur du roi, et sa femme ; —

Digitized by Google

voisins déposèrent qu'ils les croyaient aussi de la religion, qu'on ne connaissait pas leur fortune ni où étaient situés leurs biens, mais qu'ils vivaient fort modestement et sans se mêler de commerce. Il paraît que l'on ne se borna pas à l'enquête, car, peu après, Nicolas et Jean se plaignirent devant les magistrats d'être imposés à une taxe exorbitante par suite du mauvais vouloir de leurs concitoyens à leur égard. Nicolas finit même par se retirer aux Alleux où il avait des fiefs, ainsi qu'à Béhen, et notamment le fief de Ruvigny dont son fils porta le nom. Il y mourut vers 1584, et fut enterré dans l'église de Béhen. Quand son fils, Daniel, se fut ouvertement déclaré en faveur des fausses doctrines, on exhuma de l'église le corps de son père et on le déposa ailleurs; je n'ai pu savoir où. En attendant, Hélène d'Ailly, qui survécut longtemps à son mari, résidait aux Alleux, et pendant la minorité de ses enfants elle laissa administrer leur fortune par son neveu, Antoine de l'Espine, écuyer, qui demeurait à Huchenneville. On assure qu'elle mourut réconciliée avec l'Église et que ses trois filles suivirent son exemple. L'une d'elles fut Françoise,

---

paroisse de Saint-Georges : François Cacaïie, notaire; Antoine Callongne, notaire; Jean Le Prévost, notaire; Christophe de Mons, élu; la veuve de Nicolas Hermel, Guillaume de Bray, archer; Philippe Pille, chirurgien; Gargant; — paroisse de Saint-Gilles : Guy Boinet, Jean Bonnart, Jean Despréaux, Jean Pigné, Éloy du Bourguier, Sébastien de Rentières, lieutenant de robe courte; Jean Gillet, avocat, et Jean Manessier.

Digitized by Google

abbesse d'Épagne pendant plus de cinquante ans, de 1587 à 1639, et qui dans sa jeunesse aurait, dit-on, fait beaucoup parler d'elle : on a été jusqu'à prétendre qu'elle aurait eu deux filles tandis qu'elle était en religion. De toute cette nombreuse famille il ne resta que le seul Daniel, ses frères s'étant souvent battus avec MM. de Créquy de Langle, parce que ceux-ci avaient aussi leur demeure aux Alleux et à Behen, et ayant tous successivement péri dans ces combats qui rappelaient ceux des temps barbares.

Daniel de Massue, chevalier, seigneur de Ruvigny, se trouva donc riche et seul possesseur des biens des Alleux, de Béhen, du Plouy, de Vismes et de Rogeant. Il était né en 1575 et fut élevé page chez le duc de Sully. La protection du ministre et celle du garde des sceaux Caumartin ne lui firent pas défaut et l'aidèrent à jeter les premiers fondements de la fortune de ses enfants. Henri IV l'eut en estime au point de lui confier le gouvernement de la Bastille et de tenir sur les fonts du baptême son premier-né qui, en conséquence, fut appelé Henri. Il est parlé de M. de Ruvigny dans plusieurs mémoires de ce temps-là, et notamment à propos de la mort du maréchal de Biron. Ruvigny trouva dans ses emplois, le moyen d'amasser de l'argent avec lequel il acquit de grandes terres, entre autres deux mille journaux sur la Caillemotte, Sangatte et Rougecambre, près de Calais, le seul fief du pays reconquis érigé en faveur de la maison de

Digitized by Google

Monchy-Senarpont, à cause des services rendus par Jean de Monchy, seigneur de Senarpont, à la reprise de Calais. M. de Ruvigny mourut en 1613, âgé seulement de trente-six ans. De Madeleine de Pinon de Fontaine, sa femme, sœur de Marie de Fontaine, alliée à M. de Bellengreville, il laissa Henri, nommé par le roi Henri IV, Maximilien, nommé par le duc de Sully et mort sans alliance, Sarah et Rachel, dite la belle et vertueuse huguenote, à laquelle Tallemant des Réaux a consacré un chapitre de ses curieux mémoires. C'était, dit-il, une belle personne qui épousa M. de La Maisonfort, gentilhomme du Perche, et en secondes noces un Anglais d'une haute naissance, le comte de Southampton du nom de Wriothesley. Cette union, en créant aux Ruvigny des alliances parmi la haute aristocratie de l'Angleterre, fut d'un grand secours à Henri de Massue, frère de Rachel, et lui prépara les voies quand il quitta le royaume après la révocation de l'édit de Nantes, et quand il alla chercher un asile dans ce pays hospitalier aux religionnaires.

Henri de Massue, marquis de Ruvigny, naquit en 1610, et se fit une réputation dans le métier des armes avant de s'en faire une plus sérieuse dans le métier de diplomate et parmi la vie si difficile de la cour. Il avait eu d'abord une jeunesse assez orageuse et beaucoup de bonnes fortunes, quoiqu'il fut « rousseau » comme le rapporte son beau-frère, le satirique Tallemant. Élevé dans la maison du duc de Sully, le protecteur de son père, et mêlé de

Digitized by Google

bonne heure au plus grand monde, Ruvigny fut pendant longtemps l'amant avoué de Mlle de Rohan, qui épousa par la suite Henri Chabot et le fit duc de Rohan. Il faut lire dans Tallemant toutes les péripéties de cette liaison que personne n'ignorait, Chabot moins qu'un autre, ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre philosophiquement ses projets de mariage. Ruvigny servit le roi au siége de La Rochelle, à l'attaque du Pas de Suze et à la conquête de la Savoie et de la Lorraine. Ayant eu permission de lever un régiment d'infanterie, il le conduisit en Italie en 1644, et fit toute la campagne en qualité de colonel. Pendant les troubles de la régence d'Anne d'Autriche, il se montra ennemi constant des frondeurs et zélé serviteur du roi pour lequel il combattit en Flandre, contre les princes, dans l'armée commandée par M. de Turenne. Maréchal de camp dès 1646, il fut, le 10 juillet 1652, nommé lieutenant général, et ici se termine sa carrière militaire.

Ruvigny était un huguenot sincère, mais aussi dévoué à son roi qu'à sa religion : c'était alors une qualité rare chez les religionnaires. Il avait de l'esprit et de l'honneur : il avait donné de nombreuses preuves de son courage sur les champs de bataille comme dans des rencontres particulières, dans l'une desquelles, à Mantoue, il tua M. de Bois-d'Ennemets, mais après avoir reçu un grand coup d'épée dans le côté. La confiance que mettaient en lui les huguenots qui le regardaient, disait-on,

Digitized by Google

comme « leur pape », et l'estime que lui témoignaient les catholiques, le désignaient naturellement au choix du roi pour remplir les délicates fonctions d'intermédiaire entre le gouvernement et une partie remuante, parce qu'elle était maltraitée, de la population du royaume. Il fut créé, en 1653, député général des églises protestantes, et s'acquitta de sa mission avec autant de loyauté que d'adresse, s'appliquant à maintenir la paix et la concorde entre des partis hostiles et si peu faits pour s'entendre. Les relations qu'il entretenait avec les pays protestants, avec la Suisse, la Hollande, l'Allemagne, furent très-utiles au roi qui l'employa dans certaines affaires d'importance, et toujours avec succès. Les parentés et les alliances que lui avaient créées en Angleterre le mariage de sa sœur avec le comte de Southampton, le firent choisir par Louis XIV pour traiter deux affaires délicates avec le roi Charles II. En 1669, Ruvigny fut donc chargé de rompre le traité d'alliance contre la France conclu entre l'Angleterre, la Suède et la Hollande. Il réussit si bien qu'en 1675 il retourna dans le même pays, non plus avec mystère, mais au grand jour et en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Il parvint, l'année suivante, à faire signer le traité de 1676 par lequel le roi Charles, humiliant sa couronne devant celle de Louis XIV, acceptait de Versailles une pension qui le fit tomber bien bas dans l'estime de ses sujets.

Ruvigny n'avait pas seulement travaillé pour son

Digitized by Google

pays : il s'était fait connaître et apprécier, et, sans s'en douter, il s'assurait un asile pour sa vieillesse et jetait les premiers fondements de la fortune de son fils. Quand arriva la révocation de l'édit de Nantes, Ruvigny fut, avec le maréchal de Schomberg, le seul à qui le roi offrit de rester en France, en tolérant dans leur maison l'exercice secret de leur religion, terme moyen trouvé par Louis XIV pour ne pas se priver des services de deux hommes éminents. Tous deux refusèrent. Ruvigny s'était d'ailleurs fait naturaliser Anglais quelque temps auparavant, en prévision de ce qui allait arriver. Malgré son grand âge et les facilités qui lui étaient offertes, il partit avec ses deux fils et sa femme, Marie Tallemand. Le roi, chagrin de son départ, mais lui restant favorable jusqu'à la fin, lui laissa la faculté d'emporter de ses biens ce qu'il voulut et lui assura la jouissance de ce qu'il ne pouvait emporter, c'est-à-dire de ses terres et seigneuries. On le regretta fort. Les Anglais, sachant ce qu'il valait, le reçurent avec distinction, mais il refusa tout ce qu'ils lui offrirent, ne demandant que le repos après une carrière si bien remplie qu'il termina à Greenwich, en 1689.

Le fils aîné de Ruvigny, Henri de Massue, marquis de Ruvigny, né le 9 avril 1648, avait trente-huit ans quand son père passa en Angleterre : depuis huit ans il l'avait remplacé comme député de ceux de sa religion sans que l'on se fût aperçu du changement, la sagesse et l'esprit du père

Digitized by Google

paraissant revivre dans le fils. Cette sagesse se démentit bientôt; car, devenu Anglais de fait, placé dans une situation considérable par ses parentés avec plusieurs grands seigneurs, il ne sut pas résister à l'attrait des emplois auxquels il pouvait prétendre. Guillaume d'Orange, qui était monté sur le trône en 1688, fut heureux de se l'attacher et lui donna le commandement d'un régiment de cavalerie exclusivement composé de religionnaires français réfugiés. Le frère cadet de Ruvigny, Pierre, appelé M. de La Caillemotte, laid de visage et mal tourné, et qui n'avait ni les talents de son père ni la bravoure de son frère, servait sous ses ordres et il fut tué sans alliance en Irlande, en 1690, à la bataille de La Boyne, où le régiment de Ruvigny se distingua fort.

L'année d'après, en 1691, Ruvigny quitta son nom pour prendre celui de baron Portarlington que le roi Guillaume lui accorda comme récompense de ses premiers services : ce titre fit bientôt place à celui de vicomte, puis de comte Galloway et de pair d'Irlande, en 1697.

Après la soumission de l'Irlande, milord Galloway passa en Flandre et fut fait prisonnier en 1693 à la bataille de Nerwinde, où il soutint avec son régiment le choc de la gendarmerie française. Mais les généraux français qui l'avaient connu personnellement et qui avaient connu son père, charmés

Digitized by Google

de son courage et sachant que le roi, fort irrité contre lui, ne lui ferait aucun quartier, le laissèrent s'évader le jour même. Cette histoire ne fut jamais bien éclaircie, de sorte que beaucoup de gens en défendirent les généraux qui ne daignèrent pas s'en défendre eux-mêmes. En 1694, Galloway fut envoyé en Piémont avec le double titre d'ambassadeur d'Angleterre auprès du duc de Savoie et de lieutenant général et commandant en chef l'armée anglaise auxiliaire. Il y contribua à la capitulation de Casal, mais l'allié de son roi, Victor-Amédée II, le trahit et traita avec la France sans en avertir Galloway qui ne l'apprit que par la rumeur publique et, tout offensé qu'il fût, n'en put rien laisser paraître. On le rappela en juin 1696 pour le créer vice-roi d'Irlande, et il conserva ce poste jusqu'en 1704 qu'il fut envoyé servir en Portugal comme simple officier général. Il y secourut Gibraltar, assiégea Badajoz, y fut battu et perdit le bras droit.

Lord Galloway fut plus heureux l'année suivante à la levée du siége de Barcelone, et il obtint le commandement en chef au détriment du comte de Peterborough qui se retira aussitôt. Il s'était rendu maître de presque toute l'Espagne et il était entré à Madrid, le 26 juin 1706; mais il fut obligé de reculer dans le royaume de Valence, et il y perdit contre les Français la sanglante bataille d'Almanza, le 25 avril 1707. Dans cette journée où l'on eut le

Digitized by Google

curieux spectacle d'un Anglais réfugié, Berwick, commandant les Français, et d'un Français réfugié commandant les troupes anglaises, lord Galloway ne s'épargna pas puisqu'il y perdit un œil. Depuis lors, quoi qu'il pût faire, son étoile commença à s'obscurcir. En Portugal, à la Gudina, il fut battu le 7 mai 1709, et peu s'en fallut qu'il ne fût fait prisonnier. De retour en Angleterre après la paix d'Utrecht, le Parlement lui demanda compte de sa conduite à Almanza, mais il n'en fut rien de plus, et le collier de la Jarretière, les titres de membre du conseil privé et de grand justicier d'Irlande auraient pu effacer le souvenir de ses disgrâces. Toutefois, on prétendit qu'il ne pouvait se consoler d'avoir servi contre son pays et d'avoir si mal reconnu les bontés du roi qui le laissait jouir de ses biens, comme il avait fait pour son père. Ce ne fut qu'en 1711, et après plusieurs avertissements d'avoir à s'amender, que le roi se décida à prononcer la confiscation. Rayneval, dont Galloway se qualifiait marquis, fut vendu à M. de Court de Bonvilliers, la Caillemotte fut donnée à M. de Barbezieux, et le surplus devint le partage du cardinal de Polignac.

Lord Galloway n'était pas marié et fut le dernier de sa race. Toutes les fois qu'il venait en France, il passait par Abbeville où il savait qu'il avait des parents et des héritiers : il les mandait auprès de lui, leur donnait à dîner et leur promet-

Digitized by Google

tait qu'il ne les oublierait pas dans ses dernières dispositions. M. de Bellengreville, père du dernier marquis de ce nom, en était un, plutôt pour le désir qu'il avait de l'héritage qu'à cause de ses droits purement imaginaires. M. Le Vasseur d'Ouville était un prétendant plus sérieux, ainsi que M. Ternisien de Rousselin, tous deux du côté des Matiffas. Un sieur du Caron, procureur à Amiens, qui se présentait aussi, du chef des d'Ailly, avait été écarté comme parent trop éloigné, et l'on disait à ce sujet qu'à côté de M. de l'Espine, héritier également, on aurait dû placer, pour être juste, un paysan de Cambron, nommé Mathieu Carue, à qui, par sa femme, une l'Espine déchue, fille d'un l'Espine et de sa servante, devait revenir une part de la fortune de lord Galloway. Mais ce laboureur ne fut pas appelé, et il n'eut rien à regretter, car les autres n'en retirèrent que des moqueries et le regret de s'être montrés si empressés auprès de lord Galloway, quand il traversait Abbeville : ils tâchèrent de s'excuser en disant que Galloway paraissait sérieux et de bonne foi, et qu'il semblait très-maladif, avec son visage pâle et sa tête penchée sur son épaule comme si les douleurs l'avaient empêché de la tenir droite. Mais lord Galloway ne mourut qu'en 1721, à l'âge de 73 ans, en ne laissant rien à ses parents du Vimeu, ce qui prouva aux héritiers désappointés, qu'il ne faut pas toujours se fier aux apparences.

Digitized by Google

court,
lier, de
territoir
dans l'
devenu
riage ap
en Ponth
en géné
elles ch
Soisson
Conty.
le plus
unique
considé
liances
Ponthie
Valbon
dans la
un doma
et dame
d'Amiens
dont de
avec un
lesquels
et jusqu'

Bien
progrè
dans l
il est
catholi

Digitized by Google

LETTRE IX

—

L'ALMANACH DE PONTHIEU

POUR 1786

Dans une de mes précédentes lettres, Monsieur, je vous ai donné un aperçu du système judiciaire qui régissait Abbeville au moyen âge; je vais aujourd'hui vous exposer le système administratif tel qu'il était encore mis en pratique à la fin du XVIIIe siècle. Pour beaucoup de gens, et vous êtes de ce nombre, l'histoire de France, comme l'histoire locale, ne remonte pas au-delà de 1789. Les faits antérieurs à cette désastreuse période, à quelque siècle qu'ils appartiennent, n'apparaissent pour

Digitized by Google

vous et pour eux qu'à travers un épais brouillard, si même ils ne sont pas absolument perdus dans une complète obscurité. S'il est permis, jusqu'à un certain point, d'ignorer le moyen âge, il ne devrait pas en être ainsi pour les temps modernes, parmi lesquels je classe le siècle dernier. Pour vous instruire, je vais faire de l'érudition à bon marché, car c'est dans un almanach que j'irai la puiser. Si vous voulez aujourd'hui vous rendre compte de l'organisation administrative de votre ville d'Abbeville, n'est-ce pas là encore que vous trouverez des renseignements complets et précis? Pour vous donner à mon tour une idée de ce qu'était Abbeville en 1786, où trouverai-je de meilleures indications que dans l'almanach de cette année? Et que ce mot ne vous fasse pas rire. Ce petit volume, ne l'a pas qui veut, et parmi ceux qui le possèdent, combien l'ont jamais ouvert? Si vous l'aviez fait, je ne serais pas obligé de le faire aujourd'hui.

J'ai souvent entendu reprocher à l'administration française la complication de ses branches, et par suite le trop grand nombre de fonctions pour un trop grand nombre d'employés. C'est un dédale où l'on se perd, et, si l'on s'y retrouve, il faut conclure que la besogne, bien faite par cinq personnes, l'est mal ou insuffisamment par les dix personnes qui y travaillent ou paraissent y travailler. C'est un abus que ne guérissent pas les années qui s'écoulent : il a de profondes racines dans le passé. Loin de dénigrer une époque qui eut ses gloires et



Digitized by Google

ses grandeurs, une époque que j'aime, je voudrais pouvoir la défendre contre les attaques aussi injustes que passionnées dont elle est toujours l'objet. Ici pourtant le zèle de l'ami le plus sincère se trouve en défaut. Le reproche que l'on fait à la France de 1867, il faut également l'appliquer à la France de 1786 : jugez-en. En 1786, Abbeville n'avait pas moins de seize administrations, tant civiles que militaires. Si vous n'en trouvez pas plus aujourd'hui, en trouverez-vous beaucoup moins?

Dans les trois ordres qui composaient la population du royaume, le clergé avait le premier rang. S'il est relégué aujourd'hui à la cinquième place, en 1786 son nom était inscrit en tête de l'almanach de Ponthieu. Il était représenté à Abbeville par un chapitre royal, quatorze paroisses, sept couvents d'hommes, sept de filles, trois hôpitaux et une commanderie de Malte. L'église de Saint-Vulfran, qualifiée « insigne, royale et collégiale », avait un doyen, titré en même temps conseiller-clerc, M. Fuzelier; un chantre, un trésorier, vingt chanoines, vingt-sept chapelains, un maître de musique, quatre chantres, quatre musiciens et huit enfants de chœur. Les chanoines étaient à la nomination du roi : on remarque parmi eux MM. Traullé, Duval de Conteval, Maurice de Baynast, Danzel et Descaules. Ils jouissaient de beaux priviléges, et notamment du patronat, sur dix des quatorze paroisses de la ville, et de revenus jadis fort considérables, mais qui avaient toujours été en s'amoindrissant. La fortune

Digitized by Google

du chapitre était administrée par quatre maîtres de fabrique nommés par les chanoines; jadis, ils étaient désignés par les trois États du Ponthieu, et les noms de MM. Gaillard de Boëncourt, de la Poterie, Clémenceau de La Gaultray et Lefebvre du Grosriez justifiaient l'importance que l'on attachait à cette élection.

Les paroisses furent aû nombre de quatorze : c'étaient les églises de Notre-Dame-du-Chastel, de Saint-Nicolas, de Sainte-Catherine, de Saint-Paul, de Notre-Dame-de-la-Chapelle, du Saint-Sépulcre, de Saint-Gilles, de Saint-Jacques, de Saint-Éloi, de Saint-André, de Saint-Jean-des-Prés, de Saint Jean-de-Rouvroy, de Saint-Georges et de Saint-Vulfran-en-Chaussée. Dix étaient à la nomination du chapitre de Saint-Vulfran, et les autres à celle du prieuré de Saint-Pierre, le premier et le plus ancien, puisqu'il fut fondé vers l'an 1100, des sept couvents d'hommes que renfermait la ville. Les autres sont les Cordeliers, fondés en 1229; les Chartreux en 1301, les Minimes en 1499, les Capucins en 1599, les Carmes en 1642, et les Jacobins en 1660. Le prieur commandataire de Saint-Pierre était, en 1786, M. de Grimaldi, évêque de Noyon, et le prieur claustral, résidant, dom Hireil de Masclarett, ayant sous ses ordres un prévôt sous-prieur, un sacristain, le prieur de Saint-Jean-du-Vivier, et la justice du prieuré composée d'un bailli, d'un procureur fiscal et d'un greffier. Ce bailli, M. Dargnies de Fresne, avocat, l'était en même temps de



Digitized by Google

la commanderie de Malte et de l'Hôtel-Dieu. — Les couvents de filles, au nombre de huit, étaient l'abbaye de Willencourt, de l'ordre de Citeaux, fondée en 1200, et dans laquelle l'abbaye d'Épagne se fondit en 1748; elle avait pour abbesse Mme Feydeau; l'Hôtel-Dieu, fondé en 1151, administré par un maître supérieur et trente-cinq religieuses; les Sœurs-Grises, fondées en 1556; les Dominicaines en 1553, les Ursulines en 1613, les Minimesses en 1621, les Carmélites en 1636, et la Visitation en 1650. Les trois hôpitaux étaient : l'Hôtel-Dieu, l'hôpital des filles de Saint-Joseph, fondé en 1645, et enfin l'Hôpital-Général, dirigé par deux membres du bureau, cinq directeurs et huit administrateurs. — La commanderie de Malte, de la langue et du grand prieuré de France, possédant un revenu de 14,000 livres, avait pour titulaire le bailli d'Abzac.

L'administration militaire, qui vient en second lieu, était la moins compliquée de toutes. Si le commandement suprême de la ville n'avait pas toujours appartenu au corps municipal, c'est-à-dire au mayeur qui en était le chef et le représentant, une ordonnance de 1594 avait rétabli les choses dans leur primitif état. Le roi Henri IV, confirmant l'édit rendu par le duc de Mayenne, en mai 1592, avait supprimé le titre et la charge de gouverneur d'Abbeville, et réuni l'autorité et les fonctions à celles de mayeur, sous l'obéissance du roi et de ses lieutenants généraux en Picardie. Abbeville avait dû cette faveur au peu de stabilité de ses opinions

Digitized by Google

politiques, ce qui prouve qu'il était bon parfois de crier à propos : « Vive le Roi ! » et « Vive la Ligue ! » — Cette concentration de pouvoirs dans les mains d'un seul avait été la cause de fréquents conflits entre le corps municipal et le chef des troupes en garnison dans la ville. Le gouvernement, mis en demeure de se prononcer, l'avait toujours fait en faveur du mayeur, et un ordre du roi, du 26 juin 1715, trancha si nettement la question, qu'il n'y avait plus à y revenir. L'ordre contenait pourtant une phrase prêtant à l'équivoque « en l'absence, maladie ou autre empêchement du commandant et du maire » ; le gouvernement admettait donc le principe de la séparation des pouvoirs et revenait sur la parole de Henri IV. Il ne tarda guère à l'appliquer, et, vers 1748, le comte de Mailly-Haucourt fut nommé commandant pour le roi à Abbeville. En 1786, le maréchal de Mailly était encore titulaire de la charge dont le duc de Mailly, son fils, avait la survivance. A défaut du duc de Mailly, empêché ou absent, le commandement revenait au mayeur, et après lui successivement à chacun des échevins, par ordre d'ancienneté. Les émoluments étaient de 28,000 livres. Il y avait ensuite un major, en même temps capitaine des portes. En 1786, cette charge n'avait pas de titulaire par la mort de M. de Fontaines, auquel le roi n'avait pas encore donné de successeur. Après lui venaient dans l'ordre hiérarchique un commissaire des guerres, un trésorier des troupes et des fortifications, un quartier-maitre

Digitized by Google

et un adjudant, un capitaine, un ingénieur et un garde d'artillerie, un capitaine du génie et enfin le commandant de la capitainerie des gardes-côtes d'Ault et de Cayeux, qui avait sous ses ordres trois compagnies de grenadiers, seize compagnies détachées et trente-deux compagnies de paroisses, en tout six mille hommes environ, sorte de garde nationale mobilisée et faisant le service en temps de guerre.

A l'administration militaire appartenait également le lieutenant des maréchaux de France ou juge du point d'honneur, dont le titulaire, pour Abbeville et pour tout le Ponthieu, était en 1786 M. de Belleval, marquis de Bois-Robin. Ses fonctions, qu'il remplissait depuis le 23 décembre 1777, consistaient à trancher toutes les questions relatives au point d'honneur entre les gentilshommes du Ponthieu, comme aussi entre les militaires tenant garnison dans toute l'étendue du comté, c'est-à-dire les duels, les droits de chasse, les droits honorifiques dans les églises et les querelles relatives à la prééminence des fiefs. Le tribunal du lieutenant des maréchaux de France était situé dans la rue Millevoye, en face du collége. Le lieutenant avait pour assistants un conseiller-rapporteur du point d'honneur, un secrétaire-greffier et un garde de la connétablie. Le commandant de la ville lui-même était soumis à sa juridiction, et la maréchaussée recevait ses ordres. Dans l'administration de la province, le lieutenant prenait rang

Digitized by Google

immédiatement après les lieutenants de roi, qui eux-mêmes marchaient de suite après les lieutenants généraux de la province, c'est-à-dire qu'il occupait la quatrième place après le gouverneur général.

Sous le titre : État civil, l'almanach de 1786 comprend : la sénéchaussée et le présidial, les avocats, les notaires, les procureurs et la maréchaussée. La sénéchaussée, dont le siége était à l'hôtel de la Gruthuze, eut longtemps une existence particulière et indépendante. Ce ne fut que tard, bien postérieurement au XVI[e] siècle, qu'on la rattacha au présidial, tribunal chargé de juger les causes civiles qui ne dépassaient pas 2,000 livres. A la sénéchaussée et au présidial mis en commun ressortissaient en première instance les bailliages royaux d'Airaines et d'Arguel, de Crécy, de Rue et de Waben. Quant au bailliage d'Abbeville, il avait été réuni au présidial. La coutume de Ponthieu avait force de loi dans cette juridiction. Ce tribunal était composé du sénéchal de Ponthieu, dont le siége était vacant par suite de la mort du dernier sénéchal à titre héréditaire, le marquis de Monchy; d'un premier président, M. Gaillard de Boëncourt; d'un lieutenant général, M. Clémenceau de La Gaultray; d'un lieutenant particulier, M. de Queux de Beauval; de dix-huit conseillers, des gens du roi, comprenant : deux avocats du roi, un procureur et son substitut, un greffier civil, un commis greffier criminel et archiviste, un commissaire aux saisies réelles et receveur des consignations, cinq

Digitized by Google

huissiers audienciers, deux commis huissiers-priseurs et deux huissiers en la chancellerie présidiale. Il convient d'ajouter à ce tableau quinze avocats, dix-sept notaires et quinze procureurs. A l'état civil appartenait encore la maréchaussée, composée d'un lieutenant ayant sous ses ordres deux brigades à Abbeville, et les brigades d'Airaines, de Doullens, de Poix et de Saint-Valery; d'un assesseur, d'un procureur du roi et d'un greffier. Les attributions de la maréchaussée étaient absolument identiques à celles de notre gendarmerie

L'hôtel de ville est l'objet d'un chapitre particulier. Il comprenait le mayeur, M. de Pioger; son lieutenant, M. Lefebvre des Fontaines; quatre échevins, quatre conseillers-assesseurs, les conseillers-nés, c'est-à-dire les anciens mayeurs, au nombre de huit en 1786; un procureur du roi et son substitut, un greffier en chef, un trésorier-receveur et un contrôleur-vérificateur : ces derniers portaient le titre collectif d'officiers de ville. Les subalternes étaient seize sergents, vêtus d'un habit bleu et armés de la hallebarde et de l'épée, un trompette juré et un pompier.

La milice bourgeoise correspondait à notre garde nationale; elle était partagée en quatre compagnies, de même que la ville était partagée en quatre quartiers : les quartiers Marcadé, d'Hocquet, du Bois et Saint-Gilles. Chaque compagnie avait deux capitaines en premier, deux capitaines en second, deux lieutenants, deux sous-lieutenants et un enseigne.

Digitized by Google

Les deux compagnies de la jeunesse comptaient le même nombre d'officiers. La garde des postes avancés en temps de guerre leur appartenait. La force armée municipale était complétée par deux compagnies de cinquanteniers de trente hommes chacune, qui avaient l'escorte du corps municipal dans les cérémonies publiques et des princes quand la ville en recevait dans ses murs. Ces trois corps portaient en 1786 le même uniforme, à savoir : l'habit bleu avec parements et collet rabattus, la culotte bleue, la veste et les bas rouges, le chapeau bordé d'or, et pour les officiers des brandebourgs en or sur l'habit.

La maîtrise des eaux et forêts était une des plus anciennes juridictions de la ville. On n'a point le titre de sa création, et l'on prétendait même que la maîtrise d'Amiens était un démembrement de la maîtrise d'Abbeville. Elle connaissait de la chasse, de la pêche et de tous les autres délits commis dans les bois et dans les rivières, tant au civil qu'au criminel, ainsi que de l'administration des différents domaines. La maîtrise comprenait : un maître particulier, M. Brocas; un lieutenant, M. du Wanel de La Bouillarderie; un procureur du roi, M. Douville de la Fresnoye; un garde-marteau, M. de Roussen de Grédenneville, en exercice depuis 1745; un greffier, deux arpenteurs, un garde général collecteur des amendes, un premier huissier audiencier, deux huissiers, un receveur des bois et deux receveurs des amendes. A la maîtrise des eaux et



Digitized by Google

forêts appartenait la conservation et l'exploitation des forêts composant l'apanage du comte d'Artois comme comte de Ponthieu. Le service était ainsi réparti : huit gardes pour la forêt de Crécy, divisée en deux triages, celui de Marcheville et celui de Machy; deux gardes pour la forêt d'Arguel, un garde pour le bois du Roi sur Airaines, un garde pour le bois de Guesles près de Bonnance, et un garde pour les bois du Roi au Titre, à Ponthoiles et pour la garenne du Titre.

Les autres juridictions étaient : l'élection, le grenier au sel, l'amirauté, les traites foraines et la juridiction consulaire. L'élection de Ponthieu servait à asseoir les tailles et à juger toutes les contestations qui en résultaient. Elle connaissait des droits d'entrée dans la ville, des impositions, des aides et de tous les subsides, ainsi que des droits sur les cuirs et la marque de l'or et de l'argent. L'élection avait : un président, M. Hermant de Norville; un lieutenant, M. du Maisniel; cinq conseillers élus, un avocat et procureur du roi, un conseiller-vétéran, un procureur du roi, un greffier en chef et un greffier par commission. Le grenier au sel, qui avait été réuni à l'Élection en 1685, en fut définitivement détaché en 1694. On ôta à l'Élection la connaissance des gabelles, qui devint le partage exclusif de la nouvelle juridiction, composée : d'un président, M. Délegorgue; d'une grènetier, d'un contrôleur, d'un procureur du roi, d'un greffier par commission et d'un receveur. — L'ami-

Digitized by Google

rauté, établie par Henri II en avril 1551, avait encore un siége à Saint-Valery et un à Ault. Elle s'occupait de tout ce qui concernait la navigation, de la construction, de l'équipement, de la vente et de l'affrètement des navires, de l'engagement des matelots, de la police d'assurance, des prises, des naufrages, de l'inventaire et de la délivrance des effets des marins morts en mer, des parcs et pêcheries tant en mer que sur les grèves, des filets, de la vente du poisson, etc..... Le président de l'amirauté, M. du Bellay de Canneville, portait le titre de lieutenant général civil et criminel; en 1786, il avait son fils pour adjoint en exercice. Sous leurs ordres étaient placés : un procureur du roi, un greffier, un receveur des amendes, un commis syndic aux classes de la marine, un courtier des navires, deux huissiers audienciers visiteurs et deux sergents royaux. — L'office des traites foraines, créé à Abbeville par édit de mai 1691, jugeait les délits relatifs aux droits d'importation et d'exportation, et de transit des marchandises d'une province à l'autre : le président était M. Lefebvre de Waret, auquel étaient adjoints un lieutenant, un greffier par commission et un huissier audiencier. — La justice consulaire, qui complète le tableau des juridictions, n'était autre chose qu'un tribunal de commerce. Établie par Charles IX en 1567, elle se composait d'un juge-consul et de quatre juges, tous marchands; leurs fonctions étaient électives. Le juge-consul devait être élu chaque année; les

Digitized by Google

juges restaient pendant deux ans en fonctions et se renouvelaient, chaque année, par moitié. La justice consulaire était le dernier des huit corps formant l'assemblée des trois États de Ponthieu. L'inspection des manufactures de draps, de moquettes, de damas, de turquoises et d'éternelles, de baracans, de toiles, de cordes et ficelles ne fut jamais dans son ressort.

Jusqu'ici, nous n'avons vu que des services destinés à sauvegarder les droits des particuliers : ceux du roi n'étaient pas oubliés et formaient l'objet d'un chapitre particulier sous le titre de Finances du Roi, subdivisé en fermes générales, régies générales, domaines et impositions. La section des finances était dirigée par un contrôleur général, un receveur des gabelles et entreposeur de tabac, un receveur des douanes et des traites, et un contrôleur. La régie avait un directeur, un receveur général, un sous-receveur, un contrôleur sédentaire et un contrôleur ambulant. M. de Beaulieu, chargé des domaines, était à la fois contrôleur des actes, receveur des droits de présentation, distributeur du papier timbré et conservateur des hypothèques. Pour les impositions, il y avait un receveur, un receveur de la capitation et des vingtièmes, un receveur du centième denier des pourvus d'offices dans le comté de Ponthieu, un procureur-contrôleur et trois changeurs.

Il me reste encore à vous parler des établissements publics, à savoir le collége et la bibliothèque, régis tous deux par huit administrateurs choisis dans chacun des huit corps de la ville. Si

Digitized by Google

le collége était en voie de prospérité, si l'attrait de l'instruction gratuite y attirait de nombreux écoliers, l'almanach ne nous l'apprend pas. En revanche, les détails qu'il donne sur la bibliothèque sont navrants et prouvent que les fonctions d'administrateur constituaient la plus complète sinécure. La fondation de la bibliothèque remonte au 27 août 1685, en conséquence d'un legs de livres fait par Charles Sanson, curé de Saint-Georges. A ce noyau vinrent s'adjoindre successivement en 1716 un don de livres de médecine fait par M. Dargnies, des legs de livres de piété faits par M. Dufresnel, curé du Saint-Sépulcre en 1736, par M. le chanoine Becquin en 1738 et par M. de Ray du Tilleul également chanoine. Un avocat distingué, M. Formentin, légua à la ville toute sa bibliothèque de livres de droit; enfin, M. Fuzelier, doyen du chapitre de Saint-Vulfran, peu avant 1786, donnait à son tour huit cents volumes de piété. Il faut avouer que la composition de la bibliothèque n'avait rien de bien attrayant pour un érudit, et ce n'est pas sans raison que l'éditeur de l'almanach, érudit lui-même, termine par cet aveu naïf : « La bibliothèque, dotée par des ecclésiastiques, des avocats, des médecins, attend donc qu'un homme du monde ou quelque société veuille l'enrichir de livres d'histoire ou de littérature ». — Pour ne pas affaiblir l'effet d'une déclaration aussi originale nous fermerons ici, si vous le voulez bien, l'Almanach de Ponthieu pour 1786.

Digitized by Google

LETTRE X

LE COMPTE
DE
LANCELOT DE BACOUEL

En feuilletant un jour le Nobiliaire de Picardie il me vint à l'esprit que l'étude de l'ensemble avait fait son temps; que le moment était venu de s'appliquer aux détails et qu'il convenait, en conséquence, de doter d'un nobiliaire spécial le Ponthieu qui n'en avait pas encore. C'était une œuvre délicate mais attachante, la matière était nouvelle et avait presque l'attrait indéfinissable qui s'attache à l'inconnu. Il en est résulté deux gros volumes

Digitized by Google

dans lesquels j'ai eu occasion de faire revivre des personnages presque ignorés ou si bien oubliés que leur nom ne réveille aucun souvenir parmi cette génération ou même parmi celle qui l'a précédée. Au nombre de ces races disparues et sur lesquelles l'oubli a étendu ses voiles les plus épais, il faut classer la famille de Bacouel. Un commencement incertain, une existence obscure, une fin paisible et sans bruit, tel est en peu de mots l'historique de cette maison. Ne croyez pas pour cela, Monsieur, que mon projet soit d'appeler votre attention sur des faits ou des personnages d'un ordre absolument secondaire, de raviver une toile aux couleurs trop effacées; non certes. L'archéologue a sa mission nettement tracée : s'il est de son devoir de fouiller les ruines des palais, il est de son devoir aussi de laisser dormir en paix la cendre des chaumières. Je ne vous dirai donc des Bacouel que ce qu'il est strictement nécessaire d'en dire pour justifier le titre de ma lettre : ayant à vous entretenir d'un document qui intéresse l'histoire de notre Ponthieu, je ne puis pourtant pas laisser dans l'ombre celui, quel qu'il soit, dont la main l'a tracé.

Auprès d'Amiens, dans le canton de Conty, est situé le petit village de Bacouel : il appartenait, au XIIIe siècle, à des seigneurs qui en portaient le nom. Leur existence nous est révélée à chaque page du cartulaire de Picquigny, dont ils étaient feudataires, et les anciens armoriaux nous ont con-

Digitized by Google

servé leur écusson à deux bars adossés sur un semé de croisettes recroisetées. A l'époque où ceux-ci disparaissaient de l'Amiénois, grandissait à Abbeville une famille du même nom, dont les membres se paraient de la qualification d'écuyers sans avoir eu besoin de lettres d'anoblissement ou de passer par les charges municipales auxquelles la munificence de Charles V avait permis de conférer la noblesse. Sur les sceaux de ces hommes nouveaux on voyait en champ d'or trois fleurs ou ancolies d'azur, emblème héraldique rare en France et unique en Ponthieu. Y avait-il parenté ou communauté d'origine entre les Bacouel de l'Amiénois et ceux d'Abbeville ? Il y a lieu de croire que oui, malgré la différence d'armoiries, puisqu'il n'était pas rare, à une certaine époque, de voir le blason servir d'insigne personnel plutôt qu'héréditaire, puisqu'il me serait facile de vous citer nombre de familles ayant modifié ou même changé tout à fait leur écusson. Quoi qu'il en soit donc, en 1496, vivait à Abbeville Lancelot de Bacouel, écuyer. Était-il réellement fils de Valeran de Bacouel, chevalier, seigneur du dit lieu, et de Bonne d'Auxy de Monceaux, ce qui l'eût doué d'un brillant état civil ? Je n'ose l'affirmer, car il me faudrait vous expliquer pourquoi et comment il aurait été privé de la seigneurie patronymique, pourquoi il aurait été s'établir à Abbeville, pourquoi il y aurait accepté une situation si inférieure à celle de son père, tous points difficiles à élucider, car, en ma-

Digitized by Google

tière généalogique, présomption ne fait pas titre. Faisons donc bonne et large la part de l'incertain et occupons-nous de l'homme seulement, puisque nous ne pouvons ni éclaircir son origine ni raisonner sur ses ascendants.

Lancelot de Bacouel, écuyer, receveur pour le roi en Ponthieu, habitait à Abbeville sur la paroisse de Saint-Nicolas et sa maison occupait l'emplacement sur lequel était édifié au XVIII[e] siècle le grenier au sel. Il présenta ses fiefs en 1498; il avait de la fortune et il fut sans doute l'un des bienfaiteurs de l'église de Saint-Vulfran puisque l'on remarquait ses armes à l'une des fenêtres de cette église; elles y étaient même brisées d'un besant en abîme, d'où il faut conclure que Lancelot n'était que le puiné. Il occupa pendant de longues années, de 1496 à 1519, ses fonctions de receveur dont les appointements s'élevaient à 120 livres. Chargé de percevoir les revenus du bailliage d'Abbeville, Lancelot de Bacouel était tenu de se transporter, à des époques déterminées, dans le chef-lieu des autres bailliages qui composaient le comté de Ponthieu. Dans ces circonstances, sa suite, fort modeste, n'était composée que d'un commis : tous deux voyageaient à cheval, et il leur était alloué des frais de déplacement grâce auxquels le receveur trouvait moyen d'augmenter le chiffre de son budget.

Lancelot n'était pas brave et il ne cherchait pas à se prévaloir d'une qualité qui ne lui était pas

Digitized by Google

indispensable. Homme de plume, il eût sans doute été fort embarrassé pour manier l'épée et il aimait mieux charger de ce soin de plus habiles que lui. C'est lui-même qui, dans ses comptes, a fait l'aveu naïf de l'excusable faiblesse qui lui servait à battre monnaie. En présentant, en effet, la carte à payer de ses déplacements, il n'oubliait pas de faire entrer en ligne de compte la nécessité où il s'était trouvé de se faire « convoier par aucuns nombre de gens de pied pour doubte de mauvais garçons destre surprins es foretz et lieux dangereulx, parce qu'il est besoing faire publier aux dits lieux la venue du dit receveur pour tenir pretz les dits escus, sur quoy faisant il y a de grans dangiers pour luy et ses gens ». Il fallait donc que le roi soldât l'escorte destinée à protéger en même temps le receveur et la recette.

Lancelot donna naissance à deux branches dont les membres figurèrent presque tous parmi les officiers civils du roi en Ponthieu. La branche aînée s'éteignit à la fin du XVI[e] siècle dans les familles de Bernes, de Brouilly et de Pageot : la branche puînée, qui compte un siècle d'existence de plus, eut pour dernier représentant Philippe de Bacouel, vicomte de Saigneville, mort en novembre 1689, presque ruiné et séparé de Marie-Françoise de Longueval, sa femme. Ce qui restait de ses biens, c'est-à-dire la vicomté de Saigneville, alla grossir le patrimoine de la riche et puissante famille de Saint-Blimond.

Digitized by Google

Les fonctions de receveur du comté de Ponthieu ne constituaient pas une sinécure, à ce qu'il paraît. Sans compter les déplacements auxquels Lancelot était tenu, elles nécessitaient un grand luxe de chiffres et d'écritures. Le compte de la recette, établi chaque année à la Saint-Jean-Baptiste, était représenté par un gros volume in-folio : celui que je possède, sur vélin, d'une écriture lisible mais assez fine, n'a pas moins de 306 feuillets ou 612 pages. Commencé à la Saint-Jean-Baptiste 1500, il se termine le jour même de la Saint-Jean-Baptiste 1501, et se partage en deux grandes divisions, recettes et dépenses, subdivisées elles-mêmes en une infinité de chapitres embrassant toutes les branches de l'administration du Ponthieu. A ce titre, il donne une idée assez complète des usages du pays : on y trouve de curieux renseignements sur les mœurs de l'époque, sur le prix des denrées et des matériaux de construction, ainsi que sur l'organisation administrative et judiciaire. C'est ce qui m'a déterminé à le feuilleter et à en extraire les passages de nature à vous intéresser.

Le domaine du comté de Ponthieu était considérable et il s'étendait sur les cinq bailliages d'Abbeville, de Rue, de Waben, de Crécy, d'Arguel et d'Airaines, sur les châtellenies de Hélicourt, du Crotoy, du Gard, du Titre dont, par parenthèse, le château n'existait déjà plus en 1500, puisque le châtelain habitait alors une maison dans le village; sur Port, Cambron, Montreuil, Soues, Martain-

Digitized by Google

neville-sur-Mer et Épagne. Les censives du seul bailliage d'Abbeville produisaient annuellement 557 livres 3 sols 2 deniers parisis en argent, 10 setiers 3 provendières et 1 boisseau de blé, 8 setiers 3 provendières et 1 boisseau d'avoine, 54 chapons, 4 chapons en pâté, une paire de chaussons de blanchet, quatre paires d'éperons dorés, une rose vermeille, deux chapeaux de roses vermeilles et une vire ferrée. Le compte, qui s'étend longuement sur les cens des quatre autres bailliages, est divisé en deux parties d'égale étendue, recettes et dépenses. Les recettes s'établissaient sur les forfaitures, l'exploitation des forêts domaniales du comté, les amendes des eaux et forêts, les rachats, reliefs, quint-deniers, ventes de fiefs nobles et non nobles, la clergie, le scel royal et enfin les terres louées à ferme. Le chapitre des dépenses comprend les rentes, les aumônes perpétuelles, les gages d'officiers, les travaux et réparations, les voyages, frais de courriers et de justice. Chacun de ces articles fera l'objet d'un paragraphe spécial.

En tête du chapitre des cens et redevances en nature, Lancelot de Bacouel a pris la sage précaution de nous initier aux dénominations des mesures dont il va se servir : il rappelle que le muid contient douze setiers, le setier deux mines, la mine deux provendières, et la provendière quatre boisseaux. C'est ainsi que l'on mesurait l'avoine et le blé, et ces mesures avaient cours dans tout le Ponthieu : elles ne changeaient pas. Il n'en était pas

Digitized by Google

ainsi du blé qui, dans les différents marchés, subissait des cours différents. Par exemple, en 1500, à Abbeville, à Crécy, à Port, à Cambron, à Arguel, à Soues et à Epagne le blé valut en moyenne 34 sols tournois le setier et 7 sols l'avoine : à Rue et à Waben, le blé se maintint à 37 sols 6 deniers, tandis que l'avoine n'était payée que 6 sols. Après ces renseignements préliminaires, sorte de mémento indispensable pour la conversion en argent des redevances en grains, Lancelot fait une énumération verbeuse de ces cens où il n'y a de remarquable que le prix de quelques denrées d'un usage fréquent. Vous saurez donc qu'un chapon vivant se vendait 18 deniers parisis, un chapon en pâté 2 sols parisis, une poule 12 deniers, un muid de vin 24 sols parisis, un muid de sel 10 sols 6 deniers parisis, le millier de harengs valait 40 sols.

Sous le titre forfaitures, on désignait, en 1500, les confiscations de maisons et de biens faites sur les criminels : ces confiscations étaient prononcées au nom du comte de Ponthieu dont elles arrondissaient le domaine, et qui les donnait à ferme et en percevait la location. Or, comme les crimes étaient fréquents, comme le meurtre entraînait la confiscation, que le condamné fût banni ou exécuté à mort, comme enfin les biens confisqués ne changeaient ni de nature ni de destination, il s'ensuit que cette branche de revenu ne faisait que s'accroître. C'est ainsi qu'en 1500, pour ne citer que quelques exemples, le roi devint possesseur d'une

Digitized by Google

maison à Rue provenant de Pierre Hervé, exécuté à mort; d'une maison située à Abbeville dans la rue aux Jongleurs, tenant au prieuré de Biencourt, et provenant de Jean Pépin, banni du royaume; d'une maison et d'un jardin à Arrest, confisqués sur Mathieu du Bout, prêtre, qui avait assassiné Pérotin du Jardin; à Ambreville, de la maison de Jeannequin Le Sueur, banni de France pour homicide sur Thomassin du Bos; à Franleu, de la maison de Jean Blondin, meurtrier de trois frères du nom de Cambron; enfin, à Longpré, de la maison de Jean Levasseur, assassin de Pierre Le Moictier. Je pourrais vous en énumérer bien d'autres encore, ce qui ne fait pas l'éloge du caractère de nos compatriotes dans ces temps reculés, mais à quoi bon ? puisqu'il s'agit toujours des mêmes crimes suivis du même châtiment : c'est toujours la même cause produisant les mêmes résultats. Il vaut mieux arrêter les yeux et la pensée sur de moins sombres tableaux, et vous allez voir que les revenus du comte de Ponthieu n'avaient pas pour unique source la perversité de ses sujets.

Les forêts constituaient la principale richesse de l'apanage de nos comtes. En 1500, elles couvraient encore de vastes étendues, et c'est pour ainsi dire de nos jours seulement que l'on a songé à doter l'agriculture de terrains excellents et jusqu'alors improductifs. Au domaine appartenaient donc les forêts de Crécy, d'Arguel, de Cantatre, le bois Blassel, le bois de Guesles touchant à Cantatre,

Digitized by Google

le bois de Ponthoiles, le bois du Gard-lès-Rue, le bois du Roi au Titre, à Hesdimont sur Airaines, le bois de la garenne du Titre, etc.... Ils étaient exploités par coupes régulières : le taillis et la haute futaie étaient vendus séparément et à des époques différentes. Dans la forêt de Crécy on faisait chaque année plusieurs coupes comprenant presque toujours de vingt à vingt-cinq journaux vendus à un seul adjudicataire. En 1500, le prix moyen du journal était de 7 livres. Le roi se réservait les arbres à fruit, les « vieux estallons de quesne » et « dix estallons de quesne » par journal. Pour les ventes de hautes futaies, on procédait par lots de deux arbres : le hêtre, qui s'y rencontre le plus fréquemment, valait 24 sols. Ces adjudications attiraient un grand concours de monde, et parmi les acquéreurs nous remarquerons beaucoup de gentilshommes, Mme de Buleux, Eustache d'Aoust, bailli d'Abbeville, Philippe de Saint-Rémy seigneur de La Motte, M. de Bours, Nicole Maupin, Gauvain de May, M. d'Eaucourt, Jean Journe, Pierre Gaude, M. de Douriez, Charles de Gribauval, mayeur d'Abbeville, Nicolas Gourlé, châtelain du Gard, l'abbé de St-Riquier, etc., etc...

Qui terre a guerre a, dit-on ; c'était alors comme aujourd'hui. Les délits forestiers se multipliaient dans une surprenante proportion : leur nombre prouve du moins que les sergents ou gardes des forêts et garennes prenaient leurs fonctions au sérieux et gagnaient consciencieusement leurs

Digitized by Google

gages, pourtant bien minimes, comme vous le verrez au chapitre des appointements des officiers. Les délits, dans le compte de Lancelot de Bacouel, sont divisés en deux séries, ceux au-dessus et ceux au-dessous de 60 sols d'amende. Dans la première série, et au nombre des personnages taxés à l'amende de 60 sols, vous remarquerez Pierre de Thubeauville qui avait été avec deux chiens dans la forêt de Crécy, Jean Clevet, de Saigneville, qui avait déniché des grues et autres oiseaux de rivière, Valeran Ratel qui avait laissé errer quarante porcs dans la forêt, et qui dut payer 2 sols 6 deniers pour chacun, Jean Visage qui avait coupé des bouleaux, et enfin Raoulquin de Créquy qui avait chassé plusieurs fois aux lapins dans la garenne de Tourmont; il était gentilhomme et récidiviste, aussi n'en fut-il pas quitte à moins de 10 livres parisis. — Les délits punis d'une amende de moins de 60 sols sont plus communs : Martin Julien, de Caumartin, paye 50 sols parisis parce que l'on a trouvé chez lui six jambons de sanglier; Jean Coulon paye 40 sols pour avoir « tendu aux oiseaulx de proye et perderis »; 10 sols d'amende à Geoffroy Warin dont les vaches ont été saisies dans la forêt d'Arguel; 20 sols à Jean Broullart qui a « tendu aux connins » (lapins) dans la garenne de Bailleul; Mahieu et Jean Gambart payent 10 sols pour deux « bottes de vergues » prises dans le bois du Roi; Jean Lévesque, meunier d'Yvrench, paye 7 sols pour avoir enlevé quatre cordes de bois dans la

Digitized by Google

forêt de Crécy; l'ébranchage d'un hêtre est taxé à 7 sols 6 deniers. Les délits ordinaires sont assimilés ici aux délits forestiers et figurent au même chapitre du compte, quoiqu'il ait pour titre : Amendes des eaux et forêts. Jean le Norment est condamné à 4 livres d'amende pour avoir brûlé une haie et une pièce de lin appartenant à Jean Blondin; amende de 10 livres à Dunet Gendre qui a « prins une fille » contre son gré; 12 livres à Guerard Ruppel, dit Grimaut, boulanger, lequel a voulu « prendre une fille de bas aage par force et aultres maléfices ». Jean Le Prévost, de Franleu, et Pérotin Arnoul sont taxés à 16 livres pour « avoir gastyé Jehan Le Clerc et sa femme, contrainct le dit Le Clerc à monstrer sa couronne et la dite femme ses mamelles ». Les coups se payent 6 livres. Jean Becquefèvre est condamné à 100 sols parisis parce qu'il a tiré son épée pour en frapper son beau-frère; Colin du Fresnoy à 11 livres parisis pour avoir « tiré de nuyt une vire d'arbalestre et frapé au ventre Guiot Le Monnier, jeune filz à marier »; on fait enfin payer 4 livres à six individus qui ont arraché une haie entourant la chapelle du Busmenard.

Une des branches du revenu consistait encore dans les droits de rachat, de relief, de quint-denier et de vente de fiefs nobles et de ténements en roture, dans les droits de clergie et de sceau : ce n'était pas une des plus lucratives, à en juger par les chiffres posés par Lancelot de Bacouel. Vous

Digitized by Google

savez, Monsieur, qu'un fief, noble ou non, ne pouvait changer de possesseur et de destination, à quelque titre que ce fût, sans un acte constatant que la suzeraineté restait la même : cet acte comportait des lettres d'aveu ou de relief et une finance proportionnée à l'importance du fief. De 1500 à 1501, le droit de relief ne produisit qu'une somme insignifiante. Je ne constate guère que sept gentilshommes qui eurent occasion de relever des fiefs nouvellement acquis, et je vous donne leurs noms : ce furent Enguerran Damiette, Robert de Belloy, Oudart de Verchocq, Jacques de Mannay, Jean Le Caron, Guillaume de Bellengreville, tous écuyers, et Jossine d'Estouteville, veuve de Jean Blosset, chevalier. — Sous l'article recettes communes, je trouve la désignation de terres et de masures, dans les cinq bailliages, appartenant au comte de Ponthieu et données par lui à ferme à des cultivateurs, par lots de peu de valeur. C'est ici que se termine la première partie du compte de Lancelot de Bacouel.

M. le receveur du roi en Ponthieu était un homme d'ordre et sa comptabilité pourrait être citée comme un modèle. Les dépenses ne le cèdent pas aux recettes pour la prolixité et la minutie des détails : il n'est pas jusqu'aux plus minimes qui ne soient accompagnées d'un commentaire. Non-seulement Lancelot explique et justifie les dépenses qui ont été faites, mais il se croit même obligé d'insister sur celles qui ne l'ont pas été. Grâce à ces sages

Digitized by Google

précautions, nous trouverons dans cette deuxième partie à faire une moisson aussi curieuse et aussi abondante que dans la première. J'en excepterai pourtant le chapitre des rentes servies à des églises, à des couvents et à des particuliers, ainsi que celui des aumônes perpétuelles, et je m'arrête aux gages d'officiers. André de Rambures, sénéchal de Ponthieu, recevait 240 livres par an et 80 livres comme grand-maître des eaux et forêts; Lancelot de Bacouel touchait 120 livres; Pierre Gaude, conseiller et avocat du roi, 10 livres; Philippe Derémieux, procureur du roi, 32 livres; Guillaume de Raimesnil, maître des ouvrages du roi, c'est-à-dire architecte, 30 livres; Mille le Vacquier, substitut du procureur du roi « en la cour spirituelle de Monseigneur l'Évesque d'Amiens », 60 sols parisis; Eustache d'Aoust, écuyer, bailli d'Abbeville, 40 livres; Guillaume de Formanoir, bailli de Rue, 30 livres; Baudrain de La Motte, écuyer, bailli de Waben, 30 livres; Jean Le Roy, écuyer, bailli de Crécy, 30 livres; Gérard de la Trenquie, bailli d'Airaines et d'Arguel, 32 livres; Louis de Hallwin, chevalier, seigneur de Piennes, capitaine des châteaux du Crotoy et de Rue, 600 livres; Colinet Gourlé, châtelain du Gard et du Titre, 40 livres; Gauvain de May, châtelain de Crécy, 20 livres. Les fonctions de châtelain obligeaient à la résidence dans le voisinage de la forêt. C'était le châtelain qui marquait les coupes de bois et qui surveillait leur exploitation. Aucun abattage ou enlèvement

Digitized by Google

d'arbres ne pouvait se faire sans son concours, et, quand le maître des ouvrages en réclamait pour ses travaux, le châtelain l'accompagnait et martelait ceux que le maître des ouvrages lui désignait. Il ne pouvait jamais agir sans un ordre écrit du grand maître des eaux et forêts : il n'avait en résumé l'initiative d'aucune mesure : tout son rôle se bornait à un contrôle incessant : c'était, en propres termes, un garde général dont la charge pourtant faisait des envieux et était entourée d'une considération réelle puisqu'elle ne fut jamais exercée, à Crécy, que par des gentilshommes. Sous les ordres du châtelain fonctionnait une petite administration composée d'abord d'un « rachasseur de baistes sauvages yssans hors de la forest » nommé alors François de la Boissière : il avait 20 livres de gages : ses fonctions consistaient à chasser les fauves qui s'aventuraient dans la plaine et à les forcer de regagner l'abri des vieilles futaies où elles étaient relativement en sûreté; il entretenait, dans ce but, une meute de neuf chiens dont la nourriture lui était payée à raison de 8 deniers parisis par jour, c'est-à-dire 12 livres 3 sols 4 deniers parisis par an. Les sergents ou gardes étaient au nombre de huit; leur traitement représentait, pour chacun, exactement la même somme que la nourriture de la meute du « rachasseur ». L'arpenteur, ou « mesureur sermenté du roy », Raoul Senault, touchait 9 livres, ainsi que l'abatteur de bois, Jean Le Devin; à quoi il convient d'ajouter pour le pre-

Digitized by Google

mier 10 sols parisis par chaque vacation employée au layage des coupes, et 8 sols parisis par jour pour chacun des bûcherons qui travaillaient avec le second. On avait déjà compris la nécessité d'avoir dans la forêt des routes d'un accès facile pour l'exploitation : leur entretien incombait à Jean Offroy, qui recevait pour cela 12 livres. La garde et le nettoyage des mares existant dans la forêt étaient confiés à Jacques de Boubers, écuyer, avec les mêmes émoluments. — Le système administratif de la forêt d'Arguel était moins compliqué : elle n'avait qu'un sergent ou garde, Etienne Campion, payé 60 sols parisis, bien moins cher, comme vous voyez, que ses collègues de la forêt de Crécy. Charles de Compiègne recevait 12 livres pour surveiller la garenne de Tourmont.

Au maître des ouvrages du roi appartenait la direction et la surveillance des travaux de toute nature, de la construction et de la réparation des édifices. Il donnait les plans, préparait les devis et mettait en adjudication « à la chandelle » les travaux à exécuter. Avait-on besoin de quelque arbre, il était tenu de se transporter d'abord chez le maître des eaux et forêts, puis, muni de son autorisation écrite, il allait trouver le châtelain de la forêt et lui désignait les arbres convenables que le châtelain devait marquer aussitôt. Pour chacun des déplacements du maître des ouvrages en dehors d'Abbeville, il lui était alloué 10 sols parisis. En 1500, Guillaume de Raimesnil eut à faire exécuter

Digitized by Google

de grosses réparations à la Cour Ponthieu et à faire édifier la prison du château de Waben. Le compte de dépenses qu'il présenta à Lancelot de Bacouel contient plusieurs renseignements sur le prix des matériaux : le cent de tuiles coûtait 16 sols 9 deniers, le mille de briques 24 sols tournois, le setier de chaux 3 sols 6 deniers; le fer était à 8 et 10 deniers la livre, le plomb pour couvertures à 8 deniers la livre, la soudure à 2 sols la livre, les faitissures à 8 deniers la pièce; on payait 64 sols pour l'équarissage de seize chênes : la journée d'un couvreur était comptée 10 sols et celle d'un manouvrier 2 sols 6 deniers.

Le dernier chapitre du compte de Lancelot de Bacouel est vaste et embrasse divers ordres de matières qui n'ont aucun rapport entre eux. Le receveur l'intitule : Voyages, Messageries et Frais de justice, c'est-à-dire frais occasionnés par les missions confiées aux officiers du roi, par leurs déplacements pour son service et par l'arrestation et l'exécution des criminels. Dans les « messageries », on ne trouve rien qui soit digne d'être noté, à l'exception de 16 livres données à Jean Accart, sergent royal, pour avoir été à Lyon porter au roi, en réponse à la demande qu'il en avait faite le 30 mai 1499, le rôle des nobles, fieffés et arrière-fieffés en état de porter les armes. Les dépenses judiciaires nous fournissent en revanche de plus amples renseignements. Si le comte faisait bonne et prompte justice, celle-ci n'était pas gratuite, elle

Digitized by Google

était d'autant plus méritoire qu'elle n'était pas à bon marché. Il n'en coûtait pas moins de 6 livres 14 sols et 9 deniers au roi pour punir un criminel. Ici les exemples abondent et je n'aurai que l'embarras du choix; je m'arrêterai à celui-ci : Mariette Matorel entretenait des relations criminelles avec Jean Véron qui avait épousé sa cousine germaine. Quoiqu'elle eût été avertie que si elle persévérait dans cette mauvaise voie elle serait battue de verges par tous les carrefours de Rue et bannie à perpétuité, elle n'en tint pas compte, fut arrêtée, enfermée dans le beffroi de Rue et fouettée en place publique. Telles furent les dépenses occasionnées par cette exécution : aux trois sergents qui allèrent arrêter Mariette Matorel, 9 sols, au geôlier qui l'eut pendant onze jours sous sa garde, à 12 deniers par jour, 13 sols 9 deniers; au même qui alla chercher à Abbeville l'exécuteur, 8 sols; à Denis Cousin, bourreau, pour son déplacement et ses honoraires, 29 sols; au charretier qui la promena dans la ville de Rue, 5 sols. — Le geôlier avait son tarif, comme s'il eût tenu un hôtel garni. Il en coûtait au roi 12 deniers par jour pour garder en prison un criminel. Le geôlier de la cour Ponthieu, Jean de Bourgogne, fournissait la prison de chandelles et de fagots à 8 sols le cent. Quant au bourreau, il faisait payer à part chacun des détails de l'exécution : avait-il à fouetter un voleur, il réclamait d'abord 18 deniers pour ses verges et pour ses gants, puis 20 sols pour s'en servir, et

Digitized by Google

s'il fallait couper une oreille c'était encore 20 sols de plus. Malgré cela, Denis Cousin, exécuteur des hautes œuvres du comté de Ponthieu, n'y trouvait pas de quoi vivre : il avait été obligé de demander à Lancelot de Bacouel 100 sols afin de pouvoir continuer à habiter à Abbeville où la vie était chère, ce qu'il n'aurait pu faire sans « aucun don ou courtoisie ».

Parmi les dépenses de cet article je trouve un détail, qui, quoique n'étant pas à sa place, mérite d'être consigné ici : c'est un payement de 24 sols fait à Martin de Guen, orfèvre, pour une demi-once d'argent employée à « rabiller » le sceau du comté de Ponthieu qui était usé, et pour avoir refait la chaîne du sceau qui était rompue en plusieurs endroits. Le sceau et la chaîne pesaient ensemble, après cette opération, 3 onces et 18 « estellins » d'argent. — Sachez enfin, Monsieur, que les chapelains de la cour Ponthieu chantaient chaque année le jour de Sainte-Croix, dans leur chapelle, une « haulte messe solempnelle » pour le roi et pour ses prédécesseurs : mais ne croyez pas que ce fût pour l'amour de Dieu. Cela coûtait au roi 24 sols; car, en ce temps-là comme aujourd'hui, tout se payait, jusqu'à la prière.

Digitized by Google



Digitized by Google

LETTRE XI

—

QUAND MOURUT
MONSIEUR DE MELUN

Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que le titre de ma lettre ressemble à une énigme? Cette phrase incomplète, laissant le champ libre à l'imagination, paraît être une question qui attend une réponse. Rassurez-vous, la réponse ce n'est pas vous qui serez chargé de me la faire et je ne veux pas laisser longtemps votre esprit en suspens. Quand donc mourut M. de Melun, que fit-on? On l'enterra et c'est précisément de son enterrement que je vais vous parler aujourd'hui. Le choix du sujet aura

Digitized by Google

peut-être lieu de vous surprendre, mais veuillez vous rappeler ce que je vous ai dit dans une de mes précédentes lettres : je vous ai invité à faire avec moi quelques excursions dans le domaine de l'histoire; or, le pays est vaste, et tant de chemins différents le parcourent ! Je suis aussi de ceux qui préfèrent les sentiers tortueux à l'implacable rigidité de la grande route, qui aiment la promenade sans but déterminé, où le hasard les guide et en s'asseyant parfois à l'abri de la haie ou du buisson. Il en est de mes promenades dans le passé comme de celles que je fais chaque jour dans nos campagnes. Je vous parlais hier de Lancelot de Bacouel et de son compte : pourquoi ? Je n'en sais vraiment rien. Je ne sais pas davantage pourquoi ni comment le nom de M. de Melun et la date de sa mort sont tombés sous mes yeux. M. de Melun était un personnage à Abbeville, au XVIII[e] siècle; cela m'a fait supposer qu'on n'avait pas dû l'inhumer comme un petit bourgeois. J'ai cherché et j'ai trouvé en effet un pompeux récit de la cérémonie funèbre qui préoccupa Abbeville pendant au moins une semaine entière, et qui laissa dans l'esprit des assistants un souvenir assez frappant pour que l'un d'eux ait cru devoir en retracer les moindres détails. Empruntant à cet inconnu ses notes sans prétention, je les livre à votre examen. J'agis ici en vertu d'un procédé littéraire bien connu, mais alors que tant d'autres s'empressent de taire la source à laquelle ils ont puisé à pleines mains, vous me rendrez la

Digitized by Google

justice de reconnaître que, loin de les imiter, je me suis donné le mérite d'un aveu spontané. Vous avez dû, plus d'une fois, assister aux pompes qui accompagnent l'enterrement d'une notoriété politique, diplomatique ou militaire : je vais fournir un terme de comparaison en vous racontant ce qui avait lieu, il y a un siècle, en semblable circonstance. C'est à vous maintenant, Monsieur, de décider lesquels, dans le choix des honneurs suprêmes, s'y entendaient le mieux, de nos pères ou de nous.

Je crois n'être contredit par personne en vous disant que la maison de Melun a été l'une des plus illustres du royaume et qu'elle pouvait marcher de pair avec les grandes races qui furent l'honneur et le plus ferme appui de la monarchie française. Il n'est pas un recueil généalogique, pas un traité historique, pas une bibliothèque ou un cabinet d'archives dans lesquels vous ne trouviez les traces des seigneurs de Melun. Vous verrez partout leur bel arbre généalogique qui a pour tige Josselin, vicomte de Melun en 992, et qui, dans les trois derniers siècles, a produit un si grand nombre de rameaux riches en titres et en dignités de toute nature. Mais c'est en vain que, parmi eux, vous chercheriez celui des princes d'Épinoy, l'un des mieux partagés au point de vue des vanités de ce monde. Pourquoi, me demanderez-vous? Le motif en est bien simple : c'est le même qui a fait disparaître de la scène du monde politique les Ven-

Digitized by Google

dôme et les Montmorency dont je vous ai retracé l'histoire, c'est-à-dire une résidence plus ou moins prolongée à Abbeville. L'air des villes de province était funeste à ces nobles maisons : elles y venaient chercher le repos et la tranquillité, elles y trouvaient l'oubli. A Abbeville même, c'est tout au plus si quelques curieux des choses du temps passé savent que la maison qui porte le n° 30 dans la rue des Minimes, et qui est transformée en auberge, servit d'habitation pendant deux siècles à MM. de Melun. On ne se souvient pas davantage qu'à peine arrivés à Abbeville ils s'empressèrent de doter la ville d'un nouveau couvent, celui des Dominicaines ou Sœurs Blanches, dont l'église, édifiée grâce à leurs libéralités en 1603, fut consacrée et livrée au culte le 29 juin 1608. En échange de ces bienfaits, ils ne demandaient aux religieuses qu'un peu de terre pour y reposer dans l'éternité. Inhumés tous, hommes et femmes, dans le monument qui leur devait son existence, furent-ils réveillés en 1794 par le marteau des démolisseurs qui ne laissa rien subsister de leur ouvrage ? Les hommes de ce temps ne respectaient rien. Grâce à eux, si l'on voulait retrouver les ossements de ces puissants du monde, c'est sous le sol d'une écurie d'auberge de la rue Saint-Jean-des-Prés qu'il faudrait aller les recueillir.

La mauvaise fortune s'acharna donc après cette branche de la maison de Melun. Tant de misères succédant à tant de grandeurs ! En faut-il davan-

Digitized by Google

tage pour nous intéresser? Laissez-moi donc, Monsieur, avant de vous initier aux détails de l'inhumation du dernier des Melun, remonter assez loin dans leur passé et retracer à grands traits leur histoire et les motifs de leur établissement en Ponthieu.

Jean, vicomte de Melun, grand chambellan de France, s'était marié deux fois : de Jeanne, dame de Tancarville, sa première femme, il avait eu sept fils, dont la dernière descendante, Marguerite, épousa, en 1417, Jacques d'Harcourt, baron de Montgomery, le même qui tint si longtemps en Ponthieu, et d'une main si ferme, le drapeau du Dauphin, et qui eut l'honneur d'y être le dernier défenseur de la cause nationale. Isabelle d'Antoing, dame d'Épinoy, deuxième femme de Jean, lui donna un fils, Hugues, auteur des princes d'Épinoy, devenus après 1417 les aînés de leur race, et qui, pour cette raison, portèrent toujours depuis les pleines armes de Melun. En épousant Marguerite de Picquigny, Hugues s'était uni par un premier lien avec notre province : son fils, Jean de Melun, vicomte de Gand, chevalier de la Toison-d'Or, veuf de Jeanne de Luxembourg, en noua de plus intimes et y acquit droit de cité. Son alliance avec Jeanne d'Abbeville le fit deux fois pair du Ponthieu et l'un des plus riches seigneurs du pays. Il fallut néanmoins d'autres circonstances pour y attirer ses descendants.

Quatre générations s'étaient écoulées; rien ne

Digitized by Google

faisait présager que les Melun dussent jamais quitter la Flandre dont ils étaient connétables héréditaires, et le service du roi d'Espagne qui en avait décoré trois du collier de la Toison-d'Or et qui avait érigé pour le quatrième, en 1545, la terre d'Épinoy en principauté. Mais Pierre de Melun, prince d'Épinoy, gouverneur du Hainaut, s'étant engagé, en 1577, dans la révolte des Provinces-Unies contre l'Espagne, vit ses biens confisqués et parvint à s'enfuir. Aux comtes d'Egmont et de Horn, qui essayaient de le retenir, il fit cette réponse : « J'aime mieux être un prince sans terres qu'un comte sans tête ». Et l'événement ne tarda pas à justifier la prédiction contenue dans ses paroles. Chacun sait, en effet, la fin tragique des deux malheureux seigneurs dont le sang ne servit même pas à reconstituer la nationalité de leur pays. Laissant dans Tournay sa femme, Chrétienne de Lalain, qui s'y fit assiéger par le duc de Parme, le prince d'Épinoy vint chercher un asile à Abbeville où son nom était connu, honoré, et où il comptait des parents. Il était alors absolument dénué de tout. Son propre frère, Robert, puis son beau-frère, Lamoral, prince de Ligne, s'étaient fait successivement adjuger non-seulement ses biens, mais ses titres; ils lui avaient pris jusqu'à son nom, et le prince de Ligne se fit appeler le prince d'Épinoy jusqu'en 1602. Pierre de Melun ne conservait plus aucun espoir de retour dans sa patrie : devenu veuf, il épousa Hippolyte de Montmorency-

Digitized by Google

Bours et ne quitta plus Abbeville où il mourut en 1600. De cette union naquirent cinq fils et deux filles : Guillaume, dont je vous entretiendrai tout à l'heure, Henri, marquis de Richebourg, filleul du roi Henri IV, et dont la mort seule a conservé le souvenir à la postérité.

Au mois de septembre 1607, il fut tué en duel à Amiens par Charles, sire de Rambures, maréchal de camp, celui que l'on avait surnommé le brave Rambures. Le rang des deux adversaires et l'issue tragique de cette rencontre lui donnèrent un grand retentissement. Le prince de Ligne, sénéchal de Hainaut, qui était réconcilié avec ses neveux et qui venait tout récemment de leur rendre l'héritage de leur père, fit appeler M. de Rambures. Mais, si le défunt était le filleul du roi, si le duc de Sully, en qualité de petit-fils d'une Melun, s'intéressait vivement à ces jeunes seigneurs et leur en avait donné de sérieuses preuves en contribuant à la restitution de leur apanage, de leurs titres et de leurs dignités, M. de Rambures avait un ami et un zélé protecteur dans François d'Orléans, comte de Saint-Paul, et le roi, bon connaisseur en courage, faisait grand cas de lui et avait besoin de ses services. Henri IV lui fit défendre, par un exempt de ses gardes, d'accepter le cartel du prince de Ligne, et il le manda auprès de sa personne. Ce fut en cette circonstance qu'il lui écrivit la lettre suivante ; je la transcris ici, d'après l'original existant aux archives du château de Rambures,

Digitized by Google

car elle est peu connue : « Mons[r] de Rambures, j'ay esté bien ayse d'apprendre par celle que m'a escripte mon cousin le comte de Saint-Paul, que le capitaine Arnault, exempt de mes gardes, vous ayt trouvé et faict deffenses de ma part de recevoir aucun appel du séneschal de Haynault. Et parce que je ne veus que la querelle que vous avés avec luy passe plus outre, je vous fais ce mot pour vous dire que vous ne faciés faulte, incontinent icelle receue, de me venir trouver où je seray, sans vous arrester à la crainte que vous avés que vos créanciers vous puissent faire arrester, car, tandis que vous aurés avec vous le dict capitaine Arnault, ils ne le pourront et vous garantirés de cela. A Dieu, Mons[r] de Rambures. Ce XV septembre, à Paris. Henry. »

M. de Rambures avait, à ce qu'il paraît, des affaires assez embarrassées, et il craignait beaucoup plus ses créanciers que le roi. Il obéit néanmoins à l'ordre de Henri IV et se rendit auprès de lui à Paris. Sa présence ne fit que raviver l'incident au lieu de l'étouffer. Dans une lettre écrite à Sully, le 6 octobre, le roi revient sur ce duel qui paraissait tenir fort à cœur à son ministre, et lui dit : « J'ai receu vostre lettre pour le faict du prince d'Espinoy; je l'ay envoyé visiter trois fois. Il regrette fort son frère et ne fait que pleurer. Ceux du quartier de la Bastille le voudroient animer contre le comte de Saint-Paul, jugés en le subject, lequel estoit il y a huict jours (c'est-à-dire depuis

Digitized by Google

huit jours) à Calais quand le combat s'est faict. » Fort heureusement pour M. de Rambures, le crédit du comte de Saint-Paul avait balancé dans l'esprit du roi celui de Sully demandant vengeance pour la mort de son parent. — Henri de Melun n'était pas marié, et il avait à peine vingt-deux ans.

Je reviens aux autres enfants de Pierre de Melun et d'Hippolyte de Montmorency-Bours, et qui furent : Mathias, mort jeune à Abbeville ; Henri-Anne, marquis de Richebourg, capitaine de cuirassiers, mort à marier en novembre 1630 ; Hippolyte-Anne, femme du prince d'Aremberg, et Anne, alliée le 5 septembre 1611 au duc de Bournonville.

Guillaume, prince d'Épinoy, fils aîné de Pierre, celui que le roi Henri IV envoyait visiter trois fois, et qui pleurait tant la mort de son frère, en laissant toutefois à son oncle le soin de la venger, avait obtenu de lui, en 1602, de rentrer en possession des biens paternels Cette transaction fut confirmée et garantie successivement par l'archiduc et l'archiduchesse, gouverneurs des Pays-Bas, par Louis XIII, par les Provinces-Unies des Pays-Bas et par le roi d'Angleterre. Vous voyez, Monsieur, que M. de Melun n'était pas un homme de peu de chose. Il fut chevalier de la Toison-d'Or, sénéchal de Flandre, grand bailli du Hainaut, et il mourut d'une fièvre pourprée à Saint-Quentin, le 8 septembre 1635. Ernestine de Ligne-Aremberg, sa deuxième femme, ne lui donna pas moins de onze enfants. L'aîné, Ambroise, prince d'Épinoy, « ayant

Digitized by Google

esté extrêmement blessé à ung combat au siége d'Aire », ainsi qu'il le dit lui-même dans son testament du 5 août 1641, mourut des suites de sa blessure à l'âge de vingt-six ans. Il avait toujours habité Abbeville; cela résulte de ses dernières volontés, que le baron de Chepy fut chargé de faire exécuter : il y avait laissé des dettes chez plusieurs marchands; il veut que son cœur soit déposé dans l'église des Dominicaines, à côté de celui de son père : il était donc Abbevillois de fait, et il aimait son pays; il y menait joyeuse vie, buvant, jouant à la paume avec tous les jeunes gentilshommes, et courtisant les jolies paysannes; mais, du moins, il ne les oublie pas en mourant, et je trouve dans son testament un legs de cent écus d'or à une jeune fille de Boubers, nommée Antoinette Querme, « pour une cause à luy cognue ». Ambroise avait sans doute de graves reproches à se faire à l'endroit de sa sœur aînée, Claire-Marie, car il lui demande longuement pardon. Celle-ci eut alors la plus belle occasion de pratiquer la charité chrétienne; car, s'étant retirée avec sa mère dans le couvent des Dominicaines, que son père avait fondé, elle y fut chargée de veiller sur la dépouille mortelle de ce frère qui l'avait offensée.

La mort prématurée d'Ambroise de Melun fit passer tous ses titres sur la tête de son frère puiné, Alexandre-Guillaume, qui, de Jeanne-Pélagie de Rohan-Chabot eut Louis de Melun, prince d'Épinoy, maréchal de camp, mort le 24 novembre 1704,

Digitized by Google

laissant d'Élizabeth de Lorraine-Lillebonne, Louis de Melun, duc de Joyeuse, lieutenant général en Picardie, mestre de camp du régiment royal, cavalerie, tué à Chantilly par un cerf, le 31 juillet 1724. Il n'avait pas d'enfants et désigna pour son légataire universel le dernier descendant de Charles-Alexandre-Albert de Melun, frère puîné de son aïeul, auteur de la branche dite des comtes de Melun, celle qui séjourna assidûment à Abbeville dans l'hôtel dont j'ai eu occasion de vous parler, et qui s'assimila absolument à la noblesse originaire du pays. Charles-Alexandre-Albert avait encore un frère, François-Philippe, marquis de Richebourg, chevalier de la Toison-d'Or, allié à Thérèse Vilain dont naquirent Philippe, marquis de Richebourg, vice-roi de Galice; Guillaume, comte de Beaussart, chevalier de la Toison-d'Or, colonel des Gardes-Wallones et gouverneur de Catalogne; Marie-Josèphe, alliée le 9 avril 1690 à Charles de Monchy-Senarpont, morte en 1704 et inhumée aux Dominicaines, et Louise, femme de Maximilien de La Wœstine. Charles-Albert-Alexandre de Melun, appelé le vicomte de Gand, mourut à Abbeville, dans son hôtel de la rue des Minimes, en 1675, et fut enterré à côté de ses ascendants. Il avait épousé, le 16 février 1664, Rénée de Ruppière de laquelle il eut : Alexandre, comte de Melun, époux d'Élizabeth de Rohan-Montbazon et père de la seule Louise-Armande, femme de son oncle Gabriel; Ambroise, marquis de Melun, allié à Charlotte de Monchy-

Digitized by Google

Visme, dont Jean-Alexandre-Théodore, comte de Melun, mestre de camp du régiment royal et héritier de son parent le duc de Melun : il avait épousé sa cousine germaine, Louise-Élizabeth de Melun et n'eut que deux filles, l'une desquelles prit pour époux le prince de Ghistelles : il mourut le 7 janvier 1738.

Il ne restait donc plus en Ponthieu qu'un seul représentant mâle de la maison de Melun. C'était le troisième frère d'Ambroise et d'Alexandre, Gabriel, vicomte de Melun, lieutenant général des armées du roi et commandant pour Sa Majesté dans la ville d'Abbeville. Il avait épousé sa nièce, Louise-Armande de Melun, et sa fille unique, Louise-Élizabeth, s'était alliée au comte de Melun, son cousin, sur lequel on fondait tant d'espérances, depuis que le legs du duc de Melun en avait fait un grand seigneur et un opulent personnage; mais vous avez vu comment la mort en avait fait justice. Le vicomte de Melun, qui était encore prince d'Épinoy et pair de Domart, partageait son temps entre son hôtel d'Abbeville et le château de Tours-en-Vimeu que sa femme lui avait apporté. Il mourut le 21 août 1739, après avoir perdu sa femme et son gendre. On lui fit de solennelles obsèques, telles que l'on n'était pas habitué à en voir dans notre pays. M. de Melun n'était pas, en effet, un personnage ordinaire : il était devenu le chef d'une illustre maison, et il représentait la majesté royale dans la province. C'était un double titre au respect de ses

Digitized by Google

contemporains. Le récit de sa pompe funèbre prouvera que ce respect n'était pas une lettre morte.

M. de Melun était mort le 21 août, à quatre heures du matin, après avoir désigné pour ses exécuteurs testamentaires Nicolas de Monchy, marquis de Senarpont, capitaine au régiment de Melun, cavalerie, son parent; Nicolas de Blottefière, marquis de Vauchelles, lieutenant de roi de Picardie, et Nicolas-Antoine de Grouches, marquis de Chepy, maréchal de camp et grand'croix de Saint-Louis, ses amis. Ils chargèrent M. Gilbert, avocat en parlement, d'écrire en leur nom trois lettres au mayeur, au chapitre de Saint-Vulfran et au prieur de Saint-Pierre pour annoncer le décès de M. de Melun et demander qu'on fît sonner, ce qui eut lieu immédiatement et dès 10 heures du matin. Le même jour, dans l'après-midi, les curés de chaque paroisse reçurent une semblable invitation à laquelle ils se conformèrent. Partout l'on sonna chaque soir jusqu'au jour de l'inhumation, à l'exception que ce jour les cloches furent mises en branle à quatre heures, au moment où le cortége se réunissait dans l'hôtel de Melun.

Le dimanche 23, M. de Canteau, aide de camp du vicomte de Melun, et M. Gilbert, avocat en parlement, tous deux en crêpes et en longs manteaux noirs, furent députés par les exécuteurs testamentaires, à huit heures du matin, auprès des chefs de chaque corps et du clergé de chaque paroisse pour les inviter à assister à l'inhumation fixée au

Digitized by Google

mardi suivant. Le même jour, à l'issue de la messe du chapitre, les chanoines de Saint-Vulfran s'assemblèrent et désignèrent M. Duval et M. de Wisme pour aller faire à la famille une visite de deuil, pour chanter le *Libera* et jeter de l'eau bénite sur le corps exposé dans une chambre ardente, sur un lit de parade, et enfermé dans un cercueil de plomb aux pieds duquel on voyait une couronne de comte, l'épée, la croix de Saint-Louis et la cuirasse du défunt. Cette cérémonie préliminaire fut accomplie successivement, le 24 à huit heures du matin par MM. Belan et Darneau, religieux de Saint-Pierre, à onze heures par MM. Buteux et Hecquet au nom des juges-consuls en charge et des anciens juges, et enfin le 25 au matin par le présidial et les magistrats municipaux ou « messieurs du corps de ville » pour parler le langage du temps. C'était le jour de l'inhumation. A quatre heures tout le cortége était réuni à l'hôtel de Melun et il se mettait en marche dans l'ordre suivant :

Venaient d'abord soixante pauvres, portant chacun une torche à la main; ensuite la maréchaussée commandée par son brigadier, la confrérie de la charité, les jacobins, les capucins, les cordeliers et les Minimes, le clergé de toutes les paroisses, le chapitre de Saint-Vulfran et les religieux de Saint-Pierre. Tous portaient des cierges allumés, et un contemporain dit que cette illumination était un beau spectacle. Le clergé de Saint-Gilles entourait le cercueil aux quatre coins duquel marchaient,

Digitized by Google

tenant les cordons du poêle, M. le comte de Fontaines de Wiry, M. le comte de Bours, M. le vicomte de Monchy et M. le comte des Essars. Immédiatement derrière le corps étaient cinq personnes portant les honneurs, M. de Canteau la couronne, M. Gilbert l'épée nue, et trois autres chargés de la croix et des deux pièces de la cuirasse. En tête de la jeunesse de la ville, enseignes déployées et tambours battant, se trouvait M. Glachant avec un étendard aux armes de Melun voilé d'un crèpe. M. de Vadicourt et les gardes du duc d'Elbeuf qu'il commandait, précédaient le deuil composé du marquis de Senarpont, en crêpes et en manteau long, assisté du marquis de Vauchelles et suivi du comte de Monchy, sénéchal de Ponthieu, du marquis de Chepy et de M. de Raincheval. Le présidial et le corps municipal étaient mêlés. Tous leurs membres étaient en robes longues et en costume de cérémonie. M. le président de Buissy, auquel on avait donné la place d'honneur, avait à sa gauche le président de Boëncourt et M. Le Febvre des Amourettes, mayeur d'Abbeville. Les huissiers du présidial et les sergents de l'échevinage marchaient ensemble, de même que les échevins, les conseillers de ville et ceux du présidial. « Messieurs de l'Élection » s'étant abstenus de figurer dans le cortége, le corps des marchands, précédé de son premier huissier audiencier et de ses huissiers à verge, avait pris sa place au dernier rang.

Digitized by Google

C'est ainsi que l'on arriva à l'église de Saint-Gilles dans laquelle l'entrée du corps fut saluée de trois coups de canon. Le clergé s'étant placé dans le chœur, le présidial dans la chapelle à droite et le corps municipal dans la chapelle à gauche, on chanta l'office des morts, les *Laudes* et un *Libera*, puis, au bruit du canon, le cortége se dirigea vers le couvent des dominicaines dont l'aumônier prononça l'oraison funèbre de M. de Melun. Le corps fut enseveli dans le sanctuaire de l'église, auprès du grand autel, du côté de la rue. Les gardes de M. le duc d'Elbeuf et la jeunesse de la ville ayant fait plusieurs décharges sur la fosse, les autorités reconduisirent processionnellement le deuil jusqu'à l'hôtel de Melun. Mais tout n'était pas fini : le lendemain, à onze heures du matin, le même cortége, dans le même ordre, se rendait à l'église de Saint-Gilles où l'on célébrait un service solennel, puis un grand repas réunissait à l'hôtel de Melun les parents et les personnages les plus considérables, ainsi que les chefs de chaque corps.

Toutes les lois de l'étiquette la plus scrupuleuse avaient été observées, le dépositaire de l'autorité souveraine, l'officier général avaient été honorés dans cette pompe funèbre. M. de Melun reposait au milieu de ses aïeux, dans l'église, dans le monastère édifiés par leur pieuse munificence; c'était justice. Mais, cinquante quatre ans après, l'église et le couvent tombaient sous le marteau impie des révolutionnaires; les débris s'accumulaient sur ces

Digitized by Google

tombes à peine refermées et que foulent aux pieds les chevaux d'un aubergiste. Décidément, Monsieur, c'est en vain que Dieu ne se lasse pas d'infliger de cruelles leçons à l'orgueil des hommes : lui seul est grand et impérissable, et tout ce qui n'est pas lui n'est que vanité.

Digitized by Google



Digitized by Google

LETTRE XII

MADEMOISELLE DE RIBEAUCOURT

Dans une de mes précédentes lettres, Monsieur, je vous ai dit qu'aux Archives de l'Empire il y avait un fonds dit du Trésor des Chartes, que ce fonds ne contenait que des lettres de rémission, et que la publication de ces lettres formerait la plus curieuse étude sur les mœurs de la noblesse au moyen âge. La lettre de rémission ou d'abolition était l'absolution royale accordée à des pécheurs souvent peu repentants. En y réfléchissant bien, je crois que ce livre serait trop curieux, trop amusant pour qu'on eût le courage de le publier. Il n'est presque pas

Digitized by Google

une famille française, de quelque ancienneté, qui ne soit représentée dans ces volumineux in-folios : on le sait, et l'on y va chercher de belles preuves de noblesse pour l'arbre généalogique qui tapisse le cabinet de travail, pour la généalogie manuscrite discrètement feuilletée par les amis. C'est ainsi que les crimes des ancêtres profitent à leur postérité.

Mais, serait-il prudent de soulever les voiles épais étendus par les siècles sur les fredaines de nos pères? Ne s'exposerait-on pas à des réclamations indignées à propos de ces meurtres, de ces viols, de ces brigandages qui trouvaient sinon une complète justification, au moins quelque excuse dans les mœurs de l'époque, dans l'esprit de la société, dans les hasards et dans les entraînements de la guerre civile? Sans tenir compte du pardon accordé et consigné dans ces remarquables documents, les intéressés n'y voudraient peut-être voir que le fait brutal, peccadille alors, crime aujourd'hui, et se croiraient en droit de crier à la diffamation. Avec ce mot, dont notre législation actuelle a rendu la portée incalculable, il n'est plus possible d'écrire l'histoire. J'ai donc été arrêté court par cette considération, au moment où je m'apprêtais à satisfaire votre légitime curiosité, et à faire pour vous, dans le Trésor des Chartes, un choix d'événements curieux par eux-mêmes, mais rendus mille fois plus curieux encore par l'abondance des détails, par la couleur du récit, par la prolixité du greffier

Digitized by Google

chargé d'enregistrer la rémission en même temps que les moindres circonstances du fait qui l'avait provoquée. Je n'ai trouvé qu'un seul moyen de tourner la difficulté et d'atteindre malgré tout le but que je m'étais proposé, c'est de laisser les autres dans l'ombre et de n'appeler la lumière que sur ceux qui ont porté le nom dont ils m'ont transmis l'héritage. Sur ce terrain, Monsieur, je ne crains ni les rancunes ni l'envie : d'autant plus maître de mon sujet qu'il n'appartient qu'à moi seul d'en juger l'opportunité et la convenance, je ne cherche nullement un piédestal pour une vanité que je n'ai pas et qui serait d'ailleurs déplacée ici. Le hasard a voulu qu'il se soit rencontré dans ma famille des personnages dont l'existence a été marquée par les vicissitudes les plus étranges, dont la vie s'est particulièrement ressentie des travers de leur époque. On les coudoie fréquemment dans les registres du Trésor des Chartes, où ils sont en bonne compagnie, et ils ont donné à nos rois des occasions multipliées d'exercer leur indulgence regrettable mais justifiée par le besoin qu'ils avaient de la noblesse, à une époque où la noblesse était l'armée. Je n'ai que l'embarras du choix, et de 1350 à 1700 il me serait facile de vous faire assister, sans sortir de chez moi, aux scènes les plus curieuses et les plus tragiques. Je m'arrêterai, si vous le voulez bien, à l'époque de Henri III et de la Ligue, et je vais vous faire, dans ses moindres détails, et avec la plus scrupuleuse authenticité,

Digitized by Google

le portrait d'un gentilhomme du Ponthieu au XVI[e] siècle, d'après des lettres de rémission et des documents contemporains qui sont dans mes archives où je les tiens à votre disposition.

Jacques de Belleval, l'aîné des cinq fils de François de Belleval, écuyer, seigneur de Rouvroy, enseigne de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, naquit en 1552 et dès 1564 fut placé par son père, en qualité de page, chez M. de Bourbon-Vendôme, seigneur de Rubempré, son capitaine. En 1570, à l'époque de la mort de François, il sortait de page et commençait à porter l'armure. L'estime que M. de Rubempré avait pour son père aurait dû exercer la plus heureuse influence sur la destinée de Jacques de Belleval, mais en 1575 celui-ci se sépara de son protecteur, et, dès le début de la Sainte-Union, se signala parmi ses plus ardents partisans. On voit sa signature, avec celle de cent-quatre-vingt-quatorze gentilshommes de Picardie, au bas de l'acte d'association fait au château d'Applaincourt près de Péronne, le 13 février 1577. Ce fut le premier acte du parti qui se constitua rapidement et auquel la mort du duc d'Anjou, en 1584, assura une existence définitive. Jacques de Belleval, qui avait déjà donné à la Ligue un gage authentique et officiel de ses bonnes dispositions, devint l'un des gentilshommes de la maison du cardinal de Bourbon, dès que ce prélat, par son manifeste de 1585, se fut déclaré premier prince du sang.

Digitized by Google

Jacques était à la suite du prince, quand il arriva, le 16 mai 1588, de Soissons à Paris où le duc de Guise régnait par la retraite du roi et par la journée des Barricades. Il l'accompagna aussi à Blois où les opérations des États commencèrent le 16 septembre suivant. Le 23 décembre, au moment où le duc de Guise tombait sous les coups des Quarante-cinq, le cardinal de Bourbon était arrêté et gardé à vue dans le château de Blois qu'on lui donnait pour prison provisoire. Jacques de Belleval, ainsi que quelques gentilshommes des princes catholiques, avait réussi à sortir de la ville, dans le premier moment de surprise qui avait suivi l'assassinat des Guise, et ils s'étaient précipités sur la route de Paris où les terribles nouvelles furent apportées par eux dans la soirée du 24 décembre. Le duc d'Aumale, qui le connaissait et auquel le cardinal de Bourbon l'avait recommandé, l'attacha à sa personne au moment où il venait d'être nommé gouverneur de Paris. Jacques partagea désormais la fortune du prince et le suivit, le 17 mai, au siége de Senlis qui se termina par une déroute complète. Après une si honteuse défaite, le duc d'Aumale n'osa plus rentrer dans Paris.

La mort de Henri III avait bien changé l'aspect des affaires. Mais, malgré l'exemple d'une grande partie de la noblesse picarde, et même de son propre frère, François, Jacques de Belleval refusa de reconnaître Henri IV. La haine qu'il témoignait aux protestants, et qu'il reportait jusque sur leur

Digitized by Google

chef, n'était d'ailleurs que trop bien justifiée et prenait son excuse dans les excès auxquels les religionnaires s'étaient livrés en Picardie, et dont Jacques avait souffert plus que personne. Pour l'intelligence de ceci, il est nécessaire de retourner de quelques années en arrière.

Jacques de Belleval avait 24 ans en 1576, lorsqu'il avait épousé Diane de Ribeaucourt, fille de Louis de Ribeaucourt, écuyer, seigneur de Morival et de Famechon, et de Marie Le Prévost, dame du Quesnoy-sous-Vauchelles. Diane était âgée de 23 ans, et, dit-on, remarquablement belle. Elle habitait depuis un an à peine le manoir de Rouvroy, situé sur le territoire du Translay, lorsque dans la nuit du 3 au 4 janvier 1577, une troupe de soldats huguenots commandés par Jean Carpentin, écuyer, seigneur de Berlettes, gentilhomme du Ponthieu, investit le manoir pendant que Jacques de Belleval était absent. On ignore le motif qui avait poussé Carpentin à cette brutale agression. Nouvellement converti au protestantisme et repoussé à cause de cela par la plus grande partie de la noblesse du pays, avait-il voulu donner à ses nouveaux coreligionnaires un gage de sa sincérité ou cru faire une œuvre méritoire en attaquant la maison d'un des plus ardents catholiques de la province ? Avait-il été séduit par la beauté de Diane de Ribeaucourt et voulait-il l'enlever à son mari ? Les lettres de rémission sont muettes à cet égard.

Digitized by Google

Dans le manoir de Rouvroy, outre Diane de Ribeaucourt et quelques servantes, il n'y avait alors qu'un vieux serviteur, nommé Nicolas Louchard, homme de confiance de Jacques de Belleval, plutôt son écuyer que son valet, et dont le généreux dévouement a sauvé le nom de l'oubli. Réveillé par le bruit que faisaient les envahisseurs en brisant les premières clôtures et en se répandant dans la cour, il courut à la chambre de sa maîtresse qui, ayant entendu aussi, s'était levée et habillée à la hâte. Diane était une vaillante femme et elle tremblait moins que le vieux Louchard, quoiqu'elle comprît aussi bien que lui le destin qui lui était réservé. Les huguenots, qui n'avaient pas d'échelles, essayaient d'arracher les volets et d'enfoncer la porte à coups de pommeau d'épée; ils « la marteloient de leurs dictes espées comme le marteau sur l'enclume ». Faisant prendre à Diane le petit masque de velours noir ou *loup* que les femmes de qualité portaient à cette époque pour se garantir du soleil, il la conduisit à une porte dérobée où attendait un cheval qu'il avait eu le temps de préparer. Il l'aida à se mettre en selle, et ne la quitta qu'après l'avoir fait sortir des enclos et l'avoir vu prendre la direction de Hocquélus où habitaient plusieurs cousins de son mari et où il savait qu'elle serait en sûreté. Louchard retourna ensuite au manoir avec un calme et une bravoure admirables. En quelques instants tout y avait bien changé de face : la porte, arrachée de ses gonds, était tombée

Digitized by Google

et les huguenots, répandus dans tous les appartements, les mettaient au pillage. Jean Carpentin avait compris aussitôt ce qui s'était passé. Après avoir inutilement tenté d'arracher à Louchard l'aveu de la direction prise par la fugitive, il lui cassa la tête d'un coup de pistolet, fit remonter sa troupe à cheval et courut sans s'arrêter jusqu'à Saint-Riquier, laissant comme terrible souvenir de sa visite un cadavre étendu dans la grande salle du manoir.

La nuit était très-sombre, et Diane poussait sans doute son cheval à toute allure, car elle devait craindre d'être poursuivie : il n'en fut rien pourtant; mais l'obscurité, qui lui avait d'abord été favorable, fut la principale cause de la catastrophe qui couronna cette funèbre nuit. Quoiqu'elle ne fût pas étrangère au pays, qu'elle y fût née et qu'elle y eût constamment vécu, elle s'égara, et, au lieu de traverser le vallon de la Visme à Frettemeule, elle prit à gauche et atteignit les bois de Bouillancourt-en-Séry. Arrivée dans la partie de ces bois, qui aujourd'hui encore porte le nom de bois de la Croix, elle rencontra sur son chemin des abattis d'arbres qui lui barraient le passage. Le lendemain, des bûcherons, en retournant à leur travail, la trouvèrent étendue morte à côté de son cheval. La chute avait dû être terrible, puisque tous deux étaient restés sur la place. Diane avait été écrasée par son cheval, qui lui-même s'était brisé sur les arbres renversés. — La nouvelle de



Digitized by Google

l'attaque de Rouvroy s'était répandue dans le pays. Les paysans et les gentilshommes du voisinage connaissaient « Madame Diane » : ils transportèrent ce corps, si charmant naguère, dans le manoir où Jacques de Belleval, en rentrant le soir même à vespres », c'est-à-dire à la nuit tombante, trouva les cadavres de sa femme et de son fidèle valet.

Cet odieux attentat avait profondément ému le Vimeu et de toutes parts on criait vengeance. Jacques courut à Abbeville demander justice aux magistrats. Ceux-ci hésitèrent, alléguant que l'identité du coupable n'avait pu être suffisamment établie. Jacques de Belleval résolut alors de se faire justice lui-même. Jean Carpentin avait été reconnu dans quelques-uns des villages qu'il avait traversés dans sa fuite. Sa présence inaccoutumée et avec une troupe de gens de guerre avait été remarquée dans les environs avant l'attaque de Rouvroy. Il n'en fallait pas davantage pour prouver sa culpabilité qu'il reconnut d'ailleurs en acceptant le cartel envoyé par Jacques. La rencontre eut lieu,— disent les lettres de rémission accordées à Jacques, — le 16 janvier 1577 à Abbeville, auprès de la porte d'Hocquet. Jacques de Belleval était assisté de François de Créquy, vicomte de Langle, guidon de la compagnie d'hommes d'armes de M. de Rubempré, et de Gédéon d'Aigneville, écuyer, ses voisins et amis : Jean Carpentin avait amené Jules-César de Gouy, homme d'armes des ordonnances du roi, son ami, et Jean de Rambures, seigneur

Digitized by Google

de Poireauville, son beau-frère, tous deux huguenots comme lui. L'usage étant alors que les seconds prissent part au combat, le duel eut lieu dans les conditions suivantes, trois contre trois, Jacques de Belleval contre Jean Carpentin, François de Créquy contre Jules-César de Gouy, et Gédéon d'Aigneville contre Jean de Rambures, l'épée dans la main droite et la dague dans la main gauche. Après avoir blessé quatre fois Jean Carpentin, Jacques de Belleval l'acheva d'un cinquième coup d'épée en pleine poitrine; le vicomte de Langle tua aussi son adversaire et Jean de Rambures blessa grièvement Gédéon d'Aigneville qui mourut le quatorzième jour après le combat. — Justice était faite !

Mais Jacques de Belleval ne voulut pas rentrer dans une maison qui lui rappelait de si cruels souvenirs. Il abandonna Rouvroy pour Hocquélus et laissa tomber en ruines le manoir sur lequel ne tardèrent pas à circuler les bruits les plus sinistres. On prétendit qu'il était hanté par le spectre de Diane, qu'elle s'y promenait pendant la nuit dans les salles désertes et se montrait parfois à la porte dérobée par laquelle elle s'était enfuie, vêtue comme la nuit de sa mort, la partie supérieure du visage couverte par un masque noir à travers lequel brillaient ses yeux ardents, et les mains appuyées sur sa poitrine brisée.

Faisant peser sur tous le crime d'un seul, Jacques avait enveloppé les huguenots dans une haine aveugle et s'était juré de travailler de toutes ses



Digitized by Google

forces à l'anéantissement de leur parti. Aussi, à l'avénement de Henri IV ne se détacha-t-il pas du duc d'Aumale, malgré le mauvais jour que le combat de Senlis avait jeté sur ce prince, et quoique le cardinal de Bourbon, son maître, n'eût échangé sa prison de Chinon que contre celle plus sûre de Fontenay en Poitou, où il se trouvait au milieu des fidèles soldats du Béarnais. A la suite du duc d'Aumale, Jacques assista à la bataille d'Arques, le 21 septembre 1589; il y reçut un coup de feu à la cuisse et alla se guérir de sa blessure à Hocquélus où il demeura pendant une partie de l'hiver de 1590. Il était rétabli le 14 mars et se trouva à la bataille d'Ivry, à côté du duc d'Aumale qui commandait l'aile gauche des troupes de la Ligue. Il n'était pas rare, dans ce temps de désordres, de voir les frères, les parents, les amis combattre les uns contre les autres. François de Belleval, frère aîné de Jacques, était à Arques et à Ivry dans les rangs de l'armée de Henri IV, auquel il s'était rallié l'un des premiers. — Jacques était encore à la levée du siége de Paris et à celle du siége de Rouen.

Lorsque l'abjuration de Henri IV eut porté le dernier coup à la Ligue, le duc d'Aumale s'était retiré à Amiens, qu'il maintenait difficilement sous l'autorité du duc de Mayenne, avec l'appui d'un petit nombre de gentilshommes de la province, parmi lesquels on remarque Jacques de Belleval et Antoine de Monchy-Montcavrel. Attaqué le 8 août 1594 par

Digitized by Google

les bourgeois d'Amiens, à la tête desquels se mit aussitôt M. de Montcavrel, le prince fut obligé de sortir de la ville et se jeta dans les bras de l'Espagne. Son exemple fut suivi par ses fidèles compagnons, qui, comme lui, déposèrent les couleurs de la Ligue pour ceindre l'écharpe rouge. Le Parlement déclara le duc déchu du privilége de pairie et le condamna par contumace à être écartelé. La sentence fut exécutée en effigie sur la place de Grève, en présence et aux applaudissements des mêmes Parisiens qui, peu d'années auparavant, l'avaient nommé par acclamation gouverneur de leur ville. Les gentilshommes du prince, qui avaient mérité le même châtiment, furent l'objet de semblables condamnations. Ils se retirèrent avec lui en Flandre, sans vouloir demander au roi un pardon qui leur eût été facilement accordé, et que Henri, en janvier 1596, offrit à quiconque voudrait se rattacher sous six semaines à sa cause.

Jacques de Belleval demeura pendant l'année 1596 dans les Pays-Bas, et en 1597 il se joignit au corps d'armée avec lequel l'archiduc Albert voulait faire lever le siége d'Amiens. L'archiduc, arrivé à Douai, résolut de faire éclairer sa route et de faire reconnaître le point par lequel il lui serait le plus facile de s'approcher de la ville. Il chargea de cette périlleuse mission Contréras, commissaire général de l'armée; don Ambroise Spinola et Tassedo, maréchaux de camp, et don Ambroise Landriano, lieutenant général de la cavalerie. Ceux-ci, avec six à

Digitized by Google

sept cents chevaux, parmi lesquels était Jacques de Belleval, marchèrent sans encombre jusqu'à Querrieux et rencontrèrent le 18 août, à Pont-Noyelles, Henri IV et le maréchal de Biron qui leur présentèrent le combat avec des forces à peu près égales. Les Espagnols se retirèrent aussitôt; mais, arrêtés par la rivière d'Ancre, ils se mirent en défense et furent enfoncés et poursuivis l'épée dans les reins jusqu'à Bapaume. Les troupes royales ramassèrent un grand nombre de prisonniers et de blessés. Parmi ces derniers figurait Jacques de Belleval, qui avait reçu un coup d'arquebuse au défaut de la cuirasse. La présence de son frère François au siége d'Amiens fut fort utile à Jacques dans la triste situation où il se trouvait. Relevé mourant sur le champ de bataille, il fut transporté dans un des villages environnants, et il y succomba le 10 septembre, après quelques jours de souffrance.

J'ai prononcé le nom de Ribeaucourt, je l'ai inscrit en tête de ma lettre, je vous dois donc quelques détails sur cette famille, et je m'acquitterai d'autant plus volontiers de ma dette que cela me fournira l'occasion de vous raconter une curieuse histoire, entièrement inédite, dont l'une de ses représentantes fut l'héroïne.

La famille de Ribeaucourt était ancienne en Ponthieu, où elle figura d'une manière également honorable dans les rangs de la bourgeoisie et dan

Digitized by Google

ceux de la noblesse. Je suppose qu'elle a dû posséder la seigneurie de Ribeaucourt, située aujourd'hui dans le canton de Domart-en-Ponthieu, et lui emprunter son nom; mais ce fut assurément à une époque très-reculée, puisque, dès 1407, Ribeaucourt appartenait à une famille de La Rosière, qui le transmit successivement à celles de Boubers, de Le Fournier de Wargemont et de Doublet de Persan. Abbeville était déjà, à la fin du XIVe siècle, la principale résidence des Ribeaucourt, dont certaines branches y sont demeurées jusqu'à nos jours, tandis que d'autres s'établissaient à Amiens et gagnaient même les provinces voisines. Deux d'entre elles ont possédé la noblesse, celle du Vimeu ou des seigneurs de Morival, éteinte, et celle d'Amiens, qui compte encore des représentants à Paris. Jean de Ribeaucourt, écuyer, seigneur de Morival et de Famechon en 1530, avait eu un fils, Louis, écuyer, seigneur des mêmes lieux en 1570, auquel Marie Le Prévost, sa femme, avait apporté la seigneurie de Quesnoy-sous-Vauchelles; d'elle il avait eu : Charles, qui suit; Diane, femme de Jacques de Belleval, et Géraud, auteur des Ribeaucourt d'Amiens et père de Robert, avocat en parlement, maître des requêtes de la reine, qui eut entre autres enfants Marguerite, alliée le 13 février 1634 à Robert de Monchy, marquis d'Henneveux, colonel d'infanterie; de lui était issu Jérôme-Alexis de Ribeaucourt, conseiller du roi, élu en l'élection d'Amiens, qui fit enregistrer ses armoiries dans l'armorial de



Digitized by Google

d'Hozier, en 1710. — Charles de Ribeaucourt, écuyer, seigneur de Morival, Famechon et du Quesnoy, allié à Claude de Wawans, eut d'elle Jacques, écuyer, époux d'Anne de Grambus, tué au siége de Hesdin en 1639, sans enfants, et François, écuyer, seigneur de Morival, Famechon et du Quesnoy, tué avec son frère devant Hesdin; Françoise de Monthomer, sa femme, ne lui avait donné que deux filles : l'aînée, Jeanne de Ribeaucourt, dame du Quesnoy et de Famechon, épousa, le 26 décembre 1633, Nicolas-Bernard de Fontaines, écuyer, seigneur d'Étrejust et de Marcelcave; quant à la deuxième, Marguerite de Ribeaucourt, elle s'était alliée, le 27 août 1635, à François de Belleval, chevalier, seigneur de Bonnelles, chevalier de l'ordre du roi et gouverneur du fort de Monthulin en Boulonnais. Cette Marguerite fut une véritable héroïne. Le bronze et le marbre ont immortalisé des prouesses moins dignes de passer à la postérité que le dévouement dont elle fit preuve et que je me fais un devoir d'arracher à l'oubli. C'est le sujet d'une intéressante anecdote, tout à fait à sa place dans cette lettre et sous le titre que je lui ai donné.

Le 19 mai 1639, M. de la Meilleraye avait investi Hesdin, où commandait le comte de Hanapes, vieillard âgé de quatre-vingts ans et fort incommodé de la goutte. Quoiqu'une partie de la garnison eût été détachée pour couvrir Aire et Saint-Omer, que l'on croyait menacés, le gouverneur s'apprêta à une vigoureuse résistance. Les fortifi-

Digitized by Google

cations de la ville consistaient en six bastions revêtus de briques et un large fossé. Il y avait en outre une nombreuse artillerie. La tranchée fut ouverte le 22, et le 3 juin, Louis XIII, après avoir couché au camp, transporta son quartier général à Montreuil, pour être plus à portée de surveiller les progrès de l'armée et les travaux du siége. Toute la noblesse picarde s'était empressée d'accourir. Parmi elle se trouvaient Jacques et François de Ribeaucourt, ainsi que leur neveu et gendre François de Belleval, qui avait quitté son gouvernement de Monthulin pour les accompagner sous les drapeaux du roi. Ils furent tués tous trois, dans la nuit du 28 au 29 juin, à l'attaque meurtrière du bastion dirigée par M. de La Frézelière, maréchal de camp qui périt également. Marguerite de Ribeaucourt était avec eux : « Ceste Marguerite de Ribeaucourt, — dit le document contemporain que je possède,— dans un corps frêle et délicat cachoit une âme généreuse et le cœur d'un soldat. Elle aimoit passionnément son mary et le suivit dans l'armée royale au siége de Hesdin, estant armée et vestue en homme de guerre. Le jour que l'on donna le dernier assaut à la place, voiant son mary menacé par trois mousquetaires ennemis, elle se jeta devant luy et reçut dans l'espaulle un coup de pistolet qui l'estendit par terre privée de sentiment : ce qui lui osta la douleur de voir François de Belleval frappé mortellement tomber à ses côtés. Elle perdoit ainsy, le mesme jour, son mary, son père et son oncle,

Digitized by Google

tués tous trois à ce mesme siége de Hesdin. Quoiqu'elle fût très-jolie et bien recherchée par beaucoup de gentilshommes esmerveillés autant de son courage si rare que de sa beauté, elle voulut rester fidelle à la mémoire de son mary et porta son deuil jusqu'à sa mort. »

Les balles espagnoles qui firent veuve et orpheline cette noble femme furent les dernières tirées. Après l'assaut, le comte de Hanapes demanda à capituler, et, le 29 juin, ce fut en franchissant les corps de ces braves gens que Louis XIII entra dans Hesdin par la brèche, après avoir donné à M. de La Meilleraye une canne que M. de Puységur tenait à la main, et lui avoir dit ces mémorables paroles : « Je vous fais maréchal de France; voilà le bâton que je vous en donne; les services que vous m'avez rendus m'obligent à cela. » — Parmi les femmes de notre époque, combien en trouveriez-vous, Monsieur, qui seraient disposées à donner leur vie pour leurs maris ? Combien en trouveriez-vous surtout qui, jeunes et belles, porteraient un deuil éternel dans leur cœur et sur leurs vêtements ? Je prévois votre réponse, qui n'est pas à l'honneur de la société moderne, et je l'approuve. Au nombre de ceux de ses enfants dont le Ponthieu a le droit d'être fier, je crois donc qu'il est juste de placer Mlle de Ribeaucourt.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE XIII

—

PIERRE LE PRESTRE

Il y a encore à Abbeville, Monsieur, quelques personnes curieuses des vestiges d'un autre âge, et qui mettent un soin digne d'éloges à les rassembler et à les sauver d'une destruction trop certaine. Dans le cabinet de l'un de ces antiquaires, on remarque un gros livre, dont la reliure en bois est constellée de bossettes de cuivre, et qui contient 317 feuillets grand in-4°, d'une bonne écriture du XVe siècle, avec les sommaires des chapitres tracés à l'encre rouge. Ce vénérable manuscrit, provenant de l'abbaye de Saint-Riquier, a préoccupé plusieurs érudits et conquis dans notre province une cer-

Digitized by Google

taine notoriété anonyme. Il est pourtant peu de personnes qui aient eu l'occasion de vérifier s'i. valait la réputation qu'on voulait lui faire. Le titre était attrayant : « Petite cronique des fais tant de France, d'Angleterre, comme de monseigneur Philippe de Bourgogne et Charles, conte de Charoloiz, son fils, commençant à l'an 1444 jusques à l'an 1471 ». Un abbé de Saint-Riquier avait pris soin de l'enrichir de notes marginales dans lesquelles il établissait ses droits incontestables au titre d'auteur du livre. Le manuscrit présentait enfin tous les caractères d'authenticité : il n'est pas un paléographe qui n'eût consenti à le proclamer contemporain des faits relatés dans ses pages. Il fut dès lors baptisé du nom de Chronique de Pierre Le Prestre, et mis au rang des documents inédits appelés à jeter un nouveau jour sur une des périodes de notre histoire les plus fécondes en événements grandioses. Comment et pourquoi cette précieuse mine ne trouva-t-elle personne pour l'exploiter? C'est ce que je serais fort embarrassé pour vous dire, car personne n'éleva la voix ou ne prit la plume pour démontrer que le filon, si riche en apparence, ne méritait pas les labeurs d'un érudit. Je voulus un jour m'aventurer sur ce terrain inexploré, et ma déception vaut la peine de vous être racontée. Plus j'avançais dans la lecture de ce livre, en quête d'événements et d'aperçus nouveaux, plus il me semblait saluer de vieux amis et reconnaître un langage qui m'était familier. Il fallut bientôt me

Digitized by Google

rendre à l'évidence, et voici la triste certitude qu'il me fut donné d'acquérir : Pierre Le Prestre n'était que le plagiaire des chroniqueurs célèbres dont les écrits ont illustré le XVe siècle.

La chronique de Pierre Le Prestre, après un sévère examen et une collation mot à mot des écrivains contemporains, doit être divisée en quatre parties que le style, le langage et l'orthographe ne permettent pas de confondre entre elles. La première, qui comprend de 1444 à 1448, n'est qu'une copie servile de certains chapitres de Monstrelet. La deuxième partie, qui s'étend de 1448 à 1467, se retrouve textuellement dans Jacques du Clercq, avec une telle fidélité que les rubriques des chapitres ne sont même pas modifiées : de 1467 jusqu'à 1472 le compilateur suit pas à pas le récit du chroniqueur Jean, bâtard de Wavrin, seigneur du Forestel. Dans son premier projet, Pierre Le Prestre devait s'arrêter là, mais, à force de copier les autres, la fièvre d'écrire peut s'emparer de tout homme intelligent. On assiste, dans cette troisième partie, au réveil de la pensée chez l'abbé de Saint-Riquier. A certains endroits, il prend à son tour la parole, et il intercale dans le texte de Wavrin de courts chapitres que l'on ne rencontrerait nulle part ailleurs. Wavrin s'arrête en 1472; c'est alors que l'idée vient à Pierre Le Prestre de continuer son œuvre : l'écrivain se révèle, lui aussi il peut manier la plume et la parole; les événements l'inspirent; le terrible duc de Bourgogne, Charles le

Digitized by Google

Téméraire, remplit le Ponthieu de son nom et du bruit de ses exploits; Pierre Le Prestre raconte les faits dont son pays natal est le théâtre. Ici le doute n'est plus possible : sa narration animée est celle d'un témoin oculaire, ses descriptions sont celles d'un homme auquel l'aspect du pays est familier, les jugements qu'il porte sur les personnages importants attestent qu'il a vécu auprès d'eux. La partie donc vraiment originale de la chronique, celle qui appartient à l'abbé de Saint-Riquier, s'étend depuis 1472 jusqu'en 1477.

Faut-il maintenant, Monsieur, compter Pierre Le Prestre parmi les gloires littéraires du Ponthieu? Faut-il le mettre en parallèle avec Le Febvre de Saint-Rémy dont les œuvres perpétueront le souvenir, dont le nom est invoqué comme une autorité, dont l'historien consciencieux ne peut se dispenser de mettre à profit les récits aussi remarquables pour le fond que pour la forme? On a prétendu le faire et l'on a eu tort. Il y a entre eux la distance qui sépare l'ouvrier du maître, celui qui dégrossit le marbre de celui qui lui donne le mouvement et la vie. Le nom de Pierre Le Prestre n'a pourtant pas mérité de rester dans l'oubli. N'eût-il écrit que les cinq chapitres inédits de sa chronique, ces chapitres ont leur utilité aussi bien pour l'histoire de la province que pour l'histoire de l'époque et du pays. Il a apporté sa pierre, si petite qu'elle fût, au grand édifice de nos annales. La postérité doit lui en savoir gré et lui en tenir compte. Je n'en-

Digitized by Google

treprends donc pas, Monsieur, de rabaisser le mérite de Pierre Le Prestre, je prétends seulement le remettre à la véritable place qu'il doit occuper.

Il faut rendre à Pierre Le Prestre la justice qui lui est due : il n'a pas, comme Wavrin, cherché à en imposer à la postérité. S'il a pris à d'autres historiens leurs idées et jusqu'à leurs phrases, il a eu, du moins, le courage d'en faire l'aveu. Au premier aspect vous auriez dit, comme moi, qu'il était un vulgaire plagiaire, mais la lecture des notes marginales aurait également sensiblement modifié votre opinion primitive. C'est dans ces notes que réside, disons-le, le principal intérêt de la chronique. Pierre Le Prestre s'y peint tout entier, et, s'il parle toujours de lui avec le respect dû à un dignitaire de l'Église, il ne cherche pas à s'y prévaloir de vertus qui n'étaient ni de sa profession ni de son tempérament : il nous apprend ainsi lui-même qu'il était le plus timoré des hommes. Dans ses notes, l'abbé épanche toute son âme, il nous initie aux moindres secrets de sa vie, à ses pensées, à ses terreurs, à ses espérances, à ses affections, à l'administration de son abbaye. On y trouve l'emploi de son temps, l'historique de son existence, parfois le récit des faits qui l'ont le plus vivement frappé; et, comme s'il avait voulu affirmer devant la postérité l'authenticité de cette biographie dispersée sur les marges de son manuscrit, au bas de chacune des notes on rencontre sa signature monogrammatique.

Digitized by Google

Un jour, peut-être, livrerai-je à la publicité les chapitres inédits de la chronique qui constituent l'œuvre de Pierre Le Prestre. Il me suffit aujourd'hui, pour vous faire connaître l'homme et le livre, de puiser dans ces notes que peu d'écrivains, que personne peut-être n'aura mis à contribution avant nous. Finissons-en d'abord avec le livre. Voulez-vous savoir pourquoi et quand Pierre Le Prestre eut l'idée de faire transcrire le récit des événements qui s'accomplissaient de son temps, où et dans quelle condition il fit rédiger et écrire le manuscrit que le hasard nous a conservé? Il va vous l'apprendre lui-même.

Au mois de janvier 1475, voyant que son abbaye tombait en ruines, que les revenus n'étaient plus payés, craignant enfin pour sa propre sûreté, l'abbé avait été chercher un asile à Saint-Omer. L'horizon politique s'était tellement rembruni que Pierre partait sans espoir de retour. Il se crut dès lors autorisé à abandonner tout à fait son église, et il fit l'acquisition d'un hôtel à Saint-Omer. Il était devenu infirme, sa santé déclinait de jour en jour. C'est ainsi qu'il passa les années 1475 et 1476. En 1477, les affaires étaient loin de s'améliorer. Charles le Téméraire venait de se faire tuer sous les murs de Nancy; Louis XI rentrait en maître dans le Ponthieu et guerroyait en Artois contre l'héritière de Bourgogne : la réaction se faisait jour de tous côtés. Condamné à une inaction forcée, c'est alors que Pierre Le Prestre eut l'idée de faire



Digitized by Google

« contrepscrire ce présent cronicque et aultres livres pour passer le temps qui lors estoit bien divers ». 1477, telle est en conséquence la date qu'il convient d'assigner à notre manuscrit. Pierre Le Prestre n'écrivit donc pas au jour le jour le récit des événements accomplis depuis 1472 ; il le fit de souvenir, avec l'accent d'autorité appartenant à un homme qui a été témoin des faits qu'il raconte, ou qui s'est inspiré des déclarations de témoins oculaires. Pour la première fois le style des notes et du texte est identique, le même souffle les anime. Dès 1472, d'ailleurs, les notes marginales ont disparu, et c'est dans le cours même du récit que Pierre Le Prestre intercale les faits qui lui sont personnels. Il n'y a donc aucun doute à avoir, et s'il a été facile de fixer la date à laquelle fut écrit le livre, il n'est pas plus difficile d'établir que Pierre Le Prestre ne fut, pour les trois quarts, que le compilateur et le copiste des historiens de son époque. « Ici, — dit-il, — convient advertir que dicy en avant je parleray de plusieurs et diverses choses advenues au royaume de France, voire toutes voies celles qui sont venues à ma congnoissance par ceulx qui en ont escript devant moy. » — Est-il maintenant possible de l'accuser d'avoir cherché à égarer ses lecteurs? Les compilateurs d'aucune époque ne nous ont habitué à cette louable franchise. Il est juste de dire qu'ils n'étaient pas prêtres, et que, comme notre abbé, leur habit et leur caractère ne les obligeaient pas à haïr le mensonge

Digitized by Google

et à faire profession de sincérité et d'humilité chrétienne. L'œuvre de Pierre Le Prestre fut, si l'on peut parler ainsi, une œuvre toute d'égoïsme : il fit écrire sa chronique pour se distraire dans les ongs loisirs que lui créaient son exil et ses souffrances. En regard et en marge des dates qui lui rappelaient un fait saillant de sa vie, il inscrivait de sa propre main le récit plus ou moins détaillé de ce fait. Tout concourt à prouver qu'il n'eut jamais en vue le jugement de la postérité ni l'ambition d'être utile aux historiens de l'avenir. Pierre Le Prestre travailla pour lui seul, et, dans sa pensée, son manuscrit, distraction d'un malade, n'était pas destiné à lui survivre.

L'événement justifia son attente. Tandis que les chroniques, et les compilations mêmes, étaient reproduites à l'infini, le manuscrit de Pierre Le Prestre n'attirait l'attention de personne et il resta obscurément enseveli dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Riquier. Une partie seulement, celle qui comprend le règne de Charles le Téméraire, de 1469 à 1477, a été reproduite par une main inconnue et figure parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale, dans le fonds de Dupuy, n° 724, sous le titre Histoire de Charles, dernier duc de Bourgogne. Le copiste s'est borné à changer les divisions adoptées par Pierre Le Prestre ; il a inséré des sommaires qui n'existaient pas dans l'original, mais, en revanche, il a retranché tous les détails personnels à Pierre Le Prestre et qui au-



Digitized by Google

raient fait trop facilement reconnaître l'auteur. Le manuscrit d'Abbeville est donc le véritable original, celui que Pierre Le Prestre fit écrire sous ses yeux, celui qu'il feuilleta de ses mains débiles, affaiblies par l'âge et par la maladie. Tout l'atteste, l'écriture du texte, les notes marginales et leurs signatures, ainsi que la provenance du manuscrit que l'on sait avoir été conservé dans la bibliothèque de Saint-Riquier jusqu'au moment où la Révolution dispersa les livres, chassa les moines et renversa le monastère.

Maintenant, Monsieur, que le mérite et la portée littéraire de l'œuvre de Pierre Le Prestre vous sont connus, il me reste à vous dire ce que fut l'écrivain. Sa biographie, dont il me fournit tous les éléments, forme une curieuse page des annales de notre commun pays, c'est une intéressante étude des mœurs et de la société civile au XVe siècle.

Le nom sous lequel notre chroniqueur fut connu était bien le sien, celui qu'il avait reçu de son père; l'on aurait pu croire, en effet, qu'il le devait à la profession qu'il avait embrassée. Il n'appartenait pas à une noble race, et, de quelques vertus que dom Cotron et Jean de La Chapelle aient jugé à propos de le décorer, il est certain que Jean Le Prestre, père de notre abbé, n'était rien moins que gentilhomme. C'était tout simplement un paysan qui habitait « ung villaige nommé la Vacquerie Le Bouc, au diocèse d'Amiens, entre Boubers-sur-Cance, et Auxy, en la conté d'Artois, assez près

Digitized by Google

de Fortel et de Boflers ». Là naquit Pierre Le Prestre, le 22 février 1418, à midi. Il était le dernier des trois fils de Jean Le Prestre ; l'aîné, qui portait le même prénom que son père, Jean, avait alors douze ans et Hugues, le deuxième, était âgé de deux ans. De même que son frère Hugues, Pierre fut, dès son enfance, destiné au sacerdoce, et, en 1424, il reçut à Auxy la tonsure des mains de Jean d'Harcourt, évêque d'Amiens.

Pendant quatorze ans, Pierre, ou Pierrotin, comme on l'appelait familièrement, fut « aus escoles », tant à Auxy qu'à Hesdin. Son père était mort, et Jean, son frère aîné, avait hérité de l'autorité paternelle. Soit qu'il eût découvert chez Pierre de précieuses facultés, soit qu'il se fût pris d'une tendre affection pour ce frère si jeune et dont il était le seul appui, il donna tous ses soins à son éducation et sut intéresser à lui le seigneur d'Auxy, dont il était « serviteur ». La protection de Jean, sire et ber d'Auxy, grand-maître des arbalétriers, chevalier de la Toison-d'Or et sénéchal de Ponthieu, n'était pas à dédaigner. Elle devait avoir la plus heureuse influence sur la destinée de Pierre. C'est à cette protection constante et qui ne se démentit jamais, que Pierre fut redevable de sa fortune en même temps que des amertumes qui signalèrent les dernières années de sa vie. Le sire d'Auxy étant profondément dévoué aux ducs de Bourgogne, Pierre fut entraîné dans ce courant d'idées, et sans être un homme politique, il en vint, de même que



Digitized by Google

son noble patron, à considérer le roi de France comme un étranger et comme le plus constant ennemi des puissants ducs. Peut-être eut-il le loisir de s'en repentir dans son exil à Saint-Omer; peut-être maudit-il la faiblesse de caractère qui l'avait empêché de se tracer un chemin dans le monde, selon sa conscience, et de le suivre en dépit des influences étrangères. — Ce fut le sire d'Auxy qui, le 15 janvier 1438, présenta lui-même son protégé à Hugues Cuillerel, abbé de Saint-Riquier, devant tout le chapitre assemblé, et lui demanda de l'admettre au nombre de ses religieux. Pierre fut, le jour même, revêtu de l'habit de l'ordre : il avait vingt ans.

Fait «cénelier» et «caritier» de l'abbaye en 1441, Pierre chanta sa première messe le 15 juin 1442, en présence de «Monseigneur d'Auxy, son bon père», de son frère et de ses amis. Nommé receveur en 1446, il n'exerça ces fonctions qu'une année et ne tarda pas à s'en dépouiller. L'ambition s'emparait de lui, et il se connaissait un protecteur tout-puissant. Pierre voulait sortir de cette abbaye, où il eût été destiné à végéter dans les emplois subalternes, et acquérir une supériorité morale sur ses collègues, de manière à se rendre indispensable pour les charges importantes qui viendraient à vaquer. Il résolut d'aller prendre à Paris ses grades en théologie. Le seigneur d'Auxy, son recours habituel, son « bon père » comme il le qualifie encore trente ans après, dans un élan de

Digitized by Google

reconnaissance qui honore le protecteur et le protégé, transmit à l'abbé Hugues Cuillerel l'expression du désir de Pierre; mais il rencontra chez lui une résistance à laquelle il n'était pas accoutumé : l'abbé « s'en excusoit à toute diligence »; en d'autres termes, il refusa net de laisser partir son receveur. Mais le sire d'Auxy ne s'embarrassait pas pour si peu, et ce fut alors au nom du duc Philippe le Bon que la demande fut renouvelée. Il n'était plus permis de refuser à qui pouvait ordonner. L'abbé accorda donc au mois d'octobre l'autorisation nécessaire, et il est permis de croire que ce ne fut pas précisément de bonne grâce. Pierre Le Prestre partit aussitôt pour Paris. Son « bon père » avait pourvu à tout. Pierre emportait des provisions de « commis solliciteur au parlement et chastelet de Paris de la conté de Ponthieu », aux appointements annuels de 32 livres parisis. Il ne devait ainsi être à charge à personne, et il avait l'indépendance, sans laquelle on ne peut arriver à rien.

Quatre ans s'écoulèrent : le 26 mai 1451, Pierre Le Prestre fut reçu bachelier en décret, après avoir été examiné par Jean de Courcelles, archidiacre de Paris et conseiller au Parlement. Moins d'un an après, il recevait sa nomination aux fonctions de prévôt de l'abbaye de Saint-Riquier, en remplacement de dom Nicole Bourdon, qui venait de mourir. Jean d'Auxy avait encore fait parler le duc Philippe, son maître, et cette voix puissante avait été écoutée. Mais il paraît cependant que le défunt

Digitized by Google

n'avait pas été étranger au choix de son successeur. Pierre reconnaît que dom Bourdon « luy fut vray père et amy et désiroit toujours que après sa mort son office venist au dit dampt Pierre ». L'abbé Hugues lui rendait enfin justice. En 1455, celui-ci était âgé de 62 ans et avait quarante-deux ans d'exercice; il aspirait après un repos qu'il avait bien gagné. Il s'en fut à Paris, mais non sans avoir délégué ses pouvoirs à Pierre et lui avoir confié le gouvernement de l'abbaye en qualité de son vicaire général. Chargé de toucher les revenus, Pierre en avait le libre emploi, à la charge de payer à l'abbé 300 écus d'or et 144 chapons par an. Bientôt après, en 1457, Hugues Cuillerel se démit entièrement de sa charge en échange d'une pension de 600 écus d'or, et Pierre fut nommé abbé de Saint-Riquier à sa place, reconnu en cette qualité le 1er octobre par le cardinal de Sainte-Praxède, légat du Saint-Siége, et installé solennellement le 1er novembre par Ferry de Beauvoir, évêque d'Amiens.

En attendant le retour de Baudin Roussel, de Jean de Saint-Riquier et de Jean Salmon, chanoines d'Abbeville, qui étaient allés solliciter ses bulles à Avignon, le nouvel abbé fut attaqué d'une « terrible maladie et fièvre continue ». Pierre n'avait pas envie de mourir, et il envoya chercher deux médecins, l'un à Amiens, l'autre à Hesdin, et un apothicaire d'Abbeville, qui s'installèrent auprès de lui, le droguèrent d'importance et ne lui épargnèrent pas les « cristèles », mais sans succès.

Digitized by Google

Il fallut enfin avertir ses parents et ses amis que la science était impuissante à le sauver. Pierre fut abandonné par les médecins, et ce fut son salut. Du jour où la nature fut livrée à ses propres ressources, l'abbé entra en convalescence, et le 1er novembre, quoique très-faible encore, il officia en présence de l'évêque d'Amiens.

La reconnaissance était une des vertus de Pierre : vous avez pu vous en convaincre à propos du seigneur d'Auxy. Aussitôt qu'il fut abbé, il se souvint des sacrifices faits par ses frères pour son éducation, et il confia à Jean le poste de bailli de l'abbaye, et à Hugues celui de receveur, qu'il avait occupé pendant une année. Comme il avait vu la mort de près, un de ses premiers soins fut de faire restaurer entièrement la chapelle de la Vierge, dans l'église de Saint-Riquier, et d'y faire édifier le tombeau sous lequel il devait reposer un jour.

En 1463, Louis XI avait réussi à arracher à la faiblesse du duc de Bourgogne le rachat des villes de la Somme. Vers le 15 novembre, il manda à Abbeville, auprès de lui, le clergé et la noblesse du pays pour lui prêter serment de fidélité. Mais l'acte verbal ne suffisait pas, il fallait qu'il fût constaté pour chacun par une double attestation écrite et délivrée à prix d'argent par la chancellerie royale; une expédition était destinée aux archives du Parlement, l'autre devait rester entre les mains du nouveau Français. Comme il s'agissait d'une finance assez considérable, sans profit apparent,

Digitized by Google

il se trouva des gens qui jugèrent à propos d'en faire l'économie. De ce nombre furent les abbés de Corbie et de Saint-Riquier, mais ils ne tardèrent pas à s'en repentir, et il « leur en cousta largement ». Dès que le roi fut de retour en Touraine, ses secrétaires firent saisir le temporel des prélats récalcitrants, qui n'eurent d'autre ressource que d'envoyer chercher leurs lettres de serment à Bordeaux, où se trouvait alors le greffier chargé de les délivrer.

Pendant que cette affaire était encore en suspens, le 6 décembre, Pierre était allé à Chevincourt, près de Compiègne, où son abbaye avait une cense et des vignes. Vers Noël, Louis XI était revenu inopinément en Ponthieu et avait visité l'abbaye de Saint-Riquier. Prévenu par un messager, l'abbé s'était hâté d'accourir avec une telle précipitation, dit-il, qu'il ne fit pas moins de vingt-deux lieues à cheval, d'une seule traite. Quand il arriva, le roi était parti, mécontent de l'abbé, et l'on sait si Louis XI pardonnait ou oubliait facilement. On n'avait pas manqué de répéter autour de lui que cette absence était préméditée, que Pierre, serviteur de la maison de Bourgogne, n'avait pas voulu humilier son orgueil devant la majesté royale. La calomnie porta coup, et Pierre l'éprouva plus tard à ses dépens. Pour se consoler de cette mésaventure, il s'appliqua à restaurer son abbaye, que Hugues Cuillerel avait trop négligée. Il inaugura par le château de Drugy la série des reconstructions et des embellis-

Digitized by Google

sements qui le firent classer par la suite au nombre des principaux bienfaiteurs de Saint-Riquier.

Le château de Drugy était une forteresse importante qui appartenait aux abbés de Saint-Riquier, et ceux-ci ne s'en montraient pas peu fiers. Il avait été construit en 1272 par l'abbé Gilles de Marchemont. Depuis ce temps, Drugy avait subi bien des vicissitudes qui avaient entièrement modifié son caractère primitif. Pris et repris plusieurs fois par les Anglo-Bourguignons et les Français pendant la première moitié du XVe siècle, il tombait presque en ruines quand Pierre entreprit de le rétablir et de le mettre en état de recevoir une garnison. La quinzième note de la chronique est consacrée au détail de ces réparations; on y trouve une description du château de Drugy qui m'engage à la répéter ici. L'abbé y fit donc faire « des alées tout autour pour aler à couvert, et combler (couvrir) wit tourelles estans esdittes à la suitte, et à chascune sa banière et banerole de plonc et de cuivre; combler (couvrir) pareillement la grosse tour près de la grange qui paravant n'estoit pas comblée (couverte); et se avoit fait faire trois montées de pierre pour monter au donjon où estoient les chambres dudit abbé, et les deulx autres pour monter ès deux aultres tours, avec une montée de bos pour monter en la ditte grosse tour nouvellement comblée ». La forteresse, qui n'avait donc plus ni toits ni escaliers, se composait d'un donjon, d'une grosse tour, de deux autres tours et de huit

Digitized by Google

tourelles. Plusieurs des prédécesseurs de Pierre en avaient fait leur maison de plaisance; mais les temps étaient changés, et l'importance du château valait la peine que l'on songeât à l'utiliser pour la défense de l'abbaye. Tel fut aussi l'avis, mais à un autre point de vue, du Bègue de Tenremonde, receveur du roi en Ponthieu, qui, s'appuyant sur un ordre royal, s'empara de Drugy, y installa une garnison, de l'artillerie et se décora du titre de capitaine. Les remontrances ayant échoué, l'abbé fit déloger les gens du Bègue, garnit le château d'hommes de guerre et attaqua Tenremonde devant le Parlement de Paris. Mais, effrayé de sa propre audace, Pierre s'enfuit à Amiens, sous bonne escorte, et il y demeura près de quatre mois, chez Martin Malingre, chanoine de la cathédrale. Un arrêt du Parlement, en 1466, lui donna gain de cause; mais le Bègue de Tenremonde ne représentait plus le roi dans le Ponthieu, qui avait fait retour au duc de Bourgogne.

La crainte que lui inspiraient les officiers et le gouvernement de Louis XI avait donc forcé Pierre Le Prestre à donner des gages d'attachement au parti bourguignon. C'est dans ce camp qu'étaient tous ses amis et ceux du seigneur d'Auxy, dont, bon gré mal gré, il fut obligé de partager la fortune. Ainsi, lorsqu'en 1470 Philippe de Crévecœur et Antoine, bâtard d'Auxy, furent entrés dans Abbeville pour en garantir la possession à Charles le Téméraire, l'abbé les suivit et se logea dans

Digitized by Google

l'hôtel de l'abbaye, où il donna l'hospitalité au bâtard d'Auxy, à toute sa suite et à ses chevaux. Crévecœur ayant décidé de désarmer les habitants, fit crier par les rues : Aux armes! c'est-à-dire livrez vos armes! Pierre, auquel le bâtard n'avait parlé de rien, en eut si peur qu'il ne se rétablit jamais complétement depuis, à ce qu'il prétendit. Mais la place ne tarda pas à devenir moins sûre, malgré cette mesure draconienne, et, le 1er février, Philippe de Crévecœur, accompagné de l'abbé, vint coucher au château d'Auxy, où était sa femme, et le lendemain, avec Mme d'Auxy et Jean Le Prestre, frère aîné de l'abbé, ils allèrent tous ensemble chercher un asile à Saint-Omer, où affluaient tous ceux qui redoutaient les vengeances de Louis XI. Pierre Le Prestre y retrouva notamment l'évêque d'Amiens, Ferry de Beauvoir. Ce fut même en dînant chez le prélat, le 15 mars, qu'il fut tout à coup attaqué de la goutte dans les genoux et dans les pieds, ce qui le condamna à deux mois d'immobilité et de cruelles souffrances.

Après un séjour de trois mois, Pierre et Mmes d'Auxy et des Querdes quittèrent Saint-Omer le 1er mai, à la faveur des trêves, et retournèrent à Auxy. Pierre y logea cette fois dans la maison de son frère Jean. Peu de jours après, il rentrait à Abbeville, mais il trouvait le logis de l'abbaye occupé par le maréchal des Querdes, qui y séjourna pendant quinze mois « avec tout son estat ». Pierre n'y avait plus que la disposition d'une seule cham-

Digitized by Google

bre. Pendant ce temps, il était contraint d'offrir l'hospitalité à M[mes] d'Auxy et des Querdes dans le château de Drugy; Pierre ne pouvait même pas songer à retourner dans son abbaye, occupée depuis le mois d'octobre par un détachement d'Anglais sous les ordres de sir Georges Grey. L'hiver fut très-rigoureux. Pour faire du feu, les soldats anglais abattirent tous les arbres de Saint-Riquier, enlevèrent les pièces de charpente préparées pour les constructions, abattirent, pour en avoir le bois, la laiterie et le four de l'abbaye, ainsi que quelques-unes des plus vieilles maisons du bourg : le tout servit à alimenter un immense foyer qui brûla pendant toute la mauvaise saison à l'échevinage, où était leur quartier général. C'est à ce brasier que furent rôtis tous les chats de la ville, dont les étrangers se montraient très-friands et qu'ils préféraient, disaient-ils, aux lapins. La garnison d'Abbeville, qui n'avait pas plus chaud, quoiqu'elle fût commandée par les amis politiques de Pierre, n'épargna pas davantage le temporel de l'abbaye. Chaque jour les gens d'armes allaient couper les plus beaux arbres du bois de Saint-Riquier. Comme cette ressource ne leur suffisait pas, ils démolissaient les maisons des gens soupçonnés de favoriser le parti de Louis XI. Pierre n'estime pas à moins de dix-sept cents les maisons qui furent abattues dans la ville et ses faubourgs. Peut-être y a-t-il de l'exagération dans ce chiffre, et l'on ne peut admettre qu'il en soit autrement, quoique Pierre eût été plutôt dis-

Digitized by Google

posé à excuser qu'à accuser les Bourguignons, ses amis et ses protecteurs. Pourtant, le pauvre abbé gémit d'une façon pitoyable sur le pillage de son beau bois, et il aurait moins souffert de voir ses amis périr de froid.

Dans les premiers jours d'avril 1472, Pierre Le Prestre fut à son abbaye constater par lui-même les dégâts commis pendant sa longue absence et inspecter le troupeau confié à ses soins. Mais le troupeau avait pris l'habitude de se passer du pasteur et de se suffire à lui-même. Pierre avait horreur des combats, le bruit des armes l'épouvantait; une fausse alerte, vous l'avez vu, le rendait malade pour longtemps. Or, comme la guerre se rallumait en Ponthieu, il résolut de s'éloigner encore et de se rapprocher de l'Artois, où il se trouvait plus en sûreté. Il alla le 15 avril chez son frère Jean, à Auxy, mais il n'y resta qu'un mois. Le 15 juin, l'abbé, son frère et M[me] d'Auxy se réfugièrent à Hesdin, où ils s'établirent tous trois dans la maison de Jean Gargant. Bien leur en prit de ne pas avoir tardé plus longtemps, car, le 12 août, le maréchal de Lohéac, Sallazar et un détachement de troupes royales parurent devant le château d'Auxy, qu'ils canonnèrent, mais sans succès, et qui fut vigoureusement défendu. Ils se vengèrent de leur échec en pillant et en incendiant le bourg, qui n'était relevé de ses ruines que depuis huit ans à peine, et le 19 ils étaient en vue de Hesdin. Combien le pauvre abbé ne dut-il pas maudire alors sa malen-

Digitized by Google

contreuse idée d'être venu se renfermer dans une ville qu'à cause de sa force même tous les partis se disputaient! Quelles ne durent pas être ses terreurs pendant cette longue journée en entendant le bruit de l'assaut livré à la fois aux portes de Beaumont et de Saint-Georges, en voyant les flammes dévorer les faubourgs et s'allumer dans tous les villages entre la Canche et l'Authie. Mais, cette fois encore, il en fut quitte pour la peur, et les Français, repoussés comme à Auxy, s'éloignèrent sans avoir pu remporter aucun avantage.

Le mois d'août devait être funeste à notre abbé. Maltraité dans ses biens par les Français, ce qui paraissait lui être le plus sensible, il n'avait pas, sous ce rapport, moins à se plaindre des Bourguignons. Charles le Téméraire avait mis dans Saint-Riquier une garnison commandée par le sire de Conty, Philippe Prévost, et Jean de Luxembourg, dit Bourlens. Malgré cela, le maréchal de Gueldres et ses gens vinrent s'établir dans l'église et l'abbaye, comme dans une forteresse, et ils n'en sortaient que pour molester le peuple et couper les moissons, qu'ils emportaient dans de grands sacs. Ému des plaintes de ses religieux, Pierre Le Prestre écrivit au duc de Bourgogne pour demander qu'il retirât le maréchal de l'abbaye. Charles envoya l'ordre, mais le maréchal refusa d'y obéir et se maintint dans son poste jusqu'à l'automne, malgré que la peste, châtiment céleste, dit l'abbé, eût fait

Digitized by Google

quelques ravages parmi ses soldats et que son neveu eût été au nombre des victimes.

Une trêve ayant été signée entre les belligérants au mois d'octobre, et le duc Charles s'étant établi à Abbeville, dans le prieuré de Saint-Pierre, l'abbé se décida à quitter Hesdin, et il voulut aller au Crotoy pour changer d'air, comme il le dit, et parce que son abbaye y avait des droits seigneuriaux. Il partit donc de Hesdin, pendant la nuit du 1er au 2 novembre, dans un « charriot branlant », c'est-à-dire dans une voiture suspendue, remplie de ses joyaux les plus précieux et de son argent, et avec une petite escorte qui n'était pas plus brave que lui. En arrivant à la forêt de Crécy, la caravane rencontra de nombreux détachements de gens de guerre. C'étaient les garnisons bourguignonnes d'Eu, de Saint-Valery et de quelques autres forteresses reprises par les troupes royales, qui regagnaient l'Artois. Pierre en fut « fort esmerveillié et espouvanté », mais il poursuivit sa marche. Quand il atteignit Domvast, tous les habitants du village s'enfuyaient en criant : Au bois ! au bois ! et s'enfonçaient dans les profondeurs de la forêt de Crécy. Pierre Le Prestre n'y put tenir davantage : il se fit hisser péniblement, à cause de sa goutte, sur sa haquenée et « s'en ala au bos et habandonna son dit charriot et toutes ses gens qui estoient fort furnys de ses baghes et de sa vaisselle ». L'escorte ayant imité cette déroute, il ne resta personne pour veiller sur le chariot, auprès

Digitized by Google

duquel passèrent, sans y toucher, plus de trois cents hommes de guerre. Ils étaient pourtant dénués de tout et dans le plus pitoyable état de misère; mais l'abbé était intraitable quand il s'agissait des biens de ce monde, et lorsqu'il eut retrouvé sa voiture intacte, sans qu'il y manquât un denier, il s'écria dans son naïf et féroce égoïsme, que c'était « une grant grâce que Dieu luy fist ». Le mot peint l'homme, et, avouons-le, le portrait n'est pas flatteur. Avare et poltron, tel était notre chroniqueur. Ce qu'il y eut de plus curieux dans l'affaire et ce qui justifia l'étrange désintéressement des soldats bourguignons, c'est qu'en voyant fuir les paysans, ils s'imaginèrent que les Français arrivaient derrière eux, et ils se cachèrent à leur tour dans la forêt de Crécy, où chacun eut le temps de se remettre.

Après cette chaude alerte, l'abbé jugea que l'air d'Abbeville, derrière d'épaisses murailles, serait plus favorable à sa santé que l'air du Crotoy, et il se fit conduire dans la maison de l'abbaye où il trouva nombreuse compagnie. Ce fut d'abord Philippe de Crèvecœur qui n'y demeura que deux jours, puis deux chambellans du duc Charles, Philippe de Hornes, seigneur de Gasbecques, et Jean de Hornes, seigneur de Baussignies. Les Bourguignons ne se faisaient aucun scrupule de convertir en auberge la maison de Pierre Le Prestre. Les deux frères de Hornes y étaient encore quand, au mois de février, vinrent s'y installer à leur tour

Digitized by Google

Josse de Lalain, capitaine de cent lances, sa femme, et Mme de Beauvoir, sa belle-sœur. L'abbé, qui ne se plaint pas d'ordinaire, éclate enfin et déclare que ce lui fut une lourde charge, puisqu'il hébergea ces nouveaux hôtes jusqu'au printemps; mais il n'y pouvait que faire, et la guerre était le meilleur prétexte que l'on pût trouver pour tondre de près le peuple et le clergé sans le faire trop crier. Après Josse de Lalain, ce fut le sire de Brimeu, capitaine de Nieuport, qui s'établit dans l'hôtel de l'abbaye. Il y fit encore moins de façons que ses devanciers: il s'empara des quatre chambres que l'abbé s'était réservées, dressa l'inventaire du mobilier, afin, disait-il, d'en rendre bon compte plus tard, fit attacher au-dessus de la porte l'écu de ses armes, et y vécut enfin comme chez lui. La mort seule de Charles le Téméraire eut le pouvoir de l'en faire sortir.

Cette fois, Pierre avait un motif plus sérieux encore pour éprouver les inconvénients d'un voisinage aussi mondain. Le 31 décembre précédent, il avait été attaqué d'une si « aspre et merveilleuse maladie », que tout le monde le crut à sa dernière heure. Il se hâta, en conséquence, sous l'inspiration intéressée de ses religieux, de faire ses dernières dispositions, et vous pouvez croire que l'abbaye ne se laissa pas oublier. Pierre fonda « un annuel » dans les églises des Chartreux et des Cordeliers d'Abbeville, puis il remit au prieur de son abbaye mille francs destinés à créer une rente pour



Digitized by Google

la fondation d'une messe solennelle du Saint-Esprit à chanter le mercredi de chaque semaine dans la chapelle de la Vierge, pendant sa vie, et à convertir en messe de *requiem* après sa mort. Mille autres francs furent comptés encore au prieur pour l'achat d'ornements ; le jour même, un religieux de l'abbaye partit pour Bruges afin d'y acheter les étoffes et les broderies avec lesquelles un ouvrier de Saint-Omer fit une quinzaine de chapes, chasubles et dalmatiques. Pendant ce temps, Pierre revenait à la santé.

Avec les premiers beaux jours, l'abbé retourna à Saint-Riquier, et il y passa huit mois entiers. Cette dernière période heureuse et calme de sa vie fut consacrée à l'embellissement de son église et à des constructions pour lesquelles il avait un goût fort vif. De cette époque date la réparation des gros murs de l'église vers la porte Saint-Jean, des murs des grands jardins et du petit cloître vers la basse-cour. On commença aussi à édifier un hôtel pour servir de logement à ses successeurs, celui qu'il occupait étant insuffisant. Le nouvel édifice mesurait cent pieds de longueur; on y remarquait six cheminées de pierre richement sculptées et un grand degré de pierre qui donnait accès dans tous les appartements. La mort de son bienfaiteur, Jean, seigneur d'Auxy, arrivée le 15 août, vint le surprendre au milieu de ces occupations. Pierre lui donna de vifs regrets et fit de lui le plus bel éloge que l'on pût faire alors d'un gentilhomme, en di-

Digitized by Google

sant qu'il « fut le plus renommez chevalier qui fut en la maison de Bourgogne ». La reconnaissance est une vertu si rare qu'il faut en savoir gré à Pierre, et qu'elle doit servir à effacer bien des faiblesses dont on aurait pu demander compte à sa mémoire.

Dès le début de l'année 1475, Pierre Le Prestre dut reprendre sa vie errante. Ses amis, dit-il, s'inquiétant pour sa sûreté, car la guerre recommençait, il gagna Auxy et de là Saint-Omer où on le persuada d'acheter une maison auprès du grand marché, ce qu'il fit le 24 mai. Il avait dit à son abbaye un éternel adieu. Au même moment, Louis XI envahissait le Ponthieu, le vidame d'Amiens s'emparait de Saint-Riquier, livrait la ville au pillage pendant dix jours et se retirait en faisant dire dérisoirement aux habitants, par un trompette, qu'il leur rendrait tout, et qu'ils fussent bons et loyaux sujets du roi. Le lendemain même ceux-ci ouvraient leurs portes à Jean de Courteville et à quelques gentilshommes bourguignons. Un retour offensif des Français, quinze jours après, ayant amené l'évacuation de Saint-Riquier, les vengeances commencèrent. La ville fut livrée aux flammes ainsi que l'abbaye : l'incendie n'épargna que l'Hôtel-Dieu, la maison de David Lessopier, et l'hôtel de Thiboutot appartenant à Hugues de Hesdin. Le clocher de l'abbaye fut brûlé, de même qu'une partie des bâtiments conventuels, de même que le château de Drugy, celui de La Ferté et tous

Digitized by Google

les villages dépendant de l'abbaye. Pierre Le Prestre ne se laissa pas décourager : il ne restait rien de ses embellissements, il résolut de recommencer sur de nouveaux frais, mais ce fut de Saint-Omer qu'il dirigea les travaux et qu'il leur donna l'impulsion. Pendant l'année 1476 on travailla sans relâche : les murs de l'église avaient été lézardés par le feu, on les répara; on refit le toit du clocher, et l'on y employa quatre-vingt mille ardoises apportées de Dordrecht dans deux navires; les boiseries et les stalles du chœur furent remplacées. Pierre traita avec un ouvrier de Bruges pour la fourniture de quatre chandeliers de cuivre, pour un grand candélabre à six branches destiné à être placé devant le grand autel, pour un aigle en cuivre; il acheta à Ypres une horloge pour le clocher; il fit sculpter un devant d'autel représentant la passion du Christ; il fit placer au-dessus de son tombeau une statue de la Vierge aux pieds de laquelle il s'était fait représenter; il donna seize chapes, quatre chasubles et deux tuniques de soie brochées d'or, et parsemées de fleurs de lis et de roses ; il fit repaver toute l'église en marbre noir et blanc de Tournay. La mort de Charles le Téméraire, en 1477, et le retour du Ponthieu entre les mains du roi arrêtèrent définitivement les travaux que l'on poursuivait avec activité. Pierre Le Prestre, absent de son abbaye et réfugié sur un territoire ennemi, fut considéré par Louis XI comme déchu de sa dignité. Le roi gratifia le cardinal de Vienne du tem-

Digitized by Google

porel de l'abbaye, et celui-ci fit main basse sur le trésor et les insignes; il emporta tout ce qui pouvait être emporté.

Mais Pierre Le Prestre n'était pas encore arrivé au terme de ses épreuves. Pris en haine par les bourgeois de Saint-Omer, il fut contraint de chercher un asile dans l'abbaye de Saint-Bertin. On lui donna une chambre qui avait jour sur les jardins du monastère. Il la fit richement décorer et en fit construire à côté une autre en tout semblable; il les relia à l'église par un corridor pavé et couvert, afin de pouvoir se rendre aux offices à l'abri des injures du temps. Ce fut alors qu'il fit rédiger sa chronique et qu'il y ajouta, de sa propre main, les notes si curieuses qui m'ont fourni les principaux éléments de sa biographie. Les infirmités croissaient avec les années. Devenu incapable de surveiller les intérêts de son abbaye, Pierre se décida à désigner Eustache Le Quieu pour son vicaire général, le 4 février 1479. Peu de mois après il résigna en sa faveur sa dignité abbatiale, en se réservant un revenu viager de 500 écus d'or, de 20 muids de vin de Chevincourt et de 3 muids de froment. Cet arrangement fut confirmé par le pape Sixte IV.

Pierre en avait fini avec les choses de ce monde, et il ne s'occupa plus que de son salut. Il mourut à Saint-Bertin, le mercredi des cendres 1480. Selon le désir qu'il en avait toujours exprimé, son corps reposa dans son abbaye, sous la tombe qu'il avait fait préparer dans la chapelle de la Vierge. Une

Digitized by Google

double épitaphe désignait à ses successeurs le lieu où il avait enfin trouvé le repos : l'une était en latin et célébrait en termes pompeux les vertus du défunt; je vous en fais grâce : je me contenterai de reproduire la deuxième, dont la modestie et la concision étaient le principal mérite :

Sous ce marbre terrestre
Pose Pierre Le Prestre
Abbé de Saint-Riquier,
Jésus le veuille mettre
En son glorieux estre
Et bien le colloquer.

On ne pouvait en moins dire. Pouvait-on en dire plus ? A cette question, Monsieur, c'est maintenant à vous de répondre.

Digitized by Google



Digitized by Google

LETTRE XIV

—

DEUX ERREURS DE LA JUSTICE

En vous écrivant cette quatorzième et dernière lettre, Monsieur, je n'ai eu qu'un seul but, celui de ne m'être pas arrêté à la treizième. Superstition, sottises que tout cela, tant que vous voudrez, mais nul n'est à l'abri de ces petites faiblesses, et je vous avoue que le chiffre 13 me paraît fatal. D'ailleurs, mon sac est à peu près vide, et votre patience ne saurait être inépuisable. Quand j'aurai appris quelque chose, et quand vous serez de nouveau disposé à m'entendre, peut-être reprendrons-nous ce commerce épistolaire : il nous paraîtra plus agréable à tous deux après qu'il aura été

Digitized by Google

interrompu pendant quelque temps; il faut quitter les gens que l'on aime pour mieux apprécier l'étendue de l'affection qu'ils inspirent. Mais je crains que la séparation ne s'effectue sous de fâcheux auspices et que mon dernier récit ne vous laisse sous une impression peu flatteuse pour moi. Je n'ai, en effet, à vous raconter que deux anecdotes tendant à vous prouver que la justice n'était pas toujours infaillible au XVIIIe siècle, et qu'elle confondait au besoin l'innocent avec le coupable. Vous ne manquerez pas de vous écrier qu'il n'est pas besoin de remonter si loin pour en fournir des exemples, et qu'en certains cas on pourrait, aujourd'hui encore, remplacer dans les attributs de la justice la balance qu'elle tient à la main par un bandeau qui, comme à l'amour, lui couvrirait les yeux. C'est possible, mais je vous laisse, remarquez-le bien, la responsabilité de cette assertion hardie. Je ne veux, ni dans mes jugements ni dans mes récits, dépasser 1789. C'est là que pour vous la civilisation commence; pour moi, c'est là que la société française finit.

Jean de Bellengreville, marquis de Bellengreville et de Buleux, habitait en 1677 le château de Buleux, que son père avait hérité du fameux grand-prévôt de France, son cousin, dont je veux vous dire quelques mots en passant, car, s'il fut la principale illustration de la famille de Bellengreville, il fut aussi un personnage historique et l'une des gloires de notre pays.

Digitized by Google

Joachim de Bellengreville se disait originaire de Bourgogne, et je ne sais pas pourquoi, puisqu'il était né en Ponthieu et que c'est à cette circonstance qu'il avait dû d'être élevé comme page chez Nicolas Rouault de Gamaches. Il est certain que le père de Joachim, Melchior de Bellengreville, seigneur des Alleux, lieutenant de mille hommes de pied, demeurait aux Alleux avec Antoinette Le Vasseur, sa femme, comme l'avait fait avant lui Jean de Bellengreville, écuyer, son père, lequel était fils aîné d'Eustache de Bellengreville, que l'on trouve à Abbeville en 1480. Joachim devait connaître ses ascendants, mais il ne tenait guère à eux, puisqu'il répudiait son véritable pays; sans doute qu'il avait à cela un intérêt quelconque, mais on ne se l'explique pas. Joachim était de noble race; mais, de son temps, il n'était besoin ni de quartiers ni de preuves pour être en cour : il fallait avoir la réputation d'un bon compagnon, du courage et du dévouement. Il n'était même pas nécessaire d'avoir la poche pleine d'écus; la guerre devait y pourvoir. Voici comment il put jeter les premières bases de sa fortune :

L'aîné de ses frères, Nicolas, seigneur des Alleux et de Béhen, était gentilhomme ordinaire du duc d'Alençon. A défaut de son frère puîné, Jean, seigneur de la Cour-au-Bois, dont on ne parle pas et qui ne parut guère, il appela auprès de lui Joachim et le produisit à la cour, où il avait quelques protecteurs. L'élève eut bientôt dépassé le

maître, et, de plus, Nicolas, mourut sans enfants, ce qui assura à Joachim le patrimoine de sa famille, les Alleux et Béhen, où était le manoir seigneurial. Son mariage avec Claude de Maricourt, veuve de M. Rouault de Gamaches, qu'il avait servi en qualité de page, fut pour lui l'événement le plus inespéré. Il se trouva seigneur des Alleux, Béhen, Neuville-Gambetz, Cloches, Boutigny, Abondant, Bomicourt, Mons, Brestel, Buleux, Lignières, Latinville et Mézy. La plupart de ces fiefs ne lui appartenaient qu'à titre viager; mais, quand sa femme mourut, elle lui laissa en toute propriété Buleux qui, en bonne justice, aurait dû retourner aux enfants de son premier mariage. Les Rouault, qui n'avaient jamais vu avec plaisir cette union et prétendaient que leur mère s'était mésalliée, se trouvèrent lésés et entamèrent un grand procès dont Joachim ne put voir la fin, puisqu'il mourut le 15 mars 1621, et qui fut jugé le 26 juillet 1626 en faveur de ses héritiers. La suite prouva que MM. de Gamaches s'étaient trop pressés de juger leur beau-père, et que, loin de les humilier, il leur faisait beaucoup d'honneur.

Dès 1586, Joachim de Bellengreville avait conquis une grande position à la cour : les faveurs qui lui furent octroyées prouvent que c'était à l'armée et dans le service militaire qu'il avait établi sa réputation. Il reçut donc, le 1er juillet 1586, une commission du roi pour la charge de mestre de camp des vieilles bandes de Cambrai, et il en reçut

Digitized by Google

une autre, en 1589, pour commander cent chevau-légers. Aussitôt après la mort de Henri III, M. de Bellengreville se rattacha à Henri IV qui le récompensa en le nommant gouverneur de Meulan, et il acquit beaucoup de renommée dans la belle défense qu'il fit de cette place contre les Ligueurs pendant deux mois, ce qui permit au roi de la secourir deux fois en personne. Il fut nommé conseiller d'État le 23 juin 1597 et prêta serment le surlendemain en cette qualité. En 1598 il obtint les provisions de la capitainerie et gouvernement d'Ardres, dont, par brevet du 26 janvier 1613, il lui fut permis de traiter avec Jean de Monchy, seigneur de Montcavrel : Joachim stipula que le prix de la vente serait employé à des acquisitions de terres affectées à sa famille. M. de Montcavrel lui céda en conséquence la seigneurie du Montant estimée 30,000 livres, et versa 27,000 livres pour compléter le prix convenu de 57,000 livres. Joachim fut reçu au Grand-Conseil en l'office de Grand-Prévôt de France, le 20 avril 1604 : il exerçait ces fonctions depuis le 30 septembre de l'année précédente. N'ayant pas eu d'enfants de Claude de Maricourt, ni de sa seconde femme, Marie de La Noue qui, après sa mort, se remaria à Pons de Lauzières, marquis de Thémines, maréchal de France, brouillé avec ses beaux enfants, il fut obligé de chercher d'autres parents qui fussent plus dignes de sa succession; son cousin, Jean de Bellengreville, n'était pas riche, il lui laissa tout.

Digitized by Google

Il commença par le faire nommer gentilhomme ordinaire de la maison du roi, puis il lui fit obtenir les abbayes du Tréport et de Foretmontiers, avec une retenue de pension sur ces abbayes dont le roi lui permettait de disposer à son gré, ce que Jean fit, en 1617, au profit de Charles de Fontaines, son cousin. Joachim lui assura enfin son héritage par une donation du 17 octobre 1615 que vint confirmer son testament du 15 mars 1619. Par ce testament il ordonnait à Jean de le faire inhumer dans l'église de Neuville, près de Meulan, auprès de Claude de Maricourt, sa première femme. Joachim fut encore créé chevalier des ordres du roi à la promotion du 31 décembre 1619, et il mourut le 15 mars 1621.

Les Bellengreville de la branche cadette étaient issus d'un fils puîné d'Eustache, auteur de toute la maison, et ils avaient été, sous tous les rapports, moins bien partagés jusqu'alors que leurs aînés en richesses et en dignités. Ils vivaient noblement, mais petitement quand cet héritage inespéré vint les chercher au sein d'une obscurité dans laquelle ils s'enfonçaient de plus en plus et où ils auraient fini par disparaître. Guillaume de Bellengreville, frère puîné de Jean, aïeul du Grand-Prévôt, avait pour tout domaine celui de Fresnoy en Ponthieu : il était conseiller du roi, licencié ès-lois et lieutenant du bailli d'Airaines et d'Arguel. Il eut trois fils dont l'aîné seul, Jean, eut postérité, et une fille, Marie, alliée à Gérard de Maillefeu, écuyer,

Digitized by Google

seigneur de Bouillancourt, d'une famille sortie de l'échevinage d'Abbeville, ce que l'on appelait noble de cloche. Jean de Bellengreville n'eut qu'un fils, Antoine, allié à Marie de Fontaines, de ces grands Fontaines plus riches en honneurs et en noblesse qu'en terres ou en argent. Dès 1623, Jean, fils d'Antoine, était mis en possession des biens du Grand-Prévôt, sauf Buleux qui ne lui fut assuré que trois ans après, lorsqu'il eut gagné son procès contre le marquis de Gamaches, et il se qualifiait marquis de Bellengreville, ce que firent ses descendants à son exemple. Claude de Mailly, sa femme, vivait encore en 1676 : elle était fort âgée, veuve de lui depuis longtemps, et elle avait marié, trente-cinq ans auparavant, sa fille, Anne, à Jean L'Yver, vicomte de Bouillancourt.

Jean de Bellengreville n'avait aliéné que la seigneurie de Fresnoy, en 1650, au profit de Sanson Ternisien. Son fils, nommé Jean comme lui, et qui avait épousé sa nièce, Catherine L'Yver, le 26 novembre 1672, mourut au commencement du XVIIIe siècle, après avoir été contraint de vendre Montant et Brétel pour payer ses dettes. Ce fut à lui qu'arriva la terrible aventure que je voulais vous raconter, et s'il n'y perdit pas la vie et l'honneur, ce fut bien manifestement par une permission de la Providence.

C'était en 1677 : le marquis de Bellengreville habitait à Buleux. Un jour, on trouva mort auprès de la croix de pierre d'Arleux le messager d'Oise-

Digitized by Google

mont que l'on avait vu le matin même au château de Buleux. Son corps portait les traces de profondes blessures et il était certain qu'un crime avait été commis sur cet homme bien connu dans le pays. On était fort embarrassé pour découvrir le coupable, car la mort de ce malheureux ne pouvait profiter à personne, lorsqu'un paysan de Buleux déclara qu'il connaissait l'assassin, et que c'était le marquis de Bellengreville. La chose parut si étrange que les magistrats refusèrent d'y croire : une enquête établissait que l'accusateur avait été fermier de M. de Bellengreville, que le marquis lui avait repris ses terres depuis peu, et qu'il avait conçu une haine violente contre son ancien maître. Ce qu'il disait paraissait pourtant reposer sur de sérieux fondements. M. de Bellengreville avait assassiné l'homme avec l'aide d'un de ses laquais. Le fermier n'avait rien vu, mais quatre paysans de Béhen avaient été témoins du crime, et ils en racontaient tous les détails. Quoique d'abord fort incrédules, les juges furent obligés de se rendre à l'évidence, d'autant plus que la réputation de dissipateur de M. de Bellengreville lui nuisait fort dans leur esprit. Le jugement se ressentit de cette fâcheuse impression : il portait que le marquis, dégradé de noblesse, serait roué vif, ainsi que son valet, et que ses biens seraient confisqués. M. de Bellengreville, accablé par les apparences, n'essayait plus de se soustraire à son horrible destinée; mais, le valet, qui regrettait la vie, implora comme une dernière faveur de

Digitized by Google

parler devant les juges aux témoins qui étaient cause de leur perte. Au premier il demanda, puisqu'il l'avait vu commettre le crime, de déclarer par où il s'était enfui après l'avoir commis; celui-ci répondit qu'il avait pris le chemin d'Abbeville; le second, pareillement interrogé, dit le chemin de Gamaches : quand vint le tour du troisième, moins endurci que les autres, il ne put supporter plus longtemps le cri de sa conscience : il se mit à genoux et avoua en pleurant que le fermier leur avait promis de l'argent pour déposer contre M. de Bellengreville. C'est ainsi, grâce à la présence d'esprit de son valet, que le marquis échappa à une mort certaine et ignominieuse. On a dit pourtant qu il n'avait eu sa grâce que sur l'échafaud, et par le crédit du duc d'Elbeuf. C'est une erreur, car alors il eût été coupable, tandis que son innocence a été clairement démontrée depuis. Le crime n'avait pas moins été commis par un gentilhomme : François de Beaurain, écuyer, seigneur de Bourgois, était aux galères pour avoir égorgé la servante d'un curé pendant que celui-ci disait la messe, et dévalisé le presbytère : il avoua qu'il avait tué le messager d'Oisemont. Jugé de nouveau, il fut condamné à mort et périt sur la roue. Ce misérable était fils de François de Beaurain, écuyer, seigneur de Bourgois, capitaine de cavalerie au régiment de Kercado, et de Rénée de Brucelles : il avait épousé la fille de Jean de Fautereau, marquis de Sainte Geneviève près de Neufchatel en Bray.

Digitized by Google

Le fermier et les faux témoins, décrétés d'accusation à leur tour, furent sévèrement châtiés; mais ce qu'il y eut de particulier, c'est que le jugement ne fut pas réformé. Le marquis de Bellengreville, marié depuis cinq ans, et qui avait alors deux fils, en eut deux autres depuis; quand ces derniers furent parvenus à l'âge d'hommes, ils intentèrent un procès à leurs aînés, en se fondant sur ce que, nés avant le jugement confisquant les biens de leur père, et ce jugement n'ayant pas été réformé, ils n'avaient aucun droit sur ces biens leur appartenant à eux nés après qu'il avait été rendu. Malgré ces enfants indignes, leur aîné, Nicolas, marquis de Bellengreville et de Buleux, fut maintenu en possession de l'héritage de son père. Il avait épousé, le 16 février 1722, Marguerite-Charlotte Le Boucher du Castelet, et il mourut le 7 février 1733, laissant Nicolas-Paschal, marquis de Bellengreville, le dernier de son nom, mort le 5 février 1775.

La seconde histoire que je veux vous raconter eut aussi pour héros un gentilhomme du Ponthieu. Il n'aurait pas fallu en parler au dernier marquis de Gamaches, car son père fut fortement blâmé dans le temps pour y avoir joué un vilain rôle. Il est même probable que s'il n'eût pas été aussi bien en cour, il aurait pu échanger le séjour de son château de Bouvaincourt contre celui d'une prison pour le restant de sa vie. Voici l'affaire en peu de mots.

Le château et la belle seigneurie de Bouillancourt-

Digitized by Google

en-Sery étaient entrés, vers 1630, dans la famille L'Yver, d'une bonne noblesse, issue de bourgeois riches et considérés à Abbeville. Le premier qui se qualifia seigneur et vicomte de Bouillancourt a été Jean L'Yver, chevalier, seigneur aussi du Quesnoy, du Hommet et de Boëncourt, fief de 37 feux dans le bailliage d'Abbeville et sur le territoire de Béhen. D'Anne de Bellengreville, sa femme, il eut deux fils et deux filles, l'une desquelles épousa le marquis de Bellengreville dont je viens de vous parler. L'aîné des fils, Jean L'Yver, vicomte de Bouillancourt, dissipateur comme son beau-frère, mourut en 1708. Sa femme, qui était aussi sa cousine, Elizabeth-Charlotte L'Yver, dame d'Infray, Hamicourt et Plainval, était morte en 1696 après lui avoir donné trois fils et quatre filles, Louis et Charles, morts sans postérité, Renaud, Anne-Marguerite et Françoise, mortes sans alliances, et Marie-Catherine, femme de Jean-Nicolas de Cacheleu, écuyer, seigneur de Vauchelles.

La mort de ses frères aînés avait mis Renaud en possession de tous leurs biens. De leur vivant, il s'était appelé le chevalier de Bouillancourt et servait en qualité d'enseigne dans le régiment de Forez. Devenu riche, il dépouilla l'uniforme et revint à Bouillancourt. Le marquis de Gamaches, dit-on, convoitait cette belle terre. Quoi qu'il en soit, un garde-chasse, qui était à lui pour les deux quints de Cayeux, fut trouvé mort assassiné, en 1715, dans le bois de Bouillancourt. Le bailli de Gamaches

Digitized by Google

instruisit contre le chevalier sur de simples rumeurs qui avaient peut-être pris naissance dans le château de son suzerain. Il ne se trouva pourtant personne pour accuser M. de Bouillancourt d'un crime. Cependant le bailli passa outre au jugement qu'il fut obligé de prononcer par contumace, car le chevalier avait été enfermé à Charenton, le 15 mars précédent. On prononça le 19 juin 1715 la sentence par laquelle, faisant droit à sa qualité, il fut condamné à avoir la tête tranchée, au payement de cinq cents livres d'intérêts civils à la mère du garde-chasse, à mille francs d'amende envers le marquis de Gamaches, et à la confiscation de ses biens au profit de qui il appartiendrait, or, celui-là était le marquis qui mit la main sur Bouillancourt et assura l'effet immédiat de l'un des quatre articles de la sentence. Faut-il supposer, du moins, qu'après avoir obtenu ce qu'il convoitait, il ait été pour quelque chose dans la commutation de peine accordée par le roi au condamné, en lui faisant grâce de la vie contre une prison perpétuelle dans laquelle il mourut en 1723 sans avoir pu réussir à faire réviser son procès. On se figure sans peine ce que durent être ces huit années passées au milieu de criminels, dans une étroite captivité, pour un homme fort de son innocence, et l'on tremble en songeant au désespoir de ses derniers moments.

Vingt-cinq ans se passèrent; on croyait tout oublié, quand, en 1745, M. de Cacheleu de Vauchelles, neveu du chevalier, entreprit de troubler M. de Ga-

Digitized by Google

maches dans la paisible, mais scandaleuse possession des biens de son oncle. Le 22 mai, muni des lettres du roi qui le relevaient du laps de temps, il en appela devant le Parlement de la sentence prononcée contre le chevalier de Bouillancourt dont il se déclarait l'unique héritier. L'arrêt, rendu contradictoirement avec le procureur-général, le 10 juillet de la même année, déchargea le chevalier de Bouillancourt de l'accusation jadis portée contre lui et réhabilita pleinement sa mémoire. Mais ce ne fut que trois ans après, le 24 mai 1748, que M. de Cacheleu fut mis en possession de Bouillancourt au détriment du marquis de Gamaches, obligé de faire à mauvaise fortune bon visage. Le chevalier de Bouillancourt, qui fut le dernier de son nom, était le neveu du marquis de Bellengreville.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE XV

—

MONSIEUR DE VALINES

Dans une de mes précédentes lettres, Monsieur, je vous ai dit que l'histoire de M. de Valines était encore trop présente à l'esprit de notre génération pour qu'il fût besoin de la lui raconter. Je me suis trompé en partie. On connaît la tragique aventure, mais on la connaît mal, et, la superstition aidant, on charge toujours une palette qui n'est que déjà trop riche de couleurs. La famille de mon héros est absolument éteinte depuis trente ans ; je n'ai donc à redouter aucune susceptibilité. D'ailleurs ce récit est aujourd'hui du domaine de l'histoire : il appartient à tous.

Digitized by Google

Selon ma coutume, avant de vous faire connaître le personnage du drame ou de la comédie, je vous tracerai une rapide esquisse de ses prédécesseurs. Pour moi, le mérite d'un récit ou d'un tableau réside dans les contrastes. Si l'on allait chercher son sujet dans les bas-fonds de la société, il semblerait que le crime a sa justification dans l'éducation ou dans la naissance. Si l'on développe, au contraire, la généalogie d'une famille noble, qui peut s'attendre à une semblable péroraison ? Ce n'est pas d'ordinaire, en effet, parmi les gentilshommes que se recrutent les assassins.

Il n'y eut pas moins de trois familles du nom de Le Roy en Ponthieu, les Le Roy de Valines et de Saint-Lau, les Le Roy de Moyenneville, de Valanglart et de Barde, et les Le Roy de Jumelles. Toutes trois n'avaient de commun que le nom patronymique : leurs armes étaient entièrement différentes. Celles des Le Roy de Saint-Lau et de Valines étaient *d'azur à trois écussons d'argent chargés chacun d'une croix patée de gueules*, ce qui leur donnait pour livrée les couleurs du drapeau dont la Révolution a fait présent à la France, autrement dit, et n'en déplaise aux révolutionnaires, les propres couleurs de la maison royale de France. Maintenue le 29 mai 1699, le 30 avril 1701 et le 6 décembre 1717 par les intendants de Picardie Bignon et Bernage, la famille qui nous occupe figure en conséquence parmi les maisons d'ancienne noblesse de notre province. Bien que les

Digitized by Google

preuves invoquées par elle en cette circonstance ne remontent pas au-delà de 1548, c'est Colart Le Roy, vivant à Abbeville, en 1400, parmi la bonne bourgeoisie, qui doit être considéré comme le premier degré de la filiation suivie. A Colart succéda Nicolas, mort avant 1448, puis Jean, puis Pierre, mort vers 1480, laissant Nicolas Le Roy qualifié écuyer, de l'aveu même du généalogiste le plus intolérant qu'ait possédé notre province. A lui succéda Guillaume, écuyer, mort vers 1548, s'il est permis de rapprocher l'époque du trépas d'un homme de celle à laquelle il a fait son testament. Puisque Nicolas et Guillaume étaient écuyers, c'est-à-dire nobles, pour quel motif Jacques Le Roy, écuyer, seigneur d'Acquest, Saint-Lau, Valines et Genvillers, conseiller du roi et maïeur d'Abbeville en 1580, 1584, 1585 et 1587, prit-il des lettres de noblesse en août 1587? Il fut, en tout cas, le seul à en profiter, car son fils lui-même n'en voulut jamais faire usage, ce qui, comme vous le verrez, lui attira une cruelle humiliation. Quant à leurs descendants, qui auraient pu n'avoir pas le même scrupule, ils refusèrent également de s'en servir et écartèrent soigneusement de leurs preuves cette pièce compromettante en ce qu'elle datait leur noblesse ; or, le point capital pour la noblesse, c'est à l'instar de Dieu, de n'avoir jamais eu de commencement. Comme MM. de Saint-Lau et de Valines ne pouvaient employer un argument de cette nature, ils se rejetèrent sur l'édit de 1598 par le-

Digitized by Google

quel Henri IV révoquait tous les anoblissements accordés depuis 1578, sans égard même pour les priviléges obtenus par les officiers de judicature et de finance. Et cependant, dans la recherche de 1666, les commissaires n'avaient eu aucun égard à l'édit de révocation et avaient maintenu indistinctement tous les anoblis des règnes de Henri III et de Henri IV.

Anobli, aux termes des lettres patentes de 1588, pour ses services pendant ses quatre années de mairie, Jacques Le Roy avait eu du moins un mérite, celui de s'acquitter rigoureusement des devoirs que lui imposait sa charge, sans craindre les inimitiés des grands. Chargé de faire la recherche des blés dans la ville au mois de juillet 1585, après avoir rempli son mandat (le 16 juillet) dans le quartier où était situé l'hôtel de Ligny, il était allé visiter à l'hôtel du Géant M. de Crèvecœur, lieutenant général de la province, et prendre ses ordres, quand M. de Bourbon-Vendôme, seigneur de Ligny, faisant irruption dans la salle, l'apostropha avec la plus grande véhémence « jurant la main haulte par Dieu » et disant à M. de Crèvecœur : « Monsieur, vous estes icy gouverneur pour le roy, je vous demande justice du maïeur que voilà, lequel, non content d'avoir voulu déterrer mon frère pour me fâcher davantage, auroit envoyé ce jourd'huy quelques sergens en mon logis s'informer le nombre de grains qu'il y avoit en mes greniers : il n'a jamais eu pire enemy que

Digitized by Google

moy, je l'en feray repentir ! » M. de Crèvecœur ne parvint à apaiser M. de Ligny qu'en lui prouvant que leur naissance ne les mettait pas plus que leurs dignités au-dessus des lois, et que pareille opération avait été exécutée dans son propre logis, à Amiens, et de son plein gré. Mais, justement froissé dans sa dignité, Jacques Le Roy donna avis à la Cour de cette algarade, et formula sa plainte qu'appuya l'échevinage tout entier. Je ne sais ce qu'il en résulta, et cela n'a d'ailleurs aucune importance pour mon sujet. Je voulais seulement vous prouver que Jacques avait assez de valeur et d'énergie pour justifier la faveur d'un anoblissement. Tel était l'avis du roi, car, réélu pour la quatrième fois, le 24 août 1587, et après avoir refusé une dignité qui ne le mettait pas à l'abri des outrages, Jacques fut contraint de l'accepter sur une lettre pressante et amicale de Henri III où il y avait notamment ces paroles flatteuses : « En ce temps de guerre nous ne pouvons désirer que aultre soit élu en la charge de maïeur que vous. » Le 26 juin 1588, le roi lui écrivait encore de Rouen : « Monsieur le maïeur, je ne puis assez louer le tesmoignage que vous m'avez rendu, vous particulièrement, et ceux de ma ville d'Abbeville, ayant rejetté à signer quelque ligue que ceulx de Paris et quelques autres villes vous avoient envoiée pour cest effet, et vous estes maintenu comme vous faites très-vertueusement et fidellement en mon obéissance. » Mais l'expiration de son mandat ap-

Digitized by Google

prochait. Jacques écrivait au roi le 8 août que l'on eût à faire choix d'un autre maïeur. Il était malade lorsque, le 24 août, la ville élut Jean de Maupin, ligueur forcené, hostile au roi auquel il était personnellement désagréable. Peu de jours après, Jacques Le Roy mourait, laissant à ses nombreux enfants une belle fortune et une position solidement établie.

Avec le maïeur royaliste s'en étaient allées les vieilles traditions de fidélité au prince que Jacques s'était montré si jaloux de maintenir. L'échevinage avait été renouvelé et composé d'éléments entièrement nouveaux. Le maïeur, Jean de Maupin,[1] était un ardent catholique, et la maison de Guise comptait de chaleureux adhérents dans le lieutenant civil et criminel, Pierre le Boucher, sieur du Castelet, François Mourette, procureur du roi, et dans presque tous les membres du présidial. Ils n'attendirent pas plus tard que la mort de Jacques Le Roy pour insulter à sa mémoire. Si la politique peut excuser bien des choses, elle ne peut pourtant servir d'excuse au scandaleux procédé qui émut toute la ville. Vous savez, Monsieur, que les bourgeois de certaines villes, ceux d'Abbeville notamment, avaient le droit de porter des armoiries : ce qui distinguait l'écu d'un gentilhomme de celui d'un bourgeois était le timbre, heaume et cimier, et les supports. Au noble seul étaient réservés ces insignes accessoires de l'écu. Or, à l'enterrement de son père, sur le linceul de drap noir qui recouvrait son

Digitized by Google

cercueil, Maximilien Le Roy avait fait attacher l'écu de ses armes avec timbre et supports, et il avait voulu entourer de quelque solennité l'inhumation d'un homme de bien, utile à son pays, et qui a certainement honoré la première magistrature de notre ville. Le procureur du roi, François Mourette, fit arracher publiquement les armes des Le Roy, en déclarant que s'ils avaient des lettres de noblesse, il ne les connaissait pas, car elles ne lui avaient pas été communiquées. Un procès s'en suivit, mais le corps municipal, consulté, trahit par sa mollesse une connivence secrète avec les officiers de justice. Maximilien Le Roy dut subir l'outrage qui lui avait été fait ; mais il était gentilhomme et les ennemis de son père ne pouvaient l'en empêcher.

Jacques Le Roy fut le premier de sa race qui possédât des fiefs nobles, et il avait su amasser une belle fortune que se partagèrent ses enfants. A l'aîné, Maximilien, échut la seigneurie de Saint-Lau, située à Maison-Ponthieu ; le puîné, Jacques, reçut celle de Valines que leur père avait achetée le 30 août 1585, moyennant 1330 écus, à Pierre de Melun, prince d'Epinoy ; le troisième fils, Jean, eut Acquest, et fut l'auteur d'une courte branche représentée en 1668 par Denis Le Roy, brigadier des chevau-légers de la garde du roi, demeurant à Salsène, près de Soissons, quand un arrêté du Conseil d'État, du 28 mars 1668, le maintint dans sa noblesse. Ce rameau, qui avait quitté le Pon-

thieu, n'y revint jamais, et il prit fin au milieu du XVIIIe siècle. Je n'ai donc à m'occuper que des deux branches principales, et je commencerai par la branche aînée : à tout seigneur tout honneur.

Maximilien Le Roy, seigneur de Saint-Lau, conseiller du roi, lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial de Ponthieu, n'était encore qu'avocat et lieutenant particulier quand les gens du roi et la municipalité d'Abbeville lui infligèrent le cruel affront que j'ai rapporté. Sur son refus de prêter serment à la Sainte-Union, il quitta la ville et fut condamné par défaut à 500 livres d'amende. Comme il n'était pas disposé à les payer, le maïeur fit saisir ses meubles, ainsi qu'une rente de 200 livres que lui servait chaque année François Gargant, receveur du prince d'Epinoy. Le 15 août 1589, ordre était donné de procéder à la vente, et le 19 on rejetait une requête présentée par le lieutenant particulier pour pouvoir rentrer dans Abbeville et y exercer librement les devoirs de sa charge. Cette persécution épuisa l'énergie de Maximilien : il prêta serment à la Ligue et demanda la mainlevée de ses biens et l'entrée de la ville, ce qu'on lui accorda, pourvu toutefois qu'il payât l'amende à laquelle il avait été condamné. Nommé commissaire du bureau des pauvres le 22 juillet 1592, puis échevin le 24 août 1596, il était mort avant 1605, laissant de sa femme, Marguerite de L'Estoille, Jacques et quatre filles. Jacques Le Roy, conseiller et magistrat au siége présidial, deux fois maïeur

Digitized by Google

en 1621 et 1622, mourut en 1629, laissant de Catherine Asselin un fils et cinq filles. François, seigneur de Saint-Lau, trésorier de France en la généralité d'Amiens, fut père de François, seigneur de Saint-Lau, Le Caurel, Bussuel et Maison-Ponthieu. Celui-ci avait épousé, le 6 janvier 1662, Marguerite Royre, que MM. de Saint-Lau disaient être Piémontaise et appartenir à la grande famille de La Rovère. Il fut maintenu dans sa noblesse le 30 avril 1701, ayant alors pour enfants François, capitaine au régiment de Saulx, tué depuis à Luzzara ; Henri, capitaine dans le Piémont, tué en Flandre ; Jacques et Joseph, lieutenants au même régiment ; Louis, lieutenant réformé, et enfin Claude, que la mort de ses trois frères aînés fit chef de nom et d'armes, et seigneur de Saint-Lau et de Maison-Ponthieu. Devenu chef de bataillon au régiment de Monaco et chevalier de Saint-Louis, il épousa une demoiselle de Lannoy, laquelle ne lui donna qu'une fille, successivement alliée à André-Honoré, marquis de Monchy, puis à Charles-Marie-Hubert, marquis des Essars, dont les descendants ont conservé jusqu'à nos jours les seigneuries de Saint-Lau et de Maison-Ponthieu.

La seigneurie de Valines, achetée par Jacques Le Roy au prince d'Epinoy, le 30 août 1585, comme je vous l'ai déjà dit, servit à constituer un apanage à son fils puîné. Ce fief, voué à une terrible célébrité, était une des pairies de Ponthieu ; son domaine consistait en une maison seigneuriale

Digitized by Google

avec 52 journaux d'enclos, un moulin à vent, 10 journaux de bois, 370 journaux de terres labourables, 205 livres de censives et un droit de moissonnage. Saint-Lau ne valait pas Valines, et le cadet allait être un plus gros seigneur que son aîné. Jacques Le Roy, seigneur de Valines et de Lignerolles, qui était un fief de 50 journaux et de quelques mouvances à Valines, conseiller du roi et maître des requêtes de son hôtel, épousa, le 18 février 1597, Marguerite L'Yver, et eut d'elle Jacques, seigneur de Valines, Lignerolles, Marcheville et Hantecourt, gentilhomme ordinaire de la reine, lequel, de Françoise Boullon, qu'il avait épousée le 19 août 1626, eut Louis, et Jean, capitaine d'infanterie. Ce fut à peu près à la même époque, vous le voyez, que les Le Roy des deux branches avaient abandonné la toge du magistrat pour l'épée de l'homme de guerre. Les gentilshommes d'alors avaient la magistrature en petite estime et ne reconnaissaient pour tels que ceux qui portaient l'épée au côté. Louis Le Roy, écuyer, seigneur de Valines, fut maintenu dans sa noblesse par un arrêt de la Cour des Aides, le 21 janvier 1655, sans avoir recours aux lettres d'anoblissement de 1587, mais en remontant au contraire jusqu'en 1548. Le 1er février suivant, il épousa Françoise Fleurton, qui lui donna neuf enfants : 1° Louis, qui suit; 2° Jacques, mort jeune; 3° François, seigneur de Dreuil, maintenu dans sa noblesse le 29 mai 1699; 4° Augustin, seigneur

Digitized by Google

d'Hantecourt, auteur d'une branche éteinte il y a moins de trente ans, et qui s'était fixée à Ochancourt et à Saint-Maxent; à cette branche appartenait Jean-Baptiste Le Roy, comte de Bury, lieutenant général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, né le 2 septembre 1746, mort le 4 mars 1843; elle avait ajouté le nom d'Hantecourt au sien, et bien des gens les confondaient avec les vrais d'Hantecourt du nom de Vincent; 5° Marguerite-Thérèse, alliée le 15 juin 1668 à Nicolas-Joachim de Belleval, chevalier, seigneur d'Emonville, et enfin quatre autres filles.

Louis Le Roy, chevalier, seigneur de Valines, époux de Marguerite Tillette d'Achery le 26 juillet 1685, fut un dissipateur, dit-on, et, pour un temps, Valines aurait passé entre les mains de son beau-frère, M. de Maimbeville, officier dans les milices boulonnaises. Par son mariage, M. de Valines était devenu le beau-frère de François Tillette, seigneur d'Acheux et d'Achery, qui tua le curé d'Acheux dans la nuit du 9 au 10 janvier 1688, et dont je vous ai raconté, dans une de mes précédentes lettres, l'histoire tragique et romanesque. Bien que son père eût justifié de sa noblesse devant la Cour des Aides, pour obéir aux ordonnances, M. de Valines dut produire de nouveau ses titres devant Bignon, qui le maintint le 29 mai 1699. Son fils aîné et successeur, Louis-Nicolas Le Roy, chevalier, seigneur de Valines, s'allia à Mlle de May de Vieulaines, laquelle avec Mme Tillette de Bichecourt

Digitized by Google

devaient être les dernières de leur maison, leur frère aîné, Jean-Baptiste de May, chevalier, seigneur de Vieulaines, s'étant marié, mais n'ayant pas eu de postérité. De leur union naquirent deux enfants : le héros de cette triste histoire, et Thérèse-Madeleine, dont je vous parlerai dans la suite de mon récit. C'est ce Louis Le Roy qui fit construire le château de Valines tel qu'on le voit encore aujourd'hui.

Charles-François-Joseph Le Roy, chevalier, seigneur de Valines, né en février 1747, avait été, dès son enfance, placé dans une pension à Abbeville, d'où son inconduite le fit renvoyer. Rappelé chez son père, il jeta sa sœur du haut de l'escalier en bas, et celle-ci mourut des suites de sa chute. Telle est du moins la version accréditée dans le pays, et que tout le monde vous conterait à Valines, si vous aviez la curiosité de vous y transporter. Envoyé dans un collége à Aire, pour y terminer son éducation, il fut invité à dîner, en octobre 1762, par M. Louvel de Fresne, chanoine de la collégiale et ami de son père, et il en profita pour forcer un tiroir et lui voler de l'argent. Informé de ce fait, M. de Valines rendit l'argent, rappela son fils et, à la suite d'une scène terrible, voulut lui casser la tête d'un coup de pistolet. Mais, touché par les prières de sa femme, il consentit à pardonner au coupable. Peu de temps après, en juin 1763, il tomba malade et testa en faveur de sa femme; ce fut son arrêt de mort. Son fils lui fit prendre un

Digitized by Google

bouillon dans lequel il avait versé de l'arsenic, et, vingt-quatre heures après, M. de Valines expirait dans d'horribles souffrances, sous les yeux de son fils qui, impassible, l'exhortait à bien mourir et lui présentait le crucifix à baiser. Valines avait compté que sa mère se retirerait dans un couvent et lui laisserait la jouissance immédiate de la fortune paternelle. Il n'en fut rien, et un second meurtre fut décidé. Après avoir mêlé de l'arsenic au sucre que sa mère mangeait avec des groseilles et des fraises, dès que le poison eut commencé ses ravages, il lui fit prendre encore du thé empoisonné. Des médecins, appelés en toute hâte par le criminel, arrivèrent trop tard et ne purent que constater la mort après seulement douze heures de maladie, la même, disait partout M. de Valines, qui avait enlevé son père. Mme de Valines fut inhumée à côté de son mari, sous le chœur de l'église de Valines; c'était au mois d'août 1763.

Malgré la mauvaise réputation du nouveau seigneur de Valines et ses tristes antécédents bien connus de tous, personne n'avait osé formuler contre lui la terrible accusation de parricide. Valines jouissait paisiblement du fruit de ses crimes; mais il y a une Providence, Monsieur, et elle ne permet pas que le coupable ait l'impunité. M. de May de Vieulaines, oncle de M. de Valines, n'avait pas d'enfants, et son neveu était son unique héritier. Invité à dîner au château de Vieulaines le lundi 12 septembre 1763, Valines s'y rendit, et,

Digitized by Google

avant qu'on servît le dîner, il entra dans la cuisine et jeta une demi-livre d'arsenic dans la soupe, tandis que, sur sa demande, la cuisinière était allée au jardin lui chercher de l'oseille pour nettoyer ses boucles. Aussitôt après, il partit, malgré les instances faites pour le retenir, et fut dîner chez M. Descaules, chanoine à Longpré. M. et Mme de Vieulaines avaient à leur table Mlle de May de Bonnelle, leur sœur; M. et Mme de Riencourt, Mlle Lucet, d'Amiens, et M. Darras, curé de Vieulaines. M. et Mme de Riencourt et M. Darras mangèrent tout leur potage; mais M. de Vieulaines, lui trouvant un goût étrange, fit appeler la cuisinière, Catherine Routier, qui y goûta, ainsi que Desmarets, le cocher, et Desvignes, serrurier, employé momentanément au château. Dès que la cuisinière eut avoué qu'elle s'était absentée de la cuisine en y laissant M de Valines, Mme de Vieulaines s'écria qu'ils étaient tous empoisonnés. Les médecins, que l'on était allé chercher à Abbeville en toute hâte, ne purent sauver M. de Riencourt, qui expira le jour même, à sept heures; les autres ne furent que plus ou moins malades. Le bruit de cette catastrophe ne tarda pas à se répandre dans le village et dans celui de Longpré, qui en est tout proche. M. de Valines accourut aussitôt à Vieulaines, mais son oncle le souffleta et le chassa, et Valines s'en retourna tranquillement chez lui.

Cependant, la justice avait été saisie de l'affaire, et le présidial donna l'ordre d'arrêter M. de Valines.

Digitized by Google

M. Gaffé, lieutenant de la maréchaussée, chargé d'exécuter cet ordre, eut la charité de faire prévenir M. de Vieulaines qui écrivit aussitôt à son neveu de passer à l'étranger où on lui ferait parvenir les revenus de ses biens. Sans s'émouvoir, Valines eut l'effronterie d'écrire à M. Gaffé qu'il traverserait prochainement Abbeville en allant voir sa tante à Rue, et qu'il irait chez lui se disculper et prouver son innocence. Mais dans la nuit du 19 au 20 septembre il était arrêté dans son château par le sieur Viteau, huissier sergent royal, qui fut obligé de briser un carreau pour pénétrer dans l'intérieur où tout était tranquille. Valines dormait : il se leva et fit faire du feu pour les gens de justice pendant qu'il s'habillait. Transporté à Abbeville dans un cabriolet, sous bonne escorte, il demanda de pouvoir gagner à pied la prison du château de Ponthieu, ce qui lui fut accordé. On n'était pas gentilhomme pour rien, et ce titre avait son influence. Peut-être aussi ces égards prouvaient-ils que l'âge, le rang de l'accusé, et l'énormité des crimes faisaient douter encore de sa culpabilité. Le procès fut long à instruire, car les témoins entendus étaient au nombre de quatre-vingt. Ce fut seulement le 27 mars 1764 que Valines fut interrogé à son tour. Pendant quatre heures et demie qu'il fut sur la sellette, son calme ne se démentit pas un seul instant : il nia énergiquement et ne craignit pas de rejeter la mort de son père sur de prétendues habitudes d'intempérance. Le rapport des médecins, qui, le 20 sep-

Digitized by Google

tembre 1763, avaient fait dans le cimetière de Valines l'autopsie des corps de M. et de Mme de Valines, ne concluait à rien. Ils n'avaient pu rien constater sur le corps du mari, à cause de son état trop avancé de décomposition : quant à la femme, ils ne pouvaient se prononcer. Malgré cela, le jour même de son interrogatoire, M. de Valines fut condamné à mort, comme atteint et convaincu d'avoir commis un vol à Aire au préjudice du chanoine Louvel de Fresne, au mois d'octobre 1762, d'avoir, le 12 septembre 1763, empoisonné par l'arsenic au château de Vieulaines M. de Riencourt, et attenté à la vie d'autres personnes. On avait écarté le parricide, faute de preuves, mais il fallut bien y revenir plus tard. La sentence était terrible, si le crime avait été grand : sans égard pour la noblesse du coupable, elle portait qu'il ferait amende honorable, en chemise et une torche à la main, devant le portail de l'église de Saint-Vulfran, que, conduit ensuite dans un tombereau, sur la place du marché, il y serait rompu vif, placé sur la roue pendant une heure, et enfin jeté dans un bûcher ardent; que ses cendres seraient dispersées au vent et tous ses biens confisqués au profit de la couronne.

M. de Valines en appela aussitôt au Parlement de Paris auquel ressortissait le présidial d'Abbeville : ce n'était pour lui qu'un moyen de prolonger son agonie. Dès le 5 avril, trois commissaires du Parlement arrivèrent de Paris et repartirent la nuit même avec le condamné. Malgré cet empressement

Digitized by Google

qui aurait pu faire bien augurer de la solution rapide de l'affaire, elle dut subir les lenteurs ordinaires de la procédure, et ce ne fut que le 22 août que le Parlement, la grand'chambre assemblée, confirma l'arrêt du Présidial dans toutes ses dispositions, en y ajoutant la question ordinaire et extraordinaire. Le mystère qui enveloppait toujours la mort de M. et de Mme de Valines fut sans doute le motif de cette terrible aggravation du châtiment. La torture, que je suis loin d'excuser, avait ici sa raison d'être et l'événement la justifia. N'ayant plus aucun intérêt à se taire, Valines fit de complets aveux, et en le trouvant plus coupable encore qu'il ne leur avait paru, les magistrats d'Abbeville purent se dire, la conscience paisible, que l'expiation était proportionnée au crime.

Le lundi 3 septembre, à midi, un carrosse à six chevaux, renfermant quatre personnes, traversait les rues d'Abbeville et s'arrêtait devant la prison. Ce n'était pas un grand seigneur ou un puissant personnage qui voyageait pour son plaisir ou pour les affaires du roi, comme on aurait pu le croire : c'était un gentilhomme qui revenait dans son pays natal pour y mourir d'une mort infamante. On y met aujourd'hui moins de façons pour le transport des criminels ; mais il y avait alors de la grandeur jusque dans les plus petites choses, et puis Valines était noble, et la noblesse, fût-elle tombée dans la plus basse dégradation, exerçait toujours son prestige. Les frais du voyage étaient d'ailleurs à la

Digitized by Google

charge du condamné, et il coûta 3,000 livres à ses héritiers. Il leur en coûta aussi 700 livres pour les dépenses faites par M. de Valines dans la prison d'Abbeville; en y comprenant tous les frais, les gages des bourreaux, des archers, du greffier criminel, la façon de l'échafaud, le bois et les fagots du bûcher, et « la façon de la question », ce fut une somme de 5,420 livres qu'ils eurent à consigner au présidial.

Le dernier jour était arrivé. Le 6 septembre, à 7 heures du matin, M. de Valines fut réveillé par la terrible nouvelle. Il n'y voulait pas croire, et ce fut seulement après avoir lu lui-même l'arrêt du Parlement qu'il dut renoncer à toute espérance. Menacé de la torture, il refusa de faire aucun aveu, mais après y avoir été soumis pendant quelques instants il se décida à parler et confessa qu'il avait empoisonné son père et sa mère. On le ramena dans sa prison, d'où, à trois heures et demie, sortait le lugubre cortége dans l'ordre suivant : M. de Valines, revêtu par dessus ses habits d'une chemise avec ces mots *voleur* et *empoisonneur* tracés sur le dos et sur la poitrine, la tête et les pieds nus, était assis, à revers, dans un tombereau garni de paille, à côté du gardien des capucins; derrière cet immonde char de la mort marchaient les bourreaux d'Amiens, de Boulogne et de Beauvais, et quatre aides portant un cierge, un vase plein de feu, la barre et un sac contenant les cordes. Un grand nombre d'huissiers et d'archers à cheval fer-



Digitized by Google

maient la marche. On parcourut ainsi plusieurs quartiers de la ville, et, quand on fut arrivé devant Saint-Vulfran, M. de Valines mit pied à terre, s'agenouilla, tenant le cierge, et lut la formule de l'amende honorable. Il pouvait de là apercevoir sur la place du marché, l'échafaud haut de six pieds, sur lequel s'élevait un pilier couronné par la roue, et à côté un bûcher formé de cinquante gerbes de paille, de cent fagots et de quatre cordes de bois. Quelques pas à peine le séparaient du théâtre de l'expiation. Sur l'échafaud, à côté de la roue, était une croix de Saint-André sur laquelle Valines s'agenouilla pendant le chant du *Salve, Regina*. Dépouillé de ses vêtements, il fut étendu en chemise sur cette croix, et, quand on lui eut recouvert le visage d'un mouchoir, le bourreau d'Amiens lui brisa les membres et les reins à coups de barre. Il fut ensuite attaché sur la roue, le visage vers le ciel et faisant face à la rue Saint-Gilles. La sentence portait qu'il y devait demeurer exposé pendant une heure. On ne l'entendit prononcer d'autres paroles que pour demander un verre d'eau. Quand l'heure fut écoulée, les bourreaux le portèrent avec la roue, vivant encore, sur le bûcher auquel ils mirent le feu, après l'avoir recouvert d'un lit de paille et d'un lit de fagots. Il était alors cinq heures moins un quart, et douze heures après brûlait encore le bûcher dans lequel, chose horrible, on voyait quelques ossements à demi calcinés. Bien qu'aux termes de l'arrêt, les cendres du sup-

Digitized by Google

plicié dussent être jetées au vent, le gardien des capucins, confident des dernières pensées et des derniers désirs du malheureux Valines, fit enlever les braises et les cendres du bûcher et les fit enterrer dans le cimetière de son couvent. — Charles-François-Joseph Le Roy, chevalier, seigneur de Valines, n'était âgé que de dix-sept ans et cinq mois.

L'arrêt du Parlement avait disposé des biens du supplicié en faveur de l'État. Sur ces biens devaient être prélevées 30,000 livres au profit de la veuve de Riencourt, 3,000 livres au profit de Catherine Routier, cuisinière de M. de Vieulaines, et 1,000 livres au profit de M. Darras, curé de Vieulaines, « par forme de réparation civile ». Mais les héritiers formèrent opposition à la confiscation en se fondant sur ce que M. de Valines s'étant reconnu coupable de parricide, et la loi ne reconnaissant pas le meurtrier pour l'héritier de ses victimes, il n'avait pu rien posséder en propre. Ils réclamaient donc la succession de M. et de Mme de Valines. Le procès soulevé par cette question ne fut terminé qu'en février 1767 ; les héritiers eurent gain de cause, à la charge d'acquitter les frais du procès et ceux de l'exécution, ces derniers réglés, comme je l'ai déjà dit, à 5,420 livres. Quant aux amendes fixées par l'arrêt du Parlement, il n'en fut pas question, et les intéressés n'en touchèrent pas un écu.

Le château de Valines avait été construit par le père du meurtrier. Depuis ce temps, personne ne voulut l'habiter, et les bruits les plus sinistres n'ont

Digitized by Google

cessé de courir sur cette maison maudite. On n'a pas même songé à le démolir, et il est resté debout, témoin silencieux d'un si grand forfait, comme pour en perpétuer le souvenir. Aujourd'hui encore vous trouveriez à Valines bon nombre de gens qui, après vous avoir raconté le crime comme je viens de le faire, ne manqueront pas d'ajouter que dans le château on voit parfois errer les ombres des victimes et de leur meurtrier.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE XVI

NOS GRANDS-OFFICIERS

Le père Anselme a été le seul historien des Grands-Officiers de la couronne. Quoique l'on s'occupe en ce moment (1868) à vulgariser son livre en le réimprimant et en le continuant jusqu'à nos jours, on ne parviendra jamais à en faire un ouvrage qui puisse, en étant à la portée de toutes les bourses, être consulté par tous les curieux. J'ai pensé, Monsieur, que vous me sauriez gré, en conséquence, d'en extraire ce qui est relatif à notre province et de réunir dans cette lettre de courtes études sur ceux des Grands-Officiers que le Ponthieu a le droit de revendiquer parmi ses enfants. Dans une de

Digitized by Google

mes précédentes publications j'ai développé l'origine de chacun, sa postérité, sa généalogie en un mot; aujourd'hui je ne m'occuperai que d'eux-mêmes, des services qu'ils ont rendus, de la part qu'ils ont prise aux événements de leur temps, des motifs enfin qui justifièrent les distinctions dont nos rois jugèrent à propos de les honorer. Cela me fournira, en passant, l'occasion de redresser quelques erreurs du père Anselme qui, sachez-le, n'est pas infaillible, et de combler quelques-unes des lacunes que l'on remarque avec regret dans son immense et savant travail.

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur l'origine des différentes charges qui donnaient à ceux qui en étaient revêtus le titre de Grands-Officiers de la couronne, ni de vous faire l'historique de chacune d'elles. Je vous suppose érudit dans cette matière et je me bornerai là-dessus au strict nécessaire qui m'entraînera peut-être déjà trop loin.

Nos rois ont toujours été entourés de Grands-Officiers : il y en avait dès l'origine de la monarchie. C'était alors les maires du palais, les ducs ou gouverneurs de provinces, les comtes ou gouverneurs de villes, le comte du palais, le connétable, le chancelier et le grand-chambrier. Leur nombre fut tantôt augmenté, tantôt diminué : plusieurs charges furent supprimées à diverses époques, tandis que l'on en créait d'autres. Il serait superflu, comme je vous l'ai dit, de chercher toutes les ordonnances royales rendues à ce sujet, puisque ce

Digitized by Google

n'est pas l'histoire des charges que je veux faire, mais de ceux de mes compatriotes qui les remplirent. Qu'il vous suffise de savoir que l'ensemble des Grands-Officiers comprenait les maréchaux, les amiraux, le connétable, le grand-maître des arbalétriers, le grand-maître de l'artillerie, le porte-oriflamme, le colonel-général de l'infanterie, le grand-aumônier, le grand-maître, le grand-chambrier, le grand-chambellan, le grand-écuyer, le grand-bouteiller, le grand-panetier, le grand-veneur, le grand-fauconnier, le grand-louvetier, le grand-queux, le grand-maître des eaux et forêts, le général des galères, le chancelier et le grand-prévôt. Dix de ces charges ont compté vingt-deux titulaires dans le seul Ponthieu, et parmi eux il en est trois que vous chercheriez vainement dans les neuf in-folios du père Anselme. Cela seulement servirait, ce me semble, à justifier l'opportunité de cette étude.

Vous savez, Monsieur, ce que l'on entend aujourd'hui par un maréchal de France. Ses fonctions sont analogues à celles qu'il remplissait sous l'ancienne monarchie, mais il avait jadis plus d'honneurs et plus de prérogatives. C'est ainsi qu'on lui accordait la qualification de Monseigneur, et que le roi entretenait pour chacun d'eux, à ses frais, un secrétaire, un aumônier, un chirurgien, un capitaine et une compagnie de gardes. Quand un maréchal entrait dans une ville, on le saluait avec le canon, comme la personne du roi; les troupes bordaient

Digitized by Google

les rues sur son passage, les tambours battaient aux champs; il était, de droit, chevalier des Ordres. Derrière son écusson figuraient les deux bâtons passés en sautoir, pour rappeler celui, long de vingt à vingt-deux pouces, garni de velours bleu semé de fleurs de lys d'or, que le roi lui remettait comme marque du commandement et de la puissance qu'il lui déléguait sur les gens de guerre.

En suivant l'ordre chronologique, le premier gentilhomme du Ponthieu qui devint maréchal de France fut Joachim Rouault, d'une naissance ordinaire, et dont le mérite personnel fit la fortune en même temps que celle de ses descendants. Fils aîné de Jean Rouault, seigneur de Busmenard, chambellan du roi, et de Jeanne du Bellay, Joachim eut des commencements modestes sans doute, puisqu'il ne se qualifiait qu'écuyer, mais ils me sont inconnus. Placé de bonne heure auprès du Dauphin, comme son premier écuyer du corps, il n'avait, en 1441, pas encore d'autre titulature quand il combattit aux siéges de Creil, de Saint-Denis et de Pontoise, à la tête d'une compagnie de vingt-trois hommes d'armes et de trente-sept archers. Employé, l'année suivante, au siége de Dax, en Guyenne, il suivit en 1444 le dauphin en Allemagne, et fut chargé en 1445 de défendre Montbéliard avec une garnison de cinq cents hommes. La reprise de la Normandie lui fournit l'occasion de se distinguer. L'histoire le cite à propos des siéges de Saint-James de Beuvron, de Coutances, de Saint-



Digitized by Google

Lô dont il fut fait capitaine, de Carentan et de Caen. A la bataille de Formigny il surprit et défit l'avant-garde des Anglais. La veille même de la reddition de Cherbourg, le 11 août 1450, on lui payait un trimestre de ses gages, et cette circonstance permet de constater que Joachim Rouault n'était encore qu'écuyer du roi et capitaine de quarante lances. Après la réduction de la Normandie, Joachim accompagna le comte de Penthièvre en Guyenne et servit aux siéges de Bergerac, de Montguyon, et à ceux de Blaye et de Fronsac dont il fut nommé gouverneur en 1451. — Créé connétable de Bordeaux, il commandait douze cents hommes d'avant-garde dans le cortége de Dunois quand Dunois fit son entrée dans la ville reconquise. Joachim Rouault assista aux siéges de Bayonne et de Castillon, (1452) et il contribua à assurer le succès de la bataille de ce nom, en 1453, dans laquelle périt le fameux lord Talbot. Employé à la conquête de l'Armagnac, en 1455, il fut envoyé en 1456 au secours du roi d'Écosse et de Marguerite d'Anjou. Ses services dans cette circonstance furent récompensés par le don de la seigneurie de Fronsac, le 25 juillet 1458; mais il n'en jouit que pendant deux années, et un jugement du 13 mai 1461 le contraignit à la restituer à son légitime possesseur.

Dès que Louis XI fut monté sur le trône, il éleva Joachim Rouault à la dignité de maréchal de France, le 3 août 1461, en lui conservant les titres de sénéchal de Poitou et de Beaucaire, de capitaine de

Digitized by Google

Fronsac et de Pontoise qu'il possédait depuis peu. A l'entrée du roi dans Paris, Joachim faisait les fonctions de grand-écuyer. Il eut ensuite le commandement de l'armée envoyée en Catalogne et en Roussillon. En 1465 il défendit Paris contre le comte de Charolais et les princes ligués, et fut récompensé par la charge de gouverneur de la ville. Il fut, en 1472, un des seigneurs qui allèrent au secours de Beauvais assiégé par Charles le Téméraire. Le 3 août de la même année, le roi lui donnait le château et la terre de Rambures confisqués sur le seigneur de Rambures devenu bourguignon dans un moment d'égarement, puis, les 26 février 1473 et 25 septembre 1474, les terres du vicomte de Neufchatel. Il était rare pourtant que l'on fût toujours d'accord avec l'ombrageux Louis XI. Joachim en fit l'expérience, car, en 1476 il fut arrêté et condamné, par sentence du 16 mai, au bannissement, à la confiscation de tous ses biens, à 20,000 livres d'amende et enfin à la perte de tous ses emplois. Mais cette sentence inique ne fut pas exécutée, car Joachim Rouault, surnommé par ses contemporains *le fléau des anglais*, mourut en possession de ses biens et de ses dignités, le 7 août 1478.

Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt, n'eut pas moins de réputation que Joachim Rouault; mais vous savez, Monsieur, les tristes défaillances des derniers temps de sa vie, et comment il eut le triste courage de tirer contre la France l'épée qui avait souvent servi à vaincre ses ennemis. Charles

Digitized by Google

de Monchy, issu de l'une des plus anciennes maisons du Ponthieu, était fils aîné de Georges de Monchy, seigneur d'Hocquincourt, gouverneur de Monthulin, de Boulogne et de Péronne, premier maître d'hôtel de la reine, grand-louvetier du Boulonnais, grand-prévôt de France et lieutenant général en Lorraine, et de Claude de Monchy, dame d'Aussennes et d'Enquessan. Le mariage s'étant accompli en 1598, Charles de Monchy dut naître en 1599 ou en 1600. Après avoir fait ses premières armes en Italie, il fut créé gouverneur de Montdidier, de Péronne et de Roye, en 1636, et se distingua au combat de Morhange en 1639 : il était déjà maréchal de camp. En 1642, son père avait résigné en sa faveur ses fonctions de grand-prévôt de France. En 1641, Hocquincourt avait exercé un commandement à la bataille de la Marfée, de même qu'à celle de Villefranche, le 31 mars 1642; puis il passa à l'armée de Flandre et assista à la bataille de Gravelines. Il reçut ensuite le commandement d'une division à l'armée d'Allemagne et se signala à la bataille de Réthel, le 15 décembre 1650 : quinze jours après, le 5 janvier 1651, il fut créé maréchal de France.

Absolument dévoué à la reine, Hocquincourt lui avait proposé de tuer le prince de Condé dans les rues de Paris. En 1652, il escorta jusqu'à Poitiers Mazarin qui rentrait en France, et le quitta pour aller assiéger et prendre Angers (1er mars). Nommé vice-roi de Catalogne, il y échoua devant Girone,

Digitized by Google

ravitailla Rosas, et en 1654 il vint rejoindre en Flandre Turenne et la Ferté, avec lesquels ils forcèrent les lignes des Espagnols devant Arras et débloquèrent la ville. C'est alors que le maréchal d'Hocquincourt fit offrir au prince de Condé et à l'Espagne la ville de Péronne à propos de laquelle il disait déjà en 1648 à Mme de Montbazon : « Péronne est à la belle des belles! » La duchesse de Châtillon, courtisée par le prince et par le maréchal, était entremetteuse du marché pour lequel Hocquincourt demandait beaucoup d'argent. Simulant une feinte trahison, il communiquait à la cour les offres que lui faisait Condé : c'était un moyen de se mettre à l'enchère. La cour se l'adjugea finalement moyennant 200,000 écus et la survivance de son gouvernement pour son fils. Mais comme il voulut, malgré cela, revenir à Péronne, son fils, qui s'y était enfermé, reçut à coups de canon les soldats de son père et alla porter les clés de Péronne au roi qui les lui rendit aussitôt en refusant sa démission. Le maréchal sortit de France et alla rejoindre son ancien adversaire, le prince de Condé, dans les rangs espagnols où on l'accueillit en le nommant grand bailli de Gand. Envoyé en reconnaissance des lignes françaises devant Dunkerque, il fut blessé de cinq coups de mousquet et mourut quelques heures après, le 13 juin 1658, dans une petite chapelle où ses gens l'avaient transporté. Son corps fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Liesse, ainsi qu'il en

Digitized by Google

avait exprimé le désir avant de mourir. « Il avait, — dit Bussy-Rabutin, — les yeux noirs et brillants, le nez bien fait, le front un peu serré, le visage long, les cheveux noirs et crêpus, la taille belle ; il avait fort peu d'esprit, cependant il était fin à force de défiance ; il était brave et toujours amoureux, et sa valeur auprès des dames lui tenait lieu de gentillesse. » Mme de Motteville a tracé de lui ce portrait : « C'était un homme vaillant et de grand cœur, un franc picard, un bon ami, mais léger, facile à dégoûter, et surtout incapable de maîtriser son penchant pour les femmes. »

Mais de nos trois maréchaux de France, le plus célèbre a été Louis-François de Boufflers, duc de Boufflers, chevalier des ordres du roi et de la Toison-d'Or, capitaine des gardes du corps, bailli et gouverneur héréditaire de Beauvais et du Beauvaisis, gouverneur et lieutenant général des provinces de Flandre et de Hainaut, gouverneur et souverain bailli des ville, citadelle et châtellenie de Lille. On aurait pu dire de lui qu'il avait le bâton de maréchal dans sa giberne, car, malgré sa grande naissance, il entra au régiment des gardes en qualité de cadet, en 1662, et n'y devint sous-lieutenant qu'en 1666, après avoir, par conséquent, porté le mousquet pendant quatre ans. En qualité d'aide major dans le même régiment, il fit la campagne de Flandre en 1667, fut nommé colonel du régiment royal de dragons en 1669, et servit sous le maréchal de Créquy à la conquête de la Lorraine. Successive-

Digitized by Google

ment brigadier de dragons en 1673, maréchal de camp en 1677, et colonel général des dragons en 1678, il fut élevé, le 15 octobre 1681, au grade de lieutenant général des armées du roi. Dès le début de la guerre contre la ligue d'Augsbourg il s'empara de Kaiserslautern, de Worms, d'Oppenheim et de Mayence, et contribua au gain de la bataille de Fleurus. Blessé au siége de Mons, en 1691, il investit Namur en 1692, se distingua à la bataille de Steinkerque et reprit Furnes aux ennemis. Colonel des gardes françaises en 1692, il reçut le bâton de maréchal le 27 mars 1693, et fut fait duc héréditaire en septembre 1695. Ayant été chargé, en 1701, de reprendre les places des Pays-Bas espagnols, occupées par les Hollandais, il fut vainqueur au combat d'Eckeren, et le roi Philippe V lui donna pour ce fait le collier de la Toison-d'Or. Mais le plus beau titre de gloire du maréchal de Boufflers, l'acte auquel il a attaché son nom d'une manière impérissable, fut la défense de Lille en 1708, qui lui valut l'admiration et l'estime de l'Europe entière. Le maréchal était à Malplaquet, comme volontaire, sous les ordres du maréchal de Villars : il y commanda l'aile droite et sauva l'armée et l'artillerie par l'ordre avec lequel il dirigea la retraite ; il mourut à Fontainebleau, le 22 août 1711, à l'âge de 67 ans, étant né le 10 janvier 1644.

L'amiral de France, ou grand-amiral, faisait partie des grands-officiers au même titre que les

Digitized by Google

maréchaux. Son pouvoir ne s'étendait pas jadis sur tout le royaume : il n'était, par le fait, qu'amiral de Normandie et de quelques côtes voisines. Les gouverneurs et sénéchaux de Provence, de Guyenne et de Bretagne joignaient à leurs titres celui d'amiral de la province dans laquelle ils commandaient. Supprimée en 1627, la charge d'amiral fut rétablie en 1669 et assimilée aux grands-officiers. L'amiral eut alors des lieutenants et des officiers de robe longue pour exercer en son nom la juridiction contentieuse et juger des affaires relatives à la marine. Ce fut lui qui nomma aux offices de judicature des amirautés ; il avait le dixième des prises de mer, toutes les amendes adjugées dans les siéges particuliers de l'amirauté et la moitié dans les siéges généraux. L'insigne de sa dignité était une ancre, dont le jas était fleurdelysé, posé en pal derrière l'écu de ses armes. — Notre Ponthieu a fourni trois grands-amiraux à la France : le premier et le plus ancien, Hugues Quiéret, vous est connu, si vous vous rappelez la longue étude que j'ai faite sur lui dans un de mes précédents écrits. [1] En tout cas, et pour ne pas me répéter, je vous y renvoie. A la même famille appartenait Enguerran Quiéret, chevalier, seigneur de Fransu, qui fut aussi amiral, mais peu de temps. Fils d'Henri Quiéret, chevalier, seigneur de Fransu, et

---

[1] *La première Campagne d'Édouard III en France*, par René de Belleval. In-8°.

Digitized by Google

de Catherine de Monstrelet, Enguerran servit en Languedoc sous le comte d'Eu, avec trois écuyers, du 13 juillet au 14 novembre 1337; en avril et mai 1340, il servit en Flandre sous les maréchaux de France. Il était capitaine de Rue en 1354, et y commandait à une compagnie composée de dix chevaliers, trente-quatre écuyers et quatre-vingts sergents. Il succéda, au commencement de 1537, à frère Jean de Nanteuil, prieur d'Aquitaine, dans la charge d'amiral. Le *Journal du Trésor*, d'octobre 1357, le constate, et l'on possède aussi un ordre émané de lui, en janvier 1358, de payer à Gilbert Gaude, bourgeois d'Harfleur, une certaine somme pour une fourniture de munitions faite à la flotte. Enguerran mourut peu après, et il fut remplacé par son compatriote, Enguerran de Maisnières, dit de Maintenay, chevalier, fils puîné de Guillaume de Maisnières, seigneur de Maintenay, sénéchal de Bigorre. Enguerran, qui avait d'abord succédé irrégulièrement à Quiéret, comme s'il n'avait été chargé que d'un intérim, vit sa position régularisée par des lettres-patentes du régent le créant amiral, le 29 avril 1358, et il prêta serment en cette qualité le 25 mai suivant. Le 3 mai 1359, Jean de la Heuze, dit le Baudrain, avait déjà pris sa place.

La grande-maîtrise des arbalétriers, dont le dernier titulaire fut Aymar de Prie, mort en 1534, donnait le commandement en chef des archers, des arbalétriers, et enfin de tous les gens de pied des armées. Nous avons eu deux grands-maîtres



Digitized by Google

des arbalétriers en Ponthieu : David de Rambures et Jean, sire d'Auxy. David de Rambures, n'étant encore qu'écuyer, fut retenu, en 1388, de l'hôtel de Charles VI et accompagna ce prince en Allemagne. Devenu conseiller et chambellan du roi, en 1402, il fut fait prisonnier sous les murs du château de Mercq en Boulonnais, en 1405. En 1409, le roi l'envoya au secours du maréchal Boucicault, dans Gènes qui s'était révoltée. L'année suivante, il assista à la paix de Vincestre et fut l'un des douze chevaliers désignés, en conséquence de ce traité, pour gouverner le royaume pendant la maladie de Charles VI. Institué grand-maître des arbalétriers de France en remplacement de Jean de Hangest, le 20 février 1411, il prêta serment le 26 du même mois. David de Rambures fut tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415. Après lui, l'office de grand-maître fut successivement occupé par Jean de Torsay, Jacques de la Baume, Hugues de Lannoy, Jean Malet de Graville et Jean d'Estouteville qui s'en démit en 1461 et eut pour successeur immédiat Jean, sire et ber d'Auxy, le dernier mâle de la branche ainée de cette illustre maison. A ce titre éminent Jean joignait ceux de sénéchal de Ponthieu, capitaine d'Abbeville, Courtray et Oudenarde, chevalier de la Toison-d'Or, conseiller et chambellan du roi et du duc de Bourgogne, premier chambellan et gouverneur du comte de Charolais, grand-maître des eaux et forêts en Picardie et en Artois. Jean mourut le 15 août 1474. J'ai fait

Digitized by Google

ailleurs [1] sa biographie : il est donc inutile de la répéter ici.

On a prétendu que la charge de grand-maître de l'artillerie avait remplacé celle de grand-maître desarbalétriers; c'est une complète erreur. On aurait pu le dire avec plus de raison du colonel général de l'infanterie. Il existait dès le XIIIe siècle des maîtres de l'artillerie qui avaient chacun leur département séparé. Celui du Louvre avait la prééminence sur les trois autres qui étaient à Rouen, à Melun et à Montargis. Tout ce qui concernait les machines de guerre était de leur ressort. Avec l'invention de la poudre et l'usage des canons cette fonction acquit une plus grande importance, et l'on s'en aperçoit facilement au nom et à la position sociale de ceux qui en étaient investis. Ce fut au mois de janvier 1604 que Henri IV l'érigea en office de la couronne en faveur de Sully. Elle fut supprimée en 1755 et réunie au bureau de la guerre. Jean Gaude, qualifié maître de l'artillerie du roi, est employé avec ce titre dans un état pour toucher 9,000 livres, en juin 1417, en remboursement de 5,000 livres qu'il avait prêtées au roi pour la guerre, et de 4,000 livres qu'il s'était procurées en engageant une pierre précieuse pour le compte du roi. Jean Gaude appartenait à la faction d'Orléans : il fut tué à Paris, dans la nuit du 30 mai 1418, lorsque la trahison

---

[1] *Les Sénéchaux de Ponthieu*. 1869. In-8°.

Digitized by Google

de Périnet Leclerc livra la capitale au duc de Bourgogne. Sa maison fut pillée et ses biens confisqués. Ce fut à cette considération que le dauphin accorda à Marguerite des Tuileries, sa veuve, une indemnité de deux cents livres, le 14 juillet 1422. La famille Gaude, à laquelle appartenait Jean, était vous le savez, essentiellement abbevilloise. On la connaissait à Abbeville dans les fonctions municipales et les plus honorables dès 1197, et vous trouverez sept fois répété, parmi les blasons des maïeurs d'Abbeville, leur écu *d'or à un pallefeu ou dragon de sable* que je crois être tout simplement la reproduction dénaturée du pingouin tordu appelé *gaude* en idiôme picard. — Guillaume Bournel, chevalier, seigneur de Lambercourt, quatrième fils de Hue Bournel, chevalier, seigneur de Thiembronne, et d'Aelips de Beauchamp, ne paraissait destiné qu'à une obscure carrière. Il dépassa pourtant tous ceux qui l'avaient précédé, et ses successeurs ne purent prétendre à la haute position que la fortune lui réserva. Il n'avait aucun bien, quand la mort de Charles, son frère aîné, lui procura, en 1457, la seigneurie de Lambercourt. Il devint d'abord maître d'hôtel du roi et fut ensuite créé « général, maître, visiteur et gouverneur » de toute l'artillerie de France, après le décès de Gobert Cadiot, par lettres données à la Délivrance, le 15 août 1473. Deux jours après, il prêta serment, et il conserva son poste jusqu'à sa mort arrivée en 1477. — Bien que Paul de Bensserade fût originaire du Brabant,

Digitized by Google

il a appartenu au Ponthieu par les deux alliances qu'il y prit avec Marguerite de Brestel et Jeanne de Ligny, par la possession des seigneuries de Chépy et d'Argoules qui en résulta, et enfin par l'établissement en Ponthieu de ses descendants qui y résidèrent pendant environ deux siècles. Paul de Bensserade fut institué lieutenant-général de l'artillerie de France, en remplacement de Jean de la Grange, le 8 novembre 1495, et il succéda à Guynot de Lauzières dans les fonctions de maître, visiteur et réformateur de l'artillerie, le 23 juin 1504. Au mois de novembre suivant il obtint des lettres de naturalisation; il assista au siége de Gênes, en 1507, et fut tué par une de ses pièces devant Ravenne, le 16 avril 1512. Son frère, Jacques de Bensserade, naturalisé avec lui, et qu'il avait employé comme lieutenant général de l'artillerie, ne lui succéda pas.

Nos grands-écuyers de France, appartenant au Ponthieu, ont été fort maltraités par le Père Anselme. Sur trois que nous devons revendiquer, il n'en a enregistré qu'un seul. Les deux autres lui ont été assurément inconnus, car ils avaient qualité pour figurer dans son livre, puisque leur existence et la possession de leur charge est appuyée, pour chacun d'eux, sur un titre authentique. J'accomplis donc ici, Monsieur, un travail de restitution d'autant plus facile que mes arguments et mes preuves sont sans réplique. Le roi avait jadis quatre écuyers, dont deux devaient être à la cour, un

Digitized by Google

pour le corps et l'autre pour le tynel c'est-à-dire pour le commun. L'écuyer du corps, qualifié premier écuyer du corps du roi, était en même temps maître de l'écurie du roi. Vous trouverez dans le Père Anselme, de 1299 à 1399, treize exemples de ce fait, treize personnages revêtus en même temps de ces deux charges qui étaient donc inséparables l'une de l'autre puisqu'elles ne se donnaient jamais l'une sans l'autre. Philippe de Giresme, dit Cordelier, d'abord écuyer du corps, devint premier écuyer du corps le 19 septembre 1399, et l'ordonnance royale, qui l'institue, le qualifie et l'institue en même temps grand-maître de l'écurie. Ses prédécesseurs ne s'étaient qualifiés que maîtres de l'écurie. Ses successeurs imitèrent son exemple, jusqu'à Alain Goyon pour qui, en 1470, on changea le titre de grand-maître contre celui de grand-écuyer, en supprimant celui de grand-écuyer du corps. Le grand-écuyer avait la disposition de toutes les charges et de tous les fonds de l'écurie du roi ; il portait l'épée royale, dans le fourreau et avec le ceinturon, aux entrées des rois et dans les cérémonies, et pour marque de sa dignité il mettait cette épée aux deux côtés de l'écusson de ses armes.

Gilles Granche, chevalier, institué maître de l'écurie en février 1299, avait exercé cette fonction jusqu'à la mort du roi Philippe le Bel, le 29 novembre 1314. Guillaume Pisdœ fut, dit le Père Anselme, maître de l'écurie du roi Philippe le Long pendant tout le règne de ce prince, depuis le

Digitized by Google

12 juillet 1316 jusqu'au 3 janvier 1322. Il n'y aurait donc pas eu de grand-écuyer pour le règne de Louis le Hutin, c'est-à-dire depuis le mois de novembre 1314 jusqu'au 5 juin 1316. Il y en eut un, au contraire, et il appartenait à notre Ponthieu : ce fut Robert de Belleval, qualifié premier écuyer du corps du roi Louis le Hutin, et, par conséquent, maître de son écurie ou grand-écuyer de France, dans un compte de Pierre Rémy, maître de la chambre aux deniers, comprenant du 1er janvier 1315 au 1er janvier 1316 [1]. Robert de Belleval fut donc grand-écuyer de France pendant tout le règne de Louis le Hutin. Tel est le premier dont le Père Anselme n'ait pas eu connaissance. Il en est de même pour Laurent de Hardenthun, qualifié premier écuyer du corps du roi dans une quittance du 15 décembre 1354 [2] au vicomte de Pont-de-l'Arche, de 26 deniers d'or à l'écu du roi qu'il a reçus pour avoir conduit les chevaux du roi, de Thiberville à Paris. Laurent de Hardenthun fut donc grand-écuyer de France : il succéda à Guillaume de Boncourt, mort en 1353 dans l'exercice de ses fonctions, et il précéda Guillaume de Champagne, dit le maréchal, dont le Père Anselme se borne à dire qu'il remplaça Guillaume de Boncourt, ce qui

---

[1] Bibl. imp. Manusc. fonds français, n° 7852, intitulé : *Officiers des maisons des rois et reines de France, depuis saint Louis jusqu'à Louis XIV.*

[2] Orig. au Cabinet des Titres, Bibl. imp., dossier Hardenthun.

Digitized by Google

est une erreur, puisque, vous le voyez, et par titre authentique, il y eut, entre les deux, Laurent de Hardenthun.

Quant au troisième grand-écuyer appartenant au Ponthieu, c'est Joachim Rouault, maréchal de France, qui, avant d'être maréchal, avait été, dès 1441, premier écuyer du corps du dauphin, et, quand ce prince, devenu roi sous le nom de Louis XI, fit son entrée solennelle à Paris, il y tint le rang de premier écuyer du corps et de maître de l'écurie, en portant l'épée royale.

Roland de Domqueur, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, suivit ce prince dans sa campagne contre les Liégeois et lui donna toujours des marques d'attachement et de fidélité. Le duc l'en récompensa en le faisant nommer, par Charles VI, grand-panetier de France, par lettres données à Troyes le 23 mars 1419. Roland succédait à Robert de Mailly, son compagnon d'armes, qui s'était noyé en se rendant à Troyes à la suite du duc, son maître. Le roi d'Angleterre fit don à Roland de Domqueur, au mois d'avril 1423, d'un hôtel à Paris, rue Saint-Martin, qui avait appartenu à Guillaume Le Bouteiller. Fort attaché aux Anglo-Bourguignons, Roland de Domqueur ne se rallia au parti de Charles VII qu'avec le duc Philippe de Bourgogne. Charles, comme dauphin, puis comme roi, avait de son côté pourvu aux grands offices de la couronne. Jean de Trie et Jean de Naillac s'étaient succédé dans la charge de grand-

Digitized by Google

panetier, qui, lors du traité d'Arras, était occupée pour Charles VII par Jacques de Châtillon. Roland de Domqueur, qui avait reçu son office du roi Charles VI et qui le conservait pour le roi d'Angleterre, se fondant sur ses lettres de création, entreprit de le disputer à Châtillon, et entama devant le Chatelet un procès terminé en 1439 par un arrêt du Parlement de Paris le déboutant de sa prétention, lui retirant sa charge et l'adjugeant à son adversaire. Le grand-panetier avait sous sa juridiction tous les boulangers de Paris et de sa banlieue : il jugeait tous les délits commis par eux et par leurs gens ; il exerçait la basse justice sur eux, prononçait et levait les amendes ; il assemblait les maîtres boulangers pour l'élection de leurs prud'hommes, avait le droit de visite sur leur pain par lui ou par son lieutenant, et levait sur chaque boulanger cinq sous à son avénement et un denier parisis par an.

Je n'ai également, Monsieur, qu'un seul grand-fauconnier de France à vous présenter, c'est Philippe d'Anvin de Hardenthun, chevalier, seigneur de Sarriquier, capitaine de Crévecœur et de La Robarderie, appartenant à la même maison que Laurent de Hardenthun dont je vous ai parlé au chapitre des grands-écuyers. Philippe est qualifié maître fauconnier du roi de 1337 à 1355. Eustache de Gaucourt, un de ses successeurs, échangea en 1406 ce titre contre celui de grand-fauconnier. Le grand-fauconnier était absolument indépendant du

Digitized by Google

grand-veneur. Je n'ai pas besoin de vous expliquer la nature de ses fonctions, car son nom parle pour lui. Il en est de même pour le grand-louvetier. Jean de Rambures, comte de Dammartin, fut investi de cette charge le 1er juillet 1520. C'est encore une omission que j'ai le droit de reprocher au père Anselme.

Le Ponthieu n'a eu qu'un seul chancelier de France, et c'est la famille Le Fèvre de Caumartin qui a eu l'honneur de le fournir. Louis Le Fèvre de Caumartin, né en 1552, conseiller au parlement de Paris, le 1er août 1579, maître des requêtes le 4 octobre 1585, président au grand conseil le 2 juin 1587, conseiller d'État le 19 octobre 1594, fut nommé chancelier de France le 23 septembre 1622 et mourut en charge le 21 janvier 1623. Je ne m'étendrai pas sur la dignité de chancelier, et je terminerai ma nomenclature par les grands-prévôts de l'hôtel du roi ou grands-prévôts de France que le père Anselme ne classe pas parmi les grands-officiers de la Couronne, quoiqu'ils en fissent assurément partie, et en cela il est en opposition avec un grand nombre d'auteurs.

Le grand-prévôt de l'hôtel du roi, ou grand-prévôt de France, était un juge d'épée qui avait juridiction dans la maison du roi et sur les officiers commensaux et privilégiés. Il veillait sur la police et réglait le taux des vivres à la suite de la Cour. Sous lui était un lieutenant de robe qui tenait ses audiences au-dessous du grand-conseil à Paris.

Digitized by Google

Dans l'ordre militaire c'était lui qui avait le soin des cérémonies. Enfin, les fonctions du grand-prévôt de France, honorifiques comme celles de tous les grands-officiers, les maréchaux et l'amiral excepté, se résumaient en ceci : veiller à la sûreté du roi, à la subsistance et au bon ordre de la Cour. Joachim de Bellengreville, chevalier, exerça ces fonctions sous Henri IV. Créé le 1er juillet 1586 mestre de camp des vieilles bandes de Cambrai, il fut fait, en 1589, capitaine de cent chevau-légers. Aussitôt après la mort de Henri III, il se rattacha à Henri IV qui le fit gouverneur de Meulan où il acquit beaucoup de renommée en défendant cette ville pendant deux mois contre les Ligueurs. Conseiller d'État le 23 juin 1597, capitaine d'Ardres en 1598, il fut institué grand-prévôt le 30 septembre 1603 et exerça ces fonctions jusqu'à sa mort arrivée le 15 mars 1624. Il était cordon bleu de la promotion du 31 décembre 1619. Joachim de Bellengreville eut pour successeur son compatriote Georges de Monchy, seigneur d'Hocquincourt. Celui-ci, fait grand-prévôt en 1624, résigna sa charge au profit de son fils, en 1642. Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt, maréchal de France, fut donc aussi grand-prévôt de France depuis 1642 jusqu'au 13 juin 1658, jour où il fut tué devant Dunkerque. Après lui passa en des mains étrangères cette charge que l'on aurait, pour un instant, pu croire héréditaire dans la noblesse de Ponthieu.

Digitized by Google

LETTRE XVII

—

LE BLASON EN PONTHIEU

Je veux aujourd'hui, Monsieur, vous faire faire avec moi une excursion dans le domaine du blason, science exacte, mais moins abstraite qu'on ne le croit généralement. Vous y trouverez à vous instruire de particularités que vous ne soupçonniez certainement pas, et cela vous reposera de l'histoire. Je n'ai pas la prétention de vous faire un cours de science héraldique. Je suppose que, comme à tant d'autres, les termes bizarres dont elle se compose vous sont familiers; et, partant de ce principe, je ne chercherai qu'à trouver dans notre Ponthieu des exemples de ses règles et à en faire l'application.



Digitized by Google

A tout seigneur, tout honneur. Commençons par le comté dont l'écu était *d'or à trois bandes d'azur*, et non pas *d'azur à trois bandes d'or* ni *bandé d'or et d'azur de six pièces* comme des érudits ont souvent commis la faute de l'énoncer. Il n'y avait pas d'erreur possible puisque cet écu était celui des anciens ducs de Bourgogne. Guillaume III, dit Talvas, comte de Ponthieu du chef de sa mère, avait conservé les armes de son père, Robert II, comte d'Alençon, d'*argent à trois chevrons de gueules*. Ce fut son fils, Guy II, qui, en épousant Alix de Bourgogne, adopta les armes de sa femme et les transmit à ses descendants. L'écu de Ponthieu commença donc par être celui du comte et devint ensuite celui du comté, sans qu'aucune des maisons souveraines entre les mains desquelles la province passa par la suite, y ait jamais apporté aucun changement ni tenté d'y substituer ses propres armes. Abbeville ne pouvant faire autrement que d'accepter l'écusson du pays dont elle était la capitale, c'est ce qu'elle fit jusqu'à ce que Charles V, voulant récompenser sa fidélité, lui eut accordé, le 13 juin 1369, de surmonter ses armes d'un chef de France. De toutes les autres villes du Ponthieu, le Crotoy fut, avec Abbeville, la seule dans l'écu de laquelle on retrouve, mises en chef, les armes de nos anciens souverains. Elle partageait cet honneur avec l'abbaye de Valoires qui portait les pleines armes de Ponthieu avec une bordure de gueules et une crosse d'or, en pal,

Digitized by Google

brochante sur le tout. Ces glorieux insignes devaient naturellement être bien plus rares encore parmi les familles nobles. Je ne puis vous en citer que deux qui les aient portés, et parce qu'elles étaient issues des comtes de Ponthieu de la deuxième race : elles les portaient donc au même titre qu'un fils le nom de son père. Je veux parler des Maisnières et des Belleval. Guy II, comte de Ponthieu, mort à Ephèse en 1147, avait eu deux fils, Jean Ier, comte de Ponthieu, et Guy de Ponthieu, chevalier, seigneur de Noyelles-sur-Mer et de Maisnières-en-Vimeu, sénéchal de Ponthieu. Guy donna naissance à une famille qui adopta pour nom patronymique celui de sa seigneurie de Maisnières, mais qui conserva les pleines armes de Ponthieu. La branche cadette, dite des seigneurs de Maintenay, les brisait d'une bordure de gueules chargée de huit coquilles d'argent. Jean de Maisnières, fils de Guy, avait eu trois fils; le dernier, Aléaume de Maisnières, écuyer, ayant épousé, vers 1240, Jeanne, dame et héritière de Belleval-en-Vimeu, en eut un fils, Adam, qui délaissa le nom de Maisnières pour relever celui de Belleval, celui de sa mère, mais qui eut soin de garder l'écu paternel. Aléaume, en sa qualité de troisième fils, avait modifié les armes de sa maison : il avait gardé le champ d'or et les bandes d'azur, en laissant intacte celle du milieu, mais en faisant deux cotices des deux autres, c'est-à-dire en les diminuant des deux tiers de leur largeur. Les armes de la famille de

Digitized by Google

Belleval furent donc d'or à la bande d'azur accompagnée de deux cotices de même, jusqu'au commencement du XVe siècle, qu'une alliance avec la dernière de la grande maison de Fricamps fit substituer ses armes à celles pourtant bien plus belles qui rappelaient une origine souveraine.

Il n'est pas une province dans laquelle quelque ville ne s'honore de posséder les glorieuses fleurs de lys, et le Ponthieu, tout petit qu'il fût, n'en a pas été plus privé que les autres. Mais c'était chez lui la marque d'une moins ancienne origine, puisque les armes de France qui ne pouvaient être prises et portées qu'en vertu d'une concession régulière, n'ont pu y être concédées qu'après l'époque à laquelle le pays fit définitivement retour à la couronne, c'est-à-dire en 1369. Il y avait trois degrés dans la forme des concessions que le roi faisait de ses propres armes. Il les donnait pleines, ou bien il les donnait en y ajoutant une pièce principale à laquelle elles servaient de champ, ou bien encore il les ajoutait à un autre écusson dont elles devenaient l'accessoire. Dans la première catégorie, c'est-à-dire portant les pleines armes de France, vous remarquerez le corps de l'élection de Ponthieu, le corps des officiers de la justice des traites et le présidial d'Abbeville. Dans la seconde, je trouve la ville de Saint-Riquier, de France au chef d'argent, l'abbaye de Saint-Riquier, de France à la crosse d'or en pal tenue par un bras vêtu d'or mouvant du flanc dextre de l'écu, et enfin le chapitre de

Digitized by Google

Saint-Vulfran, de France chargé d'une croix patriarcale accostée des lettres S. W., le tout d'or. Dans la troisième catégorie, il faut placer la ville de Montreuil qui n'a qu'un chef de France au-dessus de trois fasces d'or en champ d'azur; celle de Rue, d'azur aux trois lettres R. U. E. d'or, au chef également de France, et enfin Saint-Valery, d'azur au navire d'or, au chef de France à la bordure componée d'argent et de gueules. Le comté de Saint-Valery, à la différence de la ville, avait retenu les armes de la maison de Dreux, échiqueté d'or et d'azur. Parmi les familles nobles de la province, aucune ne fut l'objet de semblables distinctions.

Abbeville, la ville des maïeurs par excellence, a toujours joui de priviléges exceptionnels en faveur de sa nombreuse, puissante et riche bourgeoisie. La seule différence qui existât entre l'écu des bourgeois et celui des chevaliers était qu'aux nobles seuls appartenait le droit de le surmonter d'un timbre, c'est-à-dire d'un casque avec son cimier. A cette circonstance il faut ajouter le goût tout spécial des bourgeois pour les armes parlantes. S'il pouvait le faire, un bon bourgeois ne manquait jamais de traduire son nom par un écusson qui en rappelait plus ou moins bien la forme. C'étaient de véritables rébus qui remontaient fréquemment jusqu'aux siècles les plus reculés, jusqu'à l'époque où le blason était une science avec des maîtres et des élèves. La question des armes parlantes forme le côté pittoresque et curieux des manuels héraldi-

Digitized by Google

ques. Les auteurs se sont donné beaucoup de peine pour recueillir des exemples que la bourgeoisie d'Abbeville nous fournit libéralement. Je n'ai, Monsieur, que l'embarras du choix. Les Aux-Couteaux avaient pour armes trois couteaux, les Beauvisage, trois bustes d'hommes vus de face : il va de soi que ces hommes devaient être beaux. Les Becquin, bonne et opulente famille municipale, devenue noble dans le cours du siècle dernier à cause de sa richesse, portaient trois têtes d'aigle tenant chacune dans leur bec un haim ou hameçon : cela faisait bec, haim, où l'on retrouve Becquin avec la bonne volonté indispensable pour ces jeux de mots. Les Blondin ont un daim ; dans l'écusson des Boujonnier, on retrouve deux boujons, flèches d'une espèce particulière. Celui de Canlers représente trois chandeliers. Les Cardon ont abusé du rébus, car ils l'ont redoublé : ils ont un chardon sur lequel est posé un chardonneret que l'on dit cardonneret en picard. La famille Caron s'est souvenue de la mythologie ; elle a pris pour emblème une barque, celle de Caron, le nautonnier du Styx, surmontée de trois besants pour rappeler le prix du triste passage, et accompagnée en pointe de Cerbère. Sauvalo Clarbours, maïeur d'Abbeville en 1228 et 1229, avait un clair bouc, c'est-à-dire un bouc d'or. Renaut Cocquet, également maïeur en 1320 et 1325, avait trois coqs. Couppes portait trois coupes; Crignon, trois grillons; Dailly, trois oignons d'ail; Descroisettes, treize croisettes; Formentin,

Digitized by Google

trois épis de froment; Foucques, trois foulques, Griffon, un griffon; Lagache, une pie, en picard une agache, perchée sur un pin; Laignel, un agneau; Lerminier, trois hermines; Leschelles, une échelle; Maillard, un canard mâle ou maillard; Moisnel, trois moineaux; Œuillot, un œillet; Gauthier Pélerin, maïeur en 1215, portait un bourdon et des coquilles, insignes de pélerinage, et un croissant, image de l'Orient. Un de ses successeurs, sept fois honoré de la mairie, de 1267 à 1287, avait pour armes un pont, car il s'appelait Hugues du Pont. Potier avait trois pots; Serpes, trois serpes. L'écu des Wattebled, ce qui signifie gâteblé, était un coq perché sur une gerbe de blé qu'il picore, donc qu'il gâte.

Voilà pour la bourgeoisie abbevilloise. Parmi les familles nobles vous trouverez bien moins souvent les armes parlantes. Vous avez vu et entendu citer partout la grande maison d'Ailly à cause de ses deux branches d'alisier passées en double sautoir; c'est assurément plus noble et plus poétique que les ognons d'ail des Dailly bourgeois, et pourtant les uns sont aussi parlants que les autres. Aux Bourdin, aux Danzel, aux Heudain on voit des têtes de daims, un daim ailé, *daim, aile,* et trois daims; de même qu'aux Malicorne, une licorne, aux Le Ver, trois verrats, aux Lesperon trois éperons, dont, après leur anoblissement, ils ne conservèrent que les molettes. Maupin et Pappin avaient trois pommes de pin. La famille Boutery s'armait d'argent à trois

Digitized by Google

bouteilles d'azur, ce qui ne l'empêchait pas d'être l'une des meilleures du Ponthieu. Les trois fusées des Le Fuzelier avaient remplacé dans leur écu, depuis qu'ils étaient nobles, les fuseaux qu'on y voyait du temps qu'ils étaient bourgeois. Deux buis accompagnaient la bande qui formait la pièce principale des armes des Buigny. Mais je vous ai réservé pour la fin les trois meilleurs exemples. La famille Gaude, qui vous est bien connue, a un écusson unique dans son genre : c'est un amphistère ou pallefeu de sable en champ d'or, entouré de la fière devise : *c'est mon plaisir*, inscrite dans le champ même de l'écu. L'animal baptisé de ce double et scientifique surnom, est un dragon ailé, aux ailes éployées, dont la queue recouverte d'écailles se termine en fer de flèche. A en croire la chronique, il aurait pris la place, comme étant plus héraldique, d'un pingouin tordu que les picards appellent *gaude*. Les L'Yver qui modifièrent leur écusson en devenant nobles, et prirent alors trois roses de gueules en champ d'argent, ne cachaient pas du moins qu'ils avaient porté auparavant en champ d'or deux fleurs de lys de sinople et un verrat qui traduisait leur nom d'une double manière, lys vert, par la présence et la couleur des lys, ou par la réunion des lys avec le verrat que l'on nommait ver autrefois. Quant aux Sacquespée, qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas eu pour emblème un sac dans lequel était enfoncée une épée, leur aigle tirant, *saquant* (du vieux français, saquer, tirer), avec son

Digitized by Google

bec une épée hors de son fourreau, avait l'avantage d'être aussi ingénieux et aussi compréhensible tout en étant moins vulgaire.

De l'énumération que je viens de vous faire, Monsieur, il résulte que les armes parlantes, en Ponthieu du moins, dénotaient les familles bourgeoises et celles qui étaient sorties de la bourgeoisie. A l'exception des familles d'Ailly et Boutery qui confirment cette règle en y faisant exception, les autres n'avaient pas une origine chevaleresque. En remontant dans leur filiation on arrive plus ou moins promptement à découvrir leur point de départ commun, la bourgeoisie. Les Bourdin étaient encore bourgeois en 1437; les Buigny n'étaient pas encore nobles en 1400; les Danzel avaient été anoblis en 1576, comme les Heudain en 1412, les Lesperon en 1594, les Malicorne en 1387 et les Sacquespée en 1376 : Les Gaude, les L'Yver, les Le Ver, les Maupin, les Pappin et les Le Fuzelier avaient passé, par des transitions insensibles, à des époques plus ou moins reculées, des fonctions municipales à la noblesse, assez habilement pour que l'on ne s'en soit pas aperçu et qu'il y eût possession acquise quand on aurait voulu les inquiéter sur cette acquisition de la noblesse par l'application de la règle du bon plaisir. Le changement d'armoiries que s'imposèrent en cette circonstance les L'Yver et les Sacquespée est un argument de plus à l'appui de ma théorie de la possession exclusive, en Ponthieu, des armes parlantes par les familles bourgeoises.

Digitized by Google

Parmi les armoiries essentiellement parlantes, il faut ranger aussi celles des diverses corporations des métiers. Pour elles, le blason n'était que la conséquence de l'enseigne. Il était naturel que le sceau de la corporation rappelât l'insigne qui distinguait la boutique de chacun de ses membres de celles de ses voisins. C'est l'application du blason au commerce, et le moyen âge a eu l'honneur de cette invention. Ceci est tellement vrai que, lorsque dans un but de fiscalité, d'Hozier fut chargé par Louis XIV d'enregistrer toutes les armoiries de son royaume, à ceux qui refusaient de comparaître en prétextant qu'ils n'avaient pas d'armes ou qu'ils les ignoraient, mais en réalité pour s'exempter de la taxe attachée à cette transcription, le juge d'armes imposait d'office un écusson qu'il composait selon sa fantaisie. Ce que d'Hozier faisait ainsi pour les nobles et pour les bourgeois récalcitrants, il le fit aussi à Abbeville pour les notaires, les maçons, les charpentiers, les perruquiers, les marchands de vin, les brasseurs, les pâtissiers, les chirurgiens, les mesureurs de grains, les charrons, maréchaux, éperonniers et selliers, les orfèvres, les horlogers et les cabaretiers : mais, au lieu de leur restituer leurs anciens emblèmes, il leur imposa des armes simples, des armes de nobles, qui, si elles avaient le défaut de ne rappeler en rien les attributs de leur profession, avaient du moins l'avantage de contribuer à remplir les coffres de l'État. C'est tout ce qu'on demandait d'eux. Les autres corpo-



Digitized by Google

rations mieux inspirées avaient justifié des blasons qui leur avaient jadis servi de signes de ralliement. C'est donc à une mesure éminemment vexatoire que je dois de pouvoir compléter un des côtés les plus saillants de cette étude en vous apprenant que les chaudronniers d'Abbeville portaient dans leur écusson une fontaine avec son robinet ; les cuisiniers, deux pelles à four en sautoir chargées de trois pâtés; les tailleurs, des ciseaux ouverts; les cordonniers, un couteau de pied; les jardiniers, un poireau accosté de deux bottes d'asperges et d'une grappe de raisin; les cordiers, un métier ; les sergers et bouracaniers, une navette; les drapiers et chaussetiers, un ballot de drap surmonté d'un bas ; les merciers, une balance et une bourse; les mégissiers, gantiers et fourreurs, un gant et une aumusse; les bouchers, une rencontre de bœuf; les houppiers et filatiers, une chape pluviale et un peigne; les tisserands, un semis de navettes. Il est certain que tout cela ne constituait pas de belles armes, mais les corporations en étaient aussi fières que s'il se fût agi du blason de France, et elles n'auraient pas consenti volontiers à les échanger contre d'autres.

Les gentilshommes y regardaient de moins près, et le changement d'armoiries n'est pas un fait rare dans les annales du blason. Je pourrai vous en citer plusieurs exemples en Ponthieu. Pourquoi, d'abord, une famille modifiait-elle son blason ? Il y avait plusieurs raisons pour le faire. Alors que

Digitized by Google

le blason était dans son enfance, aux XIIe et XIIIe siècles, il ne servait encore que d'insigne personnel : il devint plus tard héréditaire et invariable. Il était donc fréquent de voir le fils changer les emblèmes adoptés par son père et en prendre d'autres qu'il ne transmettait pas à ses descendants. Ainsi Aléaume de Guébienfay se servait en 1302 d'un sceau à trois bandes et un lambel, tandis qu'en 1409 Jean de Guébienfay portait trois fasces; ainsi Guillaume Haterel scellait en 1311 avec un créquier, et sur l'écusson de Guillaume Haterel, son petit-fils sans doute, en 1377, on voyait un chef fuselé. Ainsi, quoique Guy de Monchaux, chevalier, eût en 1302 un écu fretté à un franc-quartier chargé d'une fleur de lys, ses descendants adoptèrent un écu d'or à la croix ancrée de gueules. Il y a mieux encore : on voit le père et le fils, participant au même acte, le sceller de deux sceaux entièrement différents. C'est ce que font Arnould de Neslette, chevalier, et Raoul de Neslette, aussi chevalier, son fils, en août 1247. L'écu du père a deux fasces et un chef ondé ; celui du fils a une croix ancrée, et, pour qu'il n'y ait pas le moindre doute sur l'identité des personnages, on lit encore leurs noms dans les légendes qui entourent les écussons. Voici maintenant trois générations de la famille de Nouvion, connue dès l'an 1128 par filiation suivie, et chacune d'elles a des armoiries différentes. Celles d'Eustache de Nouvion, chevalier, en 1222, sont trois bandes, celles de

Digitized by Google

Henri de Nouvion, son fils, en 1241, sont deux barres, celles de Jean de Nouvion, son petit-fils, en 1271, sont trois aigles, et les dernières sont les bonnes puisqu'il est dit partout que la maison de Nouvion portait d'azur à trois aigles éployées d'or. Pour la famille de Valines, il en est autrement : l'écusson primitif devient l'écusson définitif. Jean de Valines, chevalier, scellait en 1269 avec un écu burelé : en 1275, Guillaume, son fils, portait une épée mise en bande, la poignée en haut; mais en 1319 son fils Jean a repris l'écu burelé de son aïeul et sa postérité le conserve. Quand les armoiries sont définitivement constituées, il arrive parfois que le fils comparaissant dans une charte avec son père se sert d'un sceau dépourvu d'emblèmes héraldiques parce qu'il n'est qu'écuyer : il ne portera l'écu de sa maison qu'après être devenu chevalier. C'est là un fait rare et parfois contesté. L'histoire de la famille de Ponches atteste que, si l'usage n'était pas généralement observé, il l'était du moins quelquefois. André, sire de Ponches, chevalier, en vendant, le 1er février 1380, au roi d'Angleterre tout ce qu'il possédait à Cambron, à Saigneville et au Maisnil, fait approuver sa vente par son fils Guy, écuyer, dont le sceau, au lieu de l'écusson patronymique, ne porte qu'une étoile à cinq rayons.

Il y avait encore le changement d'armoiries à cause d'une alliance, illustre ou honorable. Dans ce cas il avait pour but de relever au profit d'une famille les armoiries de celle dont l'alliance lui pa-

Digitized by Google

raissait flatteuse. C'est ce que firent les Belleval en changeant les leurs pour celles des Fricamps, à la fin du XVe siècle. Le changement avait aussi pour but de revendiquer ou d'attester le droit ou la prétention à une origine commune avec une grande maison : ainsi des Boubers, lorsqu'ils se dirent issus des d'Abbeville. Mais cela mit la discorde au camp d'Agramant, car le chef de la maison persista à garder son écusson, tandis que les cadets prenaient celui qui, effectivement, valait encore mieux que le leur, quelque bon qu'il fût. Je pense qu'ils étaient tout à fait fondés à le faire, mais combien d'autres en ont fait autant, sans avoir d'autres droits que leurs prétentions. Je vous citerai enfin la catégorie des familles qui changeaient leurs armes sans savoir pourquoi. Parmi elles il faut classer les Bacouel qui prirent trois ancolies au lieu d'un semé de croisettes à deux bars adossés et brochant ; les Baynast qui avaient trois bouteilles et qui aimèrent mieux un chevron abaissé surmonté de trois fasces ; les L'Yver qui pensèrent que sur un cachet trois roses seraient d'un effet plus poétique que deux fleurs de lys et un vérat, et les Belloy, qui, divisés en trois branches se prétendant issues de la même souche, de Garin de Belloy, en 1200, mais séparées depuis lors, n'eurent pas même l'intelligence de comprendre que des armoiries conformes donneraient un grand poids à leur assertion : au contraire, les uns avaient sept lozanges, les autres quatre bandes, les derniers



Digitized by Google

trois fasces. Apparemment qu'ils avaient médité sur ce vers célèbre :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

On a remarqué avec raison que certaines formes de noms étaient plus communes dans des provinces que dans d'autres, et que, par exemple, la terminaison du nom d'un village servait à faire reconnaître dans quelle partie de la France il était situé. On a voulu envelopper les armoiries dans le même système et établir que, dans l'Ile de France, les champs d'azur étaient plus communs qu'ailleurs à cause du champ d'azur des armes de France ; que l'hermine désignait de suite un écusson de Bretagne ; qu'en Flandre il y avait plus de lions qu'ailleurs, etc... Il y a de bons systèmes à condition qu'ils ne soient pas, comme ici, poussés jusqu'à l'absurde. Je passe condamnation volontiers sur ce point que l'hermine étant les armes des ducs de Bretagne, les nobles bretons aient tenu à honneur d'en mettre plus ou moins dans leurs écus, et la constatation de ce fait est facile : mais alors, pourquoi, en Ponthieu, aucun écusson ne rappelle-t-il par des bandes d'azur en champ d'or les comtes de la deuxième race, ni par des léopards la possession deux fois séculaire du comté par les rois d'Angleterre, ni enfin par des fleurs de lys son séjour de cinq siècles dans les mains de nos rois ? Plus heureux que les Bretons, nos gentilshommes

Digitized by Google

n'auraient eu pourtant que l'embarras du choix entre les glorieux emblèmes de Bourgogne ancien, de France et d'Angleterre. Que si l'on disait plutôt « lors de l'adoption des armoiries héréditaires, les nobles regardant les écussons de leur voisin et le trouvant à leur gré, se les approprièrent en diversifiant toutefois leurs métaux et leurs couleurs », on serait peut-être plus près de la vérité. Je n'ose pas, Monsieur, vous dire que je crois l'avoir découverte, mais enfin pour quel autre motif constaterons-nous dans notre petite province quatorze familles, celles d'Accart, Acheux, Alegrin, Gourlé, des Groiseliers, Lenganeur, Cayeux, Dominois, Fressenneville, Frettemeule, Monchaux, Neslette, Pinchefalise et Raimbehan qui portaient dans leur écu une croix ancrée? Pourquoi un égal nombre d'autres familles, Airaines, Avesnes, Beauchamp, Bouvaincourt, Caumont, Haudecoustre, du Quesnoy, La Rue, Belloy, Cacheleu-Maisoncelles, Dargny, Grouches, Rambures, Saint-Souplis, porte-t-il trois fasces alors qu'il y a une si grande variété, un si grand choix dans les emblèmes usités en blason? Il serait insensé de prétendre que les croix ancrées et les fasces au nombre de trois soient particulières au Ponthieu, tandis qu'on les voit partout. Et pourtant, il faut reconnaître qu'on les y trouve dans une plus grande proportion qu'ailleurs. Le lion, par exemple, si commun, ne sert à distinguer chez nous que les d'Arrest, Biencourt, Danzel, La Houssaye, Le Caucheteur, Polhoy et Vaillant. Trois

Digitized by Google

familles seulement portaient l'aigle, Mannay, Nouvillers et Coulars, quoique l'aigle fut aussi fréquemment usité que le lion. Cinq autres avaient trois aigles, Machy, Roussel, Lambercourt, Nouvion, et Yaucourt. En revanche je ne trouve pas moins que les Carpentin, Quiéret et Ternisien pour les trois fleurs de lys au pied nourri de gueules en champ d'argent, et cette particularité de la possession par trois familles entièrement différentes d'une pièce rare, avec les mêmes émaux, vaut la peine d'être notée. Les Bournel, Bailleul et Ramburelles ont un écusson, les d'Abbeville, Fontaines et Le Roy de Saint-Lau en ont trois. Le fretté n'appartient qu'aux Becquet, Drucat, Haucourt, Vismes et Tofflet, et le croissant est l'apanage exclusif des Belleval, puis, et par eux des Belleperche qui en sont issus, de même que le pal pour les Du Quesne. Le trescheur est rare partout, aussi ne le voyons nous que dans l'écu des Moyenneville ; mais l'orle est au moins aussi rare, et cependant il appartient aux d'Aigneville, Sarpe, Cornu, Journe et Vaudricourt, et ces trois derniers le portent d'argent sur champ de gueules.

Que conclure de tout cela, Monsieur, et d'abord faut-il conclure ? Je crois plutôt qu'il faut s'arrêter, avant que l'ennui ne vous gagne et alors qu'il est temps encore pour mon amour-propre de croire que j'ai pu vous intéresser.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE XVIII

LES SIRES DE RAMBURES

C'est un glorieux nom, celui de Rambures, et il n'a pas encore disparu de notre province ; aussi sa possession a-t-elle soulevé souvent, depuis plusieurs années, des protestations de diverses natures. MM. de Rambures de Poireauville se disent, vous le savez, les seuls représentants du nom et des armes, et issus en ligne directe et légitime d'un puîné de cette grande maison. La séparation se serait opérée à la fin du XIVe ou dès les premières années du XVe siècle. Après avoir constamment porté les armes de Rambures, en intervertissant seulement les métaux et les couleurs, ils rétablirent

Digitized by Google

leur écusson dans son état primitif, lorsque le dernier mâle des Rambures du château eut péri si prématurément et sans alliance. Tel est, en deux mots, l'historique des prétentions que les Rambures de Poireauville n'ont cessé de maintenir depuis bientôt deux siècles, prétentions qui me paraissent reposer sur les fondements les plus respectables. Le nom de Rambures, d'un autre côté, vient d'être relevé, par un décret impérial, au profit d'une famille à laquelle on doit la restauration intelligente du magnifique château que tout le monde connaît. Je ne veux pas, Monsieur, entamer ici une discussion sur les droits des uns ni sur l'opportunité pour les autres de renoncer à leur état civil, à un nom qui a sa valeur : j'ai là-dessus mon opinion que vous connaissez, et je la garde. Ce que je veux, c'est vous développer succinctement l'origine, l'histoire, les grandeurs et les vicissitudes des sires de Rambures, des possesseurs de la forteresse qui leur a donné son nom, et à laquelle, somme toute, ils furent redevables de leurs dignités, de leur importance, comme aussi d'avoir survécu à l'oubli. Ceux-là ne sont plus : ils appartiennent à l'histoire.

L'historien des Grands-Officiers de la Couronne est le seul qui ait dressé une filiation entière des seigneurs de Rambures, mais dans les premiers degrés de laquelle il a jeté la confusion au lieu d'apporter la lumière. Il importait de rétablir d'une manière définitive l'arbre généalogique auquel les



Digitized by Google

historiens futurs pourraient avoir recours. J'espère y être parvenu à l'aide des chartes et des chroniques, qui n'y mettent pas la même complaisance que les généalogistes. N'attendez pas de moi, par exemple, la description, après tant d'autres, de la forteresse, spécimen complet de l'architecture militaire de la fin du XIVe siècle, qui domine les plaines du Vimeu, dont elle fait le plus bel ornement. J'estime qu'un mauvais dessin en dit plus long que les descriptions les plus précises. A cette lettre je joins un croquis du château tel qu'il est aujourd'hui, tel, à quelques ouvertures près, qu'il était extérieurement au commencement du règne de Charles VI. Un semblable château ne donne-t-il pas de suite la plus haute idée de ceux qui l'ont construit et qui l'ont habité ? On ne pouvait être un simple gentilhomme quand on avait une si belle demeure. Les princes recherchant d'ordinaire la main qui tenait la clef d'un pays, l'importance militaire de Rambures fit la fortune de ses seigneurs. Comme il fallait compter avec eux, on ne leur épargna pas les grandeurs : jugez-en par ce qui suit.

Les généalogistes ne sont naturellement pas d'accord sur le point de départ de la maison de Rambures. Leur profession ne connaît pas de demi-mesures. Ainsi La Morlière, par exemple, remonte jusqu'à David de Rambures, en 1107, tandis que Le Carpentier nomme le père de ce David, un autre David, en 1090, et que le père Anselme ne commence qu'avec Jean de Rambures, en 1260, sans

Digitized by Google

même prendre la peine de chercher dans les siècles antérieurs quelques personnages isolés, ce qui lui aurait été très-facile à faire. Ainsi, trois écrivains, trois opinions. J'arrive, moi, pour les mettre d'accord avec un quatrième système qui ne participe d'aucun des trois autres.

La Morlière dit donc que David de Rambures, vivant en 1107, fut père de Jean de Rambures, vivant en 1137, lequel eut à son tour pour fils Robinet de Rambures. D'Yve de Melun ce dernier aurait eu Jean de Rambures, gouverneur de Guise, et Guillaume, présumé auteur de la famille de Biencourt par quelques généalogistes trop entreprenants que réfutent tous les mémoires publiés sous l'inspiration de la famille de Biencourt elle-même. Le Carpentier ajoute à cela un degré de plus, David, vivant en 1090. Le père Anselme supprime les deux David, Jean et Robinet, commence par Jean, gouverneur de Guise, et apporte dans ce degré et les deux suivants la plus déplorable confusion. Pour moi, Monsieur, l'auteur de la maison de Rambures est Anseau de Rambures, repris parmi les chevaliers témoins d'une charte du roi Henri Ier en faveur de l'abbaye d'Hasnon, en août 1058. Après lui, je trouve Robert de Rambures, chevalier, témoin à une charte de Liébert, évêque de Cambrai, en 1071; Raoul de Rambures, religieux à l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer, en 1140, et enfin je commence la filiation suivie, prouvée à chaque degré par les titres les plus authentiques,

Digitized by Google

avec : — I, Jean de Rambures, chevalier, qui assiste, comme garant, à l'emprunt de 25 marcs d'argent fait par Poncet d'Anvin à T. de La Court, marchand génois, au camp devant Saint-Jean-d'Acre, en juin 1191. De lui est issu : — II, Raoul de Rambures, chevalier, qui fait une vente de dîmes à l'abbaye de Sery, en 1204. Dans cet acte sont repris Judith, sa femme, et André, son fils aîné et successeur. — III, André de Rambures, chevalier, possesseur dès 1221 de l'héritage paternel, prit part à la croisade des Albigeois en 1242. Le titre authentique qui en fait foi atteste que ce fut sur l'ordre du roi que le chevalier picard alla à cette expédition, où, dit-il lui-même, il y avait des dangers à courir. Il en revint sain et sauf pourtant, puisqu'il vivait encore au mois de décembre 1250. Mais, en 1257, il avait pour héritier son frère puîné Jean, auquel revinrent le château et la seigneurie de Rambures. André avait encore un autre frère, Guillaume, qualifié chevalier, possesseur de fiefs à Broutelles et à Fontenelles, cité avec Euphémie, sa femme, dans le cartulaire de Sery, en 1234 et en 1240. La Morlière, Le Carpentier et les complaisants veulent que Robinet, qui aurait pu être Raoul, ait été allié à Yve de Melun. En admettant qu'il fût le même que Raoul, vous voyez, Monsieur, que sa femme s'appelait Judith, qu'elle n'est jamais désignée dans les chartes que sous ce seul prénom, et qu'enfin la maison de Rambures n'a jamais pris d'alliance dans celle de Melun.

Digitized by Google

IV. — Jean II, sire de Rambures, chevalier, dit fils de Raoul de Rambures, et héritier d'André de Rambures, son frère aîné, en décembre 1257, était déjà chevalier en 1239. Il eut pour fils : — V, Jean III, sire de Rambures, chevalier, gouverneur de Guise en 1280, avec lequel le père Anselme fait commencer la filiation suivie et à qui il donne pour femme Adeline, tandis que Le Carpentier, qui rapporte tout au Cambrésis, la nomme Lutgarde de Wallincourt. Jean fut père de : — VI, André II, sire de Rambures, chevalier, qui servait le roi dans l'armée de Flandre avec onze armures de fer, comme l'atteste sa quittance du mois de septembre 1302. Consultez le père Anselme, Monsieur, et vous verrez combien nous différons ici d'opinion et de système. D'André II il fait le fils puîné de Jean III et le frère cadet d'un Hugues allié à Jeanne, dame de Drucat. Pour vous prouver le peu de fondement qu'il faut faire sur la science et la conscience du pseudo-bénédictin, sachez que la terre de Drucat fut acquise en 1400 de Jeanne de Drucat, la dernière de la branche aînée de cette maison, par David de Rambures, grand-maître des arbalétriers. Voilà la vérité. La vérité est aussi qu'il règne dans ces premiers degrés une obscurité difficile à pénétrer, et que la première moitié du XIVe siècle surtout mériterait une étude approfondie. C'est seulement avec André III, vivant de 1364 à 1405, que jaillit la lumière, parce que la situation de la famille se dessine et s'accentue plus net-



Digitized by Google

tement. C'est à lui que l'on doit la reconstruction, peut-être même la construction du château de Rambures, soit que, selon les uns, la forteresse repose sur des fondations antérieures au XIVe siècle, ou que, selon les autres, et je me rattache à cet avis, tout dans elle, depuis les souterrains jusqu'au faîte des tours, ne date que des dernières années du règne de Charles V.

Comme je vous l'ai dit plus haut, on croirait que la grandeur de la race fût inséparable de celle du château. André II vivait encore en 1326. Dès 1284, selon un titre provenant des archives du château, il était déjà en possession de la seigneurie de Rambures. Il avait épousé Jeanne de Cambron et fut père de : 1° Jean, qui suit; 2° Enguerran, chevalier, qui servait en 1356 sous Robert de Clermont, dans le Cotentin et en Picardie, et l'année suivante sous Renaut de Goulons, capitaine de Paris.

VII. — Jean IV, sire de Rambures, chevalier, gouverneur d'Arras, servait en 1338 sous le sire de Béthencourt, et en 1339, à Compiègne, sous le seigneur de Saint-Martin. En 1341, il accompagna David Bruce en Ecosse, lorsque ce prince retourna prendre possession de son royaume. Le nom de sa femme est inconnu. Il eut trois fils : 1° André; 2° Thomas, écuyer, qui servit dans la compagnie de Hue du Mesnil, chevalier, en 1384, et qui, en 1380, servait sous le connétable avec dix écuyers sous ses ordres; 3° Guillaume dit Hanneux, écuyer.

Digitized by Google

Celui-ci était en garnison à Gravelines, en 1387, avec un chevalier et trois écuyers dans sa compagnie. Il avait auparavant servi, en 1380, dans la compagnie de son frère aîné, André. La brisure adoptée par lui, et que l'on remarque sur son sceau, était un écusson sur la première fasce, au côté dextre du chef, et un lambel.

VIII. — Avec André III, sire de Rambures, commencent les grandeurs de cette maison. En 1364, sous les ordres du sire de Rayneval, il assista à la bataille de Cocherel. En 1378, il était encore en basse Normandie avec sept écuyers; mais, en 1380, il était de retour en Picardie, où je le trouve servant sous le sire de Sempy avec deux chevaliers et neuf écuyers. Nommé capitaine de Boulogne en 1383, il fut créé en 1387 gouverneur du pays de West-Flandre et capitaine de Gravelines, et il touchait alors 80 livres de rente annuelle sur la recette de Ponthieu. Il était aussi conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, qui l'envoya, le 1er novembre 1389, avec d'autres commissaires, régler un traité de commerce entre la Flandre et l'Angleterre. Ses services furent appréciés du prince, qui, à deux reprises différentes, le 10 janvier 1397 et le 28 octobre 1398, le gratifia d'une somme de 600 fr. pour le récompenser. André fut tué à l'entreprise tentée contre le château de Mercq en Boulonnais, en 1405. Sa femme se nommait Jeanne de Brégny; elle paraît ne lui avoir donné qu'un seul fils.

Digitized by Google

IX. — David de Rambures, « ce tant renommé dans l'histoire », comme dit un généalogiste enthousiaste, commença à servir en 1380 sous les ordres de son père et dans sa compagnie, en qualité de simple écuyer. C'est seulement encore avec cette qualité qu'il fut retenu de l'hôtel du roi Charles VI, en 1388, lorsque ce prince entreprit un voyage en Allemagne. En 1396, il était chevalier et chambellan du duc de Bourgogne, qui récompensa par un présent de 200 fr. d'or, le 15 novembre, le service qu'il avait fait dans l'expédition destinée à défendre la duchesse de Brabant contre le comte de Gueldres. Nommé conseiller et chambellan du roi en 1402, il servit en Picardie, en 1404, sous le comte de Saint-Pol avec quatre chevaliers et vingt écuyers. L'année suivante, il fut fait prisonnier sous les murs du château de Mercq, dans la même affaire qui coûta la vie à son père. Dès qu'il eut été remis en liberté, le dauphin l'envoya en Guyenne en 1408, et en 1409 au secours du maréchal Boucicaut, gouverneur de Gènes, pour réduire cette ville, qui s'était révoltée. Il était de retour dès le mois de juin 1410, puisqu'il accompagna le dauphin à Limoges, lorsque le prince alla recevoir le serment de fidélité de ses nouveaux sujets. David fut, la même année, l'un des signataires de la paix de Vincestre et l'un des douze chevaliers qui, en conséquence de ce traité, furent chargés du gouvernement du royaume pendant la maladie de Charles VI. Il était alors capitaine du

Digitized by Google

château d'Airaines et prenait à ce titre une pension sur la recette du Ponthieu. David de Rambures fut institué grand-maître des arbalétriers de France le 20 février 1411. Le dauphin, à qui il devait cette haute distinction, l'attacha encore plus étroitement à sa personne, lui donna une pension de 1,000 livres et l'employa dans diverses affaires de conséquence. David fut l'un des ambassadeurs désignés pour signer le traité de paix d'Arras, le 14 mars 1415. Au mois d'août suivant, on l'envoya avec le sire de Longroy, à la tête de cinquante lances, pour tenir tête aux Anglais de Calais et des places de la frontière. Il fut tué à la bataille d'Azincourt, avec trois de ses fils : Jean dit Flameng, écuyer, seigneur de Moyenneville et d'Oisencourt; Hue dit le Danois, et Philippe. Du mariage de David avec Catherine d'Auxy, dame de Dompierre et d'Escouy, célébré le 5 mai 1394, il ne restait plus que le seul André pour perpétuer la famille, Jean, prêtre, archidiacre d'Evreux, chanoine d'Amiens, et Agnès, alliée en 1447 à Jean de Berghes, chevalier, seigneur de Cohen.

X. — André IV de Rambures, sire dudit lieu, de Dompierre-sur-Authie et de Drucat, tenait de son père la seigneurie de Drucat, sur laquelle était édifiée une forteresse dont une tour et un souterrain subsistent encore, et de sa mère celles d'Ecouys et de Dompierre. A Dompierre, on voit encore le château fortifié où les fils aînés des sires de Ram-



Digitized by Google

bures prirent l'habitude de faire leur résidence. C'était l'une des places les plus fortes du Ponthieu vers l'Artois, comme Rambures était la principale du Vimeu. Mais André ne jouit pas longtemps de ces richesses. Il avait servi en 1417 dans l'armée du duc de Bourgogne; mais, dès que le Ponthieu, à l'instigation de Jacques d'Harcourt, fut devenu le centre d'une résistance acharnée à la domination des Anglo-Bourguignons, André de Rambures s'attacha à la faction du dauphin, aux partisans duquel il avait ouvert son château en 1422. La journée de Mons-en-Vimeu ayant achevé de ruiner les espérances du parti national, beaucoup de seigneurs ne voulurent pas courir les chances d'un siége et ouvrirent leurs forteresses au vainqueur. De ce nombre fut André de Rambures; mais, sans réclamer pour lui-même le bénéfice de cette soumission forcée, il se retira en Normandie. Le roi d'Angleterre, devenu possesseur de Rambures, en fit don aussitôt, au mois d'avril 1423, à Colart et à Ferry de Mailly, chevaliers, frères, et le 22 février suivant, Drucat, en vertu d'une semblable confiscation, devint le partage de David de Brimeu, seigneur de Humbercourt. Pendant sept ans, Ferry de Mailly demeura en paisible possession du château de Rambures. Au commencement de 1431, Charles Desmarets, célèbre partisan normand, se présentant à l'improviste devant la forteresse, l'enleva par escalade et s'y établit pour en faire le centre de ses opérations contre les garnisons an-

Digitized by Google

glaises du Vimeu. Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, se disposait à aller l'assiéger, quand il mourut à Blangy, le 30 août 1433, de la peste qui désolait le Ponthieu. Pendant trois années encore, Desmarets se maintint à Rambures; c'est de là qu'il partit pour surprendre Saint-Valery, Rue, Etaples, Crécy; c'est là qu'il revenait toujours après ces heureuses expéditions. Abbeville même comptait avec lui, et, le 16 août 1432, la ville reçut Michelet, son trompette, et lui fit demander une trève pour que l'on pût couper les moissons. Blessé dans une expédition, Desmarets se retira au château de Bures, près de Londinières, et la paix d'Arras eut, entre autres conséquences, celle de rouvrir à André de Rambures les portes de son château, qui, depuis douze ans, étaient fermées pour lui.

Tandis que ces événements se passaient en Vimeu, André de Rambures, comme je vous l'ai dit, réfugié en Normandie, avait continué à servir le dauphin. Il y avait assisté à la bataille de Verneuil, le 17 août 1424, puis, renfermé dans Verneuil, il l'avait rendue aux Anglais neuf jours après le combat. En 1429, il avait pris Etrépagny, dont le dauphin le fit capitaine; assiégé par les Anglais, il fut contraint de capituler, mais sous la condition de pouvoir sortir avec armes et bagages, et se retirer où bon lui semblerait. André en profita pour s'enfermer dans le château d'Aumale avec une garnison de cent vingt hommes. Le comte de Suf-

Digitized by Google

folk ne tarda pas à investir la place, qui se rendit le vingt-quatrième jour; mais, cette fois, les conditions furent plus rigoureuses : une partie de la garnison fut pendue; le reste, avec le capitaine, fut emmené en Angleterre, où André de Rambures demeura cinq à six ans, et d'où il ne sortit qu'après avoir acquitté une rançon de 3,000 livres qui lui fut procurée par son frère Jean, archidiacre d'Evreux et chanoine d'Amiens. Le premier usage qu'André fit de sa liberté fut de combattre encore les Anglais, qui lui avaient été si funestes. On le trouve en 1440 dans le corps d'armée chargé, sous les ordres du comte d'Eu, de faire lever aux Anglais le siége d'Harfleur. Ce fut lui qui, après quelques tentatives infructueuses, alla traiter avec le comte de Somerset de la reddition de la place. Il assista en 1449, avec son fils Jacques, au siége de Pont-Audemer. Les chroniqueurs cessent dès lors d'enregistrer son nom, et quoiqu'il eût fait son testament le 28 décembre de la même année, il vivait encore en 1465. André était grand-maître des eaux et forêts en Picardie; il avait épousé, le 11 mai 1423, Péronelle de Créquy, qui ne lui donna qu'un seul fils, Jacques.

XI. — Jacques, sire de Rambures, de Dompierre, d'Escouys, de Drucat et de Mons-en-Puelle, conseiller et chambellan du roi, ne paraissait pas, dès son jeune âge, destiné à un brillant avenir. Quand il naquit, c'est-à-dire vers 1422, son père était

Digitized by Google

fugitif, dépouillé de tous ses biens, et il n'avait plus que son épée. On ne pouvait prévoir l'avenir : peut-être les Anglais étaient-ils pour toujours maîtres de la France, peut-être la dernière heure de la maison de Rambures avait-elle sonné. Aussi Jean de Rambures, archidiacre de Dreux et chanoine d'Amiens, oncle de Jacques, prit-il en pitié le sort de ce pauvre enfant, âgé de 6 ans, qui « n'avoit aucune terre ni héritage, quoique issu de très-noble génération », et le 9 février 1431, il lui assura, après lui, la propriété de la seigneurie de Jamlieu, près de Corbie. Jacques était avec son père à la prise de Pont-Audemer, le 12 août 1449, et il y fut fait chevalier. Il servait Louis XI, qui l'employa dans l'ambassade envoyée auprès de Philippe le Bon, en novembre 1464. Il servit le roi dans la guerre du Bien-Public, en 1465, quoiqu'on le soupçonnât de favoriser secrètement les Bourguignons et de les avoir introduits dans le château de Dompierre, où il résidait pendant que son père habitait à Rambures. Le 8 mai 1465, André de Rambures crut devoir disculper son fils et écrivit au chancelier une lettre curieuse et peu connue, que sa longueur m'empêche de reproduire.

Jacques défendit Paris avec le comte d'Etampes, qui le députa auprès des princes pour s'enquérir de leurs intentions. Le roi lui accorda en 1470 un droit de foire pour sa seigneurie de Dompierre, et le maintint dans son poste de gouverneur de Saint-Valery et de Houdenc en Artois, qu'il

Digitized by Google

occupa pendant vingt-quatre ans, ainsi qu'il le déclare le 25 octobre 1486, alors qu'il se dit âgé de 60 ans.

Vers la fin de sa carrière, Jacques de Rambures eut une triste défaillance ; quand le duc de Bourgogne, en août 1472, vint ravager le Vimeu, Jacques, qui résidait alors à Rambures, alla au-devant du prince comme il se rendait d'Oisemont à Eu, et lui offrit son château, où le duc mit garnison. Au mois d'octobre suivant, Joachim Rouault, maréchal de France, chargé par Louis XI de reconquérir le Ponthieu, n'eut qu'à paraître devant Rambures pour que la garnison capitulât sans combattre, et le roi, confisquant la forteresse, en gratifia le maréchal. Celui-ci en fut possesseur jusqu'en 1475, jusqu'à la trêve conclue entre Louis XI et Charles le Téméraire. Jacques de Rambures, qui était dans Montreuil, avait rendu la ville au roi le 21 janvier 1475, à condition qu'il recevrait des lettres d'abolition. Il jura d'observer la trêve, et Louis XI le réintégra dans ses biens, à charge toutefois de ne mettre ni entretenir de garnisons dans aucune de ses forteresses. De Marie de Berghes, sa femme, il avait eu : 1° André; 2° Antoinette, alliée le 19 mars 1462 au célèbre Guy de Brimeu, sire de Humbercourt, comte de Meghen, chevalier de la Toison-d'Or, décapité à Gand le 3 avril 1476. Cette alliance explique l'attitude prise par Jacques de Rambures en 1472, et qui faillit lui être si funeste.

Digitized by Google

XII. — André V, sire de Rambures, Dompierre, Hornoy, Drucat, Escouy et du Quesne, créé conseiller et chambellan du roi le 26 octobre 1483, est employé parmi les seigneurs de Picardie, qui recevaient une pension du roi, de 1485 à 1499. Grand-maître des eaux et forêts en Picardie, il fut fait sénéchal et gouverneur de Ponthieu, et reçu au parlement en cette qualité le 26 mai 1494. A cause de la mort de Charles VIII, il fut obligé de renouveler son serment le 5 juillet 1498. Ce fut lui qui, en 1499, fit reconstruire l'hôtel de Rambures dans la rue Saint-Vulfran, à Abbeville, et y ajouta une tour crénelée surmontée d'une terrasse de laquelle on découvrait toute la ville et ses environs. M. de La Roche-Fontenilles la fit abattre à la fin du XVIIe siècle. Il n'était plus sénéchal, sans doute à cause de son grand âge, quand avec Jeanne de Hallwin, sa femme, il élut sa sépulture, le 10 juillet 1505, dans le couvent des Minimes, qu'ils avaient fondé à Abbeville. Ce fait seul eût mérité de tirer son nom de l'oubli. André mourut le 8 avril 1513, âgé de 80 ans, et fut inhumé dans l'église des Minimes, sous un tombeau sur lequel étaient représentés les quatorze enfants nés de son mariage, tous morts jeunes, à l'exception de Jean, de Marie, alliée le 31 décembre 1543 au seigneur de Carentan en Normandie, de Françoise, morte sans alliance en 1589, et de Suzanne, alliée le 2 novembre 1486 à Jean de Boubers, écuyer.

Digitized by Google

XIII. — Jean V, sire de Rambures, Dompierre, Drucat et Hornoy, reçut de François Ier le comté de Guines le 1er mai 1519, et fut confirmé dans sa possession le 2 septembre 1522. Il était, en 1528, échanson ordinaire du roi et grand-maître des eaux et forêts en Picardie; il avait reçu, le 1er juillet 1520, les provisions de la charge de grand-louvetier de France, qu'il n'exerça que fort peu de temps, sans doute, car le père Anselme n'en a pas eu connaissance et n'en parle pas dans son histoire des Grands-Officiers. Jean contracta deux grandes alliances qui ne contribuèrent pas peu à rehausser la splendeur de sa maison : la première, le 26 novembre 1521, avec Anne de La Marck, dont il eut quelques enfants morts jeunes, entre autres André de Rambures, tué à la prise de Gravelines en 1558, à l'âge de 18 ans; la deuxième, le 9 octobre 1538, avec Françoise d'Anjou, comtesse de Dammartin, veuve de François de Boullainvilliers, seigneur de Verneuil, et fille de René d'Anjou, baron de Mézières, et d'Antoinette de Chabannes, comtesse de Dammartin. De ce mariage naquirent : 1° Oudart, grand-maître des eaux et forêts en Picardie, tué à l'assaut de Rouen, en 1562, laissant une fille qui épousa François de Larc, seigneur de Montcornet; 2° Philippe, grand-maître des eaux et forêts en Picardie, après son frère, allié le 5 décembre 1572 à Madeleine de Pymont, qui lui donna Emmanuel et Françoise, morts jeunes; Philippe eut aussi deux filles naturelles : Laure, mariée le 20 mai 1590 à

Digitized by Google

Jean de Boffle, puis au sieur de La Motte-Leullier, et Marie, femme de Jean de La Folie, écuyer; 3° enfin Jean, qui suit. Jean de Rambures fit son testament en 1555, et au mois de mars 1556, il fit légitimer Antoinette, une fille naturelle qu'il avait eue de Périne de Poilvilain, « jeune fille à marier », mais peu mariable, convenez-en. Il lui laissa 20,000 livres, somme considérable pour l'époque.

XIV. — Jean VI, sire de Rambures, Dompierre, Drucat et Hornoy, chevalier de l'ordre du Roi et capitaine de cinquante hommes d'armes, a bien moins paru que son fils, et sa personnalité s'efface devant celui que l'on a surnommé *le brave Rambures*. Le 10 juin 1578, le duc d'Anjou lui donna une commission pour lever quatre-vingts lances. Jean et son fils Charles avaient signé l'acte d'association de la Ligue au château d'Applaincourt, le 13 février 1577. Le duc d'Aumale envoya Jean à Abbeville, le 20 février 1588, pour demander l'entrée de la ville, et, le 17 mars suivant, ils surprirent ensemble la porte d'Hocquet. Le 21 mars, les bourgeois supplièrent M. de Bourbon-Vendôme de s'entremettre pour obtenir de Jean de Rambures, son gendre, qu'il évacuerait le poste qu'il occupait, ce qu'il obtint en effet. Rambures était en 1589 dans le Boulonnais, et le 26 mars, il demandait à Abbeville des secours d'hommes et d'argent pour pouvoir s'y maintenir. La ville lui envoya 400 écus et écrivit à M. des Essars de Meigneux,

Digitized by Google

gouverneur de Montreuil, pour lui demander des soldats. Mais tout cela fut fait avec si peu de diligence, que Rambures fut obligé, au mois d'août suivant, d'abandonner les places fortes qu'il occupait dans le Boulonnais. Le 26 novembre 1591, il renouvela à Abbeville, avec les plus ardents ligueurs de la province, son serment de fidélité à la Sainte-Union.

Jean de Fautereau, gentilhomme calviniste, s'était emparé du château de Rambures le 2 juillet 1585; mais Jean de Rambures le reprit avec les milices d'Abbeville et y entretint dès lors une garnison pour la Ligue. Le duc de Mayenne lui fit don de la terre de Nailles le 15 mai 1592. Jean de Rambures finit pourtant par se rallier à la cause royale, et il reçut de Henri IV des lettres d'abolition, en février 1595. Une commission pour lever une compagnie de cinquante lances, le 10 mai 1596, fut la récompense de ses efforts pour rallier Abbeville au parti du Béarnais. Jean de Rambures avait épousé, le 24 juin 1571, Claude de Bourbon-Vendôme, fille de Claude de Bourbon-Vendôme et d'Antoinette de Bours. Elle lui donna plusieurs enfants : 1° Charles; 2° Geoffroy, seigneur de Ligny-sur-Canche, allié à Marie de Mailly, dont il eut un fils, Jean-René, qui n'eut pas de postérité. Geoffroy eut une fin tragique : il fut tué par son beau-frère, Jacques de Mailly, seigneur de Mareuil, en février 1608, dans la maison et en présence de son beau-père, Thibaut, baron de Mailly. Quel fut

Digitized by Google

le drame intime dont cette mort fut le dénoûment? C'est ce que personne n'a pu savoir encore. 3° Guillaume, reçu chevalier de Malte en 1597, fait prisonnier par les Turcs en 1605, racheté en 1607 et tué en 1608. Aurait-il péri le même jour que son frère, dans la même maison et de la même manière? Leurs sœurs furent : 4° Antoinette, femme de Jean de Berghes, seigneur d'Ollehain; 5° et 6° Eléonore et Madeleine, religieuses à Avesne; 7° Françoise-Anne, femme de Louis Servin, avocat général au parlement de Paris et conseiller d'Etat.

XV. — Le vrai héros, la gloire de la maison de Rambures est Charles, sire de Rambures, auquel ses contemporains donnèrent le surnom de *Brave Rambures*. Charles était né vers 1572; en 1589, il avait 17 ans au plus, et il ne peut, par conséquent, pas avoir été le Rambures qui se serait distingué au combat d'Arques à la tête de la compagnie de chevau-légers de Henri IV. Il ne s'agissait pas davantage de son père, qui était alors, comme vous l'avez vu, l'un des plus fermes appuis de la Sainte-Union en Picardie. En voulez-vous une preuve plus convaincante encore? Vous la trouverez dans le brevet original, conservé dans les archives de Rambures, par lequel le duc de Mayenne nomme en 1589 Charles de Rambures grand-maître des eaux et forêts en Picardie, et dans la confirmation de ce brevet, le 25 juin 1590, par Charles, cardinal de Bourbon, roi de la Ligue sous le nom

Digitized by Google

de Charles X. Il est donc également impossible que Charles ait assisté à la bataille d'Ivry, en 1590; s'il y était, s'il y fut blessé au bras, comme l'ont écrit des généalogistes complaisants, ce fut dans les rangs de l'armée de la Ligue et en combattant contre Henri IV. De la soumission d'Abbeville au roi, le 23 avril 1594, soumission ménagée par l'influence de Jean de Rambures, date celle du père et du fils à l'autorité légitime. Leur situation fut nettement établie par les lettres d'abolition que le roi leur donna à tous deux en février 1595, et dont l'original est à Rambures. Charles de Rambures ne fut donc pas à Arques, à côté du roi du moins, et il ne joua pas à Ivry le rôle généreux qu'on lui a prêté en se jetant au-devant du roi menacé. Je vous ai démontré la fausseté de cette double assertion. Il reste au brave Rambures une assez belle page dans notre histoire sans avoir recours à la fable pour le glorifier mal à propos. Rambures assista à la reprise d'Amiens et s'y distingua; ceci est incontestable. C'est là qu'il fut blessé au bras. Le roi l'avait nommé vice-amiral de Picardie, le 14 mai précédent; il le nomma presque aussitôt et successivement capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Doullens, et le retint parmi les gentilshommes de sa chambre.

Charles de Rambures avait tué en duel à Amiens, en septembre 1607, Henri de Melun, prince d'Epinoy. Le prince de Ligne, sénéchal de Hainaut, oncle du prince d'Epinoy, fit appeler M. de Ram-

Digitized by Google

bures le 24 septembre. Rambures avait reçu le 15 la lettre suivante du roi lui défendant d'accepter aucun cartel du sénéchal de Hainaut : « Mons[r] de Rambures, j'ay esté bien ayse d'apprendre par celle que m'a escripte mon cousin le comte de Saint-Paul, que le capitaine Arnault, éxempt de mes gardes, vous ayt trouvé et faict deffenses de ma part de recevoir aucun appel du séneschal de Haynault. Et parce que je ne veus pas que la querelle que vous avés avec luy passe plus oultre, je vous fais ce mot pour vous dire que vous ne faciés faulte, incontinent icelle receue, de me venir trouver où je seray, sans vous arrester à la crainte que vous avés que vos créanciers vous puissent faire arrester, car, tandis que vous aurés avec vous ledict capitaine Arnault, ils ne le pourront, et vous garantirés de cela. A dieu, Mons[r] de Rambures. Ce XV septembre, à Paris. Henry. » Mais le roi ne put néanmoins fermer l'oreille aux plaintes de la puissante maison de Melun. Les biens de Rambures avaient été saisis. On lança contre lui, en octobre, un décret de prise de corps; mais, le 26 mars 1608, des lettres de grâce lui permettaient de reparaître à la cour, et le 20 juillet 1609 le roi le nommait gouverneur du Crotoy.

Les faveurs royales s'accumulaient sur Charles de Rambures. Pourvu le 11 avril 1612 du régiment d'infanterie de son beau-frère, Damien de Montluc, sieur de Balagny, tué en duel à Paris, il obtenait l'autorisation de lui imposer son nom et le voyait

Digitized by Google

augmenté de huit compagnies le 16 juin 1613. Il le commanda au siége de Creil, en Guyenne, en 1615 et 1616; au siége de Péronne, en 1616; à l'armée de Champagne, en 1617, et sur la Moselle, en 1619. Créé conseiller d'État le 16 juin 1614, chevalier des ordres le 31 décembre 1619, il servit encore à la tête de son régiment à l'attaque des Ponts-de-Cé, en 1620; aux siéges de Saint-Jean-d'Angély, de Clérac et de Montauban, en 1621. Devenu gouverneur de Bergerac, il laissa son régiment dans cette ville, fut avec trois cents hommes d'élite joindre l'armée du duc d'Elbeuf en Guyenne, et contribua, au commencement de 1622, à la défaite du marquis de La Force. Elevé au grade de maréchal de camp le 19 mars 1625, il se démit en mai 1627 de son régiment en faveur de son fils aîné, auquel la survivance en avait été accordée le 19 mars 1626, et reçut le commandement temporaire du régiment des gardes en même temps que le gouvernement de Doullens. Le duc de Créquy, titulaire du régiment des gardes, s'en étant démis le 7 avril 1632, Rambures hérita de sa commission de mestre de camp; mais il n'en jouit pas longtemps, car il mourut à Paris, le 18 janvier 1633, des suites de l'amputation du bras droit, dans lequel il avait reçu une blessure au siége d'Amiens. De sa première femme, Marie de Montluc-Balagny, qu'il avait épousée vers 1597, Charles de Rambures avait eu : 1° François, tué par une brique, à l'âge de 8 ans, le 21 juillet 1606; 2° Jean,

Digitized by Google

qui suit; 3° Philippe-Alexandre, mort âgé de 7 ans; 4° Charles; 5° Claude, tous deux morts jeunes. Le 14 décembre 1620, Charles de Rambures avait épousé en secondes noces Renée de Boulainvilliers, comtesse de Courtenay, qui lui donna : 6° François, qui suivra; 7° René, qui suivra; 8° Charles, qui suivra également; 9° Charlotte, alliée le 14 mars 1645 à François de La Roche, comte de Fontenilles; 10° Renée-Françoise, abbesse de Willancourt, morte en 1707.

XVI. — Digne héritier des vertus militaires de son père, Jean VII, sire de Rambures, Dompierre, Lambercourt, etc., semblait destiné au plus brillant avenir, sans une mort aussi glorieuse que prématurée. Connu, pendant l'existence de son père, sous le nom de M. de Dompierre, il fut pourvu, le 6 juillet 1613, d'une compagnie dans le régiment de son père, auquel il succéda comme mestre de camp, le 25 mai 1627. En 1627 et en 1628, il commanda son régiment au siége de la Rochelle et à l'attaque du Pas-de-Suze, aux siéges de Privas et d'Alais, en 1629; au combat de Vaillane, en 1630; à la prise de Vic et de Moyen-Vic, et au siége de Marsal, en 1631; à la prise de Saluces, où il fut blessé d un coup de mousquet dans l'épaule. Ses services ne restaient pas sans récompense : héritier de son père pour les gouvernements de Doullens et du Crotoy, le 1er février 1633, après avoir cédé à son frère François le régiment de Rambures, il



Digitized by Google

obtint, le 17 mars 1633, le régiment des gardes-françaises, qu'il commanda la même année au siége de Nancy. Maréchal de camp le 3 octobre 1634, il se trouva, à la tête des gardes, à la levée du siége des Deux-Ponts, à la prise de Bingen, au secours de Mayence, au combat de Vandrevanges, à la prise de Corbie, en 1636, et au siége de Landrecies, en juin 1637. Etant allé investir La Capelle avec un corps de troupes boulonnaises, au mois de septembre suivant, il fut attaqué par sept mousquetaires ennemis qui le laissèrent pour mort sur la place. Il survécut vingt-huit jours à ses blessures. Son corps fut rapporté à Abbeville et inhumé dans l'église des Minimes, auprès de ses prédécesseurs. Jean n'était pas encore marié; il ne posséda donc que pendant quatre années le château de Rambures, qui, après lui, passa à son frère François.

XVI *bis*. — Né du second mariage de Charles de Rambures avec Renée de Boulainvilliers, François, qui, jusqu'à la mort de son frère, avait été connu sous le nom de M. de Courtenay, l'échangea aussitôt contre celui de M. de Rambures. Il obtint le régiment de Rambures, sur la démission de son frère, en mars 1633; il le commanda à l'armée de Lorraine, en 1634; au siége de Spire et à la prise de Bingen, en 1635; au secours de Colmar, en 1636; aux siéges d'Ivoy et de Damvilliers, en 1637; à celui du Catelet, en 1638; au siége et à la bataille de Thionville, en 1639; aux siéges d'Arras, en 1640,

Digitized by Google

d'Aire, de la Bassée et de Bapaume, en 1641 ; à l'armée du maréchal de Grammont, dans la campagne de 1642, où il fut tué à l'attaque de Honnecourt, le 26 mai. Sa mort, sans alliance, fit passer tous les biens de sa maison sur la tête de son frère puîné, René de Rambures.

XVI *ter*. — René de Rambures, capitaine dans le régiment de son frère dès 1638, fit sous ses ordres toutes les campagnes qui précèdent jusqu'en 1642, que, le 24 juin, il obtint le régiment de Rambures, dont la mort de François laissait le commandement vacant. A la tête de son régiment il assista à la bataille de Rocroy, aux siéges de Thionville et de Circk, en 1643 ; au siége de Gravelines, en 1644 ; à la prise de Cassel, de Béthune, de Saint-Venant et de Menin, en 1645 ; de Courtray et de Dunkerque, en 1646 ; au siége d'Ypres et à la bataille de Lens, en 1648 ; au siége de Cambray et à la prise de Condé, en 1649. Créé maréchal de camp le 16 septembre 1651, il servit en cette qualité au combat du faubourg Saint-Antoine, en 1652 ; aux siéges de Sainte-Menehould, en 1653 ; de Stenay, en 1654 ; de Landrecies, de Condé et de Saint-Guillain, en 1655, et mourut sans alliance dans les premiers jours du mois de mai 1656, ayant pour héritier son frère Charles.

XVI *quater*. — Charles II, sire de Rambures, de Dompierre, etc..., fut le premier qui se qualifia



Digitized by Google

marquis de Rambures et comte de Courtenay. Né en 1632, enfant d'honneur du roi le 22 mai 1643, il fut fait mestre de camp du régiment de Rambures le 10 mars 1656, et le commanda aux siéges de Valenciennes, en 1656 ; de La Mothe, en 1657 ; de Dunkerque, en 1658, et à la bataille des Dunes. En 1668, M. de Rambures, son régiment n'étant point désigné pour marcher, fut au siége de Lille en qualité de volontaire, avec quarante de ses officiers. Il y fut blessé à la tête à l'attaque du Chemin-Couvert, et fut créé brigadier l'année suivante. Il avait été fait gouverneur de Bohain et conseiller d'État les 20 avril et 22 mai 1656. Il devint enfin maréchal de camp et mourut à Calais le 11 mai 1671, à l'âge de 39 ans. Il avait épousé, le 5 avril 1656, Marie Bautru de Nogent, qui fut fort galante, et que l'histoire amoureuse des Gaules et les chansons ont trop fait connaître. C'est d'elle, et à propos de la mort de son mari, que disait Mme de Sévigné : « Pouvez-vous vous l'imaginer affligée, avec un bandeau de veuve ? » La marquise de Coligny, écrivant au comte de Bussy, son père, le 22 mars 1683, s'exprimait ainsi : « Madame de Rambures était plaisante de dire, quand elle se portait bien, qu'il était fort utile de mourir en la grâce de Dieu, mais qu'il était fort ennuyeux d'y vivre. » Elle avait donné quatre enfants à son mari : 1° Louis-Alexandre, qui suit ; 2° Marie-Renée, alliée à Just-Joseph-François de Cadart de Tournon d'Ancezune, duc de Caderousse ; 3° Marie-Charlotte, religieuse ;

Digitized by Google

4° Marie-Armande, fille d'honneur de la dauphine, alliée le 24 avril 1686 à Sidoine-Apollinaire-Scipion-Armand, marquis de Polignac, lieutenant général des armées du roi et gouverneur du Puy-en-Vélay.

XVII. — Louis-Alexandre, marquis de Rambures, mestre de camp du régiment d'infanterie de Rambures, fut le dernier mâle des Rambures possesseurs du château de ce nom. Il fut tué en Alsace, le 29 juillet 1676, à l'âge de 18 ans et sans alliance. Quelques soldats déchargeaient imprudemment leurs mousquets, une balle frappa le marquis de Rambures à la tête. La duchesse de Caderousse, sa sœur aînée, devenait ainsi son héritière : ce fut donc à elle qu'échut le château de Rambures. Elle le légua en 1710 à son cousin germain, François de La Roche, marquis de Fontenilles, capitaine au régiment de Coislin, infanterie, qui mourut en 1728 et eut pour héritier Louis-Antoine de La Roche, marquis de Fontenilles, maréchal de camp, mort le 28 mai 1755, laissant Antoine-César de La Roche, marquis de Fontenilles, mort en mai 1764, à l'âge de 18 ans, sans alliance, et le dernier représentant mâle de la branche aînée de sa maison. Sa succession fut partagée entre ses deux sœurs; l'aînée, Antoinette-Adélaïde, femme de Jean-Baptiste-François-Ménélaüs Colbert de Croissy, marquis de Sablé, maréchal de camp, capitaine des gardes de La Porte, eut dans son lot le château de Rambures. Ils décédèrent sans postérité, et la marquise de



Digitized by Google

Sablé légua Rambures à son cousin au troisième degré, César-Honoré de La Roche, marquis de Fontenilles, maréchal de camp, représentant puîné d'une branche cadette. Le château de Rambures appartient aujourd'hui à Charles de La Roche-Fontenilles, fils cadet du précédent, à qui un décret impérial, en date du 9 avril 1862, a permis d'ajouter le nom de Rambures au sien, et de se dénommer désormais La Roche-Fontenîlles-Rambures.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE XIX

—

COMMENT ON COMMENCE

ET COMMENT ON FINIT

Le jour où la noblesse a perdu ses priviléges, elle a cessé d'exister. Il n'y a plus de noblesse, Monsieur, et pourtant à la destruction du corps ont survécu tous ses préjugés. Il y avait jadis deux sortes de noblesse, incompatibles, jalouses l'une de l'autre : la noblesse de nom et d'armes et la noblesse de concession royale. On appelait gentilhomme de nom et d'armes celui dont la noblesse n'avait pas de principe connu; celui-là seul était admis à faire les preuves de cour, pourvu toutefois

Digitized by Google

qu'il pût faire remonter sa filiation suivie et prouvée par titres authentiques jusqu'à l'année 1399. Les autres étaient les anoblis. Enveloppés dans une même proscription de la part des premiers, tenus à distance comme des hommes nouveaux ; il ne leur était même pas tenu compte du motif qui avait valu à leur race cette distinction enviée, qu'il se fût agi d'un achat à beaux deniers comptants ou de la récompense de services rendus à l'Etat. Cette injuste prévention ne tendait à rien moins qu'à la déconsidération de la puissance royale et à la négation du mérite. Aujourd'hui encore que l'ancienne et la nouvelle noblesse ne veulent être confondues, vous pouvez juger par là de ce qu'il en devait être à l'époque où de grands priviléges faisaient du noble un personnage dans la société.

Tout cela, reconnaissons-le, était souverainement injuste et reposait sur les principes les plus faux. Les descendants d'anoblis en étaient arrivés à renier leur origine. Lorsqu'il s'agit de justifier par titres, devant les intendants, une possession d'état d'une certaine durée, afin d'éviter la taille dont les roturiers seuls étaient chargés, on vit des familles anoblies, pour avoir recours à des titres contestables, faire disparaître leurs lettres-patentes, même lorsqu'elles ne dataient pas d'une époque de révocation. Dans la maintenue de MM. Le Roy de Saint-Lau et de Valines, entre autres, vous chercheriez vainement la trace de leur anoblissement, qui date du mois d'août 1587, et l'on est tout sur-



Digitized by Google

pris de les voir faire remonter leurs preuves jusqu'au 7 octobre 1548. La préoccupation de tout bourgeois était d'acquérir la noblesse. La préoccupation de tout nouveau noble était d'être pris pour un ancien gentilhomme. On allait jusqu'à falsifier d'anciens actes, jusqu'à se faire condamner comme faux nobles, et ce n'était qu'en dernier ressort que l'on se décidait à exhiber le parchemin revêtu du grand sceau.

Il y avait parmi les anoblis plusieurs distinctions à établir. Il y avait ceux, et ils étaient les plus nombreux, qui, dans un temps où le roi battait monnaie avec la vanité de ses sujets, payaient leur admission dans le premier corps de l'Etat. Il y avait ensuite ceux dont cette faveur récompensait des services militaires ou civils exceptionnels. Il y avait enfin ceux qui, quoique anciens nobles, lors d'une vérification générale des titres, trouvaient plus facile de prendre des lettres de noblesse que de faire une preuve longue, difficile parfois et, à cause de la copie et de la recherche de certaines pièces, souvent très-onéreuse. J'ai jugé curieux, Monsieur, de rechercher avec vous, parmi nos vieilles familles du Ponthieu, celles dont les origines reposent sur un acte officiel, et d'en faire la nomenclature. Après vous avoir dit d'où celles-là sont parties, je vous dirai peut-être où quelques autres sont retournées.

Les gentilshommes de nom et d'armes étaient nombreux dans notre province. Parmi les trois cent vingt familles nobles que le Ponthieu a pos-

Digitized by Google

sédées, je n'en trouve que trente-six pour la catégorie des anoblis, et vingt-trois d'entre elles ont reçu leur anoblissement antérieurement au XVI[e] siècle, ce qui, à mon avis, vaut autant que la noblesse sans principe connu. J'ai à cœur d'effacer de votre esprit ce préjugé qui s'attache à la qualification d'anobli et à la chose elle-même. Parmi ces trente-six familles, dont vingt-sept ont cessé d'exister, je vous montrerai combien peu ont dû cette faveur à leur richesse, et combien de motifs elles auraient dû avoir pour s'enorgueillir de leur origine. Chose étrange! parmi celles-là je n'en trouve pas une qui n'ait accru sa position, ou du moins qui ne l'ait conservée avec honneur jusqu'à la fin. C'est parmi les nobles de race que l'on trouve les plus tristes défaillances.

Le premier anoblissement en Ponthieu est antérieur au 18 septembre 1334. Il a dû précéder de bien peu cette époque, mais je ne puis pourtant lui assigner une date fixe, car il n'en est pas fait mention dans le recueil des anoblissements. Philippe de L'Heure, vassal de l'abbaye de Saint-Riquier, avait donné à boire dans sa maison, et on l'avait poursuivi pour lui faire payer l'impôt. Il fut mis hors de cause par une sentence du bailli d'Amiens, le 18 septembre 1334, reconnaissant qu'il était gentilhomme depuis le jour où il avait obtenu la noblesse. Je n'ai jamais pu savoir ce qu'étaient devenus les descendants de ce noble marchand de vin pour qui la noblesse ne paraît avoir été qu'un

Digitized by Google

moyen de faire plus librement le commerce. En tout cas, Philippe de L'Heure était un petit compagnon. Vous ne verrez plus désormais les faveurs royales s'égarer ainsi. — Le deuxième anoblissement, qui date de mars 1356, eut pour objet Colart Le Caucheteur, un des principaux bourgeois d'Abbeville, dont un des ascendants, Hue Le Caucheteur, avait rempli en 1236 les fonctions de châtelain de Crécy. Anobli sans finance, ainsi que sa femme et ses enfants, Colart n'eut pas le temps de profiter de sa nouvelle dignité. Aussi ingrat que maladroit, il voulut livrer Abbeville à Guillaume de Bonnemare, capitaine de Saint-Valery pour le roi de Navarre, et il se laissa surprendre. Lui et ses complices périrent sous la hache du bourreau, et Jacques de Bourbon, alors comte de Ponthieu, se fit envoyer en possession de leurs biens par le comte de Saint-Pol, lieutenant du régent en Picardie, le 25 septembre 1358. La femme de Colart, qui avait personnellement participé aux lettres de noblesse, mais sans que cela pût tirer à conséquence pour sa famille, était Ade Coulars. Etienne Coulars, son père, avait été six fois maïeur d'Abbeville; Etienne, son frère aîné, écuyer, huissier d'armes du roi, pair du Ponthieu à cause de sa seigneurie de Liercourt, fut huit fois maïeur; il l'était notamment pendant que son beau-frère, Colart Le Caucheteur, voulait livrer Abbeville à la faction de Navarre. Ade était donc une noble dame, et cette alliance prouve que Colart n'était pas dans

Digitized by Google

les derniers rangs de la bourgeoisie. Ade se remaria avec un gentilhomme, Baudouin de Hélengues, écuyer. Elle avait eu de Colart, entre autres enfants, Jean Le Caucheteur, qui, inquiété dans sa noblesse, y fut maintenu le 10 mars 1376, après avoir offert d'en fournir les preuves testimoniales. Il devint auditeur du roi en 1393, puis maïeur d'Abbeville en 1394, ce qui prouve une fois de plus que les fonctions municipales n'étaient pas incompatibles avec la noblesse. Lieutenant du sénéchal de Ponthieu en 1397 et en 1401, il périt misérablement en 1403, entre Franleu et Oissencourt, assassiné par son propre cousin Colart Coulars, chevalier, seigneur de Liercourt, assisté de Jean du Castelet et de Jean Varlet. Tous trois furent bannis d'Abbeville, pour ce fait, le 12 septembre suivant. Jean Le Caucheteur ne laissait que deux filles, Marie, femme de Pierre Jonglet, et Ade, femme de Huc de Berles, écuyer, en 1449.

J'ai mis dans le Ponthieu les Sacquespée et les Wawrans; mais, en bonne conscience, Monsieur, vous pourriez me chicaner à ce sujet, et vous auriez peut-être des choses très-fortes à me dire là-dessus Une famille appartient-elle au pays où elle a pris naissance, ou bien à celui dans lequel elle a établi sa résidence? Simon Sacquespée, qui prit des lettres de noblesse le 5 février 1376, était un bourgeois d'Arras. Son fils, Jacques, fut maïeur de cette ville en 1414; mais Raoul Sacquespée, qui vivait à Amiens en 1500; mais Pierre Sacquespée,



Digitized by Google

qui en fut maïeur en 1535, donnèrent naissance à une lignée qui se subdivisa en trois branches habituées en Ponthieu et en Vimeu, où elles ne cessèrent d'habiter jusqu'à leur extinction, arrivée en 1700 pour celle de Selincourt dans la personne de Jean de Sacquespée, chevalier, vicomte de Selincourt, gentilhomme de la maison du roi et commandant de la vénerie de Mgr le dauphin, auteur du *Parfait Chasseur*, un livre aussi rare qu'estimé; en 1790 pour la branche de Thézy dans la personne de René-Nicolas-Suzanne de Sacquespée, marquis de Thézy, mousquetaire du roi, et enfin vers 1690 pour les seigneurs de Gorenflos dans la personne de Charles de Sacquespée, seigneur de Gorenflos. Je vous laisse le soin de vider cette question douteuse, Monsieur. Faites-en autant pour les Wavrans, qui, anoblis en 1377, étaient venus du Boulonnais à Abbeville, où ils ont peu marqué, il faut en convenir.

Le Ponthieu avait eu à subir, dans la deuxième moitié du XIVe siècle, bien des vicissitudes et bien des changements de maître. Confisqué en 1345 par Philippe de Valois sur les rois d'Angleterre, auxquels il appartenait depuis 1254; constitué en apanage pour Jacques de Bourbon, comte de La Marche, connétable de France, il fit retour à l'Angleterre le 8 mai 1360, par suite du traité de Brétigny. Enlevé encore une fois à Edouard III et réuni à la couronne en mai 1369, il fut rendu aux Anglais pour redevenir définitivement français le 14 mai

Digitized by Google

1380. Le roi d'Angleterre, souverain temporaire et contesté du Ponthieu, n'avait rien fait pour régner sur le cœur de ses sujets. On chercherait vainement dans les annales de notre province la trace de ces faveurs, qui, répandues sur les hommes influents, ont pour résultat de se concilier les masses. La politique française était bien différente. Charles VI avait à effacer le souvenir d'une domination séculaire. La haute bourgeoisie régnait en maîtresse absolue à Abbeville, et parmi elle certaines familles. Le roi l'entreprit par le côté le plus vulnérable de l'espèce humaine, par la vanité.

Vingt-neuf ans s'étaient écoulés depuis l'anoblissement de Colart Le Caucheteur. Charles VI suivit donc les errements de son père, qui avait aimé à s'entourer d'hommes nouveaux, à chercher ses appuis principaux dans les classes inférieures de la société, enfin à remplir les vides immenses que Crécy et Poitiers avaient faits dans les rangs de la chevalerie française. Durant le cours de son long règne, il n'y eut pas moins de dix-huit familles bourgeoises d'Abbeville agrégées par lui à l'ordre de la noblesse. Celle des Journe fut la première l'objet de la faveur du prince. C'est le 10 juillet 1385 que Jean Journe reçut des lettres de noblesse qui, par une disposition toute spéciale, s'appliquaient également à son frère, nommé Jean comme lui, et à leur commune postérité. Elles avaient été délivrées sans finance, ce qui établit sans contestation leur caractère de récompense pour des services

Digitized by Google

rendus, ou de don gracieux. Jean était fils de Jean Journe qui avait figuré à Abbeville parmi les bourgeois les plus aisés. Il est à remarquer qu'il ne changea jamais son titre de bourgeois contre la qualification d'écuyer, qui pourtant lui appartenait légitimement. Jean et Pierre, ses deux fils qu'il avait eus de Maroie Lenganeur, en firent usage les premiers, et leurs descendants l'ont toujours porté depuis. A l'instar des gentilshommes de haute lignée, Jean Journe, écuyer, seigneur de Martaineville, se fit inhumer vers 1490 dans l'église de Saint-Vulfran, sous une belle tombe sur laquelle il était représenté en armure, avec la cotte à ses armes, et les pieds appuyés sur un levrier, en signe de mort paisible et naturelle. Le fils de celui-ci, Jean, quatre fois maïeur d'Abbeville, puis lieutenant du sénéchal de Ponthieu en 1507, mourut sans postérité et fut le dernier de la branche aînée. La branche cadette était déjà éteinte; Nicolas Journe, qui la représentait seul, était mort pendant son année de mairie, en 1469, et dans l'exercice de ses fonctions. Marie d'Abbeville, sa femme, qui ne demandait qu'à être consolée, se remaria avec Drieu de Humières, seigneur de Becquincourt, qui en était aussi à son second mariage et qui se consolait encore plus facilement, puisqu'il se maria trois fois.

L'année 1389 fut bonne pour les bourgeois qui voulaient être déclassés. De janvier à novembre, on compta à Abbeville huit gentilshommes de plus,



Digitized by Google

des gentilshommes un peu embarrassés de leur nouvelle splendeur, qui osaient à peine se parer de leur nouveau titre et qui n'étaient ni nobles ni bourgeois, parce qu'ils voulaient être la moitié de l'un et la moitié de l'autre. Leurs fils n'eurent pas cette modestie déplacée. Le premier en date est Jean Malicorne, conseiller de ville. Son oncle, Mathieu, avait été bailli d'Abbeville en 1377, et Raoul, son père, échevin, était mort en 1371. Le corps de ville avait assisté à ses funérailles, à l'issue desquelles, selon l'usage pour les personnes de distinction, un banquet aux frais de la caisse municipale avait réuni les magistrats. Jean Malicorne devait être ambitieux, puisqu'il paya 100 livres les lettres de noblesse qui lui furent délivrées en janvier 1387. 100 livres représentaient alors une grosse somme. Jean les aurait-il déboursées s'il avait pu lire dans l'avenir que sa postérité n'atteindrait pas la quatrième génération? Colart Malicorne, fils de Jean, devenu seigneur de Millencourt et maïeur en 1407, et Colart, son fils aîné, cinq fois maïeur, avaient travaillé pour l'agrandissement de leur famille. Avec Hugues, fils de Colart, vint enfin la fortune. Louis XI, qui aimait mieux les bourgeois et les nouveaux nobles que les noms féodaux, fit de Hugues son compère quand il venait chasser dans la forêt de Crécy. Quatre fois maïeur par l'influence royale, Hugues fut encore décoré d'une charge qui lui donnait accès à toute heure auprès du souverain. Louis XI le créa son panetier, quelques-uns



Digitized by Google

prétendent même son grand-panetier, ce qui eût été bien différent; mais la chose est restée douteuse, et je n'ai jamais pu, pour ma part, constater la possession par Hugues de l'une des grandes charges de la couronne. S'il avait le roi pour lui, la bénédiction de Dieu lui fit défaut, car ses trois mariages demeurèrent stériles, et le panetier du roi, jalousé de ses compatriotes, fut le dernier de son nom.

C'était encore une famille municipale, celle des Le Flameng, mais d'un rang inférieur à celui des Malicorne. Elle avait figuré dans l'échevinage et parmi les chefs des corporations; mais ce ne fut que deux ans après son anoblissement, en février 1387, avec sa femme et ses enfants, que Firmin Le Flameng fut trois fois maïeur : en 1389, 1393 et 1401. Il ne lui servit pas à grand'chose de débourser 200 livres, et la noblesse entre ses mains fut un stérile honneur. Il avait payé, et pourtant, le texte même de ses lettres-patentes le prouve, il avait rendu des services à Charles V, il avait porté les armes, « selon — dit le roi — que le lui ont rapporté des témoins dignes de foi ». Enguerran Le Flameng, qui peut avoir été son fils, était auditeur du roi en 1441 et ne portait pas d'autre qualification. J'en dirai autant de Firmin de Cromont, qui, après avoir été garde du scel royal en Ponthieu, en 1367, et procureur du roi vers la même époque, acheta, moyennant 100 fr. d'or, le 24 mars 1387, des lettres de noblesse. Mais il en fut tout autre-

Digitized by Google

ment de Jean de May, anobli au mois de mai de la même année, au même prix, c'est-à-dire pour 100 fr. d'or. Bien qu'aux yeux des gentilshommes de nom et d'armes cette famille eût la tache originelle, bien que l'acte de mai 1387 entraînât pour les siens l'interdiction absolue d'essuyer la poussière des antichambres royales, comme MM. de May n'avaient la prétention d'être autre chose que des nobles de province, ils le furent, et des bons, de ceux qui croyaient avoir rempli tous leurs devoirs envers la société quand ils avaient porté pendant quelques années l'uniforme de la maison du roi, et pour qui le bâton de maréchal était une commission de capitaine de cavalerie et la croix de Saint-Louis. Ceux-là, plus soucieux de leur dignité et de la pureté de leur sang que les nobles de cour, ne mettaient pas de fumier sur leurs terres et choisissaient leurs alliances. Le service du roi jusqu'au mariage, un mariage de condition, puis la vie calme dans leurs domaines, tel est en deux mots le tableau uniforme de leur existence, telle fut la destinée de la famille de May.

Jean de May était le petit-fils d'un autre Jean de May qui vivait à Abbeville en 1295, et avec lequel commence la filiation suivie de cette maison. Il avait un frère, Colart, qui, n'ayant pas été compris dans l'anoblissement, en obtint un nouveau pour lui et pour ses descendants, en mars 1388. Jean avait vécu noblement; mais son fils Bernard, qui fut souvent échevin et même grand-échevin, c'est-à-

Digitized by Google

dire des quatre premiers, exerça sans doute quelque profession dérogeante, puisqu'il fut obligé de prendre en 1455 des lettres de relief. Son fils Jean, gouverneur du Crotoy et châtelain de la forêt de Crécy, était aussi l'un des amis de Louis XI qui lui témoigna son bon vouloir en plusieurs rencontres. Il fut deux fois maïeur d'Abbeville; mais ses descendants, à l'exception d'un, répudièrent les fonctions municipales et furent hommes d'épée. Jacques de May ayant acheté à Charles de Belloy, le 20 janvier 1615, Vieulaines, qui était une des pairies de Ponthieu, lui et ses descendants, à son exemple, y fixèrent leur résidence : c'est là que Jean-Baptiste de May, chevalier, seigneur de Vieulaines, qui avait le malheur d'être l'oncle de M. de Valines, faillit mourir empoisonné par son neveu (voir la lettre intitulée : *Monsieur de Valines*) le 12 septembre 1763. Après l'exécution de M. de Valines, M. de Vieulaines n'ayant pas d'enfants, son modeste héritage, si convoité, fut le partage de sa sœur Marguerite-Charlotte-Hélène de May, femme de M. Tillette de Bichecourt, capitaine au régiment de la reine et chevalier de Saint-Louis. Son autre sœur, qui était la mère de M. de Valines, était morte empoisonnée par son fils. C'est ainsi que leur maison fut éteinte.

Des neuf familles anoblies dont je viens de vous entretenir, Monsieur, pas une n'a survécu jusqu'à nos jours. Il semble que ce soit une fatalité, une règle invariable à laquelle ne fit pas exception

Raoul de Caïeu, anobli en août 1387, et qu'il ne faut pas confondre avec l'illustre maison de Cayeux, avec laquelle il n'avait rien de commun, pas même l'orthographe de son nom. Ce ne fut pas non plus Firmin Faffelin, garde du scel royal en Ponthieu et anobli le 10 mars 1387, qui y fit exception, puisque le dernier du nom, Adrien Faffelin, écuyer, mourut en 1530, en laissant tous ses biens à Jean Journe, frère ou cousin de sa mère. Mais les Faffelin valaient mieux que les Caïeu, et leur notoriété était autrement établie. Avant Firmin, on avait connu seize maïeurs de ce nom, depuis Pierre, qui le fut en 1223, et deux auditeurs du roi. Son fils, Firmin, fut auditeur pour le duc de Bourgogne, en 1420, et grenetier de Ponthieu. C'était une belle bourgeoisie, comme celle de Philippe de Queux, qui, après avoir été pendant six ans, de 1369 à 1375, lieutenant général du sénéchal de Ponthieu, était bailli d'Abbeville depuis huit ans quand il fut anobli en août 1387 avec Jacquette Pinchon, sa femme. Il était encore bailli quand il mourut en 1395. Philippe avait des services, et en faisant de lui un gentilhomme, Charles VI avait voulu le récompenser, puisqu'il ne fut taxé pour droits de chancellerie qu'à 80 fr. d'or, ce que le roi appelle une finance modérée. Par contre, Jean, son fils, mit au service de l'Angleterre et des Bourguignons une intelligence remarquable et une langue dorée. C'était un légiste retors qui, après avoir été lieutenant du sénéchal en 1420, devint, en qualité de

Digitized by Google

bailli d'Abbeville, « l'homme de conseil » du sire de Cohen, capitaine de la ville pour les Anglo-Bourguignons; en d'autres termes, dans ces temps difficiles, dans un pays en feu et soulevé par la guerre civile, le sire de Cohen était un pantin dont Jean de Queux tenait les fils. Il était devenu odieux aux partisans du dauphin, qui voulurent s'en défaire à tout prix. Une nuit du mois d'août 1421, pendant que le sire de Cohen et lui faisaient leur ronde accoutumée dans les rues de la ville, les conjurés les assaillirent, et pendant qu'ils s'occupaient d'assommer Cohen, Jean de Queux, qui avait piqué son cheval, rencontrait dans sa fuite une chaîne tendue en travers de la rue et allait s'y briser : l'homme et le cheval furent tués sur le coup. Cela fit grand bruit dans le parti anglo-bourguignon, et l'on s'inquiéta bien moins du sire de Cohen, qui était pourtant fort endommagé, que de Jean de Queux. Il faut mesurer sa valeur et son importance aux regrets qu'on lui donna. Ses deux filles étaient alors mariées : Marie, l'aînée, dame de Neuilly-L'Hopital, avec Mahieu Le Moictier, et Agnès, la cadette, dame de Bouillencourt, Cerisy et Gorenflos, avec Jean de Sarton, élu sur le fait des aides ordonnés pour la guerre. Mais Marie, qui ne tarda pas à devenir veuve, se remaria avec Guillaume Bournel, lequel n'était alors qu'un cadet de grande maison, mais devint par la suite maître d'hôtel du roi et grand-maître de l'artillerie de France le 15 août 1473. Il y avait encore des de



Digitized by Google

Queux à Abbeville, pendant le XVIIIe siècle, dans les charges de magistrature; un lieutenant assesseur en l'élection en 1735, un lieutenant particulier en 1787. Les premières années de notre siècle les ont vus s'éteindre. Il est à croire qu'ils étaient parents de ceux dont je viens de vous esquisser l'histoire.

Avec Valery Cordier, originaire de Saint-Valery, anobli sans payer de finance, au mois de novembre, se termine la série des anoblissements en Ponthieu pour l'année 1387. Il n'y en a pas moins de six pour 1388, et de ces six familles une seule subsiste encore, c'est celle de Cacheleu. Jean Cacheleu, anobli en 1388, est donc l'auteur de cette excellente maison qui a fourni un grand nombre de personnages de distinction, qui a contracté de belles alliances et qui n'est plus représentée aujourd'hui que par une seule branche, après en avoir compté jusqu'à sept existant à la fois dans notre Ponthieu. Les descendants de Raoul de Cateux, anobli la même année, n'eurent pas le temps de prétendre à la même situation. Raoul de Cateux, son fils, fut grand-échevin d'Abbeville en 1410, 1420 et 1423; mais Laurent de Cateux, garde du scel royal en 1444, n'eut qu'une seule fille. Quant à Pierre de Lessau, procureur du roi en la sénéchaussée de Ponthieu, puis lieutenant du sénéchal, malgré ses lettres de noblesse de mars 1388, la lignée à laquelle il donna naissance ne revendiqua jamais les priviléges des gentilshommes. Je les suis jusqu'en 1572, et parmi

Digitized by Google

eux je ne vois que des auditeurs du roi à Abbeville et à Saint-Riquier, où ils se fixèrent au XVIe siècle, et où ils étaient représentés en 1530 par un notaire; mais pas un écuyer, pas un gentilhomme.

Le 20 juin 1388, Jean de Noyelles était anobli, et, dès le 13 juillet suivant, il avait fait enregistrer ses lettres à la chambre des comptes. Il était homme de précaution et, sa précipitation le prouve, prenait sa noblesse au sérieux. Sa postérité l'imita, et, quoique avocat en parlement, Jean de Noyelles, son dernier descendant, se qualifiait écuyer et ne mourut, en 1524, qu'après avoir marié ses trois filles à des nobles de la province. Quatre jours seulement après, le 24 juin 1388, Pierre Le Prévost était anobli à son tour, et l'enregistrement de ses lettres à la chambre des comptes eut lieu le même jour que pour celles de Jean de Noyelles; ils avaient sans doute agi de concert. Son dernier descendant, qu'on appelait M. de Glimont, était, à la fin du siècle dernier, lieutenant des maréchaux de France au département de Montdidier, après avoir servi comme capitaine dans le régiment de Chartres.

Un peu de calme succède enfin à cette furie d'anoblissements. Le roi comprenait-il qu'il avilissait une faveur en la prodiguant ainsi, ou l'ambition des bourgeois commençait-elle à s'épuiser? Je pencherais plus volontiers pour la première hypothèse, car la vanité des Français est proverbiale et insatiable : c'est à peine si, sur ce terrain, ils pourraient être surpassés par leurs voisins d'Ita-

Digitized by Google

lie. Quoi qu'il en soit, les lettres de noblesse vont se faire de plus en plus rares. Nous venons d'en énumérer quatorze pour deux années seulement; si l'on veut en trouver un nombre égal, il faut aller jusqu'à 1676, c'est-à-dire embrasser une période de trois siècles. Pour l'année 1389, je ne rencontre qu'un seul anoblissement accordé en août à Pierre Lenganeur, et c'était justice. Il était surprenant que l'on n'eût pas songé plus tôt à une famille dont la filiation remontait à Robert Lenganeur, témoin de la charte de commune d'Abbeville, en 1192, et qui avait déjà fourni treize maïeurs à Abbeville. A peine Pierre fut-il noble, qu'il fut cinq fois décoré de la mairie et qu'il devint huissier d'armes du roi, lieutenant du capitaine d'Abbeville, et qu'il acquit les seigneuries de Caux et de Tofflet. Il faisait honneur au choix du monarque, mais il bâtissait sur le sable. Ses quatre filles se partagèrent sa succession; Thomas Le Ver, époux de l'aînée, eut avec elle la grosse part, Caux et Tofflet.

Aucun anoblissement n'a signalé l'année 1390. On n'en rencontre qu'un seul en 1391, au mois de mars, en faveur de Jacques Roussel, seigneur de Miannay, bailli de la châtellenie de Bailleul, et de Pierre Roussel, son frère, tous deux fils de Guérard Roussel, bourgeois d'Abbeville. Cette famille, bien moins notable dans la bourgeoisie que celle de Lenganeur, conquit un rang supérieur dans la noblesse et fournit deux personnages distingués : Guérard Roussel, évêque d'Oléron et premier mi-

Digitized by Google

nistre de la reine Jeanne d'Albret, et Daniel Roussel, maréchal de camp et député général des protestants, qui épousa Anne Morin de Loudon et donna, le 28 janvier 1659, sa fille unique, Suzanne, à Daniel de Boubers, seigneur de Bernâtre. J'en dirai autant, à l'illustration près, des descendants de Pierre d'Ault, anobli en octobre 1397. Pierre était fils de Guérard d'Ault, prévôt du Vimeu en 1369, au-delà duquel je ne trouve plus rien. Cette famille s'est éteinte de nos jours dans celle de Louvel. Jean Heudain, bourgeois de Saint-Riquier, anobli en juillet 1412, moyennant 98 livres parisis, fut le dernier noble de la création du roi Charles VI. Pendant vingt-neuf ans, c'est-à-dire pendant les troubles qui signalèrent la fin du règne de Charles VI et la moitié de celui de Charles VII, il ne fut pas délivré de lettres de noblesse en Ponthieu. Il faut aller jusqu'au mois d'octobre 1441 pour rencontrer l'anoblissement de Jacques Manssel, dont les descendants furent maintenus le 6 février 1700, en se gardant bien, comme toujours, de faire figurer ce titre primordial parmi les pièces de leur production. Après lui vient Jacques du Maisniel, seigneur de Triconval, anobli en octobre 1447. Il était issu au quatrième degré de Jean du Maisniel, habitant à Saint-Riquier en 1350, et il donna naissance à une postérité distinguée divisée en deux branches : celle de Longuemort, éteinte en 1760, et celle d'Epaumesnil, partagée en plusieurs rameaux qui existent encore à Abbeville et

Digitized by Google

à Lille. Quant à Jacques d'Aoust, anobli en 1453, son cas était différent. Il était bien fils d'Eustache d'Aoust, bourgeois d'Abbeville; il avait bien été lui-même argentier, plusieurs fois échevin et procureur fiscal à Abbeville, mais il était issu au sixième degré de Raoul d'Aoust, chevalier, sire dudit lieu, mort en 1269, « le mardi devant Purificacion Nostre-Dame », ainsi que le constate la très-curieuse pierre tombale que l'on voit encore dans l'église d'Aoust-Marest.

Charles VII n'avait donc fait que trois nobles. Louis XI, qui aimait les bourgeois jusqu'à la noblesse exclusivement, n'en fit pas un seul. Charles VIII, tout occupé de ses guerres d'Italie, suivit cet exemple, et Louis XII faillit l'imiter, puisque ce fut seulement dans la dernière année de son règne, en octobre 1514, qu'il anoblit Nicolas de Nouvillers, trois fois maïeur d'Abbeville avant d'obtenir cette distinction, et trois fois maïeur encore après qu'il l'eut obtenue. Le séjour du roi à Abbeville, à l'occasion de son mariage, fut le prétexte d'une faveur que méritaient peut-être les services personnels de Nicolas de Nouvillers, mais que ne justifiait ni la situation de ses prédécesseurs ni l'ancienneté de sa race, dont le premier auteur connu était Renaud de Nouvillers, possesseur d'un petit fief à Gamaches, en 1417. Cela n'empêcha pas son fils, nommé aussi Nicolas, d'ériger en 1527, à son père, quand il mourut, au milieu du chœur de l'église de Saint-Gilles, un mausolée de marbre noir enri-

Digitized by Google

chi de cuivre doré, avec ses armes et le blason de ses quatre quartiers. Ce fils respectueux, ou vaniteux, comme vous l'aimerez mieux, n'eut lui-même qu'une seule héritière, Anne, qui épousa Jean Cornu, écuyer, seigneur d'Embreville.

A partir de la deuxième moitié du XVI[e] siècle, la vente des lettres de noblesse devient une source de revenus pour l'Etat; les provinces sont inondées de nouveaux nobles, soit par l'acquisition de lettres-patentes, soit par l'acquisition des nombreuses charges qui conféraient la noblesse. Il avait bien raison, le ministre qui disait à Louis XV, je crois : « Lorsque Votre Majesté crée une charge, Dieu crée aussitôt un sot pour l'acheter. » Dans les temps de disette, quand les coffres se vidaient, un édit royal créait des lettres d'anoblissement, moyennant finances, et l'on n'était jamais embarrassé d'acquéreurs. Pour vingt qu'il aurait fallu, il s'en présentait une centaine. C'est ainsi que Henri III, par son édit de juin 1576, ayant mis en vente un certain nombre de lettres-patentes au prix de 700 écus d'or chacune, Nicolas Danzel, seigneur de Saint-Marc, en acheta une le 15 décembre de la même année; mais il ne la fit enregistrer devant l'élection d'Abbeville que le 2 juillet 1598, à cause de l'édit du mois de janvier précédent révoquant les anoblissements concédés depuis vingt ans, c'est-à-dire depuis 1578. Il importait donc beaucoup à Nicolas Danzel de faire constater officiellement la date de ses lettres. Après avoir fourni un grand nombre

Digitized by Google

d'officiers distingués, cette bonne famille est éteinte dans toutes ses branches, sauf dans la branche aînée, représentée par M. Danzel, vicomte de Boismont, le dernier du nom et des armes. Pierre Tillette, seigneur de Mautort, qui avait acheté également en février 1577 des lettres de la même création, moyennant la même finance, échappait aussi par conséquent à l'effet rétroactif de l'édit de révocation. Pierre était issu de Colart Tillette, vivant à Abbeville en 1380, et sa famille avait été agrégée au corps de la bourgeoisie d'Abbeville, en 1442, dans la personne de Honoré Tillette, son quart aïeul. Pierre fut d'abord le seul noble de tous les siens : ses lettres étaient personnelles, et ses frères demeurèrent dans la bourgeoisie. Il donna naissance aux seigneurs de Mautort, les aînés, qui existent encore; les seigneurs de Buigny, qui existent également, ne furent anoblis qu'un siècle plus tard, en 1688, dans la personne de Jean Tillette, gendarme de la garde du roi. Les seigneurs de Longvillers et d'Offinicourt, éteints, qui voulaient le porter plus haut que les autres, furent inquiétés pendant longtemps dans leurs prétentions nobiliaires et ne purent se mettre en règle qu'à l'aide de charges de magistrature qui conféraient la noblesse. Quant aux seigneurs d'Acheux et d'Achery, encore existants, ce fut le chef de cette branche, François Tillette, conseiller du roi, lieutenant général des eaux et forêts en Picardie, qui se fit anoblir pendant son année de majorité

Digitized by Google

d'Abbeville par le roi Louis XIII, en novembre 1638.

Je vous ai raconté ailleurs, Monsieur, l'histoire des Le Roy de Saint-Lau et de Valines; la noblesse datait, dans cette famille, de l'anoblissement de Jacques Le Roy, en août 1587. Vous savez, sans qu'il soit besoin de le répéter, où et comment ils se sont éteints. (Voir la lettre intitulée : *Monsieur de Valines.*) Quant à la famille Lesperon, originaire du comté d'Eu, où elle ne brillait guère, depuis l'anoblissement de Michel Lesperon, sieur de la Jonquière, en mars 1594, elle s'établit en Ponthieu, où elle acquit un certain relief par les charges de magistrature, celle notamment de premier président en l'élection de Ponthieu à titre héréditaire. Les deux dernières de cette maison sont mortes au commencement de notre siècle.

Pour le XVIIe siècle, je n'ai à vous citer que Pierre Gallet, sieur de Sombrin et de Neuilly, anobli en 1634, dont la postérité s'est éteinte en 1710 dans la famille de Bourrée. Je vous citerai aussi Charles Beauvarlet, seigneur de Drucat, capitaine au régiment royal, dont les lettres d'anoblissement, en date de mars 1676, ont eu pour objet de récompenser de longs services militaires; sa descendance est éteinte. Les Beauvarlet de Bomicourt et de Moismont, branche cadette qui avait fait un changement dans ses armoiries, furent anoblis en 1700. Les uns et les autres avaient pour auteur Etienne Beauvarlet, bourgeois et marchand à Abbeville

Digitized by Google

en 1480. Ce fut également en 1700 qu'Adrien de Boulogne, procureur du roi, conseiller au présidial et ancien maïeur, acquit la noblesse. Au mois d'août de la même année, Antoine de Dourlens, conseiller au présidial, imita son exemple, bien qu'il fût fils de Pierre de Dourlens, maître d'hôtel du roi et conseiller d'État. Ce n'était là, il faut le dire, que des anoblissements *en tant que besoin*, dans lesquels on constatait la possession par les ascendants des qualifications nobles, et qui étaient destinés, dans ces temps de scrupuleuses vérifications, à suppléer à l'insuffisance des preuves. Les anoblissements de cette nature ne pouvaient donc porter aucun préjudice à l'ancienneté de la noblesse d'une famille. Cet Antoine de Dourlens avait pour gendre Nicolas Briet, seigneur de Rainvillers, lequel, quoique issu en ligne directe et par filiation suivie de Jean Briet, écuyer, seigneur de Domqueurrel en 1407, tandis que ses cadets les Briet de Famechon et de Formanoir prouvaient depuis 1511, trouva plus commode, à l'exemple de son beau-père, de prendre des lettres de noblesse en août 1701. Ce qui lui paraissait sans conséquence pour lui-même causait à sa postérité un irréparable préjudice.

Dans des temps bien plus reculés, au moment où les preuves de noblesse étaient plus difficiles à fournir, les nobles y mettaient pourtant plus d'amour-propre, et ils n'eussent jamais consenti à se laisser anoblir en tant que besoin ou à acheter



Digitized by Google

des lettres pour s'épargner les fatigues d'une recherche de titres. Au XIVe comme au XVIIIe siècle, la revendication d'une possession d'état nobiliaire n'avait d'autre but que de se soustraire aux charges qui pesaient lourdement sur les non-nobles; mais c'était une occasion de faire connaître ce que l'on valait, et on ne la laissait pas échapper. Ce ne fut qu'à partir du XVIIe siècle que la preuve par titres fut réclamée : jusqu'alors, la preuve testimoniale avait toujours été admise, et c'était, je dois vous le dire, la seule à laquelle on eût recours. L'offre faite, le 10 mars 1376, par Jean Le Caucheteur de prouver sa noblesse par témoins est donc une exception, mais une exception à remarquer, puisque lui, fils de Colart Le Caucheteur, anobli en mars 1356, ne pouvait déjà plus reproduire les lettres-patentes délivrées à son père vingt ans auparavant. — La manière de procéder était uniforme. Les commissaires sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts, se constituaient en tribunal : en 1375, c'était Jean, sire de Nielles, chevalier, conseiller du roi, maître des requêtes de son hôtel et sénéchal de Ponthieu; Pierre Le Sêne, receveur du bailliage d'Amiens et du comté de Ponthieu, et Henri Le Tavernier, procureur du roi. Je parle ici pièces en main, car j'ai sous les yeux l'enquête originale et le jugement de ces commissaires parmi mes titres de famille, puisqu'il s'agit de la maintenue de noblesse de Jean de Belleval, écuyer, seigneur de Belleval-en-Vimeu, le 16 juin 1375.

Digitized by Google

Qui a vu une enquête de ce genre les a toutes vues; celle-ci a le mérite d'être originale, donc incontestable, et je ne pouvais mieux faire que de la choisir pour type. Donc les commissaires mandent devant eux « Jehan de Belleval, escuier, à présent demourant audit lieu de Belleval-en-Vimeu », et lui demandent de justifier sa noblesse « par témoins, bonnes gens dignes de foi, lectres ou instruments, chartres ou priviléges ». En réponse à cette mise en demeure, Jean de Belleval fait comparaître ses témoins au nombre de vingt. Voici leurs noms, dans l'ordre où ils se présentèrent devant les commissaires, qui recueillaient successivement leurs dépositions : Hue de Cramaisnil, écuyer, demeurant à Abbeville ; Henri de Caumont, écuyer, demeurant en Vimeu; Pierre de Drucat, écuyer; Jean Maillart, avocat, demeurant en Vimeu ; Robert Broullart, écuyer, demeurant à Martainneville ; Guillaume de Drucat, chevalier ; Guillaume de Maisnières, écuyer, demeurant à Maisnières; M. de Maintenay, chevalier ; Renaut Le Vicomte, chevalier; Jacques de Beauchamp, chevalier; Guillaume Becquet, écuyer, demeurant à Visme ; Jean Sarpe, écuyer, panetier du roi, demeurant à Saint-Maulvis; Jean de Rambures, chevalier; Yvain de Frettemeule, écuyer; Jean de Harcelaines, chevalier; Guillaume Haterel, écuyer, demeurant en Vimeu ; Jean Le Caucheteur, demeurant à Abbeville; Jean de Belloy, écuyer, demeurant en Vimeu; Jean de May, demeurant à Abbeville; Jean Boutery, cheva-



Digitized by Google

lier, demeurant à Huppy. La liste des témoins étant épuisée, leurs dépositions mises par écrit tout au long, les commissaires déclarent que « Jehan de Belleval a tant et si souffisamment montré et prouvé sadicte noblèche tant de par son père et de par sa mère comme du costé de par son taïon » (grand-père), qu'ils le reconnaissent pour noble et le maintiennent en cette qualité. Mais les maintenues d'une époque aussi reculée ne sont pas communes en Ponthieu, et je ne pourrai vous citer avec celle-ci que celles de Jean Le Roy, écuyer, de Firmin Le Ver, écuyer, le 25 juin 1375; de Mathieu Matiffas, le 27 juillet 1374; de Jean Le Caucheteur, le 10 mars 1376, et de Jean Truffier, le 1er juillet 1432.

Il ne faut pas croire que le fisc, qui avait bec et ongles, se contentât d'une constatation aussi solennelle une fois faite. A chaque instant, il forçait les nobles à justifier de nouveau de leur noblesse, sous peine de payer la taille, et il avait pour lui, comme témoins à charge, les non-nobles, dont l'intérêt était de faire contribuer le plus de monde possible à l'acquittement de l'impôt. Permettez-moi, Monsieur, de prendre pour exemple ma famille et la branche aînée de ma famille, que je représente, pour vous démontrer jusqu'à quel incroyable excès de taquineries réitérées conduisait ce système. Le 9 janvier 1345, Jean de Belleval obtient un arrêt du parlement de Paris qui le reconnaît noble de race, et en cette qualité le décharge de la moitié d'une amende qui lui avait été imposée. Jean de



Digitized by Google

Belleval, son fils, est maintenu le 16 juin 1375. Jean de Belleval, son arrière-petit-fils, est maintenu deux fois : en Ponthieu, le 25 juin 1461, et en Normandie, en 1463. Jean de Belleval, fils de ce dernier, est confirmé dans sa noblesse par le roi Louis XII, en octobre 1514. Enfin, un arrêt du conseil du roi, du 2 avril 1671, maintient encore François de Belleval, seigneur de Bois-Robin, issu en ligne directe de ceux qui précèdent. C'est donc six maintenues en trois siècles, en moyenne une tous les cinquante ans. Si je cherche maintenant dans les quinze autres branches cadettes, toutes éteintes, j'arrive au chiffre de dix-sept maintenues, de vingt-trois, en y ajoutant celles de la branche aînée. N'ai-je pas le droit, Monsieur, de dire avec une légitime fierté qu'une famille dont la noblesse a été vérifiée vingt-trois fois peut et doit la croire bonne et solidement établie ?

Je veux être fidèle au titre de ma lettre, Monsieur, et je vous prie, dans ce but, de m'accorder encore quelques moments d'attention. Je vous ai fait voir comment, grâce aux lettres de noblesse, certaines familles sortaient du néant, comment elles avaient commencé ; laissez-moi maintenant vous dire comment d'autres, et des meilleures, ont fini. Ce n'est pas le côté le moins curieux de cette étude.

Il n'y a pas si loin qu'on le croit des sommets à l'abîme. Une famille qui s'élève peut subir quelques temps d'arrêt, mais le mouvement ascension-



Digitized by Google

nel continue : je vous l'ai prouvé par toutes celles dont je vous ai retracé les origines. Une famille élevée vient-elle à décroître, elle roule sans s'arrêter jusqu'au bas de la pente. Vous connaissez le nom de d'Amerval; il n'appartient pas seulement à notre province, il appartient à l'histoire, et Nicolas d'Amerval, *le petit courrier de la Ligue*, l'a rendu célèbre. Les d'Amerval avaient la prétention d'être issus des comtes de Boulogne, dont ils portaient à peu près les armoiries. Quoi qu'il en soit, c'était une famille d'ancienne chevalerie.

Une seule branche de cette maison s'était fixée en Ponthieu, tandis que les autres habitaient le Beauvoisis et l'Ile de France. Elle portait *d'azur à trois besants d'argent*, au lieu *d'argent à trois besants de gueules*, et sa filiation authentique commençait avec Jean d'Amerval, écuyer, en 1480, allié à Hélène Laudée, puis à Anne de Wierre; mais elle appartenait à la famille, elle était reconnue et acceptée comme telle par le chef de nom et d'armes, et sa haute noblesse était par le fait même bien établie. Jean d'Amerval avait eu deux fils : l'aîné, Adrien, et le puîné, Jean, qui fit le rameau des seigneurs de Maison-Ponthieu, éteint noblement au milieu du XVIIe siècle dans les familles de Boulainvilliers, Danzel de Beaulieu et Thorel. Dans la filiation de la branche aînée (en Ponthieu), il n'y a pas de mésalliances, et je trouve de bons services militaires. Adrien d'Amerval est homme d'armes en 1550; son fils aîné, Godefroid, est lieu-

Digitized by Google

tenant de cinquante hommes d'armes en 1583. En 1600, François, fils de Godefroid, le premier seigneur de Fresne, est enseigne de cinquante hommes d'armes. Claude, son fils unique, fut gouverneur de Saint-Valery, où il retournait en 1690, quand il se noya dans la Somme, qu'il avait voulu traverser à cheval. Antoine d'Amerval, chevalier, seigneur de Fresne et du Mesnil, qui avait épousé, le 7 février 1727, Marie-Madeleine de Carpentin, en eut trois fils, dont un, chevalier de Malte, mort jeune, et l'aîné, Marie-Joseph-Charles-Antoine, chevalier, seigneur de Fresne, qui servit dans les chevau-légers de la garde du roi avant son premier mariage, le 16 décembre 1755, avec Marie-Françoise-Josèphe de Wandonne, d'une très-ancienne famille chevaleresque de l'Artois. Un seul fils naquit en 1758 de cette union, Antoine-François d'Amerval, qui fut aussi chevau-léger de la garde du roi, et qui décéda jeune et sans alliance. Marie de Wandonne mourut sur ces entrefaites, et son époux se remaria à Marguerite Magniez, fille de Nicolas Magniez, manouvrier à Nempont. Cette déplorable union ne donna fort heureusement naissance qu'à deux filles : Marie-Françoise-Alexandrine, mariée le 10 janvier 1795 à Philippe Barré, laboureur, fermier et cordonnier à Flixecourt; Justine, la cadette, épousa le même jour Pierre-Antoine des Essars, laboureur, aubergiste et directeur de la poste aux lettres de Nempont. M. d'Amerval mourut en 1800, après avoir assisté à

Digitized by Google

l'abaissement de sa race, auquel il avait d'ailleurs travaillé de ses propres mains, et dont il pouvait se vanter d'avoir été le premier artisan. Peu auparavant, on avait beaucoup parlé du chef d'une bande de chauffeurs, beau garçon, aux grandes manières, et qui portait aussi le nom de d'Amerval. Arrêté pendant la nuit, dans l'auberge de l'Arbre-à-Mouches, sur la route de Poix à Airaines, grâce au concours et à la trahison d'une servante dont il était l'amant, ce bandit fut guillotiné peu de jours après. On prétendit qu'il était le propre fils du dernier d'Amerval.

Si vous avez feuilleté mon Nobiliaire de Ponthieu, Monsieur, vous avez dû y remarquer la famille de Bernard, à cause de l'époque reculée, 1499, à laquelle elle avait fait remonter sa production, lorsqu'elle fut maintenue par l'intendant de Picardie, le 21 décembre 1716. Ses services dans l'armée et dans la magistrature, ses alliances étaient à l'unisson de sa noblesse; et quand la branche aînée, des seigneurs de Famechon, s'éteignit, le 22 août 1729, par le mariage de Marie-Catherine-Augustine de Bernard, dame de Famechon, avec Antoine-Claude de Belloy, chevalier, seigneur de Rogeant, on n'avait à lui reprocher aucune défaillance nobiliaire. Il en fut tout autrement de la branche cadette, des seigneurs de Nullemont, devenue l'aînée après 1729. Elle n'avait pas d'ailleurs attendu à cette époque pour renier les traditions sans tache de ses ascendants, pour oublier le respect qu'un gen-

Digitized by Google

tilhomme doit au nom qu'il porte. Philippe de Bernard, écuyer, seigneur de Rincheval, marié en 1677 à Anne Quentin, n'était rien moins que riche; sa fille, Madeleine, fit un déplorable mariage en épousant un meunier nommé Charles-Louis; son fils, Vincent de Bernard, écuyer, seigneur de Mouchy, officier à l'hôtel royal des Invalides, allié d'abord à une femme de qualité, Madeleine de Bures, en 1703, se remaria en 1711 avec Marie-Angélique Beaufy, fille d'un huissier de Blangy. La destinée de son fils unique, Jean-François de Bernard, écuyer, seigneur de Mouchy et de Plainval, fut encore plus désastreuse. Après avoir été pendant longtemps porteur d'eau à Paris, où il avait épousé une fille du peuple, il fit un petit héritage inespéré et revint se fixer à Soreng, et il y mourut âgé de plus de 80 ans. Ses enfants l'avaient quitté, et il n'entendit jamais parler d'eux. Dans l'incertitude où il était de leur sort, et privé de ses héritiers naturels, il légua tout ce qu'il possédait à son cousin germain, Jacques-Louis, le meunier.

La famille de Gueschard, bien plus ancienne et plus distinguée que celle de Bernard, n'eut pas une meilleure fin. Issue de Bernard de Gueschard, chevalier, vivant en 1240, elle fournit deux abbés à l'abbaye de Saint-Riquier : Gauthier, de 1248 à 1257, et Baudoin, de 1312 à 1333. Sa filiation suivie était établie depuis Baudoin de Gueschard, écuyer, allié vers 1480 à Jeanne de Gourguechon. Son petit-fils, Jean, ayant acheté du duc de Lor-

Digitized by Google

raine et d'Aumale, le 14 mai 1588, moyennant 600 écus d'or, la moitié de la seigneurie d'Escles (commune du canton de Formerie, Oise), y fixa sa résidence, et tous ses descendants imitèrent son exemple. C'est là qu'habitait et que mourut en 1752 Charles de Gueschard, chevalier, maréchal des logis et porte-étendard de la compagnie des chevau-légers de la garde du roi, et chevalier de Saint-Louis. Il était issu de Jean de Gueschard au septième degré. Des sept enfants nés de ses deux mariages avec Marie-Anne de La Rue et avec Louise de Caullières, l'aîné, Jacques-Léonard, capitaine au régiment de Languedoc, dragons, et chevalier de Saint-Louis, qui n'eut pas de postérité, vendit Escles le 11 août 1751, et quitta le pays; le deuxième, chevau-léger de la garde du roi, mourut à 21 ans, en 1750. Sur les cinq filles, trois moururent avant la Révolution, sans alliances. Deux seulement survécurent à la tourmente; elles vivaient dans une chaumière du village dont leurs ancêtres avaient été les maîtres pendant deux siècles, et n'avaient d'autres ressources qu'une petite pension que leur faisait une famille jadis alliée à la leur. L'une y mourut en 1801, âgée de 71 ans; l'autre, qui avait été religieuse à l'abbaye de Bival, avait 78 ans quand elle mourut, en 1811. La famille de Gueschard, fort peu nombreuse, n'avait jamais produit qu'un seul et court rameau, tombé en quenouille à Escles, cinquante ans auparavant, Nicolas de Gueschard, écuyer, n'ayant eu que deux filles :

Digitized by Google

Catherine, alliée en 1754 à Noël Beaurain, laboureur à Escles, et Madeleine-Angélique, successivement femme de François Beaurain, puis de Dominique Maho, couvreur en chaume, également domicilié à Escles.

Faut-il insister, Monsieur, et vous donner d'autres exemples de l'instabilité des choses de ce monde ? Il y a encore la famille de L'Etoile, issue de Guillaume de L'Etoile, écuyer, homme d'armes des ordonnances du roi en 1549, et qui fut maintenue par l'intendant Bignon, le 27 avril 1708. Un négociant de Douai ou d'Arras s'en dit aujourd'hui le chef et l'unique représentant. Je vous ai dit ailleurs comment a fini la famille L'Yver, dans la personne du chevalier de Bouillencourt, condamné à mort pour le meurtre d'un garde-chasse, et mort à Charenton, après huit ans de détention, en 1723. N'avez-vous pas enfin sous les yeux l'exemple d'autant plus frappant de Roland d'Ochancourt, facteur rural, quoique petit-fils de M. Roland, seigneur d'Ochancourt, garde du corps du roi en 1789, et de la famille Desforges de Caulières, dont la chute a été d'autant plus rude que sa position était plus élevée. Cette dernière famille, originaire de Champagne, tirait son origine d'Adam Desforges, écuyer, seigneur de Charvil-lès-Givet, vivant en 1460, qui eut pour fils Moïse Desforges, écuyer, officier dans les troupes du comte de Lamarck, et pour petit-fils Jean Desforges, écuyer, seigneur de Châteaufort, gentilhomme du prince de Condé, guidon de la

Digitized by Google

compagnie d'hommes d'armes du vicomte de Turenne. Le fils de Jean, Moïse Desforges, premier page du prince de Condé, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du seigneur de Thoix, épousa le 1er avril 1599 Charlotte des Essars, dame de Caulières, et cette alliance le fixa en Picardie. Charles Desforges, vicomte de Caulières, son fils, allié le 13 janvier 1626 à Anne de Saint-Blimond, de l'une des plus anciennes maisons du Ponthieu, fut le premier artisan de la grandeur de sa maison, en Picardie. Il eut de dignes successeurs dans la personne de ses descendants, François Desforges, vicomte de Caulières, époux de Marthe-Ursule de Louvencourt, le 14 janvier 1677, père de François-Alexandre Desforges, vicomte de Caulières, brigadier des armées du roi, lieutenant-colonel du régiment de Pologne, cavalerie, chevalier de Saint-Louis, lequel, d'Andrée-Agnès de Saint-Blimond, sa femme, laissa Claude-François-Alexandre-André Desforges, comte de Caulières, page du roi de Pologne, capitaine au régiment de Broglie, cavalerie, lieutenant des maréchaux de France pour la généralité d'Amiens et chevalier de Saint-Louis, allié en 1746 à Marie-Anne de Pons de Rennepont, dont étaient nés cinq enfants, deux fils et trois filles. L'aîné des fils, Anne-Joseph-Alexandre, vicomte de Caulières, capitaine-commandant au régiment de Foix, lieutenant des maréchaux de France et chevalier de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, avait épousé, le 23 septembre 1787, Antoinette Françoise-

Digitized by Google

Rosalie, fille du marquis de Grasse. Il mourut le 22 novembre 1793, mais trop tard encore pour le bonheur des siens. Après avoir mené le plus grand état de maison, à tel point qu'il ne sortait jamais qu'en voiture à six chevaux, le vicomte de Caulières ne laissait à son fils que le souvenir de ses prodigalités et de ses splendeurs. Ce fils, pauvre, épousa sa servante et quitta Caulières pour le village tout voisin de Lignières-Chatelain, où il mourut laissant treize enfants. Dans ce pays que leur aïeul remplissait de son faste et où il vivait en gentilhomme de cour, vous trouverez ses petits-fils : l'un, l'aîné, héritier du titre de vicomte de Caulières, ancien sous-officier de gendarmerie; le deuxième, ancien marchand de vin à Paris, tous deux sans postérité. C'est au troisième, menuisier à Lignières, qu'il appartient de perpétuer la famille : il a deux fils manouvriers, et une fille femme de chambre, femme d'un domestique. En ajoutant à ces trois frères leur sœur, femme d'un savetier de Lignières, vous aurez le tableau exact des survivants. L'aïeul portait l'épée et les talons rouges, les petits-fils portent la blouse. Qu'a-t-il fallu pour en arriver là ? Soixante ans à peine. C'est profondément triste. Ils savent leur origine; s'ils ont quitté le nom de Caulières pour ne porter que leur nom patronymique de Desforges, ils n'ont pas oublié du moins leur blason; mais aucun d'eux n'a tenté de s'arracher à l'obscurité qui les envahit.

Digitized by Google

Après cette dernière, lamentable et très-véridique histoire, je crois, Monsieur, qu'il n'y a rien à ajouter de plus.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE XX

FRIQUET DE FRICAMPS

Le petit village de Fricamps, dans le canton de Poix (Somme), a eu des seigneurs de son nom dès les temps les plus reculés. Il est des personnes qui, se fondant sur la presque similitude des armoiries, ont voulu faire de ceux-ci un rameau de la maison de Tyrel de Poix. L'écu de Fricamps, *de gueules semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à la bande de même brochante,* ne diffère, en effet, de celui de Tyrel que par le métal de la croix et des bandes, qui sont *d'argent*. Quoi qu'il en soit, dès l'an 1100 la famille de Fricamps était constituée; elle avait son nom patronymique établi et son exis-

Digitized by Google

tence particulière; mais, moins heureuse que sa puissante voisine de Poix, elle n'a laissé que de rares vestiges de son existence, et, sans le roi de Navarre, elle fût tout à fait tombée dans l'oubli. Le turbulent monarque a fait beaucoup pour la maison de Fricamps; il a associé son chef à sa destinée agitée et vagabonde, et il lui a en même temps procuré la notoriété de l'histoire et tracé le chemin des grandeurs. Partout où il est question du roi Charles le Mauvais, vous pouvez être certain qu'il sera aussi question de « Friquet ». Les historiens, moutons de Panurge, ont pris une fois de plus le Pirée pour un homme. Si vous leur demandez ce qu'était ce « Friquet », il n'y en a pas un qui saura vous dire que ce surnom familier servait à désigner « Monseigneur Jean de Fricamps, chevalier ». Je me suis fait, Monsieur, le don Quichotte de notre province; je fais profession d'abattre tous les moulins à vent de l'ignorance et de l'oubli. L'histoire et la réhabilitation de Friquet de Fricamps sont donc essentiellement de mon domaine.

Pour constater l'origine de la maison de Fricamps, il faut remonter jusqu'à l'année 1100, époque à laquelle Geoffroy de Fricamps servait de témoin dans une charte de Garin, évêque d'Amiens. Cent ans plus tard, au commencement du XIIIe siècle, un cadet quittait la Picardie pour la basse Normandie, et il allait y fonder une branche puînée qui ne devait pas tarder à éclipser son aînée, et qui était aussi destinée à lui survivre. Je m'at-

Digitized by Google

tacherai à cette branche quand le moment sera venu de le faire; jusqu'ici, je ne m'occupe que des Fricamps picards, fidèles gardiens du berceau de leur race. Il est déjà bien difficile de secouer la poussière six fois séculaire qui les recouvre, à plus forte raison l'est-il davantage de resouder les anneaux brisés de cette chaîne. Ne me demandez pas ici de filiation suivie et acceptez les quelques personnages isolés dont je dois la connaissance à de patientes investigations. Ainsi trouvé-je Jean de Fricamps chanoine d'Amiens en 1248, et arbitre, en 1260, d'un différend entre l'évêque d'Amiens et l'abbé de Saint-Vulfran d'Abbeville; en 1270, il était doyen de son chapitre. En 1275, je trouve Jean de Fricamps, sénéchal d'Albigeois, puis après Guillaume de Fricamps, chevalier, seigneur dudit lieu, qui servait dans l'armée de Flandre avec cinquante hommes d'armes, en 1302, et qui fut condamné en 1306 par l'official de l'évêque d'Amiens, pour avoir refusé de payer une redevance à l'abbaye de Selincourt. Ce n'était assurément pas la pauvreté qui en était cause, puisque, outre sa seigneurie de Fricamps, il possédait encore en 1311 un manoir et des terres à Saint-Maxent. Guillaume était remuant; aussi ne faut-il pas s'étonner s'il ne lâche pas prise et si, ayant à réclamer quelque chose du sire de Poix, il l'appelle en combat singulier devant Philippe de Valois, en 1337. Une telle obstination picarde, apparemment fondée sur le bon droit, devait avoir et eut les plus heureux

Digitized by Google

résultats. Le sire de Fricamps, en septembre 1337, reçut de la munificence royale 100 livres parisis à prendre chaque année sur le trésor royal, qui devaient être converties, après sa mort, en une rente de 25 livres au profit de « Agnès la maistresse d'Arras », sa femme. Guillaume avait pour parente Jeanne de Fricamps, successivement femme de Jean d'Equennes, écuyer, et de Guillaume de Barbery, écuyer. Peut-être avait-il pour fils ou pour frères Jacques de Fricamps, écuyer, qui figure dans le compte du trésorier des guerres, en 1339, et Hue de Fricamps, écuyer, homme-lige de l'abbaye de Corbie, en 1340; peut-être avait-il pour filles la femme de Jean de Sempy, chevalier, bailli d'Amiens en 1360, et Marie de Fricamps, femme de Jean de Belleval, écuyer, en 1345. A sa branche appartenaient encore Floridas de Fricamps, écuyer, qui servait, monté sur un cheval noir, dans la compagnie de Herpin de Saint-Sauflieu, chevalier, le 14 août 1352; dans celle de Colart de Louvencourt, en 1363, et Raoulin de Fricamps, écuyer, tantôt servant avec huit écuyers, en 1375, à repousser les routiers venus d'Allemagne; tantôt, en 1379, dans la compagnie de Jean, sire de Regnauville; en 1380, avec neuf écuyers, sous les ordres d'Olivier de Clisson; en 1385 dans l'armée de Flandre, ou en 1387 dans la compagnie du châtelain de Beauvais. Avec ce dernier se termina obscurément la branche aînée de la famille, déjà dépossédée de son fief patronymique au profit des

Digitized by Google

Sarcus. Avec la branche normande nous allons rencontrer plus de suite, plus de méthode, plus de détails, plus de durée, et surtout bien plus de dignités et de gloire.

Jean de Fricamps n'était qu'un cadet de famille. Comme il n'y avait pas pour lui de place au foyer paternel, dans ce temps où le droit d'aînesse absorbait tout et faisait le vide autour de lui, il fut chercher fortune ailleurs. L'indépendance des féodaux avait sa raison d'être quand elle s'appuyait sur la possession d'un grand fief. Quand on n'a rien, au contraire, il faut se hâter de dépendre de quelqu'un, afin de ne pas dépendre de tout le monde. C'est pourquoi Jean de Fricamps s'enrôla parmi les gens du roi qui le fit, en 1224, son bailli dans le Ponthieu. Il passa peu après, en 1227, avec la même qualité, dans le Cotentin, où il exerçait encore ses fonctions en 1231, lorsque le roi saint Louis, pour le récompenser de ses services, lui fit un présent vraiment royal. Il lui donna la seigneurie de Montfarville avec une forteresse et de beaux droits, et divers domaines à Carnanville, Quettehou, Valcanville, Gerville, Mobec et Véli. Cette libéralité décida du sort de Jean et de sa postérité; elle leur fit une nouvelle patrie et prépara ainsi, de loin, la grandeur et les vicissitudes du héros de mon récit. Jean devint, en 1239, sénéchal de Carcassonne; après, plus rien, et sans doute plus rien que le silence de la tombe. En 1231, son fils, Nicolas de Fricamps, était déjà chevalier; il avait l'âge

Digitized by Google

d'homme, et le père, par conséquent, devait être un vieillard. Nicolas, devenu baron de Normandie, n'avait pourtant pas rompu entièrement avec le berceau de sa race : il avait certainement gardé quelques biens auprès de Fricamps ou à Fricamps même, puisque, en 1234, il y fait acte de suzeraineté en autorisant Robert de Saint-Aubin à passer un contrat avec l'abbaye de Selincourt. Henri de Fricamps, son fils, compris en 1256 et en 1272 parmi les chevaliers du Cotentin qui devaient au roi le service militaire pour leurs seigneuries, figurait aussi en 1279 parmi les arrières-fieffés de Picquigny, à cause d'un fief qu'il possédait à Lignières-Chatelain. Mais avec lui cessent tous rapports avec le Ponthieu. Son fils, Jean de Fricamps, écuyer, qui fait hommage au roi pour Montfarville, en 1316, paraît même n'avoir conservé que ce grand fief de tout l'apanage constitué par saint Louis à son bisaïeul. Je ne sais rien de lui, j'ignore le nom de sa femme, mais je sais qu'il fut le père de Pierre de Fricamps et du célèbre Friquet de Fricamps, le complice du roi de Navarre, la victime du roi Jean, l'ami de Charles V.

En Picardie donc, comme en Normandie, un peu moins peut-être dans cette dernière province, les commencements de la famille de Fricamps sont environnés d'une obscurité que l'on a peine à pénétrer. Mais, de même que du choc des nuages jaillit la foudre, ainsi des commotions politiques jaillit la lumière qui pénètre jusqu'au fond des

Digitized by Google

provinces, jusque dans les plus secrets replis de nos annales. Inconnu jusqu'aux premières opérations de Charles le Mauvais, dès que le roi apparaît sur la scène politique, Fricamps se révèle. Si les temps avaient été calmes, mon héros fût sans doute demeuré confondu dans la foule : il n'eût pas attiré l'attention de ses contemporains au prix de mille dangers, il n'eût pas conquis des honneurs en gagnant une partie dont sa tête pouvait être l'enjeu.

J'estime, sans autre preuve que des présomptions ou un calcul de probabilités, que Jean de Fricamps naquit à Montfarville vers 1318 ou 1320. J'ai nommé son père, mais je n'ai pu découvrir le nom de sa mère. Est-ce d'eux qu'il reçut ce nom de Friquet sous lequel il paraît avoir été connu de tous? Ce surnom n'était-il qu'un diminutif de Fricamps, un jeu de mot sur son nom patronymique, ou bien ne lui avait-il été donné qu'en raison de sa petite taille? On ne le saura jamais. Toujours est-il que, non-seulement pour les autres, mais pour lui-même, il était Friquet de Fricamps; il se dénommait ainsi dans le préambule de la plupart des actes qu'il passait. Et cela fut toujours ainsi jusqu'au jour où il leva bannière, ou peut-être plutôt jusqu'au jour où son fils fut en âge de recevoir de lui cet héritage, expression de la tendre familiarité d'un père ou de l'inoffensive raillerie d'un ami, et qui a induit en erreur l'historien par excellence de Charles le Mauvais, M. Secousse, et

Digitized by Google

tous ceux qui se sont inspirés de lui. Friquet de Fricamps, pour lui conserver cette désignation quasi officielle quoique familière, et consacrée par l'histoire, était déjà chevalier quand, avec sept écuyers sous ses ordres, il se rendit en 1342 à l'host de Ploërmel. Ce fut donc en Bretagne, sous les drapeaux du comte de Blois, qu'il fit, pour nous du moins, ses premières armes ; car, avant d'être chevalier et pour arriver à l'être, il avait dû marquer sur plus d'un champ de bataille. Il est donc naturel de croire qu'il a été l'un de ceux qui ont frappé les premiers coups de la guerre de Cent-Ans, et que ce fut dès 1336, et en Flandre, qu'il commença à gagner ses éperons.

Pendant quatre ans l'histoire est muette sur le compte de Friquet ; on était entré d'ailleurs dans une période d'apaisement relatif. On ne guerroyait guère qu'en Gascogne, et cependant, s'il faut en croire le traître Geoffroy d'Harcourt parlant à Edouard III, « la fleur de la chevalerie » de Normandie aurait suivi son duc sous les murs d'Aiguillon, où l'on ne faisait rien qui vaille et où Gauthier de Mauny s'illustrait par une défense héroïque. Il est supposable, la Normandie étant à ce point dégarnie de noblesse, que Friquet de Fricamps était dans l'armée du futur vaincu de Poitiers. Je le crois d'autant plus volontiers, que nous le verrons tout à l'heure sous les ordres du connétable comte d'Eu ; or, le comte d'Eu était à Aiguillon, et ce fut même lui et le comte de Tancarville

Digitized by Google

que le duc chargea d'aller donner au roi, son père, des nouvelles du siége, et lui demander l'autorisation de réduire, à force de temps et par la famine, l'obstination des assiégés contre lesquels la force des armes ne pouvait rien. Tout à coup une terrible nouvelle éclate comme un coup de tonnerre. Le roi d'Angleterre est débarqué le 12 juillet en Normandie, à la Hogue ; le 14, il est à Valognes ; le 15, à Carentan ; le 21, à Saint-Lô ; le 26, Caen était investie. Godefroy d'Harcourt n'avait pas trompé le roi d'Angleterre. Les villes n'étaient point fermées, le pays était gras et plantureux, la population inerte et sans résistance, tant ce coup était inattendu. Mais, à Caen devait s'arrêter cette promenade militaire.

Mandés en toute hâte par le roi, les comtes d'Eu et de Tancarville avaient traversé la France, appelant les féodaux aux armes sur leur passage ; ils avaient eu le temps de s'enfermer dans la ville et, puissamment aidés par les bourgeois, d'y organiser un simulacre de défense. Tout cela n'aboutit qu'à une honteuse défaite : les comtes d'Eu et de Tancarville, accusés de s'être fait prendre à dessein, n'ont pu se laver de ce soupçon infamant. Il n'y eut guère de gens tués qu'en fuyant, et je ne sais si c'est parmi ceux-là qu'il faut classer Jacques Quiéret, qui n'en revint pas. Quant à Friquet de Fricamps, dont la présence à Caen est attestée par les comptes des trésoriers des guerres, il ne fut pas fait prisonnier. Il y a lieu de croire qu'il parvint à

Digitized by Google

se réfugier dans le château de Caen, « durement grand et plantureux », où le capitaine, Robert de Warigny, recueillit ainsi beaucoup de monde. On peut croire que Friquet ne fut pas de ceux qui ne tirèrent l'épée que pour la jeter dans leur fuite précipitée : il devait être vaillant homme d'armes et réputé pour tel, puisque, en 1350, Guy de Nesle, maréchal de France, l'établit « garde et cappitaine de la route d'Angleterre », c'est-à-dire commandant en chef du corps d'armée destiné à agir contre les Anglais en Poitou et en Limousin, en attendant l'arrivée d'Arnould d'Audeneham, chargé de ce commandement. Friquet avait sous ses ordres, en cette qualité, douze chevaliers, cent soixante-sept écuyers, et un égal nombre d'archers et d'arbalétriers. Il ne fut déchargé de ces fonctions provisoires, dont le nom de leur titulaire atteste l'importance, que pour être institué capitaine et gouverneur du comté d'Angoulème. Il exerçait encore cette charge en 1352, comme l'attestent ses quittances de gages conservées dans le précieux recueil de Clairembault. Charles d'Espagne, créé connétable par le roi, avait reçu de lui, le 23 décembre 1350, le comté d'Angoulème. Friquet était donc chargé de conserver l'héritage de celui dans l'assassinat de qui il devait tremper deux ans plus tard.

A cette époque était lieutenant pour le roi en Languedoc Charles II, roi de Navarre, né à Evreux en 1332, et par conséquent âgé de 21 ans quand

Digitized by Google

il inaugura sa carrière politique par un crime. Philippe de Valois avait été tuteur du jeune prince, et le roi Jean, après l'avoir déclaré majeur le 12 février 1351 et lui avoir remis l'administration de ses domaines, lui avait donné en mariage sa fille, Jeanne de France, à la fin de la même année, avec une dot de 100,000 deniers d'or à l'écu et de 12,000 livrées de terre. De ce traité d'alliance, en tout temps gage d'une confiance et d'une affection réciproques, la guerre allait surgir. Charles en fit la base de ses incessants griefs contre son royal beau-père, et il faut convenir qu'il était, pour cette fois, bien fondé dans ses réclamations. Le roi Jean ne se pressait pas d'exécuter les stipulations matrimoniales; non-seulement il ne payait pas la dot, mais il ne faisait même pas rédiger le contrat de mariage, qui aurait pu servir à son gendre d'arme contre lui. Bien plus, il venait de gratifier le connétable du comté d'Angoulême, assigné à Philippe, roi de Navarre, et à Jeanne, sa femme, en payement de 3,000 livres de rente que Philippe de Valois leur avait données. Résolu de frapper un grand coup et n'osant s'attaquer directement au roi, Charles le Mauvais voulut l'atteindre dans celui qu'il aimait tendrement, dans son ami d'enfance : la mort de Charles d'Espagne fut résolue. Chaque chroniqueur a raconté à sa manière cet événement tragique, mais c'est à Friquet de Fricamps qu'on doit de le connaître dans ses moindres détails. Fait prisonnier avec le roi de Navarre, à Rouen, par le

Digitized by Google

roi Jean, le 3 avril 1355, Friquet avait été enfermé au Châtelet, où l'on instruisait son procès. Soumis à la torture, qui brisait les plus forts et déliait les langues les plus obstinées, il parla trois fois. De ces trois interrogatoires ou confessions, on a conservé la substance de deux attestées par le secrétaire du roi, qui les recueillit; mais la troisième existe encore tout entière, et c'est à elle qu'il faut avoir recours pour savoir la vérité sur la mort du connétable et sur les premières intrigues du roi de Navarre. Friquet y parle enfin, et tout naturellement, de lui-même avec cette franchise de l'homme qui sent la mort venir. Ce précieux document me servira à mettre mon héros en pleine lumière, et vous verrez qu'il ne fut pas un homme ordinaire.

Jean de Fricamps assure dans sa déposition que le roi Jean le donna au roi de Navarre, en d'autres termes qu'il lui permit de quitter son service pour s'attacher à celui de Charles II. On aurait pu croire que c'était un moyen de défense si Charles V n'avait plus tard reconnu formellement l'exactitude de cette allégation dans des lettres du 2 avril 1364. Quel fut le motif qui guida Fricamps alors et le porta à renoncer au poste honorable de capitaine du comté d'Angoulême? Ce n'était assurément pas la prévision des troubles qui allaient éclater, mais plutôt un moyen d'avancer sa fortune et de se rendre agréable au roi en témoignant le désir de servir sa fille et son gendre. Le service du roi de Navarre, à cause de ses fiefs normands, avait aussi

Digitized by Google

de quoi tenter les barons de cette province. Aussi est-ce par centaines que l'on compte les nobles normands compromis dans les mêmes événements. Friquet de Fricamps n'avait d'ailleurs pas fait fausse route, et il eut lieu de s'en applaudir aussitôt. De deux choses l'une : ou bien il était déjà un personnage assez distingué pour que Charles, flatté de son acquisition, le lui témoignât hautement ; ou bien, déjà connu du prince, Friquet n'avait agi que par suite d'un secret accord entre eux. Toujours est-il que Charles le nomma immédiatement gouverneur de la ville et du château de Caen, l'admit au nombre de ses conseillers et lui donna une large part dans sa confiance. De simple commandant d'une province, Friquet était devenu l'un des principaux personnages de la petite cour d'Evreux.

Quoique la haine du roi de Navarre pour le connétable ne fût un secret pour personne, quoique la grande faveur de Charles d'Espagne lui eût fait de nombreux ennemis, Friquet de Fricamps n'avait jamais cessé d'entretenir avec lui des relations, politiques peut-être, mais en apparence amicales. En qualité de capitaine d'Angoulême, il avait été « de l'hostel » du connétable pendant un an, et le souvenir de cette domesticité dorée l'obligeait à quelque décorum. Il ne varie d'ailleurs jamais sur ce sujet dans ses dépositions, et, trois ans après le meurtre, il se défendait encore énergiquement d'y avoir participé, même par son silence.

Alors qu'il était déjà au roi de Navarre, Friquet

Digitized by Google

avait été envoyé par le roi Jean en Saintonge, auprès de Louis d'Harcourt, qui y commandait en chef. Il y fut spécialement chargé du siége de Surgères, c'est lui qui le raconte, et, à la faveur d'une trêve qu'il était allé conclure lui-même à Libourne avec le sénéchal de Bordeaux, Louis d'Harcourt l'avait député à Issy pour rendre compte au roi de l'état de la province. Nommé gouverneur de Caen sur ces entrefaites, Friquet avait voulu se signaler dans ce nouveau poste par une répétition de ce combat des Trente qui avait passionné la noblesse et excité parmi elle le plus vif enthousiasme. Il avait voulu organiser un combat de vingt Français contre vingt Anglais, dans lequel il se serait réservé le principal rôle; mais l'affaire ayant avorté, et les occasions de se distinguer lui faisant défaut, il se mit en chemin pour aller de nouveau combattre à Surgères, et cette fois sous les ordres du connétable, qui devait s'y rendre en personne. Mais le roi de Navarre, qui ne pouvait goûter cette confraternité d'armes, le rappela à Caen, d'où il le manda presque aussitôt auprès de lui, à Pacy. Friquet trouva son maître dînant, tout botté pour aller chasser le lièvre. Il l'accompagna, et, quand l'ardeur de la chasse les eut emportés loin de leurs compagnons, Charles commença à sonder Friquet et à lui découvrir ses desseins.

Méfiant et dissimulé, plein d'esprit et d'affabilité, le prince avait l'art d'attirer la confiance et de ne jamais se livrer : il ne se plaisait qu'aux demi-con-

Digitized by Google

fidences, et bien fin qui aurait pu lire au fond de sa pensée. Fidèle à ses principes, dans les premières ouvertures qu'il fit à Friquet, il ne découvrit qu'une partie de la vérité pour pénétrer les sentiments de son interlocuteur. C'est ainsi qu'après lui avoir demandé s'il était bien à lui et s'il était disposé à le servir contre tous, sur la réponse affirmative de Friquet ne faisant d'exception que pour le roi et pour la famille royale, il le lui fit jurer sous serment, et finit par lui déclarer que son ennemi était le connétable. Avait-il trouvé Friquet trop tiède à son gré, se défiait-il de lui, voulait-il l'éprouver d'abord avant d'en dire plus long, ou n'avait-il que l'intention de se saisir de Charles d'Espagne et de le garder en prison jusqu'à la complète restitution de ses biens? Friquet affirma toujours la dernière hypothèse, et que l'idée d'assassinat n'était jamais venue à l'esprit du roi. Il est certain, quoi qu'il en dise, que la mort du connétable était déjà résolue, et la question, pour nous, se résume en celle-ci : le roi ne s'expliqua-t-il pas plus clairement, parce que Friquet n'avait pas voulu le comprendre, ou Friquet, ayant eu la confidence entière, n'a-t-il pas cherché à atténuer la responsabilité de son maître, afin de diminuer d'autant la sienne? C'est ce que l'on ne saura jamais.

Cependant, Charles se répandait en plaintes amères contre celui qui retenait son héritage, qui l'avait qualifié de faux monnayeur, et qui le desservait auprès du roi Jean. Il s'écria qu'il lui vou-

Digitized by Google

lait le plus de mal possible, et que l'on s'en apercevrait avant peu. Friquet se vanta de lui avoir répondu seulement de bien prendre garde à ce qu'il allait faire et de ne pas s'attirer la colère du roi Jean, qu'il désapprouvait les voies de fait, et qu'il fallait seulement défier le connétable, c'est-à-dire lui déclarer, avec les formalités nécessaires, une guerre privée suivant l'usage encore observé alors par la noblesse française. Le chancelier de Navarre, en survenant, mit fin à ce tête-à-tête : il loua bassement Friquet en faisant apprécier en sa présence au prince le bonheur d'avoir de tels serviteurs. Ce fut peine perdue : Friquet prit congé le jour même pour retourner à Caen; mais Charles lui dit encore qu'il irait passer les fêtes de Noël à Paris, où serait le connétable, et que là il lui chercherait ou lui ferait chercher querelle et le ferait maltraiter. Charles se rendit en effet à Paris; mais, soit que l'occasion d'exécuter son programme lui eût fait défaut, soit que le connétable ne fût pas venu à Paris, il revint à Évreux sans avoir rien fait.

Peu de jours après, mandé de nouveau à Évreux par le roi de Navarre, Friquet s'y rendit aussitôt; mais, quelque diligence qu'il eût faite, Charles était déjà parti avec une nombreuse escorte, et le gouverneur de Caen ne put le rejoindre qu'à Nonancourt, au moment même où il montait à cheval pour poursuivre son voyage. Charles lui dit, sans détours cette fois, que le connétable était dans les environs, qu'il devait ce jour-là même coucher à



Digitized by Google

l'Aigle, dont il était seigneur depuis son mariage avec Marguerite de Blois, en allant conférer avec Arnould d'Audeneham et visiter Mme d'Alençon à Verneuil; qu'il ne se défiait de rien, puisqu'il voyageait presque seul et chassant à l'oiseau le long de la rivière. Charles ajouta que, par son ordre, Gillet de Bauterlu, Colinet Doublet, Le Bascle de Mareuil, Maubué de Mainemare et plusieurs autres de ses gens venaient de partir pour l'Aigle. Friquet lui ayant demandé quel était son dessein, le roi répondit qu'il voulait se saisir du connétable et l'enfermer dans une de ses forteresses jusqu'à ce que le roi, son beau-père, lui eût fait justice.

Il était tard. Le roi et Friquet allèrent coucher dans une maison isolée, à peu de distance de l'Aigle. Le lendemain, dès le point du jour, comme ils allaient à la découverte, ils furent rejoints par Le Bascle de Mareuil, qui arrivait à bride abattue en criant : « C'est fait! c'est fait! Le connétable est mort! » Friquet déclara qu'à cette nouvelle inattendue il fut si ému, que le sang lui jaillit par le nez et par la bouche; quant au roi, il se mit à pleurer « moult tendrement »; puis, réunissant tous ses gens autour de lui, il leur déclara qu'il les avouait de tout et qu'il ne prendrait de lettres de rémission que si elles s'étendaient jusqu'à eux. Le chancelier du prince, seul et sans le conseil de personne, fit alors écrire des lettres que Charles envoya aux différentes villes du royaume et à plusieurs grands seigneurs, pour leur demander du

Digitized by Google

secours contre les amis de Charles d'Espagne. Le roi de Navarre était un habile comédien, mais la préméditation du crime ressort trop clairement de toutes ses circonstances pour qu'elle soit l'objet d'un doute. Il ordonna l'assassinat, le prépara de longue main, et, s'il n'y assista pas, c'est qu'il savait capables de l'exécuter les gens dont il avait fait choix. Friquet seul, quoique mandé de Caen, reste auprès du prince comme un homme que Charles sait répugner au crime, mais qu'il veut s'attacher en le forçant à se compromettre malgré lui. L'attitude de Friquet fut ici absolument conforme à l'esprit de ses dépositions, et, s'il n'était pas de bonne foi, il faut convenir qu'il était habile et digne d'être le conseiller d'un prince aussi retors. Généreux pour un maître qui d'ailleurs ne lui marchandait pas ses faveurs, dans sa déposition Friquet tenta de le disculper, ce qui était une tâche impossible, mais il réussit à égarer le jugement de l'historien sur lui-même à tel point que personne ne peut l'accuser de complicité de ce crime inutile et par conséquent inexcusable.

J'ai dit que le roi de Navarre était un ambitieux, d'une persévérance qui n'avait d'égale que son adresse. Les rois Jean et Charles V en firent souvent l'épreuve, et leurs concessions réitérées prouvent qu'ils savaient à quel terrible adversaire ils avaient affaire. Dans cette circonstance pourtant, il ne donna pas la mesure de ce qu'il devait être un jour. Il était jeune, aveuglé par la haine; il



Digitized by Google

croyait que sa qualité de gendre du roi lui servirait de sauvegarde et que l'on n'oserait rien contre lui. Plus âgé et mieux éclairé, il se fût ménagé l'alliance anglaise. Par bonheur pour lui, le duc de Lancastre fut plus sage, et de la Flandre, où il apprit la nouvelle, il dépêcha à Charles, à Evreux, un de ses écuyers pour lui demander qu'il lui envoyât son chancelier : il voulait, disait-il, apprendre de lui comment les choses s'étaient passées. Le chancelier partit aussitôt pour Bruges, un peu contre l'avis des conseillers de Charles, s'il faut en croire Friquet. Maubué de Mainemares, nommé pour l'accompagner, déclina cet honneur; Friquet, spécialement désigné par le chancelier, refusa d'abord et ne céda qu'à la prière du prince. Pierre de La Tramerie et Jean de Bauterlu les accompagnaient, mais seulement pour engager des bijoux chez des marchands de Bruges, afin de se procurer les fonds nécessaires pour soutenir la guerre. Après avoir remis au comte de Flandre une lettre par laquelle Charles le priait de solliciter sa grâce du roi, les deux ambassadeurs se rendirent au Dam, auprès du duc de Lancastre, et s'acquittèrent de leur message en lui demandant, au nom de leur maître, de l'assister contre les amis du connétable. Friquet est évidemment la seule autorité que l'on puisse invoquer ici. Si dans les deux premiers interrogatoires il s'était montré discret et réservé, la torture à laquelle on l'appliqua avant le troisième lui avait rendu la mémoire des plus petites choses :

Digitized by Google

il n'oublie même pas de mentionner qu'en les abordant, le duc s'était poliment informé de la santé du roi, qu'il leur avait demandé « comment faisoit le roi de Navarre, et ils respondirent que bien ». Mais ils n'étaient pas venus pour échanger des lieux communs de courtoisie, et le prince anglais entra dans le vif de la question en expliquant combien la situation de Charles était critique s'il n'avait l'appui d'un puissant allié, et que cet allié serait le roi d'Angleterre si Charles le désirait. Il insista beaucoup sur la nécessité pour le chancelier de passer immédiatement en Angleterre, afin d'y jeter les bases du traité, et s'offrit à l'y conduire. A son grand étonnement, le chancelier refusa, et il eut alors avec le duc, dans l'embrasure d'une fenêtre, un entretien secret dont Friquet déclare qu'il ne lui fut rien révélé. En rapprochant de cela le refus du chancelier et son attitude réservée devant les offres généreuses de l'Anglais, on peut croire qu'il obéissait à des instructions formelles et que le roi de Navarre ne voulait que faire une démonstration menaçante, afin de se ménager un meilleur traité avec le roi Jean. A la demande réitérée du duc, s'il ne voulait pas que le roi d'Angleterre fît quelque chose pour lui, le chancelier ne répondait que par le silence. Lancastre termina la conférence en promettant un contingent immédiat de deux cents hommes d'armes et de cinq cents archers, s'il en était besoin, et des secours plus considérables par la suite dès que Charles les réclamerait. Pendant l'en-

Digitized by Google

tretien secret du duc et du chancelier, un chevalier, François de Helles, avait pris à part Friquet et avait entrepris de le disposer favorablement pour leur cause. Le duc lui-même, étant intervenu pour insister dans ce sens, s'attira de Friquet cette fière réponse : « Qu'il avoit esté et seroit toute sa vie bon François, de cueur et de voulonté, et que Anglais ne seroit-il ja ».

Le roi de Navarre attendait à Mantes le retour de ses envoyés. Il se préparait à la guerre, appelait ses vassaux aux armes, fortifiait ses villes et ses châteaux et signait des traités d'alliance avec les grands seigneurs de Normandie. Mais, en même temps, il voulait épuiser toutes les voies de conciliation et il venait d'envoyer, dans ce but, le comte de Namur auprès du roi, quand Friquet et le chancelier se présentèrent devant lui. Le rapport qu'ils lui firent, devant le Conseil assemblé, ne parut rien changer à son désir d'accommodement, mais il garda bonne note des dispositions favorables de l'Angleterre pour les utiliser, par la suite, et vous verrez plus loin que sa mémoire ne lui fit pas défaut. Il n'avait pour le présent perdu ni son temps ni ses peines. Le roi Jean, quoiqu'il lui en coutât, devait au bien de l'État d'étouffer son juste ressentiment, et le 12 février, il signa un traité très-avantageux sur tous les points pour le roi de Navarre. Je n'ai pas entrepris de refaire ici l'histoire du roi de Navarre; par conséquent, je ne prendrai du traité que ce qui concerne mon héros,

Digitized by Google

à savoir la concession à Charles du Cotentin et de la vicomté de Valognes, ce qui faisait de lui le suzerain immédiat de Friquet de Fricamps, et les lettres de rémission générale comprenant le roi de Navarre, ses frères et tous ceux qui avaient pris part au meurtre du connétable et qui étaient soupçonnés d'y avoir participé. Trop de gens étaient intéressés à l'exécution de cette clause du traité pour n'en pas réclamer le bénéfice immédiat. Les lettres furent délivrées le 4 mars dans la forme ordinaire; mais elles étaient conçues en termes si vagues, désignant les complices du roi sans en nommer aucun, que Friquet de Fricamps s'en émut et réclama des lettres particulières d'abolition qui lui furent accordées ce même jour. Les amis qui s'entremirent pour lui, dans cette circonstance, ce sont les lettres qui le disent, firent bien les choses et ils lui obtinrent en même temps le pardon de son ambassade en Flandre. On ne voit pas qu'aucun autre des adhérents de Charles le Mauvais ait eu la même prudence que Friquet, et il serait curieux de constater que celui qui se disait le moins coupable ait témoigné avoir le plus besoin de la clémence royale.

La prudence de Friquet n'était que de la sagesse, car la bonne harmonie ne tarda pas à être troublée, malgré les incroyables avantages faits au roi de Navarre par le traité de Mantes, à ce point que les plénipotentiaires français furent soupçonnés de trahison et que plusieurs d'entre eux tombèrent

Digitized by Google

dans la disgrâce du roi. Dès le mois de mars, un mois à peine après la signature de la paix, les deux rois étaient en désaccord et cela dura jusqu'au mois d'août que le comte d'Harcourt les accomoda. Mais ce n'était encore qu'une paix fourrée, et, au mois de novembre, Charles quitta secrètement la Normandie, lui huitième, et alla à Avignon où devaient se rendre les plénipotentiaires de France et d'Angleterre pour y traiter de la paix. Friquet de Fricamps assure qu'il n'avait d'autre but que d'échapper à son beau-père qui rassemblait des troupes pour s'emparer de lui et de témoigner son mécontentement de l'inexécution de certaines clauses du traité de Mantes. Friquet était resté en Normandie et ne rejoignit son maître que quelque temps après, en Navarre. Charles avait attendu les plénipotentiaires à Avignon et il y demeura secrètement quelques jours après leur arrivée. Feignant ensuite de quitter la ville, au grand jour, il y rentra pendant la nuit et se tint caché pendant quinze jours dans l'hôtel du cardinal d'Ostie; il y avait chaque nuit un entretien confidentiel avec le duc de Lancastre pour débattre un traité d'alliance contre la France avec laquelle le prince anglais venait de signer la paix au nom de son gouvernement.

Pendant ce temps, et en réponse à ces ténébreuses pratiques, le roi Jean s'était transporté à Caen et avait mis des gouverneurs et des garnisons dans les villes du roi de Navarre. La place n'était

Digitized by Google

plus tenable pour Friquet de Fricamps qui s'en alla à Torigny d'où il écrivit à Boucicaut afin d'avoir un sauf-conduit pour rejoindre Charles en Navarre. Sur le refus du roi, Friquet se décida pourtant à partir, à ses risques et périls, et il trouva auprès de son maître un chambellan du duc de Lancastre qui arrivait d'Angleterre. Envoyé à Orthez, auprès du comte de Foix, Friquet y séjourna quelque temps; quand il revint à Pampelune le chambellan n'y était plus. Charles lui expliqua qu'il l'avait renvoyé avec Colin Doublet porteur d'une lettre par laquelle il annonçait au duc de Lancastre qu'il allait bientôt se rendre à Cherbourg avec ses troupes, qu'il ferait sommer le roi de lui restituer ses places fortes et qu'il les recouvrerait de gré ou de force. Charles s'embarqua, en effet, avec sa suite dont Friquet faisait partie, et il vint prendre terre à Cherbourg où l'attendait Colin Doublet qui lui transmit les assurances d'amitié du roi d'Angleterre et du duc de Lancastre. On prétendait même, autour de Charles, que la flotte anglaise était à Guernesey. Toujours la même politique, toujours le même succès. Alarmé de ces rumeurs, le roi envoyait son armée à Caen, mais il envoyait en même temps à Valognes des plénipotentiaires qui signèrent le traité dit de Valognes, le 10 septembre 1355. Ratifié par le roi, le 24 du même mois, ce traité contenait, entre autres dispositions, abolition pleine et entière pour quatre-vingt-dix-neuf des partisans de Charles,



Digitized by Google

parmi lesquels figurent Friquet et son frère puîné, Pierre de Fricamps.

A peine le traité de Valognes était-il conclu que l'esprit inquiet et remuant du roi de Navarre suscitait de nouvelles intrigues dans lesquelles il entraînait cette fois le Dauphin. Il était venu avec lui de Normandie à Paris, et ce fut apparemment pendant ce voyage qu'il s'insinua dans l'esprit du jeune prince, à peine âgé de dix-huit ans et dont le caractère était naturellement doux et facile. Il l'indisposa tellement contre le roi, qu'il parvint à lui persuader de quitter secrètement la France pour aller chercher un asile auprès de l'empereur Charles IV, son oncle, et pour lui demander son appui afin de s'emparer de son père, de le faire enfermer « en une tour et ylleuc abrégier sa vie ». Aucun historien n'a eu connaissance de ce fait si considérable ou n'a voulu le révéler. Knyghton est le seul qui en parle, et la confession de Friquet de Fricamps, l'un des auteurs du complot, met en pleine lumière cette page inconnue et si triste de l'histoire de Charles V. Voici comment Friquet s'exprimait à ce sujet, dans sa prison, en présence des commissaires chargés de l'interroger. Il était à Amiens de retour de l'expédition dirigée en Flandre pour combattre contre le roi d'Angleterre, c'est-à-dire à la fin d'octobre 1355, quand le Dauphin le fit appeler dans sa chambre, avec Gauthier de Lor, et leur demanda s'ils voulaient le servir, ce à quoi ils consentirent volontiers pourvu que ce

Digitized by Google

ne fût ni contre le roi de France ni contre le roi de Navarre. Le Dauphin répondit qu'il avait simplement formé le dessein d'aller visiter l'empereur son oncle, qu'il souhaitait d'avoir un cortége digne de son rang, et qu'il les priait, en conséquence, de l'accompagner. Ils le lui promirent l'un et l'autre, puis Friquet retourna en Normandie et il n'entendit plus parler de rien. Pourtant le Dauphin avait écrit de Paris au roi de Navarre, qui était à Pacy, de venir l'y chercher. Charles se rendit aussitôt à Mantes d'où il envoya une trentaine d'hommes d'armes chargés d'escorter le prince jusqu'à cette ville, point de départ du voyage projeté. A peine étaient-ils partis qu'arrivait un nouveau message pour apprendre que le Dauphin était retenu par son père. La colère et l'inquiétude du Navarrais furent à leur comble ; par ses ordres, Friquet et Jean de Landas coururent à Paris. Ils atteignirent à Saint-Cloud les gens d'armes de Navarre et les renvoyèrent à Mantes ; le lendemain matin, ils furent reçus par le Dauphin dans l'hôtel de Nesle. Les deux chevaliers étaient chargés de ne rien ménager : ils éclatèrent en reproches, Landas pleurait de colère. Il y avait de quoi, d'ailleurs, car tous deux et leur maître étaient inutilement compromis, et allaient encore une fois être exposés à toute l'indignation du roi. Le Dauphin les apaisa du mieux qu'il put et leur assura que le roi ne savait mauvais gré à aucun de ceux qui devaient être du voyage, qu'il ne le désapprouvait pas,

Digitized by Google

mais qu'il le remettait à une autre époque, que chacun, enfin, pouvait se tranquilliser et qu'il n'y aurait pour personne de fâcheux risques à courir. Il invita ensuite Landas à assister à la cérémonie de l'hommage qu'il devait prêter ce jour-là même à son père pour le duché de Normandie, mais Landas répondit qu'il n'oserait point se présenter devant le roi, et Friquet et lui s'en retournèrent auprès du roi de Navarre. Prévenu à temps du complot, le roi s'était borné à donner à son fils le duché de Normandie où il devait trouver à satisfaire ce précoce appétit de régner. Il n'en fallut pas davantage pour rompre ce projet dont les conséquences eussent été incalculables. Aussi modéré qu'habile dans cette circonstance, le roi tint rigoureusement la parole qu'il avait donnée à son fils, de ne rechercher aucun de ses malveillants conseillers. Des lettres d'abolition, du 23 janvier 1356, dans lesquelles sont nommés les principaux conseillers, et parmi eux Friquet de Fricamps, effacèrent le péché et rendirent le calme aux esprits, mais ce ne fut pas pour longtemps.

On a commenté de diverses façons les motifs qui poussèrent le roi Jean à se saisir du roi de Navarre. Les uns ont voulu y voir un acte de rigueur nécessité par de nouveaux complots de l'incorrigible Charles, d'autres une tardive vengeance du meurtre du connétable et des conspirations qui l'avaient suivi. Il est certain que le roi avait signé malgré lui les traités de Mantes et de Valognes, et que la posses-

Digitized by Google

sion de la Normandie par son fils aîné lui donnait toute facilité pour y attirer Charles et l'y faire prisonnier. Si donc l'on admet que, décidé à agir, il ait eu la patience d'attendre l'heure favorable, il faut admettre aussi que le duc de Normandie était dans la confidence de ses projets et qu'il tendit le piége auquel se laissa prendre le Navarrais. Quel autre que lui aurait pu réunir dans un dîner Charles et ses principaux conseillers et instruire le roi du moment précis où il les trouverait à table et sans défense? Le duc était mauvais fils, le voyage auprès de l'empereur le prouve; il était ami infidèle, ainsi que l'atteste la trahison de Rouen. A la bataille de Poitiers enfin, il montra qu'il n'avait ni cœur ni courage, et la postérité lui a décerné le nom de Sage : A ce prix, mieux vaut être insensé.

Dans le château de Rouen, dont toutes les portes étaient fermées, à l'exception d'une poterne donnant sur la campagne, étaient à table avec le Dauphin le roi de Navarre, le comte d'Harcourt, celui à qui Friquet avait entendu dire en parlant du roi Jean : « Par le sanc Dieu! cest roy est un mauvais homme et n'est pas bon roy, et vraiement je me garderay de luy », Friquet de Fricamps, les sires de Préau, de Clères, de Graville, de Tournebu, Louis et Guillaume d'Harcourt, Maubué de Mainemare, Olivier Doublet et Jean de Bauterlu. C'était le 3 avril 1356. Tout-à-coup la porte s'ouvre et le roi entre, armé de toutes pièces, le bacinet en



Digitized by Google

tête, l'épée au poing, avec une suite nombreuse, en s'écriant que personne ne bouge sous peine de mort. De sa propre main il arrête le roi de Navarre, et le même jour, dans le champ du Pardon, derrière le château, il fait décapiter devant lui le comte d'Harcourt, le seigneur de Graville, Maubué de Mainemare et Olivier Doublet. Le lendemain, tous les autres sont mis en liberté, à l'exception du roi de Navarre, de Friquet et de Jean de Bauterlu. Confié à la garde du maréchal d'Audeneham, Charles est d'abord enfermé dans le château Gaillard d'où il fut successivement transféré au Châtelet de Paris, puis à Crèvecœur : il était enfin dans le château d'Arleux quand Jean de Picquigny parvint à le délivrer. Tel est, en peu de mots, le précis de ce mémorable événement.

L'exception faite en faveur de Friquet de Fricamps prouve qu'il était un personnage considérable, et elle seule servirait à justifier l'étude dont il est ici l'objet. Pour l'épargner momentanément, le roi avait sans doute jugé qu'étant plus avant que tout autre dans la confiance de son maître il servirait à le perdre et à déconsidérer devant le pays un parti qui avait pour mot d'ordre le désordre et la trahison. Sa mort n'en était pas moins résolue, mais on ne devait briser l'instrument qu'après lui avoir fait rendre jusqu'au dernier son. Friquet fut donc conduit dans différentes prisons, on ignore lesquelles, et, en dernier lieu, il fut enfermé au Châtelet. Interrogé deux fois par les gens du Con-

Digitized by Google

seil du roi il ne se montra pas assez communicatif au gré de ses juges; on l'appliqua à la question, et, alors, selon l'expression du secrétaire qui écrivait ses réponses, il « parla plus largement » dans son troisième interrogatoire qui eut lieu le 5 mai (1356). Mais la torture l'avait brisé et il se sentait perdu. Comme on lui disait qu'il « ne se sauvoit pas bien de tout ceci », il répondait « qu'il ne se pouvoit autrement sauver puisqu'il n'y avoit point de sauvement ». Il était découragé, mais deux fidèles écuyers, Colin Perronnelle et Jean Taillefer, nobles tous deux et gens d'armes sous ses ordres, qui partageaient sa captivité pour en adoucir les amertumes, le rattachèrent à la vie par l'espoir d'une évasion préparée de longue main. Ils réussirent à corrompre un valet du geôlier qui les fit sortir par la porte, après avoir pris soin d'attacher une échelle de corde aux créneaux d'une tour pour laisser croire qu'ils s'étaient échappés par la fenêtre. Friquet courut aussitôt rejoindre dans le Cotentin Philippe de Navarre qui y tenait le pays contre les troupes du roi de France. Ceci se passait au mois d'octobre 1356. De grands événements venaient de s'accomplir, la bataille de Poitiers, la captivité du roi Jean et la nomination du duc de Normandie aux fonctions de régent du royaume.

Quoique les chroniqueurs se bornent à enregistrer désormais le nom de Friquet de Fricamps à propos de divers faits de guerre, il est pourtant certain, et les documents que je possède m'aident



Digitized by Google

à l'établir, qu'il ne retourna pas se confondre dans les rangs de la chevalerie, mais, qu'au contraire, il demeura l'un des chefs de la faction de Navarre, assez en évidence pour attirer à plusieurs reprises l'attention et mériter les avances du régent. Philippe de Navarre, grand capitaine, mais féroce partisan, qui combattait plutôt en chef de routiers qu'en prince, soutenait par les armes la cause de son frère captif. Friquet lui offrit son épée. Froissart le cite parmi les « apperts hommes d'armes » qui accompagnaient Philippe quand il rentra dans Évreux reconquis. Jusqu'au mois de novembre 1357, c'est-à-dire pendant une année entière, Friquet partagea la fortune du frère de son maître; mais, à peine eut-il appris la délivrance du roi Charles, (9 novembre 1357), qu'il courut le rejoindre et entra à ses côtés dans Paris, le 29 novembre, au milieu d'une grande affluence de peuple qui était allé au devant des Navarrais jusqu'à Saint-Denis. La reine Blanche, sœur du Navarrais, et la reine Jeanne, sa tante, avaient décidé le régent à envoyer à Charles un sauf-conduit. Mathieu de Picquigny, frère de Jean de Picquigny, son libérateur, était allé le lui porter à Amiens, dans la maison de Guy Quiéret, chanoine de la cathédrale, où il logeait depuis quinze jours, depuis son évasion du château d'Arleux. Couvert par ce sauf-conduit, Friquet put donc entrer en sûreté dans Paris qu'il avait quitté en fugitif deux ans auparavant. De hautes influences

Digitized by Google

s'étaient entremises : malgré leur froideur réciproque, le régent et Charles le Mauvais signèrent un traité de paix le 12 décembre 1357. Le régent ne s'en tint même pas là : il donna à Charles l'hôtel de Nesle, à Paris, le comté de Bigorre, et il n'oublia pas ses partisans. Friquet reçut, pour sa part, en mars 1358, des lettres d'abolition pour tous les délits qu'il avait commis contre le roi jusqu'à ce jour, et notamment pour son évasion des prisons du Châtelet.

Il n'y avait pas encore eu de sérieux dissentiments entre les deux princes quand éclata la Jacquerie dans le Beauvaisis, à la fin de mai. Le roi de Navarre était alors occupé à assiéger le château de Longueville, dans le pays de Caux, que le roi Jean avait confisqué sur Philippe de Navarre et donné au comte d'Eu. Il avait auprès de lui ses principaux conseillers, Jean et Ferry de Picquigny, Friquet de Fricamps et Renaud de Braquemont. Le château fut pris. Peut-être Charles ne se fût-il pas mis en peine de la Jacquerie tant qu'elle n'eût pas envahi ses domaines; mais Guillaume de Picquigny, chevalier, avait été massacré par les paysans du plateau picard circonscrit entre Poix, Liomer et Aumale, et les Picquigny étaient tout puissants auprès de Charles. Soit donc que ce fut réellement à l'instigation de Jean de Picquigny, jaloux de venger la mort de son parent; soit que, comme le dit un chroniqueur, les gentilshommes du Beauvaisis lui eussent demandé de venir à leur aide comme



Digitized by Google

étant « le plus gentilhomme du monde », le roi partit de Longueville avec quatre cents hommes d'armes, tant Français qu'Anglais, qui s'augmentèrent chemin faisant jusqu'au nombre d'un millier de lances environ. Il rencontra les Jacques près de Clermont. Ceux-ci, forts de deux mille piétons et de six cents chevaux, ne tinrent pas devant l'élan de la chevalerie et furent enfoncés avec des pertes immenses. Friquet de Fricamps et Renaud de Braquemont furent chargés de les poursuivre avec cent lances, et ils en tuèrent une centaine encore. Ce fut l'épilogue de la journée. Quelques jours après, mandé par les Parisiens, Charles se rendait à leurs vœux, et il était proclamé par eux leur capitaine : c'était la guerre. Le 8 juillet, la paix était signée. Puis, l'entrée du dauphin à Paris, le 4 août, et le brusque revirement des Parisiens en sa faveur rejetait Charles dans les bras de son frère Philippe, qui n'avait jamais voulu traiter et qui guerroyait sans relâche. Il ne fut plus question désormais de traiter, mais de combattre.

Charles convoquait sous ses drapeaux, au mois d'octobre, à peine de confiscation de leurs biens, tous ceux qui lui devaient le service militaire. Autour de Philippe de Navarre, l'homme d'action, se groupèrent aussitôt les chevaliers. Avec lui et sous ses ordres, Friquet de Fricamps assista à tous les faits de guerre de cette campagne. Il était à la prise de Melun, le 4 août; au combat sous les murs de Rouen, à l'assaut infructueux du château de Ga-

Digitized by Google

maches, à l'expédition entreprise pour faire lever aux troupes royales le siége de Saint-Valery, dans laquelle Philippe, par une suite de marches habiles, sut se dérober aux forces plus considérables qui l'enveloppaient et échappa à l'armée du connétable par une retraite réputée pour l'un des plus beaux faits de guerre de ce temps. Friquet prit part encore, à la même époque, à l'attaque des faubourgs d'Amiens, qui faillit réussir par suite des intelligences que les Navarrais s'étaient ménagées dans la place. Après chacune de ces expéditions, Philippe de Navarre se retirait, pour prendre haleine, à Mantes, dont il avait fait son quartier général et la base de sa ligne d'opérations. L'attaque d'Amiens fut la dernière entreprise sérieuse de la campagne. A l'instigation de Philippe, le roi de Navarre se prépara à reprendre les hostilités au printemps avec un redoublement de vigueur. Il fallut en revenir à l'alliance anglaise, et ce fut Friquet de Fricamps qu'il chargea d'aller la traiter auprès du roi d'Angleterre. Friquet, auquel on avait adjoint Robert Porte, Olivier de Montmorel, conseiller, et Pierre du Tertre, secrétaire du prince, reçut d'Édouard III, le 4 mars, un sauf-conduit pour se rendre auprès de lui avec une suite de trente personnes. Friquet ne réussit que trop bien dans sa mission. Édouard envoyait au roi de Navarre un corps de deux mille hommes d'armes et de sept cents archers commandés par Hugh Calverley, et il annonçait qu'il le suivrait de près, en personne,

Digitized by Google

avec toutes ses forces. Le régent comprit qu'un grand coup pouvait seul prévenir une conflagration universelle : il vint à l'improviste mettre le siége devant Melun, où étaient enfermées la tante, la sœur et la femme du Navarrais. Un furieux assaut, où du Guesclin fit ses premières armes en France, ébranla la résolution des assiégés, qui capitulèrent. Mais la prise de Melun devait procurer au régent un plus sérieux avantage qu'une satisfaction d'amour-propre; cette fois, la victoire ne fut pas stérile. Sous les auspices de la reine Jeanne s'ouvrirent à Melun même des conférences pour traiter des préliminaires d'une paix générale.

La reine Jeanne, « cette bonne créature envers Dieu et le monde », dit un chroniqueur anonyme, avait l'alliance anglaise en horreur. Elle ne pouvait supporter l'idée de voir le royaume attaqué à la fois par les Navarrais et par les Anglais, et s'écroulant sous cette double attaque. Elle décida son neveu à tenter un accommodement et à lui envoyer à Melun deux chevaliers investis de toute sa confiance. Charles était alors à Vernon avec son frère Philippe. Friquet de Fricamps et Renaud de Braquemont arrivèrent auprès de la vieille reine avec les pleins pouvoirs du roi, et ils furent mis en présence des plénipotentiaires du régent. Quand le traité eut été rédigé, le 30 juillet, on le remit au régent, qui l'emporta à Paris pour le soumettre à son conseil. Le conseil l'ayant approuvé, le seigneur de Vignay retourna à Mantes pour y chercher

Digitized by Google

Fricamps et Braquemont. Le prévôt des marchands et quelques-uns des principaux bourgeois allèrent au-devant d'eux à Saint-Denis et les accompagnèrent jusqu'au Louvre, afin de les garantir contre les insultes de la populace. Le régent reçut très-gracieusement les chevaliers du roi de Navarre, les admit à sa table et leur donna un logement dans son palais. Il eut avec eux, pendant quelques jours, des conférences après lesquelles Fricamps retourna à Mantes auprès du roi de Navarre. Il était chargé de l'amener à Pontoise, où le régent allait l'attendre. La paix fut signée dans cette ville le 21 août. Un des principaux articles du traité était le pardon accordé par le régent à trois cents des partisans du roi de Navarre, au choix de ce prince. Philippe, son propre frère, ne voulut pas être compris dans ce nombre : il reprocha à Charles de manquer à ce qu'il devait au roi d'Angleterre, et, suivi seulement de quatre chevaliers, il alla s'enfermer dans Saint-Sauveur-le-Vicomte, où il y avait une garnison anglaise commandée par Thomas Dagworth. Jean de Hannecourt fut chargé par le roi de Navarre de dresser le rôle de ceux sur lesquels il voulait faire tomber la clémence du régent, et de le présenter au prince. « Les personnes qui ensuyvent sont nomméez par le roy de Navarre, sur son serement, au nombre de III^{c} qui ont tenu sa partie, et ont à avoir rémission de touz les meffaiz quilz firent oncques », tel est le préambule de cette longue liste en tête de laquelle figure le comte d'Harcourt,

Digitized by Google

à défaut de Philippe de Navarre, et où Jean de Fricamps dit Friquet occupe la douzième place. De nos compatriotes, des nobles de notre province, on y remarque Robert et Philippe de Picquigny, chevaliers; Guérard de Picquigny, doyen de Thérouanne; le sire d'Équennes, vicomte de Poix; Guy Quiéret, chanoine d'Amiens, et Henri Quiéret, son frère; Robert de Corbie, Jean de Hénencourt, Jean et Jacques de Saint-Fuscien, et Guillaume Picquet. Chacun de ces personnages avait droit à des lettres particulières d'abolition, dans lesquelles il pouvait faire spécifier les crimes ou les délits dont il avait le plus besoin d'être pardonné, et la restitution de ses domaines, si le régent les avait confisqués. Si Friquet usa de cette faculté, je n'ai pu en retrouver la preuve. C'est à cette époque que le roi de Navarre le gratifia d'une rente viagère de 1,600 livres et de la seigneurie de Bellengreville (Calvados, canton de Bourguébus), en récompense de ses loyaux services.

Le traité que le roi de Navarre venait de signer lui imposait l'obligation de prendre, de concert avec le régent, les mesures nécessaires pour résister aux Anglais qu'il avait appelés en France. Il le fit avec une mollesse qui a accrédité parmi les historiens le soupçon d'une nouvelle trahison envers le régent. Blangy, bourg dans la vallée de Bresle, ayant été pris par les Anglais de Robert Sercot, Charles vint se loger dans l'abbaye de Sery avec cinq cents lances dont Friquet de Fricamps était

Digitized by Google

l'un des capitaines; mais les Anglais étant partis le même jour, il s'en retourna à Mantes, sans avoir rien fait que cette stérile démonstration. Le traité de Brétigny (8 mai 1360) coupa court aux funestes desseins qu'il nourrissait et lui fit enfin tomber les armes des mains. La France n'offrait plus désormais assez d'aliments à son esprit inquiet et à son goût des entreprises hasardeuses; il retourna en Navarre et commença presque aussitôt à se préparer de longue main et à petit bruit à la guerre qu'il voulait rallumer. Son départ relâcha les liens d'amitié qui l'unissaient à Friquet de Fricamps, celui-ci ne voulant sans doute pas s'expatrier et quitter la basse Normandie, où il possédait de beaux domaines. Il avait jadis délaissé le service du roi de France pour celui du roi de Navarre : Charles le Mauvais étant redevenu l'ami du roi, ce n'était donc pas le trahir que servir le prince auquel il avait de sérieuses obligations. Sa qualité de l'un des principaux conseillers du roi de Navarre et la fidélité qu'il lui avait témoignée devaient le recommander et appeler sur lui l'attention. Si tel était son calcul, l'événement prouva qu'il était juste. Le régent le nomma son chambellan et lui accorda sa confiance. En novembre 1361, il employait Friquet dans un voyage ayant pour objet « certaines besognes secrètes qui grandement le touchent », et payait 33 fr. d'or pour la dépense de ses écuyers et de ses chevaux demeurés à Rouen en l'attendant. Le roi de Navarre trouvait alors

Digitized by Google

bon qu'il en fût ainsi, puisque, en novembre 1362, il continuait à faire payer à Friquet les arrérages de la rente viagère qu'il lui avait constituée. Le 19 juillet 1362, Friquet recevait 26 fr. d'or en exécutant une nouvelle mission secrète pour le compte du régent. Mandé à Rouen par le prince, le 20 octobre 1363, il y vint avec une suite de dix chevaux, y séjourna sept jours et fut remboursé des 40 fr. d'or qu'il y dépensa. De cette époque date peut-être la rupture définitive de Friquet avec son ancien maître. Les nouvelles démarches du roi de Navarre pour porter la guerre en France étaient devenues publiques. Il envoyait le captal de Buch pour le représenter en Normandie, et il appelait la noblesse de ce pays sous ses drapeaux. Friquet, las d'une si inébranlable mauvaise foi, fit acte de sagesse et de patriotisme. Renonçant aux avantages que lui faisait Charles le Mauvais, il alla jurer fidélité entre les mains du régent, qui, devenu roi par la mort de son père, le 8 avril 1364, reconnut et attesta par des lettres du 28 du même mois l'exactitude des faits qui précèdent et accorda à Friquet une pension viagère de 1,000 livres tournois sur sa cassette particulière.

Friquet de Fricamps n'avait pas attendu cette nouvelle preuve du bon vouloir de Charles V pour mettre à exécution sa promesse de le bien servir. Il était dans l'armée de du Guesclin, qui, le 7 avril, enleva la ville et le château de Mantes, et successivement le château-fort de Rolleboise et la ville de

Digitized by Google

Meulan. A la même époque, pour prix de l'accommodement qu'il ménagea entre le roi et la reine Blanche de Navarre, relativement à Vernon, que la reine prétendait garder, il fut nommé capitaine de Vernon et de la tour de Verneuil, et reçut en outre, à ce titre, 1,000 écus d'or le 22 juin suivant. La fortune souriait enfin à Friquet : il leva bannière, et, suivi de quatre chevaliers et de quinze écuyers, il combattit sous les ordres de Mouton, sire de Blainville, à la bataille de Cocherel, le 16 mai 1364, à la prise du fort d'Acquigny et pendant tout le reste de la campagne, ainsi que l'atteste une quittance du 14 juillet de 200 livres tournois, pour les gages de ses gens d'armes. Le 25 octobre, il fit passer en revue, à Pont-de-l'Arche, sa compagnie, alors composée de deux chevaliers et de dix écuyers. Charles V, par l'avis de son conseil, ayant donné ordre à du Guesclin de faire sortir ses Bretons du pays de Caux, qu'ils dévastaient, ceux-ci passèrent la Seine et prirent l'abbaye du Bec, d'où ils étendaient leurs ravages aux alentours. Friquet fut chargé de la leur reprendre. La paix signée le 6 mars 1365 créait à la chevalerie normande des loisirs que quelques-uns d'entre eux, notamment Friquet de Fricamps, ne voulurent pas employer à un repos qu'ils avaient si bien gagné. Le roi de Chypre cherchait des chevaliers pour aller attaquer Alexandrie. Friquet et ses compatriotes répondirent à son appel, et, le 4 octobre 1365, ils prirent la ville et la livrèrent au pillage.



Digitized by Google

Mais l'arrivée du soudan d'Egypte avec des forces supérieures arrêta leurs progrès et les contraignit à se rembarquer et à regagner la France.

L'année 1366 ne fut marquée en France par aucun événement de conséquence. En basse Normandie, les garnisons anglaises pillaient, et il y avait bataille avec fortunes diverses. Le fort du Homme (aujourd'hui Sainte-Marie, canton de Picauville, arrondissement de Valognes) ayant été pris par eux, ils incommodaient tout le pays environnant. La noblesse normande reçut l'ordre de les combattre. Elle se réunit à Caen sous les ordres de Guillaume du Merle, sire de Messy, capitaine général des bailliages de Caen et du Cotentin. Friquet de Fricamps en était, et, le 26 mai, il fit montre de sa compagnie composée de deux chevaliers, sept écuyers et un archer. La forteresse était facile à défendre : de vastes marais couverts de joncs et de roseaux l'entouraient de toutes parts, et l'on ne pouvait y accéder que par une étroite chaussée d'une demi-lieue de longueur. On essaya d'abord d'un rigoureux blocus; mais, la famine n'ayant pu avoir raison des Anglais, les nobles normands, « c'est assavoir Mgr de La Ferté, Mgr du Melle, Mgr de Tournebus, Mgr de Blainville, Mgr Friquet de Fricamps, Mgr Regnault de Braquemont, firent crier l'assaut ». Les gens de Caen, de Bayeux et de Saint-Lô avaient fait faire de grandes claies et couper les roseaux des marais, ce qui rendait plus praticables les abords de la

Digitized by Google

place. Quand les Anglais s'aperçurent de ces préparatifs, ils traversèrent les marais et vinrent, sans armes, se constituer prisonniers. « Adonc dist Monseigneur de Friquans aux archiers françois : Délivrés vous tost. » Ceux-ci criblèrent alors de traits les prisonniers désarmés, de sorte qu'en peu de temps ils en tuèrent plus de trois cents. « Ainsi — dit le chroniqueur — fut l'en délivré d'eulx, et qui eus ainsi fait le temps passé, les guerres n'eussent pas tant longuement duré comme ilz ont. » Il faut espérer, pour l'honneur de Friquet et de ses compagnons d'armes, qu'ils obéissaient à des instructions précises, et que le roi avait sans doute ordonné de ne pas faire de quartier. Par leur agression faite en temps de paix, les Anglais s'étaient mis hors la loi : il était, jusqu'à un certain point, permis de les traiter comme des bandits et non comme des soldats.

Bien que les chroniques soient désormais muettes sur le compte de Friquet de Fricamps, il est certain que cette expédition ne fut pas la dernière à laquelle il ait pris part. En 1374, il était à la tête de onze chevaliers et de trente-huit écuyers, et les fit passer en revue à Pont-de-l'Arche, le 20 octobre. Il est donc probable que, de 1366 à 1374, il fut mêlé aux principaux faits de guerre qui signalèrent ce laps de huit années. Il mourut vers 1375 ou 1376, puisque Charles V, mort lui-même le 16 septembre 1380, avait pu constituer à sa veuve, Marie de Vierville, d'une grande maison normande, une rente



Digitized by Google

annuelle de 200 livres tournois sur la recette de la vicomté de Montivilliers, reversible sur la tête de Friquet de Fricamps, leur fils, afin de les indemniser de la privation de la rente de 1,500 livres accordée par le roi de Navarre à Jean de Fricamps, et retirée par lui lorsque Fricamps eut définitivement renoncé à son service et se fut rallié au parti de Charles V; puisque, enfin, le roi avait eu le temps de rendre plusieurs ordonnances pour faire restituer à la veuve et à l'orphelin les domaines que Friquet possédait en basse Normandie, et dont les gens du roi de Navarre refusaient absolument de se dessaisir. En mourant, Friquet de Fricamps laissait donc une fortune délabrée : ses fiefs de Montfarville et de Bellengreville étaient sortis de ses mains et le roi ne pouvait les y faire rentrer. Le roi, qui « se sentoit grandement tenu en conscience envers ledit chevalier », avait recueilli son fils et l'avait fait élever auprès de Charles VI comme s'il eût été son propre enfant. Ce fait est attesté par Charles VI lui-même dans les lettres par lesquelles il confirme, le 12 juillet 1381, la constitution d'une rente de 200 livres. Cette rente fut par la suite regulièrement acquittée, ainsi que le constatent les quittances de Marie de Vierville du 4 janvier 1382 et du 8 janvier 1384. De son union avec Marie de Vierville, Friquet de Fricamps avait eu un fils et deux filles : Jeanne, apanagée de la seigneurie de Montfarville, qu'elle apporta à son mari, Robert de Thibouville, chevalier, et Nicole, femme

Digitized by Google

de Nicolas de Grosparmy, écuyer, seigneur d'Esquay. Il eut aussi un fils naturel, le bâtard de Fricamps, qui servait en qualité d'écuyer, le 1er septembre 1380, dans la compagnie de son frère.

Jean de Fricamps, qui hérita de son père du surnom caractéristique de Friquet, sous lequel il fut également toujours connu, était plus âgé que Charles VI, quoiqu'il eût été élevé auprès de lui, sous les yeux de Charles V. Lorsqu'il monta sur le trône, en 1380, Charles n'était âgé que de 12 ans et 9 mois, et, le 1er octobre de la même année, Friquet servait en qualité d'écuyer, avec quatre écuyers sous ses ordres. Il devait donc avoir au moins 17 ou 18 ans, ce qui eût reporté jusqu'à 1360 environ l'époque de sa naissance. En 1375, il était encore mineur et n'avait pas l'administration de ses biens, puisque, le 29 octobre de cette année, il donna à Jean de Favecourt une procuration générale pour le représenter dans toutes ses affaires, « par le conseil et délibéracion de nobles hommes et saiges mes seigneurs et amis charnels », Philippe de Caloville, chambellan du roi; Renaut de Braquemont et le Galois de Pierrecourt, chevaliers, et Olivier de Braquemont, écuyer. Le conseil de famille était ainsi composé des anciens compagnons d'armes de son père. Avec de pareils tuteurs, avec le dauphin pour ami et Charles V pour second père, il semblait que l'avenir fût plein des plus brillantes promesses; mais il n'en fut rien.

Dès 1380, Jean de Fricamps avait levé une com-

Digitized by Google

pagnie de quatre écuyers avec laquelle il faisait campagne contre les Anglais dans l'armée du duc de Bourgogne. Charles VI lui avait restitué Bellengreville et assuré la survivance de la rente qu'il partageait avec sa mère. Là paraît s'être bornée la tendresse du roi pour celui qui avait partagé les jeux et les plaisirs de son enfance. Il demeura confondu dans la foule des gentilshommes de sa province. Sans doute prit-il part avec eux aux luttes qui signalèrent la fin du XIVe et les premières années du XVe siècle. Il n'avait pas revêtu l'armure si jeune pour la déposer à l'âge d'homme. Mais le silence se fait de plus en plus autour de cette famille que Friquet de Fricamps avait mise en pleine lumière. Loin de lever bannière comme son père, Jean ne se qualifia peut-être jamais qu'écuyer : il l'était en 1384 quand, condamné à 100 livres d'amende par le maître des eaux et forêts de la reine Blanche, la reine fit remise à Marie de Vierville, sa mère, de 11 livres 7 sols 8 deniers parisis. Il l'était encore quand, en 1394, il céda à sa sœur Nicole de Fricamps, femme de Nicolas de Grosparmy, écuyer, seigneur d'Esquay, la seigneurie de Picauville (arrondissement de Valognes, canton de Sainte-Mère-Eglise), en dédommagement de soixante livrées de terre que Friquet de Fricamps lui avait assurées en la mariant et qu'il ne lui avait pas données, et en remboursement des arrérages considérables qui lui étaient par conséquent dus. Si donc Jean de Fricamps devint chevalier, ce

Digitized by Google

ne fut, en tout cas, que postérieurement à 1394. J'ignore le nom de sa femme, mais je sais qu'il en eut deux enfants, un fils, nommé Jean comme lui, et une fille nommée Jeanne. Il était mort avant 1415.

Jean de Fricamps, cinquième du nom, semblait prédestiné à relever la famille et à lui restituer l'éclat dont elle avait brillé sous son aïeul. Jeanne de Fricamps, sa tante, femme de Robert de Thibouville, chevalier, dont elle n'avait pas d'enfants, lui avait laissé Montfarville, plein fief de Haubert, qui comprenait six cents acres de terre et rapportait annuellement 190 boisseaux de froment, 32 d'avoine, 50 livres d'argent, 52 chapons, 432 poules, 800 œufs, et des redevances honorifiques de pain, de poivre, de fer à cheval, d'éperons dorés et de chapeaux de roses. Robert de Thibouville, son oncle, avait imité l'exemple de sa femme et lui avait légué Fontaine-la-Sorel et la Rivière-Thibouville, où il y avait une forteresse considérable. Jean était donc riche, mais il n'eut pas le temps de consolider cette fortune naissante par une union digne de son rang et de sa position. Il fut tué, jeune et sans alliance, à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415.

Jean de Fricamps avait une sœur, Jeanne, que la mort prématurée de son frère faisait une riche héritière, un parti recherché. Vers 1420, elle épousa un gentilhomme du Ponthieu, dont le blason figurait déjà dans l'arbre généalogique de Fri-

Digitized by Google

camps, Jean de Belleval, écuyer, seigneur de Belleval-en-Vimeu, et lui apporta les beaux fiefs de Montfarville et de Fontaine-la-Sorel. Quant à celui de Thibouville, elle avait été obligée de le céder au roi d'Angleterre, qui avait fait capitaine du château son frère, le duc de Clarence, et qui, moyennant cet abandon et un hommage, avait garanti, le 27 janvier 1419, à Jeanne de Fricamps la tranquille possession de Montfarville et de Fontaine-la-Sorel. Ainsi voit-on, dans un incendie, sacrifier la moitié d'une maison pour sauver l'autre moitié : cela s'appelle faire la part du feu. Mais avec Jean de Belleval changèrent les destinées de ces riches possessions. Il était bon Français et combattait pour la cause nationale; il défendait, en 1420, le château du Crotoy sous les ordres de Jacques d'Harcourt. Le roi d'Angleterre saisit alors tous ses biens du Cotentin et les donna à Ralph Nevill, comte de Westmoreland, capitaine de Carentan. L'importance du donataire peut faire augurer de la valeur du présent. Lorsque les Anglais furent chassés, Ralph Nevill rendit les terres, et, lorsqu'en 1450 la Normandie fut définitivement réunie à la France, Jean de Belleval et les autres seigneurs du Cotentin restés fidèles à Charles VII furent remis en possession de leurs domaines.

Jeanne de Fricamps était la dernière représentante d'une grande famille, célèbre entre toutes celles de la Normandie. Avec elle la richesse était entrée dans la famille de Belleval. Jean de Belleval

Digitized by Google

quitta alors son blason héréditaire pour adopter exclusivement l'écusson de sa femme. Regardez le cachet qui ferme cette longue lettre, Monsieur, et vous y verrez que les descendants de Jean de Belleval portent encore aujourd'hui les armes de Friquet de Fricamps.



Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Digitized by Google

Évreux, A. Hérissey, imp. - 572

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

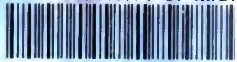
CR. NF
B7 503

Digitized by Google

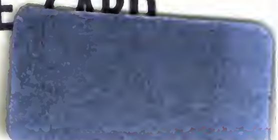
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

Digitized by Google



DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD



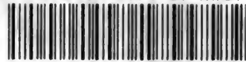
Digitized by Google

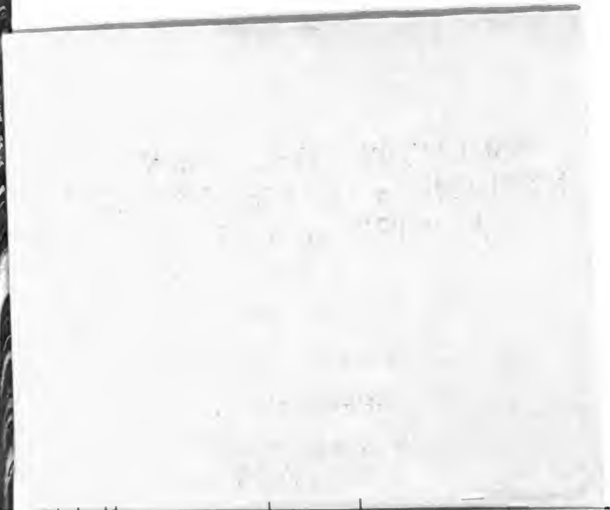
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE



Google





DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE


Digitized by Google